

Guide d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières

Projet réalisé par



Comité ZIP Côte-Nord du Golfe
406, avenue Arnaud
Sept-Îles (Qc)
G4R-3A9

Janvier 2009



L'équipe de réalisation

Recherche et rédaction

Mylène Bourque, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Julie Malouin, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Révision et validation

Virginie Provost, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Stéphane Guérin, MRNF

Caroline Cloutier, MRC de Sept-Rivières

Hans Frederic Ellefsen, MPO

Soazig LeBreton, AMIK

François Barnard, MRNF

Cartographie

Mylène Bourque

Révision linguistique

Mylène Bourque

Virginie Provost

Conception et impression

Imprimerie B&E

Partenaires financiers

Ce projet est réalisé, en partie, à l'aide d'une contribution du programme *Interactions communautaires*. Le financement de ce programme conjoint, lié au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Référence à citer :

Bourque, M. et J. Malouin, 2009. Guide d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur des habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières. Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, ix + 155 p.

Table des matières

SOMMAIRE

Liste des tableaux	v
Liste des figures	vi
Liste des cartes	viii
Liste des annexes.....	ix
Cadre et objectifs.....	1
Problématique	1
Objectifs.....	2
Zone d'étude	2
Démarche méthodologique.....	3
Sélection des habitats littoraux d'intérêt	3
Cadre physique de sélection.....	3
Critères de sélection	4
Méthode de sélection.....	4
Raisons motivant le rejet d'un site lors de la sélection	5
Caractérisation des habitats littoraux d'intérêt	5
Localisation et délimitation	5
Documentation.....	5
Validation terrain.....	5
Fiches descriptives.....	6
Concertation	6
Fiche #1. Île aux Œufs	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #2. Embouchure de la rivière Pentecôte et plage de Pointe-aux-Anglais	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #3. Baie des Homards.....	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #4. Îles du petit et du Grand Caouis.....	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #5. Baie et Îles de Mai	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #6. Embouchure de la rivière Brochu.....	Erreur ! Signet non défini.
Fiche #7. Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.....	Erreur ! Signet non défini.

Fiche #8. Baie des Sept Îles..... **Erreur ! Signet non défini.**
Fiche #9. Embouchure de la rivière Moisie **Erreur ! Signet non défini.**
Conclusion **Erreur ! Signet non défini.**
Annexe 1..... **Erreur ! Signet non défini.**
Liste des personnes et organismes consultés **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'île aux Œufs..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 2.1. Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 2.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte. **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 3.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Homards.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 4.1 Synthèse des potentiels et contraintes des îles du Petit et du Grand Caouis.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 5.1. Listes des espèces végétales présentes sur le site de la baie et des îles de Mai.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 5.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie et des îles Mai.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 6.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Brochu. ... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 7.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 8.1. Liste des espèces d'oiseaux recensées dans la baie des Sept Îles (ÉPOQ-COCN, 1987-2003). **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 8.2. Liste des espèces floristiques et fauniques répertoriées dans la plaine Checkley (Normand et Guérin, 2000)..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 8.3. Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Sept Îles.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 9.1. Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de la Rivière Moisie.**Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 9.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Moisie. **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES FIGURES

- Figure 1.1. L'île aux Œufs vue du continent. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 1.2. Vue aérienne de l'île aux Œufs. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 1.3. Partie nord-est de l'île aux Œufs, où nichent les Cormorans à aigrettes. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 1.4. Phare de l'île aux Œufs. Plate-forme d'hélicoptère (gauche) et ancienne fondation (droite).
..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 1.5. Chemin d'accès de la route 138..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.1. Plage de Pointe-aux-Anglais. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.2. Blocs erratiques dans le secteur de la Pointe-aux-Anglais. A. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.3. Flèche littorale à l'embouchure de la rivière Pentecôte. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.4. Paysage littoral de la plage de Pointe-aux-Anglais. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.5. Halte routière de Pointe-aux-Anglais. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.6. A) Ruines de l'ancien garage de la compagnie CIP ; B) Église paroissiale de Rivière-Pentecôte.
..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.7. Quai de Rivière-Pentecôte..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 2.8. Traces de VHR sur la plage de Pointe-aux-Anglais..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 3.1. La baie des Homards..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 3.2. Vue aérienne du village de Baie-des-Homards..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 3.3. Paysage forestier autour de la baie. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 4.1. Vue aérienne de A) l'île du Grand Caouis et B) l'île du Petit Caouis..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 4.2. Végétation détruite par le Cormoran à aigrettes sur l'île du Grand Caouis. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 4.3. Phare, plate-forme d'hélicoptère et anciennes fondations sur la pointe sud-est. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 5.1. A) Vue aérienne de la baie et des îles de Mai, B) îles de Mai. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 5.2. Goélands sur une des îles. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 5.3. Algues qui se fixent au substrat rocheux sur le pourtour de l'île. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 6.1. A) Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Brochu, B) Flèche littorale et marais salé vus de la rive Est. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 6.2. Berges de la rivière Brochu..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 6.3. Traces de VHR sur la flèche littorale aux abords du marais salé. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 7.1. Flèche littorale à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. **Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 7.2. Végétation de la flèche littorale à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 7.3. Érosion sur la flèche littorale à l’embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 7.4. Érosion côtière sur la plage Sainte-Marguerite. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 8.1. Baie des Sept Îles A) en automne et B) en hiver. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 8.2. Marais à Spartine alterniflore de la baie des Sept Îles, secteur de Longue-Épée. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 8.4. Couvert végétal de la plaine Checkley. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.1. A) Embouchure de la rivière Moisie, vue au loin de la rive est, B) Flèche littorale de la rive ouest. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.2. Mégaravinements de 1959 et 1966 sur la rive est de la rivière Moisie. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.3. Végétation présente sur les berges de l’embouchure de la rivière Moisie. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.3. A) Pont de la route 138 et Coude-de-la-rivière-Moisie où se situe le camping. B) Ancien quai en décrépitude sur la rive ouest de la rivière Moisie. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.4. Flèches littorales d’embouchure de la rivière Moisie et dérivation littorale vers l’Ouest. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 9.5. Circulation des VHR sur la flèche littorale, qui dérange la faune aviaire. **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES CARTES

- Carte 1. Île aux Œufs..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 2. Plage de Pointe-aux-Anglais et embouchure de la rivière Pentecôte..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 3. Baie des Homards **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 4. Îles du Petit et du Grand Caouis..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 5. Baie et îles de Mai **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 6. Embouchure de la rivière Brochu **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 7. Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite..... **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 8. Baie des Sept Îles **Erreur ! Signet non défini.**
- Carte 9. Embouchure de la rivière Moisie **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Liste des personnes et organismes consultés..... **Erreur ! Signet non défini.**

CADRE ET OBJECTIFS

Suite à la consultation publique de mai 2006, qui visait à mettre à jour le plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIP CNG), les intervenants présents ont manifesté le besoin de mieux connaître le territoire nord-côtier. Dès lors, la ZIP CNG a souhaité mettre en œuvre un projet permettant de palier ce manque. Ainsi, en s'inspirant du travail fait par le Comité ZIP Rive-Nord de l'Estuaire (ZIP RNE), qui a fait face à la même problématique de manque de connaissances quant à son territoire par le passé, la ZIP CNG a décidé de mettre en place un projet de concertation des intervenants locaux et régionaux dans le but de permettre la caractérisation des milieux littoraux d'intérêt.

Malgré certaines adaptations quant au fonctionnement général pour la sélection des sites et la caractérisation par rapport au travail fait par le Comité ZIP RNE, le produit final demeure un guide d'intervention en matière de mise en valeur et de conservation des sites ayant une valeur écologique importante. Toutefois, en raison de l'ampleur du territoire couvert, le Comité ZIP CNG a décidé de diviser ce projet en trois phases, soit celles de la MRC de Sept-Rivières, de la MRC de la Minganie et du territoire de la Basse-Côte-Nord. Le présent document traitera donc exclusivement de la portion relative à la MRC de Sept-Rivières.

Ce guide présente une localisation de la zone d'étude incluant les limites terrestres et marines suivant un découpage biophysique des habitats de même qu'un portrait global du territoire et des objectifs du projet. La démarche méthodologique y est aussi décrite de façon sommaire. Pour chacun des sites ciblés, les informations recueillies, pour un même habitat littoral, sont par la suite présentées sous la forme d'une fiche descriptive permettant de mettre en évidence les connaissances biologiques, physiques et sociales en lien avec le milieu ainsi que le potentiel et les contraintes de protection et de mise en valeur pour chacun des sites choisis. Par la suite, des recommandations ont été émises afin d'orienter la prise d'actions concrètes en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur par des organismes œuvrant sur le territoire. Ainsi, de ce projet, devraient découler des initiatives d'aménagement et de conservation qui contribueront non seulement à dynamiser le milieu, mais principalement à mettre en valeur les richesses, en terme de paysages et de ressources, et à protéger ces dernières des activités anthropiques.

PROBLÉMATIQUE

Les rives du Saint-Laurent sont fortement habitées et subissent une pression environnementale grandissante causée par la présence humaine et le développement industriel. En effet, les rivages du Saint-Laurent constituent un environnement très recherché, tant des nord-côtiers, des touristes que des nouveaux arrivants. Ces pressions entraînent des problèmes environnementaux majeurs sur les habitats littoraux, pouvant causer leur dégradation et ainsi menacer la richesse et la diversité des écosystèmes côtiers. Par conséquent, il est primordial de poursuivre les efforts de conservation, de restauration et de mise en valeur des écosystèmes côtiers qui ont été réalisés jusqu'à présent. Le développement d'initiatives locales permet d'additionner les effets positifs de celles-ci sur l'environnement, et ainsi, obtenir un impact global pour l'écosystème côtier du Saint-Laurent.

Cependant, bien que les sites d'intervention jugés prioritaires par les intervenants du milieu soient relativement connus, plusieurs caractéristiques et aspects de ceux-ci demeurent cependant méconnus. Ces sites connaissent, pour la plupart, une fréquentation humaine à laquelle se sont greffées, au cours du temps, des activités plus ou moins structurées pouvant occasionner des perturbations. Ces habitats

littoraux d'intérêt pourraient nécessiter une certaine protection face aux perturbations anthropiques ou une structure de gestion permettant de conserver le lieu le plus intact possible. Toutefois, le manque de connaissances quant à ces habitats ne permet donc pas aux intervenants du milieu de poser des actions concrètes et de déterminer les priorités d'action de façon éclairée.

Ainsi, la ZIP CNG considère qu'il s'avère prioritaire de cibler ces milieux littoraux d'intérêt, de les documenter, de les qualifier en termes de potentiel et de valeur écologique, de souligner leurs particularités naturelles et de leur définir des lignes directrices de développement durable. Ce travail présentera un outil mis à la disposition des intervenants régionaux et locaux. Ainsi, il en découlera plusieurs projets concrets de conservation, de restauration et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt.

OBJECTIFS

Ce travail vise à acquérir et à documenter les connaissances relatives aux habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières afin d'établir des priorités d'action et d'émettre des recommandations quant à la préservation des usages et des ressources en lien avec ces milieux et au développement durable du territoire. Ces recommandations dicteront donc les orientations de futurs projets de conservation et de mise en valeur des écosystèmes côtiers et stimuleront la prise en charge de ceux-ci par les acteurs locaux ou régionaux. En résumé, ce projet a pour objectif de :

- Cibler les habitats littoraux d'intérêt particulier à l'aide des intervenants du milieu dans la MRC de Sept-Rivières;
- Caractériser, à l'aide de documents de référence et de données terrain déjà disponibles, l'historique et le potentiel de chacun de ces habitats sur les plans physique, biologique et humain;
- Déterminer la valeur écologique de chacun des habitats sélectionnés;
- Développer les lignes directrices de développement durable pour chacun des sites ciblés;
- Émettre des recommandations quant à la prise d'actions concrètes en matière de conservation, de protection, de restauration et/ou de mise en valeur de ces milieux;
- Produire un guide d'intervention contenant l'ensemble des fiches de caractérisation, incluant les lignes directrices de développement durable et les recommandations émises, etc.;
- Assurer un suivi au projet par la signature d'ententes avec les intervenants intéressés à prendre en charge l'application de certaines recommandations ou la gestion d'un site.

ZONE D'ÉTUDE

La zone à l'étude couvre l'ensemble du littoral de la MRC de Sept-Rivières, soit entre la rivière Calumet , située à l'Ouest, et la rivière au Bouleau située à l'Est de l'aire d'étude. Cette MRC, d'une superficie de 32 152 km², est caractérisée par une mince bande côtière urbanisée et un vaste arrière-pays principalement voué à l'exploitation des ressources forestières, hydro-électriques et fauniques. Longeant la côte nord du golfe Saint-Laurent, ce territoire s'étend sur une longueur de près de 250 km de côte.

La MRC de Sept-Rivières occupe une place stratégique le long de la voie maritime du Saint-Laurent par sa localisation géographique et ses nombreux atouts économiques. Par conséquent, ceci se reflète sur les affectations du territoire. En effet, les deux villes de la MRC de Sept-Rivières, soit Sept-Îles et Port-Cartier, ayant respectivement approximativement 26 000 et 7 000 habitants, sont des centres industrialo-

portuaires (et de services, dans le cas de Sept-Îles). Les petites agglomérations en périphérie de ces deux centres ont davantage des vocations forestières ou rurales. Une réserve autochtone se retrouve aussi sur le territoire à l'étude, soit la réserve Uashat-Mak-Maliotenam. De plus, une réserve écologique se situe légèrement à l'Est de la Ville de Sept-Îles, soit la réserve écologique de la Matamec, créée en 1995 (186 km²). Un refuge d'oiseaux migrateurs est aussi présent sur le territoire, soit l'île Corrosol dans l'Archipel des Sept Îles.

En termes de composantes physiques, on peut définir la MRC de Sept-Rivières comme un milieu caractérisé par l'abondance d'îles et d'îlots et de côtes sableuses associées aux deltas de grandes rivières. Ces côtes sont soumises à des marées de type semi-diurne dont l'amplitude varie selon un cycle bihebdomadaire. Le débit des rivières est aussi un facteur qui modèle l'aspect de la côte et l'apport de sédiments et de nutriments dans la région à l'étude. Sur le territoire couvert, c'est la rivière Moisie qui détient le débit le plus fort, ayant un débit moyen de 422 m³/seconde et un débit maximal de 3 820 m³/seconde.

En ce qui a trait aux composantes biologiques de la zone à l'étude, on peut identifier plusieurs types d'habitats. Des marais intertidaux se retrouvent dans l'embouchure de certaines rivières et le fond des baies abritées. Le principal marais de ce type, sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, se trouve dans la baie des Sept Îles. Les plages de sable, quant à elles, sont prisées par les oiseaux de rivage et les laridés qui se nourrissent des organismes et détritiques laissés par les vagues, ainsi que par le capelan qui vient y frayer. Les plages davantage protégées peuvent abriter des bancs de Mye commune et de vers marins recherchés par plusieurs espèces de poissons, notamment la Plie rouge. Les côtes rocheuses, régulièrement érodées par les glaces, sont colonisées par des algues filamenteuses et des littorines alors que les grandes algues benthiques, les balanes et les moules se développent davantage dans les cuvettes et les anfractuosités. Dans les zones abritées des glaces, les algues brunes forment un tapis continu où viennent s'abriter un grand nombre d'invertébrés (littorines, moules, gammarus, etc.). À la faveur de la marée haute, de nombreuses espèces de poissons et de canards de mer viennent aussi s'alimenter dans ces habitats protégés.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

SÉLECTION DES HABITATS LITTORAUX D'INTÉRÊT

Les habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières ont été sélectionnés par les intervenants de la région œuvrant dans les domaines de l'environnement, du tourisme et de la gestion du territoire lors d'une rencontre qui s'est tenue le 11 avril 2008.

CADRE PHYSIQUE DE SÉLECTION

Dans le cadre de cette étude, physiquement, seules la zone littorale et une bande côtière d'une largeur de 1 000 mètres a été considérée en plus de l'ensemble des îles. La zone marine considérée a été limitée à approximativement 20 km en raison de la géographie de la côte et de ses îles et de la vaste étendue que représente le Golfe. En milieu marin, il a été suggéré que la délimitation d'un site englobe tous les habitats présents dans les milieux supra, médio et infralittoraux, et ce, à l'exception des baies qui constituent plus ou moins des milieux fermés. Les herbiers aquatiques, milieux humides, milieux dunaires, flèches littorales sablonneuses, échoueries de phoques, colonies d'oiseaux des plages et des îlots rocheux, colonies d'oiseaux présentes à flanc de falaise ou dans des secteurs boisés riverains, aires de repos de la

sauvagine en migration, couloirs migratoires d'intérêt, bancs coquilliers et tout autre habitat pouvant être recensé visuellement sont donc inclus dans la présente étude. Des habitats d'intérêt particulier situés dans l'estuaire de certaines rivières ont également été couverts par l'étude. Les habitats de la zone subtidale n'ont pas été considérés lors de cette sélection.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de diriger l'exercice de sélection des habitats littoraux d'intérêt, les intervenants se sont vus proposer certains critères permettant de définir de façon qualitative la valeur écologique d'un site. Les critères proposés étaient :

- L'indice de biodiversité élevé ;
- La présence d'espèces menacées ou rares ;
- Le statut légal d'un site (p.ex. : refuge d'oiseaux migrants) ;
- L'intérêt, qualité ou âge d'une formation géologique ;
- La superficie de l'habitat, d'un peuplement ou d'un territoire faunique ;
- Le type et la valeur écologique du milieu en terme de productivité (p.ex. : zostérite, marais...) ;
- La présence saisonnière d'espèces fauniques (site de reproduction, d'alimentation ou de nidification, halte migratoire, aire de repos, etc.) ;
- Le degré de perturbation (naturelle ou anthropique) ;
- La pression de développement exercée sur un site.

Certains critères « dits » de valeur ajoutée ont aussi été considérés, soit la valeur historique d'un site, sa valeur esthétique, des considérations de l'ordre de la sécurité publique et la présence de villégiature.

Les sites pour lesquels un plan de gestion ou de conservation a déjà été établi de même que les sites qui relèvent déjà de la gestion d'une organisation ou d'une institution ont été retranchés, puisque ces sites sont pour la plupart déjà bien documentés et que leur inclusion dans cette étude pourrait mener au doublement de certaines initiatives.

MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection choisie était la technique du groupe nominal, suivie d'un argumentaire et d'un multi-vote. Cette technique avait pour objectifs de gérer la production d'un grand nombre d'idées, de faire une sélection rapide et d'être représentative du plus grand nombre.

Lors de la sélection, les intervenants ont donc été appelés à réaliser une liste des habitats littoraux qu'ils considéraient d'intérêt particulier à l'aide de cartes des divers secteurs de la zone à l'étude, et ce, en petits groupes de deux à quatre individus. Chaque équipe devait couvrir le territoire en entier et se voyait octroyer un total de trois minutes par secteur, soit 21 minutes au total. Suite à l'élaboration de cette liste, une période d'argumentation suivait. Chaque équipe, à tour de rôle, devait présenter un des sites choisis en précisant les raisons qui motivaient ce choix. Des compléments d'informations pouvaient être apportés par les autres équipes. Ces raisons ont toutes été notées sur un document informatique qui était projeté sur une toile à l'avant de la salle. En général, cinq minutes étaient accordées à chacun des sites. Finalement, suite à ce que chacun des intervenants aient pu prendre connaissance de la valeur de chacun des sites, les intervenants ont dû, de manière individuelle, écrire sur un bulletin de vote le nom des cinq habitats à privilégier pour leur valeur écologique, selon eux. Le décompte des votes a ensuite été réalisé et les neuf sites ayant reçu le plus de votes et correspondant aux critères de sélection ont été établis

comme habitats littoraux d'intérêt particulier. Ce sont donc ces neuf sites qui ont été caractérisés et qui se retrouvent à l'intérieur de ce *Guide d'intervention en matière de mise en valeur et de conservation des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières*.

RAISONS MOTIVANT LE REJET D'UN SITE LORS DE LA SÉLECTION

Au total, vingt-sept (27) sites ont été proposés en tant que site littoral d'intérêt particulier. De ce nombre seulement neuf (9) ont été retenus. Il est toutefois important de mentionner que les sites rejetés demeurent tout de même des sites d'intérêt particulier en ce qui a trait à leur valeur écologique et qu'ils contribuent au maintien de l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent. Malgré que le nombre de sites à sélectionner était restreint, les sites rejetés pourraient tout de même faire partie d'une seconde phase de caractérisation ou pourraient inspirer la réalisation de certains projets de conservation, de restauration ou de mise en valeur dans l'avenir. Voici la liste des dix-huit (18) sites rejetés :

1. Les Cayes
2. Caye à Olivier
3. Flèche littorale et embouchure de la Rivière Vachon
4. Baie Cachée
5. Chemin de Marie
6. Secteur des Îles de Port-Cartier
7. Rivière-aux-Rochers
8. Baie Brunelle
9. Havre de l'Ouest
10. Marais d'eau douce du secteur des Plages à Sept-Îles
11. Îles de Sept-Îles
12. Secteur Matamec (rivière, marais salé et embouchure)
13. Station de recherche Woodshole
14. Isle de l'échouerie à loups marins
15. Rivière Pigou :
16. Rivière aux loups marins
17. Baie Saint-Charles
18. Site anonyme à proximité de la Baie Saint-Charles

CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX D'INTÉRÊT

LOCALISATION ET DÉLIMITATION

Les habitats littoraux d'intérêt ont été localisés et délimités géographiquement, à l'aide de supports photographiques aériens, et ce, en respectant les composantes biophysiques et humaines.

DOCUMENTATION

La documentation de chacun des habitats d'intérêt s'est effectuée à l'aide d'une revue de la documentation existante, d'une recherche auprès d'organismes gestionnaires, gouvernementaux ou touristiques. La liste des documents consultés pour chacun des habitats est présentée à la dernière section de chacune des fiches descriptives. La liste des personnes et organismes consultés apparaît aussi à la toute fin du document (annexe 1).

VALIDATION TERRAIN

Afin de valider les informations recueillies lors de la documentation, chaque habitat littoral ciblé a été visité en voiture, à pied ou en bateau selon l'accès et la superficie du site. Les données complémentaires recueillies lors de ces visites ont été colligées sur des fiches de caractérisation permettant de standardiser

la prise de données. De nombreuses photographies ont également été prises à chacun des sites permettant ainsi une analyse ultérieure des composantes principales des habitats. Certaines composantes considérées importantes ont aussi été localisées au moyen d'un système de positionnement global par satellite (GPS). Les photographies prises lors des visites de terrain ont aussi permis d'imager ce guide.

FICHES DESCRIPTIVES

Les fiches descriptives regroupent l'ensemble des informations amassées par rapport aux milieux biophysique ou humain. Ces fiches présentent également la valeur écologique relative attribuée au site, accordée selon une échelle arbitraire et jugée soit :

- Faible ;
- Faible à moyenne ;
- Moyenne ;
- Moyenne à élevée ;
- Élevée ;
- Élevée à très élevée ;
- Très élevée ;
- Exceptionnelle.

Cet outil permet uniquement d'évaluer la valeur relative des habitats les uns par rapport aux autres dans le cadre de ce projet. De plus, elle permet aux intervenants concernés de pouvoir prioriser leurs actions de protection des habitats en fonction de la valeur accordée à chacun.

Une analyse sommaire des sources de perturbation actuelles et passées et des pressions de développement pouvant être pressenties pour l'avenir ont été élaborées d'après les connaissances acquises par les divers intervenants régionaux œuvrant autour des sites concernés, par la documentation historique et par l'obtention d'informations inédites auprès des utilisateurs ou propriétaires des habitats ciblés. La synthèse des potentiels et contraintes à la conservation et à la mise en valeur du site a été établie de manière à dégager à la fois une vocation de conservation et de mise en valeur de l'habitat ciblé. Finalement, des pistes de lignes directrices pouvant mener à un développement durable de l'habitat littoral considéré ont été proposées. Celles-ci s'appuient sur les potentiels et contraintes soulevés précédemment et suggèrent certaines avenues à explorer ou à examiner plus en détail dans le but de mettre sur pied des projets de développement axés sur la conservation et/ou la mise en valeur du site. Des propositions quant à la gestion du site et aux intervenants susceptibles d'être concernés par des projets de développement futurs ont également été émises. Enfin, les documents consultés pour la caractérisation des aspects relatifs à chacun des habitats sont aussi présentés à la fin de chaque fiche.

CONCERTATION

Suite à la rédaction des fiches descriptives, le *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières* a été présenté aux divers intervenants de la région lors d'une rencontre qui s'est tenue le 9 janvier 2009. Cette rencontre avait pour but d'établir les priorités d'action et les recommandations qui serviront à l'élaboration de projets concrets pour la conservation, la protection et la mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt. Suite à cette rencontre, plusieurs ententes ont été signées, afin d'assurer la mise en œuvre d'initiatives locales favorisant la conservation et la mise en valeur des habitats jugés d'intérêt prioritaire. Un suivi sera fait avec ces

intervenants afin de soutenir leurs actions et de les accompagner dans la mise en œuvre des projets ainsi développés.

FICHE #1. ÎLE AUX ŒUFS

1.1	Identification et localisation du site	2
1.2	Description du milieu biophysique	2
1.2.1	Composantes physiques	2
1.2.2	Composantes biologiques.....	2
1.2.2.1	Faune aquatique	2
1.2.2.2	Faune aviaire	3
1.2.2.3	Flore	6
1.2.2.4	Autres composantes d'intérêt	6
1.3	Description du milieu humain	6
1.3.1	Situation géographique et contexte régional	6
1.3.2	Histoire du site.....	6
1.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	7
1.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	8
1.3.5	Tenure des terres.....	8
1.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	8
	zonage municipal.....	8
	Statut légal.....	9
1.3.7	Gestion du site	9
1.3.8	Évolution et orientations du site	9
1.4	Analyse des sources de perturbation	10
1.5	Valeur écologique	11
1.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	11
1.7	Recommandations en matière de développement durable.....	12
1.7.1	Lignes directrices de développement durable	12
1.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	13
	Pré faisabilité	13
	Gestion et prise en charge.....	13
1.8	Références	13

FICHE #1. ÎLE AUX ŒUFS

1.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 631778

UTM (Nord) : 5498595

Longitude : 067°10'31" O

Latitude : 49°37'31" N

Propriété de la Garde côtière canadienne, l'île aux Œufs est située dans le Golfe du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Port-Cartier à environ 40 km à l'Est de Pointe-des-Monts. Le site retenu à titre d'habitat littoral d'intérêt est localisé à approximativement 5 km au Sud de la Pointe-aux-Anglais. L'île se trouve à 2,4 km de la côte, le point le plus rapproché étant la pointe Bonman sur la route 138 (Fig. 1.1; carte 1).



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG

Figure 1.1. L'île aux Œufs vue du continent.

1.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

1.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

L'île aux Œufs est un rocher à faible relief, ayant une altitude maximale de 10 m au niveau marin et mesure 1,2 km de longueur. D'une superficie approximative de 18,7 hectares, l'île est formée de roche granitique et composée de plusieurs corps insulaires détachés à marée haute, dont les deux principaux

sont partiellement recouverts d'une forêt et de quelques arbustes (Fig. 1.2) (Bédard, 1996). Cette île est entourée par de nombreux hauts-fonds et récifs, qui l'ont d'ailleurs rendue populaire auprès des marins, dont le récif de la Caye à Gagné et les récifs aux Cormorans. Ces derniers sont situés à quelques centaines de mètres au Nord de l'île et sont constitués de six îlots et récifs. Au centre de l'île principale, essentiellement composée d'un substrat rocheux, deux plages sont présentes de part et d'autres.



Crédit : ATRD, copyright A. Danais.

Figure 1.2. Vue aérienne de l'île aux Œufs.

1.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

1.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

Plusieurs espèces d'invertébrés marins ont été répertoriées près des récifs formant l'île aux Œufs, telles que le révèle les données rassemblées dans le Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), créé par le Ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO, 2007). Selon ce logiciel, la présence de plusieurs espèces de mollusques a été notée autour de l'île, notamment le Pétoncle d'Islande, la Mactre de Stimpson ainsi que le Buccin commun (bourgot), espèces exploitées pour la pêche

par les habitants locaux (Bédard, 1996). Par ailleurs, le Crabe des neiges et le Crabe commun seraient également présents à cet endroit ainsi que le Homard d'Amérique (MPO, 2007). Les affleurements rocheux en périphérie de l'île et des récifs offrent une multitude d'habitats propices à l'établissement de telles espèces, favorisant ainsi une grande diversité benthique.

Pour ce qui est de la faune ichthyenne, le logiciel SIGHAP indique la présence du Hareng atlantique dans les eaux entourant l'île. Ce poisson pélagique se déplace habituellement en bancs serrés pour se nourrir et se reproduire près des côtes, ce qui expliquerait sa présence à cet endroit. Les œufs démersaux du hareng, adhérents au substrat, sont souvent broutés par la Plie canadienne (Munro et al., 1998). En effet, il semblerait que cette espèce fréquenterait également les eaux entourant l'île aux Œufs, possiblement pour s'alimenter et se reproduire, puisque celle-ci effectue ces activités près des côtes, en eau fraîche et peu profonde (MPO, 2007).

Le logiciel SIGHAP indique aussi la présence de mammifères marins tels que le Petit rorqual et le Rorqual bleu au large de l'île aux Œufs, qui s'alimentent possiblement en harengs à proximité (MPO, 2007).

1.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

L'île aux Œufs porte ce nom évocateur depuis sa découverte. L'origine de ce toponyme serait d'ailleurs directement lié avec l'abondante présence de couples d'oiseaux nicheurs et, par conséquent, la multitude d'œufs présents sur place. Historiquement, il semble donc que cette île ait, depuis très longtemps, présenté des conditions favorables à l'établissement et à la nidification d'oiseaux aquatiques (Ministère des Communications, 1984; Commission de toponymie du Québec, 2008).

L'île aux Œufs est maintenant reconnue comme étant un site d'importance pour la nidification des oiseaux aquatiques par le Service Canadien de la Faune (SCF) (Chapdelaine et Rail, 2004), de même que par le Ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) à titre d'habitats fauniques. Ainsi, en ce qui a trait à la nidification, l'espèce la plus abondante est de loin l'Eider à duvet. En effet, d'après la Société Duvetnor Ltée (Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, 2004), il apparaît qu'environ 2 200 couples seraient présents sur l'île, ce qui en fait la quatrième colonie d'importance d'Eiders à duvet dans l'estuaire du Saint-Laurent. Les inventaires effectués sur l'île au printemps ont révélé une plus grande abondance d'eiders au Sud (860 nids), comparativement à la colonie située au Nord (180 nids) (Bédard et Nadeau, 1995). Les résultats des inventaires aériens pour l'identification des Aires de concentrations des oiseaux aquatiques (ACOA), réalisés en 1999 par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), démontrent également la nette prédominance de l'Eider à duvet parmi les espèces aquatiques recensées dans cette région, soit 1 065 individus (MRNF, 2008).

Selon les données provenant d'un inventaire réalisé par le SCF en 2004 (SCF, 2008), plusieurs autres espèces d'oiseaux aquatiques utilisent cette île. Nichant dans la portion forestière nord-est de l'île principale, deux importantes colonies de Cormorans à aigrettes sont aussi présentes, à raison de 385 nids dans la colonie plus au Sud et de 250 nids dans la colonie au Nord (Bédard et Nadeau, 1995). Ces derniers s'alimentent de poissons à proximité et ont un vif impact sur la végétation du milieu en raison de l'acidité de leurs déjections (Fig. 1.3). Des grands échassiers tels que le Grand héron et le Bihoreau à couronne noire se nourrissent parfois de petits poissons et d'invertébrés benthiques autour de l'île aux Œufs, puisque deux petites colonies ont été observées pour chacune de ces espèces. Bédard et Nadeau (1995) avaient dénombré 15 couples de Grand héron sur l'île, alors que l'inventaire du MRNF en 2006 dans la héronnière a révélé la présence de 30 couples (MRNF, 2008). D'après les observations de la Société Duvetnor Ltée, deux espèces de goélands, le argenté et le marin, nicheraient aussi sur l'île. En effet, 410

nids de chacune des espèces ont été retrouvés lors de l'inventaire en 1995. Finalement, des Guillemots à miroir et des Petits pingouins pourraient aussi nicher sur le pourtour de l'île, puisque 25 et 4 individus respectivement ont été aperçus dans la partie sud de l'île. Toutefois, ceci n'a jamais été validé sur le terrain, étant donné qu'aucun nid n'a été découvert (Bédard et Nadeau, 1995).

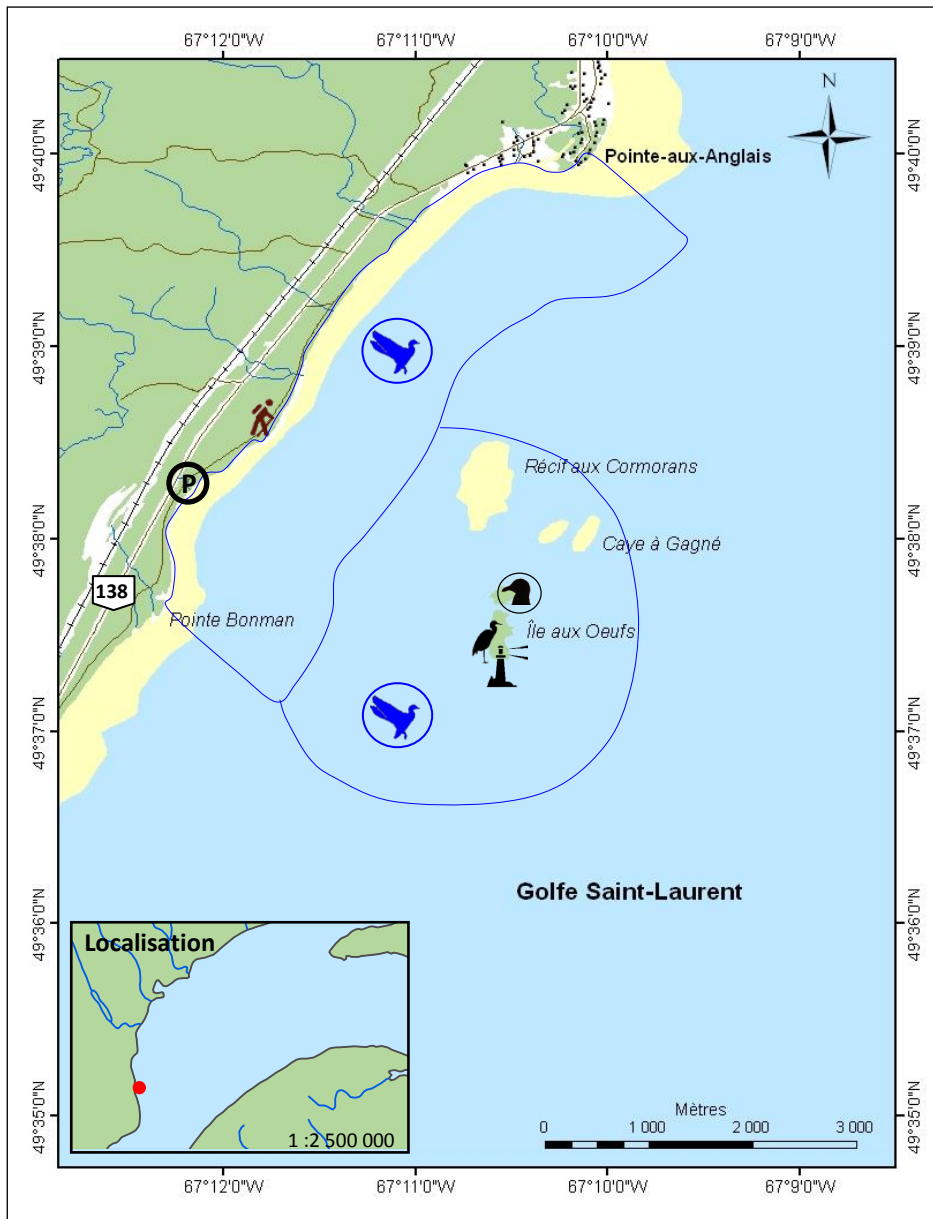


Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG

Figure 1.3. Partie nord-est de l'île aux Œufs, où nichent les Cormorans à aigrettes.

En plus d'offrir des conditions adéquates à la nidification, l'île aux Œufs constitue un site d'alimentation et de repos pour plusieurs espèces. Selon les données d'inventaire du SCF de 2004, lors des migrations, certaines espèces d'oiseaux brouteurs, telle la Bernache du Canada, font une halte à l'île aux Œufs. D'autre part, des canards plongeurs tels que la Macreuse à front blanc, la Macreuse noire, le Garrot à œil d'or, le Grand harle, le Harle huppé et le Fuligule à collier utilisent aussi le site afin de s'y alimenter (SCF, 2008). En effet, ces espèces ont également été observées par la FAPAQ lors de l'inventaire réalisé afin de déterminer l'ACOA de 1992 (MRNF, 2008). De plus, un inventaire concernant l'identification des aires de mue et de repos des macreuses révèle la présence de plus de 3 500 individus dans le secteur compris entre les îlets Caribou et Pointe-aux-Anglais (Rail et Savard, 2003). Finalement, d'autres espèces caractéristiques des milieux marins ou littoraux du Saint-Laurent sont aussi présentes, entre autres : le Canard noir, le Bihoreau gris et le Plongeon huard (MRNF, 2008).

Selon l'inventaire du SCF effectué en 2004, sur les 17 espèces d'oiseaux recensées dans la région de l'île aux Œufs, seulement trois comptaient plus de 50 individus. Parmi ces derniers, les plus abondants étaient, en ordre croissant, l'Eider à duvet (289 individus), la Macreuse à front blanc (542 individus) et la Macreuse noire (2 441 individus). Ceux-ci représentaient 84,3% des dénombrements totaux (SCF, 2008). Toutefois, la Société Duvetnor a aussi réalisée un inventaire le 9 juin 1995 (Bédard et Nadeau, 1995). En tout, huit espèces d'oiseaux ont été recensées. Cependant, seulement la moitié des espèces présentes se dénombrèrent avec plus de 50 individus. En ordre croissant d'abondance figuraient le Goéland argent (410 nids), le Goéland marin (410 nids), le Cormoran à aigrettes (635 nids) et l'Eider à duvet (1040 nids). Ceux-ci représentaient 98,2% des dénombrements totaux. Selon la documentation et les données consultées, les populations et l'achalandage de cette île demeureraient relativement stables. En effet, mis à part le dérangement pouvant être causé par l'homme, aucune autre forme de perturbation ne semble menacer les colonies présentes. Même s'il s'avère que le renard a accès à l'île uniquement en hiver, celui-ci s'alimente de lièvres qui y habitent afin de survivre. En dehors de la saison froide, le renard ne demeure pas sur l'île en raison de la superficie et de la population de lièvres qui y sont restreintes. Ainsi, les colonies d'oiseaux s'en trouvent épargnées, puisque la prédation par le renard n'est pas importante (Bédard, 1996).



CARTE 1. ÎLE AUX ŒUFS

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Colonie d'oiseaux
-  Héronnière
-  Sentier pédestre
-  Stationnement
-  Phare

Échelle 1 : 42 000

1.2.2.3 FLORE

L'île aux Œufs est principalement constituée d'un massif rocheux à peine parsemé de petites herbes et recouvert par quelques bouquets de sapin baumier et d'arbustes (Dryade, 1980). Selon l'inventaire réalisé par la Société Duvetnor en 1995, l'importance relative du couvert forestier a été estimée à 80%, alors que le couvert arbustif représenterait seulement 10% de la végétation de l'île (Bédard, 1996). Celle-ci est toutefois très endommagée par la présence de la colonie de Cormorans à aigrettes, principalement dans la partie nord-est de l'île principale, qui nichent dans les arbres et y rejettent leurs déjections. Aucune espèce rare ou menacée n'est toutefois présente sur cette île.

1.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT

L'abondance de crottin et l'omniprésence des traces de broutement, lors de l'inventaire de la Société Duvetnor, ont confirmé la présence du Lièvre d'Amérique sur l'île. Tel que mentionné précédemment, le Renard roux semble avoir accès à l'île pendant les mois d'hiver, mais s'en trouve absent l'été (Bédard, 1996).

1.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

1.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

L'île aux Œufs est située à l'extrémité ouest du territoire de la Ville de Port-Cartier, un des principaux milieux urbains et berceaux du développement minier de la Côte-Nord. L'île est située face à la Pointe-aux-Anglais, qui est un prolongement de la localité du même nom, anciennement jointe à la municipalité de Rivière-Pentecôte. En raison du couvert forestier présent le long de la route 138, l'île n'est visible qu'à partir de la localité de Pointe-aux-Anglais.

L'île aux Œufs a historiquement donné son nom à une seigneurie établie en 1661, concédée par la Compagnie des Cents Associés à François Bissot de-la-Rivière, qui comprenait tout le territoire littoral entre l'île et la frontière ouest de la Seigneurie de la Terre-Ferme-de-Mingan, incluant les Sept Îles et l'embouchure de la rivière Moisie. Contrairement aux autres seigneuries établies dans l'estuaire, qui visaient à mettre en valeur les terres arables et installer les colons, la Seigneurie de l'île aux Œufs établissait notamment des droits de pêche et de chasse (Atlas, 1987).

1.3.2 HISTOIRE DU SITE

L'île aux Œufs présente également un intérêt comme site historique. Aussi loin que l'on puisse remonter dans les écrits, l'île aux Œufs a toujours été ainsi nommée. En effet, la première attestation figure sur la carte de Jean Guérard en 1631 sous la forme étonnante de « l. aux Ceufr ». Par la suite, le cartographe Franquelin, en 1678, dénommait l'île aux Œufs comme telle sur les toutes premières cartes connues de la région. La multitude d'oiseaux de mer qui y nichent et qui viennent y déposer leurs œufs en abondance ont fait la renommée de l'île et lui ont valu ce toponyme (Commission de toponymie du Québec, 2008).

L'île aux Œufs est devenue célèbre lors du naufrage de la flotte anglaise dirigée par l'amiral Walker, marquant l'histoire de la Nouvelle-France. En 1711, une gigantesque armada de 12 000 hommes, femmes et enfants entassés dans 60 navires se dirigeait vers Québec, afin de conquérir la colonie française. Mais dans la nuit du 22 au 23 août, un vent violent et une mer déchaînée projetèrent les navires dans les parages de l'île aux Œufs, qui eurent du mal à éviter les récifs. Cette catastrophe mena au naufrage de dix navires, où quelque 900 hommes perdirent la vie, forçant le reste de la flotte à rebrousser chemin et de regagner l'Angleterre (Commission de toponymie du Québec, 2008). Plusieurs autres naufrages ont eu lieu sur les rochers de l'île aux Œufs, dont celui de l'Aiglon en 1880, une goélette appartenant au

Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.



Figure 1.4. Phare de l'île aux Œufs. Plate-forme d'hélicoptère (gauche) et ancienne fondation (droite).

capitaine Alexandre Fraser (Lacoursière, 1995). D'ailleurs, le nom de la localité à proximité, soit Pointe-aux-Anglais, rappelle l'histoire marquante de l'amiral Walker pour la région, puisque les riverains retrouvaient dans la baie et la pointe voisine les corps des naufragés et les débris des navires fracassés sur les récifs. Installé dans la plus vieille maison du village, construite en 1873, le Musée Louis-Langlois raconte notamment le naufrage survenu près de l'île aux Œufs, soit le pire naufrage qu'ait connu la Côte-Nord (Lambert et Roy, 2001).

Afin de prévenir des dangers que représentent les récifs environnants, un phare fut aménagé sur le site en 1871. D'une hauteur de 25 mètres et de forme octogonale, il fut construit de bois et ses feux sont visibles jusqu'à une distance de 25 kilomètres (Grand Québec, 2008). Dès la fin des travaux de construction du phare et de la maison, le premier gardien de phare, M. Paul Côté, entra en fonction le 4 novembre 1871. Peu après l'ouverture du phare, le premier étage fut transformé en chapelle. Ainsi, les missionnaires et les prêtres de passage sur la rive nord pouvaient célébrer la messe et donner les services religieux aux familles des gardiens. Dès 1887, une quinzaine de familles d'origine acadienne, venues de l'île d'Anticosti, s'y établirent pour y pêcher le hareng et la morue. Au fil des années, six gardiens de phare se sont succédés sur l'île, principalement des membres de la famille Chouinard, qui aura joué un rôle important dans la garde du phare de l'île aux Œufs (Grand Québec, 2008). Suite à quoi le phare fut automatisé en 1985 et seule la tour qui porte le feu de navigation fut conservée (Fig. 1.4) (Bédard, 1996).

1.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

L'île aux Œufs est difficile à atteindre, puisqu'elle est relativement exposée et les conditions de navigation peuvent être difficiles durant les très hautes marées. De plus, les rives de l'île étant majoritairement composées de récifs rocheux, il peut être très ardu d'y accoster. La traversée doit donc se faire par la voie maritime ou par voie aérienne. Sur la route 138, un chemin d'accès d'à peine 100 mètres de long mène à une plage composée de sable fin et de cailloux. Une aire de stationnement en bordure de la plage peut accueillir plusieurs véhicules (Fig. 1.5). Des sites de camping sauvages, séparés les uns des autres par des bosquets d'arbres, sont situés le long de la plage. En plus, un sentier pédestre aménagé, qui prend son départ à la Petite Rivière du Calumet, passe en bordure de la forêt le long de la berge et se dirige vers la localité de Pointe-aux-Anglais (Danais, 2003).

À environ 2,4 kilomètres du rivage, la plage de la rive ouest de l'île principale est accessible



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 1.5. Chemin d'accès de la route 138.

par embarcation à partir de la terre ferme. Une autre plage, située sur la côte est de l'île, pourrait également permettre à une embarcation d'y accoster. Du côté centre-sud de l'île aux Œufs, le phare appartenant à la Garde côtière canadienne est érigé sur la pointe sud-est. Depuis l'automatisation du phare en 1985, toutes les dépendances et maisons ont été démolies, ne restant que la tour qui porte le feu de navigation (Feu No. 1690), les fondations d'une ancienne maison ainsi qu'une plate-forme d'hélicoptère (Fig. 1.4). Accessible à pied en longeant la rive sur les récifs rocheux, ce phare est situé à environ 300 mètres de la plage ouest de l'île.

1.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

L'île aux Œufs reçoit très peu de visiteurs et est relativement à l'abri du braconnage en raison des récifs et hauts-fonds à proximité. Les eaux avoisinantes sont toutefois exploitées pour la pêche des bourgots et du homard, par les habitants des villages environnants. De plus, des rassemblements de quelques kayakistes ont lieu sur l'île au printemps (Société Duvetnor, J. Bédard, comm. pers., 2008). L'île est également visitée périodiquement par les équipes de la Garde côtière canadienne pour l'entretien et le maintien du phare.

Dans plusieurs îles de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent, le duvet de l'Eider à duvet fait l'objet d'une récolte commerciale. La Société Duvetnor et la Société protectrice des eiders de l'estuaire récoltent le duvet, avec permis, depuis trois décennies. Ces producteurs réinvestissent les revenus annuels dans la protection et l'amélioration des sites de nidification de l'eider. Toutefois, depuis 2006, le SCF n'émet aucun permis de récolte dans le Golfe du Saint-Laurent (Bédard et al., 2008).

Outre ces visites et la pêche, l'île aux Œufs ne fait l'objet d'aucune autre activité humaine directe. Celles-ci sont plutôt réalisées du côté de la terre ferme, dans les localités avoisinantes de Pointe-aux-Anglais et de Rivière-Pentecôte, situées le long du littoral. La présence de sites de camping et d'un sentier aménagé en bordure de la plage permet aux visiteurs d'admirer le paysage pittoresque de cette région de la Côte-Nord. Malgré les paysages resplendissants qu'on y observe, très peu de plaisanciers s'arrêtent et visitent ce secteur, peu visible de la route.

1.3.5 TENURE DES TERRES

Localisée dans le canton de Cannon (division d'enregistrement de Saguenay), l'île aux Œufs est une propriété fédérale au Dominion du Canada depuis le 5 juillet 1889, en vertu d'un acte de cession entre la Couronne québécoise et le Ministre de la Marine et des pêches de l'époque. Dans l'éventualité où l'autorité fédérale (Garde côtière canadienne) déciderait de ne plus garder en opération le phare de l'île, ce bien devra être remis à son ancien propriétaire (Bédard, 1996). Comme celle-ci souhaitait se départir de cette propriété et ne conserver que ses installations servant directement à la sécurité des navires, il avait été recommandé dans le rapport de Bédard (1996) qu'Environnement Canada (Service Canadien de la faune) demande un transfert des titres de propriétés de l'île.

1.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

L'île aux Œufs et le secteur marin avoisinant possèdent une affectation de « récréation et conservation » attribuée par la Ville de Port-Cartier. Le secteur terrestre adjacent a, pour sa part, reçu une affectation « forestière ».

La MRC de Sept-Rivières, dans son schéma d'aménagement datant de 1988, reconnaît l'île aux Œufs à titre de territoire d'intérêt historique et culturel, puisque ce site témoigne de l'évolution de l'occupation du territoire en tant que site archéologique et historique important. Selon ce schéma d'aménagement,

aucune affectation de conservation n'est présente dans le secteur de l'île aux Œufs. Cependant, des modifications seront apportées au schéma d'aménagement d'ici quelques années dans le but de mettre à jour les aires d'affectation. Selon le projet de schéma révisé déposé en 2002, l'île pourrait recevoir le statut de territoire d'intérêt écologique dans un futur plus ou moins éloigné (MRC de Sept-Rivières, 2002).

STATUT LÉGAL

Les statuts officiels de l'île aux Œufs ont été attribués en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en vigueur depuis 1993, qui vise à protéger spécifiquement les habitats fauniques, suivant le *Règlement sur les habitats fauniques*. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. Ainsi, le site constitue des habitats fauniques reconnus par le MRNF, soit une Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) (# 0176-1992), une héronnière (# 0021-2001) ainsi que deux colonies d'oiseaux sur une île (# 0189-1995 et # 0190-1995). Ces habitats fauniques sont également reconnus à titre d'aires protégées par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), conformément à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* établie en 2002. En référence à cette loi, les aires protégées désignées sur le site de l'île aux Œufs sont classées dans la catégorie VI, tel que proposé par l'union mondiale pour la nature (UICN), c'est-à-dire administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. Cette catégorie regroupe de nombreux habitats insulaires et côtiers fréquentés par les colonies d'oiseaux, les oiseaux migrateurs et la sauvagine en général, en plus de nombreux habitats fauniques sur des terres publiques telles que les héronnières.

De plus, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* du SCF vise à protéger la plupart des espèces d'oiseaux migrateurs au pays par des mesures de conservation et de protection des populations et de leurs habitats. Parallèlement, le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* assuré par Environnement Canada (SCF) régit la cueillette, la possession, la vente et le transport du duvet de l'eider (Bédard et al., 2008). Toutefois, cette activité ne semble pas avoir lieu dans ce milieu. Finalement, la *Loi sur les pêches* (MPO) protège les eaux avoisinantes contre les perturbations et les détériorations qui pourraient y être apportées. Le MPO se réserve ainsi le droit d'autoriser les débarquements sur l'île, interdits en tout temps autrement.

1.3.7 GESTION DU SITE

L'île aux Œufs est de tenure publique et est ainsi administrée par la Garde côtière canadienne (MPO). Les activités pouvant se dérouler aux alentours se trouvent sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les principaux organismes gouvernementaux gestionnaires du territoire sont donc le MPO, le Service canadien de la faune et le MRNF. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans ce secteur (protection, inventaires fauniques, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

1.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

Depuis les dernières décennies, quelques études ont été réalisées sur le site de l'île aux Œufs, afin de caractériser le milieu. La grande majorité des inventaires effectués sur le site concernent les populations d'oiseaux aquatiques, notamment par la Société Duvetnor et le Service canadien de la faune. Les inventaires aériens effectués par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) ont permis

d'accorder à ce milieu le statut d'habitat faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en plus du statut d'aire protégée conféré à l'île en 2002. En ce qui a trait à la faune ichthyologique et benthique, très peu d'études ont été réalisées dans le secteur de l'île aux Œufs.

Dans son récent projet de schéma d'aménagement révisé de février 2002, la MRC de Sept-Rivières reconnaît les habitats fauniques entourant l'île comme « territoire d'intérêt écologique ». Les modifications devront être apportées d'ici quelques années afin d'attribuer cette affectation à l'île aux Œufs (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Dans le but d'inventorier les sites ayant un potentiel de développement pour l'observation des mammifères marins et autres attraits potentiels, le site de l'île aux Œufs a été retenu dans le cadre d'une étude de potentiel de développement touristique réalisée par l'ATR de Duplessis en 2003 (Danais, 2003). Cette étude visait à développer la Route des baleines, une route touristique longeant la rive nord de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent.

L'importante colonie d'Eider à duvet présente sur l'île fait l'objet d'une attention toute particulière. Le *Plan québécois de gestion de l'Eider à duvet*, sous la défense du *Plan conjoint des habitats de l'Est – Québec*, a été élaboré par le Service canadien de la faune, la FAPAQ, Canards Illimités Canada et la Société Duvetnor Ltée. L'objectif principal de ce plan de gestion est d'assurer la protection des habitats et l'expansion des populations de l'Eider à duvet du Saint-Laurent (Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, 2004). Il a d'ailleurs été noté que la colonie d'eiders de l'île aux Œufs exige un statut et une surveillance particulière. Les effectifs de cette espèce ont connu un déclin récemment, mais l'absence de données temporelles ne permet pas de préciser la situation démographique actuelle pour ce canard dans les colonies de la rive nord (Bédard et Nadeau, 1995).

1.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Bien que l'île aux Œufs ne soit pas fréquemment visitée, les colonies d'oiseaux aquatiques nicheurs sur l'île peuvent être susceptibles au dérangement pendant la saison de nidification. En effet, plusieurs espèces présentes ne tolèrent pas les activités humaines pendant cette période critique. Des espèces telles que le Bihoreau à couronne noire, le Grand Héron et l'Eider à duvet sont très vulnérables face aux perturbations d'origine anthropique, pouvant entraîner l'abandon des nids ou même accentuer la prédation (Bédard, 1996). Particulièrement, ce phénomène est observé quand les corvidés et les goélands cohabitent avec celles-ci, ce qui est le cas sur cette île (Bolduc et Guillemette, 2003). Ayant l'habitude de nicher en grandes concentrations sur quelques petites îles seulement, l'Eider à duvet est une espèce fragile, ce qui le rend plus vulnérable à la propagation de maladies. D'autant plus, cet oiseau aquatique témoigne d'une grande fidélité quant à un lieu de reproduction, ce qui constitue un désavantage dans certains cas puisque les femelles semblent incapables d'opter pour un site alternatif en cas de dérangement. Causé par les humains, celui-ci est néfaste en tout temps sur les femelles, encore plus durant la première moitié des 28 à 30 jours d'incubation. S'il survient pendant l'éclosion, il y a risque d'éparpillement des canetons et accentuation de la prédation par les prédateurs aviaires (Bolduc et Guillemette, 2003). L'île aux Œufs est donc un milieu très fragile, puisque la colonie d'eiders est la seule en importance sur tout le littoral de la Côte-Nord du Golfe (Société Duvetnor Ltée, J. Bédard, comm. pers., 2008).

La période de reproduction est généralement critique pour les canards de mer. C'est à ce moment qu'ils se concentrent en groupes importants et qu'ils perdent leur capacité de voler. En effet, ce temps coïncide avec la période post-reproductrice de mue des plumes de vol, ce qui les empêche de prendre leur

envol. Ainsi, à ce moment de l'année, les canards de mer vivent un instant crucial de leur cycle vital, car ces rassemblements sont très vulnérables au dérangement (Rail et Savard, 2003). Les activités récréo-touristiques comme le kayak de mer, les projets de mise en valeur touristique et la villégiature constituent donc de véritables menaces pour les oiseaux aquatiques, particulièrement pour l'Eider à duvet pendant la nidification. Le dérangement humain durant cette période influence grandement son succès de reproduction : il accentue la prédation, augmente le taux d'abandon des nids et peut avoir des effets physiologiques notables sur cette espèce. L'engouement grandissant pour le kayak de mer dans la région et l'émergence de pourvoyeurs d'excursions touristiques dans les petites localités amènent de plus en plus le développement de parcours autour des îles sauvages du Saint-Laurent. Les débarquements sur certaines îles qui sont souvent des lieux de nidification de l'eider menaceront certainement les colonies situées le long de la Côte-Nord.

La présence d'une importante colonie de Cormorans à aigrettes sur l'île peut également affecter les autres espèces présentes dans l'habitat. En plus d'entrer en compétition avec certaines espèces, tels les Eiders à duvet, les Grands Hérons et les bihoreaux, la détérioration de l'habitat par les cormorans peut faire fuir les espèces déjà présentes. Le rejet d'excréments acides détruit la végétation et fait mourir les arbres dans lesquels se trouvent les nids, éliminant ainsi les supports arborescents essentiels à d'autres espèces. Il serait donc judicieux de réaliser un inventaire visant à mesurer l'expansion de la colonie et l'impact des cormorans sur la population d'Eider à duvet.

1.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières, la valeur écologique relative de l'île aux Œufs a été jugée « élevée à très élevée ». En plus d'abriter deux importantes colonies d'oiseaux nicheurs, soit l'Eider à duvet et le Cormoran à aigrettes, l'île aux Œufs est un milieu propice à l'alimentation et au repos d'une faune aviaire diversifiée. De plus, ce site possède un intérêt certain au niveau historique et culturel.

1.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 1.1 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de l'île aux Oeufs en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 1.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'île aux Œufs.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur écologique élevée de l'île (Présence d'une grande concentration d'oiseaux coloniaux d'intérêt) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Site isolé et peu fréquenté 	X	
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité réduite (par la mer seulement) 	X	
<ul style="list-style-type: none"> • Île de propriété publique 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Les terrains littoraux sont de tenure privée 	X	

• Présence de 4 habitats fauniques (ACOA, héronnière et colonie d'oiseaux) reconnus par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
• Site reconnu à titre de territoire d'intérêt historique et culturel par la MRC (phare, histoire)	X	X
• Site reconnu au niveau municipal (zone de récréation et conservation)	X	X
• Débarquements sur l'île doivent être autorisés par le MPO	X	
Contraintes		
• Absence d'infrastructures d'accueil et d'accès publiques		X
• Petite île fragile et sensible aux moindres perturbations anthropiques	X	
• Expansion de la cormorandière et ses effets sur la végétation et le déplacement d'autres espèces d'oiseaux plus valorisées	X	
• Les terrains riverains sont de tenure privée	X	X
• Aucun statut de protection	X	
• Chasse à la sauvagine	X	

1.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

1.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé à valeur écologique « élevée à très élevée » soit davantage axé vers la conservation du patrimoine naturel et historique, plutôt que la mise en place d'une attraction touristique d'importance. Bien que l'île aux Oeufs présente plusieurs éléments d'intérêt susceptibles d'attirer les visiteurs, tant au niveau biologique (faune aviaire) que historique (phare et histoire), le développement d'activités de mise en valeur pourrait s'avérer nuisible pour ce milieu très sensible. En effet, la mise en place de telles activités aura pour effet de faire connaître ce site relativement isolé et peu fréquenté et d'inciter les visiteurs à débarquer sur l'île. Ainsi, une trop grande fréquentation du site pourrait éventuellement perturber le milieu. La mise en valeur du site est alors souhaitable, dans le cas où elle se limiterait au milieu littoral sur le continent.

En ce sens, les principales orientations de développement sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place d'outils de sensibilisation en fonction des clientèles ciblées et selon les activités ayant le plus d'impact sur le milieu :
 - Obtenir un statut de protection reconnaissant la valeur écologique particulière de l'île, par exemple en intégrant le site en tant qu'affectation de conservation dans le projet de schéma d'aménagement du territoire de la MRC ;

- Sensibiliser la population à la conservation et la protection des sites de nidification sur l'île aux Oeufs ;
- Développer auprès du public riverain local un intérêt et une conscientisation dans la conservation de la population d'Eider à duvet et de son habitat ;
- Diffuser les connaissances sur l'Eider à duvet par l'adoption d'un plan de communications assorti de divers outils (vidéo, livres, programme de sensibilisation, affichage).
- Favoriser des activités de mise en valeur et d'observation du panorama littoral en lien avec la vocation de conservation :
 - Évaluer la possibilité de mettre en place un réseau d'auto-interprétation du milieu (panneaux, belvédères, lunettes d'approche) dans le sentier pédestre déjà présent sur le littoral ;
 - Intégrer les éléments historiques (phare et naufrages) et naturels (diversité aviaire), caractéristiques de l'île dans la mise en valeur du site.

1.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place de mesures correspondant à une vocation de conservation pourrait être possible. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement la mise en application d'éventuelles mesures de protection du site et l'aménagement d'infrastructures littorales d'observation.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

La gestion des activités sur le site de l'île aux Oeufs est actuellement assurée par le MPO, le Service canadien de la faune et le MRNF.

La gestion et la prise en charge du site pourraient être facilitées par la création d'un comité conjoint réunissant les membres intéressés de chacun de ces groupes d'intervenants. Par ailleurs, la forte valeur écologique du site devrait également encourager la participation d'organismes intéressés à la conservation et à l'exploitation durable des milieux naturels tels que Canards Illimités, la Fondation de la faune du Québec, la Fédération québécoise de la faune en plus de la Société Duvetnor Ltée. La gestion par un tel comité conjoint permettrait d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation intégrale des éléments du milieu.

Dans le but de sensibiliser la population à la conservation et à la protection du milieu, divers outils ont déjà été produits par d'autres organismes et il consisterait à les reproduire avec la permission des développeurs. Par exemple, un guide pratique à l'intention de tous les usagers du golfe pratiquant des activités de plein air pourrait être produit et distribué dans la région. Ainsi, les utilisateurs du milieu marin seraient mieux conscientisés vis à vis les comportements à adopter visant la protection de l'environnement lors de leurs activités extérieures. Un tel projet pourrait s'étendre sur l'ensemble du territoire couvert par la ZIP CNG.

1. 8 RÉFÉRENCES

- Atlas, 1987. Atlas historique du Canada : I Des origines à 1800. Édité par R. C. Harris, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, Qc.
- Bédard, J., 1996. Stratégies de conservation d'îles et d'îlots de Tadoussac à Rivière Pentecôte, Société Duvetnor Ltée, Rivière-du-Loup, 64 pages.
- Bédard, J. et A. Nadeau, 1995. Habitats insulaires d'oiseaux marins : Secteur Tadoussac - Pointe-des-Monts, Société Duvetnor Ltée, Rivière-du-Loup, 36 pages.
- Bédard, J., A. Nadeau, J.-F. Giroux et J.-P. L. Savard, 2008. *Le duvet d'eider : caractéristiques et procédures de récolte*, Société Duvetnor Ltée et Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec, 48 pages.
- Bolduc, F. et M. Guillemette, 2003. Human disturbance and nesting success of common eiders: interaction between visitors and gulls. *Biological Conservation* 110, 77-83.
- Chapdelaine, G. et J.-F. Rail 2004. Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Québec. Division des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, Québec. 99 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Site consulté le 24 septembre 2008].
- Danais, Alain (Aquabio Concept), 2003. Route des Baleines Phase II : Étude de potentiel de développement touristique Volume 1 MRC de Sept-Rivières, AquaBio Concept, ATR de Duplessis. Cédérom.
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- Grand Québec, 2008. GrandQuébec.com. Site web : <http://grandquebec.com/cote-nord/ile-des-oeufs/>. [Consulté le 23 septembre 2008].
- Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, 2004. Plan québécois de gestion de l'Eider à duvet *Somateria mollissima dresseri*. Publication spéciale du Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet, Québec, 44 pages.
- Lacoursière, J. 1995. Histoire populaire du Québec. I Des origines à 1791. Septentrion, Sillery, Québec, 480 pages.
- Lambert, S. et C. Roy, 2001. Une histoire d'appartenance, volume 3 : La Côte-Nord. Les Éditions GID. Les Publications du Québec, Sainte-Foy (Québec), 266 pages.
- Ministère des Communications, 1984. Itinéraire toponymique du Saint-Laurent : ses rives et ses îles. Commission de toponymie du Québec, Études et recherches toponymiques, Québec, 451 p.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web: <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 23 septembre 2008].

- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 64 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Munro, J., D. Gauthier et J. A. Gagné, 1998. Description d'une frayère de hareng (*Clupea harengus* L.) à l'île aux Lièvres dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2239 : vi + 34 p.
- Rail, J.-F. et J.-P. L. Savard, 2003. Identification des aires de mue et de repos au printemps des macreuses (*Melanitta* sp.) et de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Série de rapports techniques No. 408. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, 54 p.
- Service canadien de la faune (SCF), 2008. Données internes sur la sauvagine et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.

FICHE #2. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE PENTECÔTE ET PLAGE DE POINTE-AUX-ANGLAIS

2.1	Identification et localisation du site	3
2.2	Description du milieu biophysique	3
2.2.1	Composantes physiques	3
2.2.2	Composantes biologiques.....	5
2.2.2.1	Faune aquatique.....	5
2.2.2.2	Faune aviaire	6
2.2.2.3	flore	7
2.2.2.4	autres composantes d'intérêt	8
2.3	Description du milieu humain	10
2.3.1	Situation géographique et contexte régional	10
2.3.2	Histoire du site.....	12
	Pointe-aux-Anglais	12
	Rivière-Pentecôte	12
2.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	13
2.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	15
2.3.5	Tenure des terres.....	16
2.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	16
	Zonage municipal.....	16
	Statut légal.....	17
2.3.7	Gestion du site	17
2.3.8	Évolution et orientations du site	18
2.4	Analyse des sources de perturbation	18
	La plage.....	18
	L'embouchure de la rivière	18
2.5	Valeur du site.....	19
	Valeur écologique.....	19
2.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	19
2.7	Recommandations en matière de développement durable.....	20
2.7.1	Lignes directrices de développement durable	20
2.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	21
	Pré faisabilité	21
	Gestion et prise en charge.....	21

2. 8 Références22

FICHE #2. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE PENTECÔTE ET PLAGE DE POINTE-AUX-ANGLAIS

2.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 5509146

UTM (Nord) : 631835

Longitude : 067°10'15" O

Latitude : 49°43'13" N

La plage de Pointe-aux-Anglais est située à l'extrémité ouest du territoire de la Ville de Port-Cartier et longe le Golfe du Saint-Laurent en bordure de la route 138. D'une distance de plus de 11 kilomètres, la plage retenue comme site d'intérêt débute à la pointe du même nom, tout juste à l'Ouest de la localité de Pointe-aux-Anglais, localisée à environ 100 kilomètres au sud-ouest de la Ville de Sept-Îles. Elle se prolonge jusqu'à l'embouchure de la rivière Pentecôte, à proximité de la localité qui tire son nom de la rivière qui y coule (Carte 2).



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 2.1. Plage de Pointe-aux-Anglais.

Le site sélectionné à titre d'habitat littoral d'intérêt est constitué de la pointe et de la plage de Pointe-aux-Anglais, ainsi que de l'embouchure de la rivière Pentecôte. Puisque ces secteurs sont intimement liés, le site a donc été considéré dans son ensemble pour la réalisation de ce projet de caractérisation et d'évaluation de sa valeur écologique.

2.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

2.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 2.2. Blocs erratiques dans le secteur de la Pointe-aux-Anglais.

D'une longueur totale de 20 kilomètres, la plage de Pointe-aux-Anglais débute à la rivière Calumet et est essentiellement composée de sable fin sur toute son étendue (Fig. 2.1). La localité de Pointe-aux-Anglais est en fait le prolongement de la pointe du même nom, qui s'avance dans le Golfe du Saint-Laurent. Le secteur de la pointe est caractérisé par la présence de nombreux blocs erratiques, qui se concentrent dans la zone littorale et font office de brise-lame naturel (Fig. 2.2).

En termes géomorphologiques, cette plage est décrite comme une côte sableuse à terrasse de plage (Dubois et al., 2005). Près de la pointe, le littoral est formé de microfalaises sableuses sur lesquelles repose une petite terrasse abritant un couvert végétal. L'arrière plage est composée d'arbres matures,

puis recouverte d'une zone de végétation jusqu'à la haute plage aussi appelée ligne de rivage. Cette limite d'établissement de la végétation n'est pas soumise à la fluctuation des marées, sauf lors des marées de vives eaux. La partie sud de la plage de Pointe-aux-Anglais comporte un large estran qui se rétrécit rapidement vers le nord. De Pointe-aux-Anglais à Rivière-Pentecôte, le littoral est formé de microfalaises sableuses, parfois même de basses falaises sableuses, en érosion à plusieurs endroits (Dubois et al., 2005).

Cette longue plage se termine sur la rive ouest de l'estuaire de la rivière Pentecôte en une étroite flèche littorale sableuse (Fig. 2.3). Cette longue bande de sable, mesurant 2,7 kilomètres de longueur, fait à son plus large 200 mètres d'envergure (Danais, 2003). L'estuaire de cette rivière est décrit comme étant un complexe deltaïque composé de sable sur du silt argileux à sableux (Dubois et al., 2005). La zone estuarienne de la rivière est principalement caractérisée par



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 2.3. Flèche littorale à l'embouchure de la rivière Pentecôte.

un littoral formé de hauts talus de sable sur du silt sableux ainsi que par un fort ensablement, visible de par les grandes zones de dépôts de sable à l'entrée de la rivière. En effet, dans les années 1970, la compagnie *Canadian International Paper* (CIP) s'est vue dans l'obligation de démanteler un barrage situé plus en amont sur la rivière, en raison du besoin de nouveaux secteurs pour la coupe du bois. Cet énorme volume d'eau a entraîné l'érosion des berges de façon démesurée, ayant pour résultat la déposition d'une grande quantité de sédiments dans le lit de la rivière et, plus particulièrement, à son embouchure. Depuis la reconstruction du pont de la route 138, causant un rétrécissement du chenal et accélérant ainsi le courant lors des crues, la pointe de la flèche de sable s'érode continuellement et est en train de se détacher de la côte (Frenette, 1996).

À plus grande échelle, la rivière Pentecôte, d'une longueur totale de 124 kilomètres, est un important tributaire du Golfe du Saint-Laurent dans lequel elle se jette à Rivière-Pentecôte. Coulant perpendiculairement au golfe, soit vers le Sud, la rivière tourne vers le Nord-Est au moment d'atteindre celui-ci contournant ainsi la flèche littorale. La superficie de son bassin versant est de 1 971 km² et la rivière détient un débit moyen à l'embouchure de 48 m³/s (Ministère de l'Environnement, 1991). Cet émissaire du grand lac Caotibi traverse la réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles. En amont de l'embouchure, la rivière, bordée de rives abruptes composées de falaises, de sable et d'argile, franchit environ 13 kilomètres avant d'arriver à une chute. Il s'agit de la chute dite « des 14 Arpents » qui représente la limite de montaison du saumon (MRNF, F. Barnard, comm. pers., 2008). Le long de son parcours sinueux, 31 fosses sont présentes, dont les trois principales sont la fosse Dufour, la fosse du Crique Pagé et la fosse de la Chute, localisée immédiatement en aval de la chute des 14 Arpents. Le bassin de la rivière Pentecôte forme un des bassins versants importants du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

La rive est de l'estuaire, dont le littoral est formé de hautes falaises de sable, héberge le village de Rivière-Pentecôte. Sur cette rive, la Pointe de la Rivière-Est se dresse en direction du rocher Pentecôte, situé dans le golfe face à la flèche littorale. Le village s'étend en direction Est sur un littoral rocheux où se situent

quelques petites anses bordées de microfalaises ou de basses falaises sableuses (Dubois et al., 2005). La rivière Riverin, arrivant du Nord, longe le village et se jette dans le Golfe du Saint-Laurent près de la pointe de la Rivière Est. Les îles Cayes Rouges, ainsi nommées en raison de la couleur de leurs rochers, sont localisées à environ trois kilomètres à l'Est du village, face à l'anse-aux-Français aussi appelée anse à Raymond. Celles-ci sont appelées *Îles Crooked* sur les cartes marines, traduites pas îles Croches (Commission de toponymie du Québec, 2008).

2.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

2.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

Ce secteur de la Côte-Nord, caractérisé par la présence d'une longue plage de sable, est propice aux activités de fraie du capelan. En effet, cette espèce fourragère a l'habitude de pondre ses œufs en « roulant » sur les plages, c'est-à-dire en s'échouant sur la plage et en retournant à la mer avec le ressac des vagues. Selon le *Recueil sur le savoir des aînés de la Côte-Nord* (Comité ZIP CNG, 2008), la plage entre Pointe-aux-Anglais et Rivière-Pentecôte est un endroit de prédilection pour la fraie du capelan, vers la fin du mois de mai.

Une faune ichthyenne très variée fréquente l'embouchure de la rivière Pentecôte, dont plusieurs espèces de salmonidés. Parmi celles-ci, le Saumon atlantique se reproduit dans la rivière, où il séjourne dans les fosses à fond de gravier pour y frayer (MRNF, 2008b). Les saumons sont présents jusqu'à la fosse de la Chute, puisqu'ils sont incapables de franchir l'obstacle que constitue la chute des 14 Arpents. Puis, après un séjour de 2 à 4 années dans la rivière, les jeunes dévalent vers l'estuaire pour ensuite migrer vers les pâturages marins du Groenland. Pendant une ou deux années, c'est à cet endroit qu'ils s'alimentent et croient avant de revenir dans la rivière pour s'y reproduire. En rivière, ils se nourrissent principalement de larves d'insectes en dérive dans le courant et en mer de petits poissons (Lançon d'Amérique, capelan et Hareng atlantique) et de crustacés (MRNF, Barnard, comm. pers., 2008).

Les statistiques de pêche sportive au saumon dans la rivière Pentecôte disponibles au MRNF indiquent des captures totales variant de sept à 56 individus de 1990 à 2008, avec une moyenne de 42 captures annuellement au cours des cinq dernières années (MRNF, 2008b). Comme la rivière Pentecôte est à accès libre pour la pêche au saumon, et conséquemment que l'enregistrement des captures se fait sur une base volontaire, les données de captures seraient ainsi sous-évaluées (MRNF, Barnard, comm. pers., 2008). Par ailleurs, l'Ombre de fontaine anadrome, aussi appelé truite de mer, utiliserait également l'embouchure de la rivière pour s'y alimenter. Tout comme le Saumon atlantique, cette espèce migre parfois sur plusieurs kilomètres de la rivière pour frayer en eau peu profonde. Selon le MRNF, la Truite arc-en-ciel serait occasionnellement présente dans le bassin hydrographique de la rivière Pentecôte. Cette espèce préfère les habitats peu profonds des rivières à courant modéré, les lacs avec végétation et les petits affluents où elle peut frayer (MRNF, 2008b).

Selon le logiciel SIGHAP, d'autres espèces de poissons ont été observées dans la zone estuarienne de la rivière Pentecôte. L'Éperlan arc-en-ciel est un petit poisson anadrome qui hiverne à l'embouchure des rivières, fraie au printemps en eau douce et passe le reste de l'année en eau salée (Scott et Scott, 1988). Comme cette espèce fraie dans plusieurs rivières de la moyenne Côte-Nord, il n'est donc pas surprenant de la retrouver à l'embouchure. Cependant, de grandes lacunes à propos de l'utilisation des rivières de la Côte-Nord par l'éperlan se font ressentir, mis à part quelques travaux (Guérin, 2001). Aucune recherche de frayère n'a été effectuée entre Franquelin et la rivière Brochu. Des études plus approfondies seraient à réaliser prochainement afin de déterminer l'aire de distribution exacte de l'éperlan arc-en-ciel anadrome sur le territoire nord-côtier ainsi que l'utilisation des habitats de fraie de cette espèce. Pour ce qui est du

Hareng atlantique, il se concentrerait également le long de la côte de la flèche littorale, du côté du Golfe du Saint-Laurent, pour s'alimenter et se reproduire (MPO, 2007). Ce secteur est notamment reconnu comme site de fraie au printemps pour cette espèce (Calderón, 1996). L'abondance du hareng peut expliquer la présence de mammifères marins le long de la côte, notamment le Petit rorqual et le Phoque commun, venant s'alimenter de poissons. Le Rorqual bleu et le Rorqual commun ont aussi été observés face à l'embouchure, quoique plus au large (MPO, 2007).

Cette base de données a révélée une zone de concentration de Maquereau bleu, le long de la flèche littorale d'embouchure, venant se nourrir de petits poissons, mollusques et crustacés (MPO, 2007). L'Anguille d'Amérique aurait également été observée à l'embouchure de la rivière Pentecôte (Pilote, 1989; MPO, 2007). Quoique cette espèce fraie dans la Mer des Sargasses, elle fréquenterait plusieurs tributaires de la Côte-Nord du Golfe du Saint-Laurent pour se nourrir de détritiques, d'insectes, de crustacés ou de petits poissons. Le statut de l'anguille est actuellement jugé préoccupant selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2008) et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au niveau provincial (CDPNQ, 2007).

Au niveau des mollusques benthiques, la Mye commune, le Buccin commun (bourgot) et la Mactre de Stimpson, bien connus des pêcheurs du secteur, seraient présents dans la zone infralittorale face à la plage. Également, le Pétoncle d'Islande et la Mactre de Stimpson se concentrent dans cette zone, à des profondeurs allant de 10 à 60 mètres environ (MPO, 2007). La présence de blocs erratiques dans le secteur de la Pointe-aux-Anglais favorise certainement la colonisation par les invertébrés et les algues pouvant se fixer au substrat. L'embouchure de la rivière Pentecôte ne semble pas abriter une faune benthique très variée. Le fort taux de sédimentation observé à cet endroit peut être un important facteur expliquant la faible colonisation par les invertébrés.

Parmi les autres espèces d'invertébrés répertoriées dans cette région, le Crabe commun serait présent tout le long de la côte jusqu'à une profondeur d'environ 20 mètres, à partir de laquelle la présence du Crabe des neiges a été notée (MPO, 2007).

2.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

La plage de Pointe-aux-Anglais accueille une grande concentration d'anatidés au printemps, lors des haltes migratoires. Les inventaires aériens réalisés dans ce secteur par le ministère de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) en mai 1999 montrent la présence de 300 à 500 individus par kilomètre de rivage (Normand, 2003). Parmi ceux-ci, les canards plongeurs, tels que la Macreuse noire et l'Harelda kakawi, se nourrissent de petits poissons, crustacés, mollusques et plantes aquatiques le long de la côte. Ces deux espèces ont été dénombrées à plus de 1 000 et 800 individus respectivement, dans les deux Aires de concentrations d'oiseaux aquatiques (ACOA) présentes dans ce secteur (MRNF, 2008c). Ce même inventaire a également permis de déceler la présence de l'Eider à duvet, la Macreuse à front blanc et le Harle huppé dans la section sud du rivage. Quelques Cormorans à aigrettes et Fous de Bassan fréquenteraient aussi le secteur. L'inventaire réalisé à l'automne montre que le site serait uniquement fréquenté par les macreuses et le Harle huppé, et ce en plus faible abondance qu'au printemps (MRNF, 2008c).

La flèche littorale et l'embouchure de la rivière Pentecôte constituent un site de choix pour l'alimentation et le repos de la sauvagine au printemps. En effet, en plus de la section de côte qui se poursuit jusqu'aux Cayes rouges, ce territoire forme une importante ACOA pour les canards plongeurs. Les espèces les plus abondantes sont les macreuses, soit la Macreuse à front blanc et la Macreuse noire, qui comptent plus de

1 970 individus, suivies de l'Harelde kakawi, l'Eider à duvet et le Harle huppé (MRNF, 2008c). Plusieurs espèces de canards barboteurs, quoi que moins abondantes, ont aussi été inventoriées pendant cette période: le Canard noir, le Canard pilet, le Canard colvert et la Sarcelle d'hiver. D'autre part, l'inventaire a dénoté la présence du Guillemot à miroir et du Hibou des marais en 1999, à raison d'un individu pour chacune de ces espèces. Cette dernière est rarement observée dans la plaine du Saint-Laurent, ce qui la classe parmi les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (CDPNQ, 2007) et préoccupante au Canada (COSEPAC, 2008). Autrement, la présence du Hibou des marais n'a jamais été signalée dans ce secteur. Une colonie de Sternes pierregarin a été répertoriée par le Service Canadien de la Faune (SCF) à l'Est de Rivière-Pentecôte dans le secteur des Cayes (SCF, 2008). Cette colonie a aussi été signalée lors de l'inventaire de Bédard et Nadeau (1995).

Le Club d'ornithologie de la Côte-Nord (COCN) a également observé une plus grande concentration d'oiseaux aquatiques au printemps dans ce secteur (ÉPOQ-COCN, 1983-2007). Ce type d'habitat est également recherché par les oiseaux de rivage et limicoles, qui se nourrissent des organismes et détritiques repoussés sur la plage par les vagues. Au niveau des passereaux forestiers, les seules données disponibles proviennent de la base de données de l'Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ). La diversité des habitats littoraux présents sur le site supporte une grande richesse aviaire spécifique. Le tableau 2.1 liste de façon non-exhaustive les espèces susceptibles d'être observées dans le secteur de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte (ÉPOQ-COCN, 1983-2007). La présence d'une espèce d'oiseau à statut précaire a été notée par le COCN sur le site de Rivière-Pentecôte. En effet, l'Engoulevent d'Amérique est une espèce désignée menacée au niveau fédéral (COSEPAC, 2008).

2.2.2.3 FLORE

Le paysage de la Pointe-aux-Anglais se compose d'une forêt mature du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, généralement confinée au littoral du Saint-Laurent. Les peuplements forestiers localisés le long de la plage sont majoritairement composés d'un couvert forestier résineux, où dominent le Sapin baumier et l'Épinette noire. Plusieurs peuplements mélangés composés de Bouleaux blancs et de Peupliers faux-tremble, sont également présents en bordure du littoral. Toutes ces espèces se retrouvent également au niveau de l'embouchure de la rivière, où le couvert forestier est à la fois de type résineux et mélangé. Ces deux espèces dominent également dans quelques peuplements feuillus qui ont été observés près des berges de la rivière (MRNF, Jenniss, comm. pers., 2008).

En bordure des épinettes se trouve la dune, recouverte majoritairement d'Élyme des sables jusqu'à la haute plage. Cependant, peu d'information est disponible concernant les espèces végétales aquatiques présentes le long du littoral. Selon Dryade (1980), les sables côtiers de la haute Côte-Nord sont fréquemment occupés par des regroupements végétaux tels que ceux à Caquillier édentulé, à Ammophile à ligule courte et à Élyme des sables. Mise à part les espèces les identifiant, ces regroupements comprennent la Sabline faux-péplus, les Pâturins des prés, palustre



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

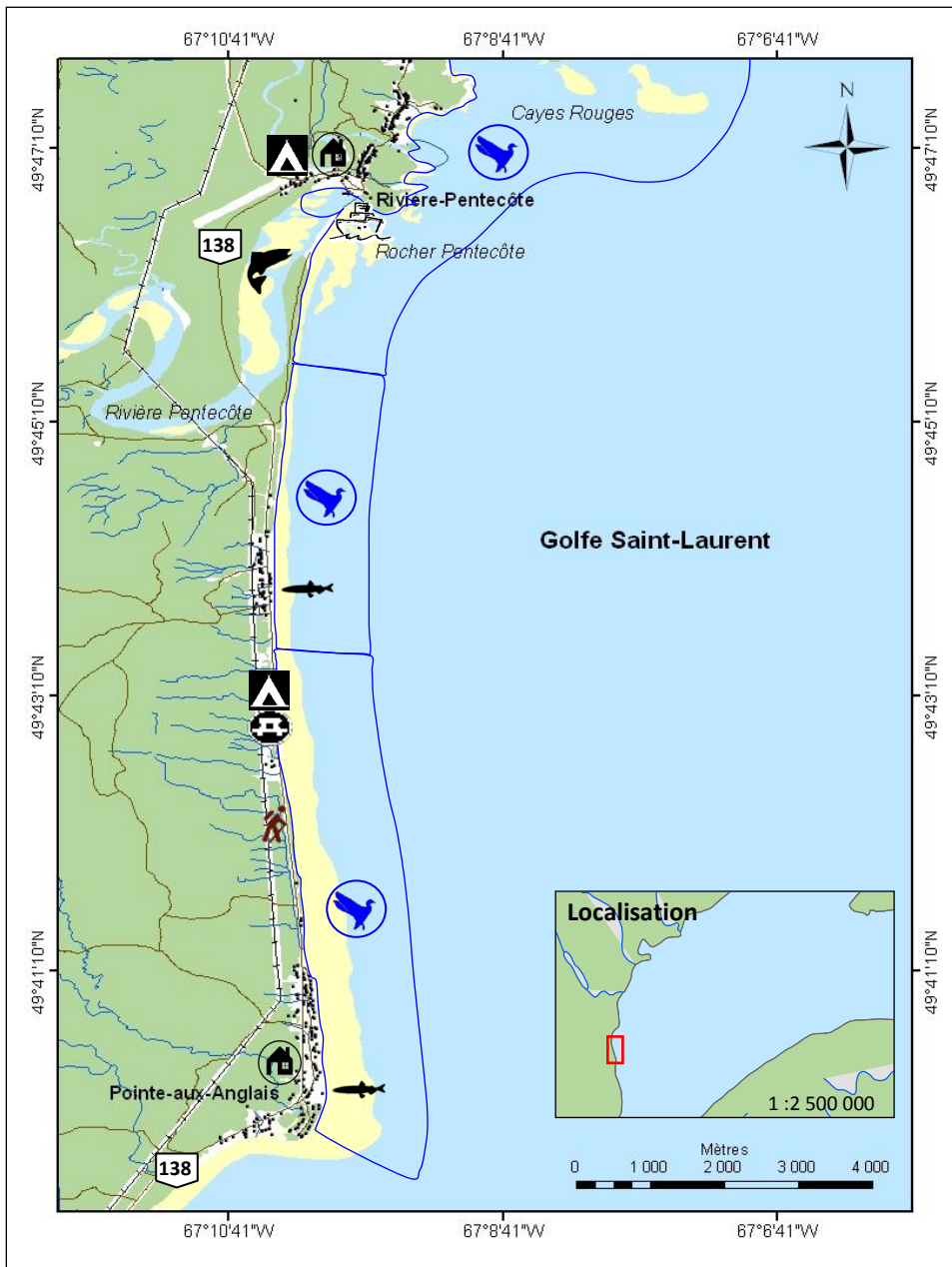
Figure 2.4. Paysage littoral de la plage de Pointe-aux-Anglais.

et comprimé, le Jonc de la Baltique et le Rumex à fenêtres (Fleurbec, 1985). La plage constituée de sable est toutefois dénuée de végétation.

Il est à noter qu'une espèce susceptible d'être désignée menacée au Québec, soit la Hudsonie tomenteuse, a été observée en bordure de la route 138 à Rivière-Pentecôte. Plus précisément, l'espèce a été repérée dans le sable, à 75 m à l'Ouest du pont de la rivière Pentecôte face au cimetière (CDPNQ, 2008).



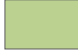








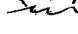
2.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT

Le secteur de Rivière-Pentecôte présente un grand intérêt au niveau des mines. La Carrière Nordique, une carrière de granit noir, est présente au nord-ouest de la localité. La roche dominante est une anorthosite noire du complexe anorthositique de Rivière-Pentecôte, qui contient un réseau de veines de cisaillement de couleur blanche et des concentrations de minéraux mafiques qui lui donnent l'apparence d'un marbre (MRNF, 2006). Le complexe renferme plusieurs sites propices à l'exploitation de granite architectural ainsi que des indices de minéraux industriels tels que l'apatite, le plagioclase, la silice et wollastonite. Des indices de cuivre, de nickel, de fer et de titane ont été identifiés dans les unités lithologiques du site (Nantel et Martignole, 1991).



CARTE 2. PLAGE DE POINTE-AUX-ANGLAIS ET EMBOUCHURE DE LA RIVIERE PENTECOTE
 Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Rivière à saumons
-  Frayères à capelan
-  Sentier pédestre
-  Halte routière
-  Camping
-  Site historique et vestiges
-  Quai

Échelle 1 : 60 000

2.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

2.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

L'ancienne municipalité de Rivière-Pentecôte comptait 600 habitants et comprenait ce village, en plus des villages de Pointe-aux-Anglais et de Baie-des-Homards. Fusionnée avec la Ville de Port-Cartier depuis 2003, la population de celle-ci englobe maintenant ces trois villages et comprend environ 7 000 habitants. La population se localise presque exclusivement entre la route 138 et le golfe et est concentrée dans quatre secteurs : le secteur de Pointe-aux-Anglais, le secteur du Grand-Ruisseau, le secteur de Rivière-Pentecôte et le secteur de Baie-des-Homards.

La localité de Pointe-aux-Anglais borde la limite ouest de la municipalité et est située en bordure du littoral, tout juste à l'ouest de la pointe portant le même nom. Celle-ci inclut une concentration de résidences permanentes et de chalets, ainsi qu'une église et quelques commerces d'accommodation. La route provinciale 138, qui longe de près la plage, donne accès à plusieurs points de vue. Le secteur du Grand Ruisseau est situé environ à mi-chemin entre Pointe-aux-Anglais et Rivière-Pentecôte et comprend plusieurs résidences principales et chalets en bordure de la route. Un camping et quelques services d'accommodation, dont un restaurant, y sont aussi présents.

Il est possible d'observer l'estuaire de la rivière Pentecôte depuis le pont qui enjambe celle-ci. La falaise, où se trouve le village de Rivière-Pentecôte, offre une vue imprenable sur l'embouchure de la rivière, particulièrement à partir des belvédères situés à l'entrée du village et près de l'église paroissiale. Ce village constitue la principale agglomération de ce secteur.

Seulement quelques activités touristiques se sont développées dans le secteur immédiat de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte. Les activités commerciales de ces localités sont modestes, mais répondent aux besoins en services de base. Le site est toutefois situé à proximité de la base de plein air Les Goélands, premier site touristique d'intérêt depuis Rivière-Pentecôte. Il est localisé à proximité de Port-Cartier, un des pôles touristiques majeurs des environs.

Tableau 2.1. Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte.

Nom français	Nom latin	Secteurs		Nom français	Nom latin	Secteurs	
		Pointe-aux-Anglais	Rivière Pentecôte			Pointe-aux-Anglais	Rivière Pentecôte
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	x	x	Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	x	
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	x	x	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylleZenaida</i>		x
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>		x	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	x	
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>		x	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	x	x
Bécasseau à croupion blanc	<i>Alidris fuscicollis</i>	x		Hirondelle bicoloré	<i>Tachycineta bicolor</i>	x	x
Bécasseau variable	<i>Alidris alpina</i>	x		Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	x	x
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>		x	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	x	x
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	x	x	Jaseur d'Amérique	<i>Bombcilla cedrorum</i>	x	x
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>		x	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>		x
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>		x	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	x	x
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	x	x	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	x	x
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	x	x	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	x	x
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	x	x	Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Eryle alcyon</i>	x	x
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>		x	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	x	x
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		x	Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>	x	
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>		x	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	x	x
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	x	x	Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>		x
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		x	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	x	
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	x	x	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	x	
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	x	x	Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>		x
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>		x	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	x	x
Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>		x	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	x	x
Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>		x	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>		x
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	x	x	Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>	x	
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	x	x	Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>	x	x
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>		x	Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>		x
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	x	x	Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>		x
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	x	x	Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>		x
Engoulement d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>		x	Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>	x	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	x	x	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	x	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	x	x	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	x	x
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	x	x	Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	x	
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	x	x	Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	x	x
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	x		Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quisqualis</i>	x	x
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	x		Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	x	
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>		x	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	x	
Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>		x	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	x	x
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	x	x	Sitelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>		x
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	x	x	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>		x
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	x	x	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	x	x
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	x	x	Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	x	x
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	x	x	Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>		x
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	x	x	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	x	
Grand Pic	<i>Dryocopus pileatus</i>	x		Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>		x
Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>	x	x	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	x	x
Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>	x					

2.3.2 HISTOIRE DU SITE

POINTE-AUX-ANGLAIS

Le nom de Pointe-aux-Anglais évoque un fait historique marquant dans l'histoire de la Nouvelle-France : celui du naufrage célèbre de la flotte anglaise dirigée par l'amiral Walker. En 1711, alors qu'il se dirigeait vers Québec dans le but de conquérir la colonie française, à la tête d'une puissante armée composée de 12 000 hommes et de 60 navires, une violente tempête s'abattit sur le Saint-Laurent. Plusieurs navires s'écrasèrent sur les rochers de l'île aux Œufs, située à quatre kilomètres de la Pointe-aux-Anglais, forçant le reste de la troupe à rebrousser chemin. Suite au naufrage, les habitants ont retrouvé les corps des naufragés et des débris de plusieurs navires échoués sur la pointe elle-même et dans la baie, d'où le nom donné à ce village (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Un pêcheur, Louis Langlois provenant de Cap-Chat en Gaspésie, serait le premier à être venu s'établir à cet endroit en 1873 (Lambert et Roy, 2001). La pêche y semblait très abondante : saumon, truite, morue et loup marin. L'histoire révèle également que deux ans plus tard, les Eudistes fondèrent la mission Saint-Paul à Pointe-aux-Anglais ainsi que l'église paroissiale. Il est d'ailleurs actuellement possible d'y admirer le chemin de croix de l'église Saint-Paul-de-la-Pointe-aux-Anglais.

RIVIÈRE-PENTECÔTE

L'appellation Rivière-Pentecôte voit le jour en 1535, lors du deuxième voyage de Jacques Cartier en Amérique. En raison de la localisation de l'embouchure de la rivière, ce refuge naturel lui permit d'y jeter l'ancre le jour de la Pentecôte. Il baptisa ainsi la rivière de même que le village se trouvant à proximité, qui y naîtra trois cents ans plus tard. En effet, ce n'est qu'en 1872 que la municipalité fut érigée. Avant l'arrivée de Jacques Cartier, les Montagnais avait nommé ce cours d'eau *Michigabiou*, signifiant « rocher abrupt ». Le rapprochement entre le nom montagnais et les mots « pente » et « côte » s'est rapidement réalisé et aujourd'hui, les lieux sont devenus « Rivière-Pentecôte ». Le mot a tout de même évolué depuis sa nomination par Jacques Cartier au XVI^e siècle puisque que Jolliet, en 1685, désignait la rivière la « pannecoste » sur ses cartes. Dix ans plus tard, les cartes de Deshayes indiquent, pour leurs parts, « Rivière de la Pentecoste » et en 1744, le cartographe Bellin signale dans un document « Rivière Michigabou ou Rivière de la Pentecôte » (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Vers 1858, quelques familles de pêcheurs et de Montagnais, attirées par la chasse et la pêche, dont celle d'Alexandre et Marie Naskapi s'établissent et fondent le premier rassemblement sur le site du village. Connu jusqu'alors comme un lieu de pêche, Rivière-Pentecôte devient un village forestier lors de l'établissement d'une scierie, aux abords de la rivière, par les frères Gagnon de Québec en 1883. Les débuts de cette nouvelle industrie sont des plus prospères. La scierie emploie plus de cent hommes, arrivant surtout de Havre-Saint-Pierre, Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake, des localités où la pêche et la chasse ne parviennent plus à assurer la subsistance des familles (Lambert et Roy, 2001). Le village se développe ainsi autour de l'industrie forestière, puisque c'est « sur le banc » que se situe le centre des activités : la maison des frères Gagnon, le premier presbytère et le bureau de télégraphie. En 1884, on procédait à l'ouverture d'un bureau de poste identifié comme *Penticost River*, qui prendra son nom actuel de Rivière-Pentecôte en 1933. La vie religieuse du village prend son sens lors de la fondation de la mission de Saint-Patrice-de-la-rivière-Pentecôte, en 1875. Noyau de vie de la communauté, l'église de Rivière-Pentecôte et le premier presbytère furent construits en 1885, afin d'y loger l'abbé A.-B. Côté, premier missionnaire résident de Rivière-Pentecôte (Frenette, 1996).

Jusqu'en 1900, les affaires de la compagnie se font bonnes ; quelques quarante mille billots d'épinette transformés en planche sont expédiés outre-mer vers l'Angleterre, l'Irlande et le Portugal. Quelques

années plus tard, soit en 1903, la *Sherbrooke Lumber Company* acquiert l'usine des frères Gagnon et la transforme afin de produire de la pâte de bois, ce qui fournit du travail à plus de 300 hommes, en provenance des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et du Labrador (Lambert et Roy, 2001). La compagnie détient notamment des droits sur le potentiel hydroélectrique, mais limite toutefois ses investissements à l'usine, au dragage de l'estuaire et à l'aménagement d'un quai en bois d'une centaine de mètres de longueur. Trois ans plus tard, la compagnie passe aux mains de la *Pentecost Lumber Co.*, pour être revendue en 1907 à la *Saint-Maurice Lumber Co.* qui devient la *Canadian International Paper (C.I.P.)* vers 1925 et détient tout le territoire forestier de Rivière-Pentecôte. Suite à l'acquisition, le moulin sera transformé en usine d'écorçage pour la production de pâtes et papier. Plusieurs installations permettant l'exploitation et le transport des produits forestiers seront construites en bordure du fleuve, où le bois coupé sera acheminé pour être transporté à l'aide de barges vers Trois-Rivières. Influencé par l'industrie forestière, le village présente une stratification socio-géographique verticale en trois niveaux. Les équipements portuaires et les maisons des ouvriers étaient situés à l'étage inférieur, alors que le palier supérieur abritait les résidences des cadres et l'hôtel de la compagnie (Frenette, 1996).

Après avoir connu un véritable essor, l'industrie du bois de sciage de la Haute-Côte Nord décline sérieusement à partir des années 1920, Rivière-Pentecôte ne faisant pas exception. L'absence d'investissements importants et le ralentissement des activités de coupe du bois freineront la croissance du village, provoquant le départ d'une partie des familles. Par la suite, l'exploitation forestière ne cesse de décroître jusqu'en 1970, en raison de l'épuisement des forêts accessibles, des salaires et des coûts de mécanisation très élevés et la nécessité de grandes surface de coupes. Dans une dernière tentative de rentabilisation de ses installations, la C.I.P. détruit un barrage et détourne la rivière Pentecôte, et ce, sans l'autorisation préalable du ministère des Richesse naturelles et malgré la désapprobation générale. Cette intervention fut vouée à un véritable échec. En plus de la disparition de la chute, le remplissage de la rivière a entraîné la destruction du chenal qui permettait aux bateaux d'accéder au quai. Conséquemment, le transport du bois par bateaux vers les usines de la compagnie n'est plus envisageable, obligeant la C.I.P. à fermer définitivement ses portes en 1975 (Frenette, 1996). Par la suite, l'exploitation forestière a repris graduellement dans le secteur, depuis la mise en opération de l'usine de sciage Scierie Norbois inc. à Rivière-Pentecôte. C'est en 1980 que la municipalité de Rivière-Pentecôte est officiellement constituée, suite à quoi elle fut regroupée à celle de Port-Cartier en 2003.

2.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

La plage de Pointe-aux-Anglais est facilement accessible à partir de la route 138. D'abord, la localité de Pointe-aux-Anglais, située en milieu riverain en bordure de la plage, y permet l'accessibilité à plusieurs endroits. On y retrouve notamment le Musée Louis-Langlois, logé dans une ancienne résidence datant de 1873. Une exposition racontant le naufrage de la flotte anglaise de l'amiral Walker dans les parages de l'île aux Œufs y est présentée, ainsi qu'une série de photographies historiques sur l'histoire de Rivière-Pentecôte. La municipalité y tient notamment un kiosque touristique pendant la saison estivale. L'Église paroissiale rappelle également ce fait historique marquant, qu'est le naufrage des navires anglais, par la présentation d'un chemin de



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 2.5. Halte routière de Pointe-aux-Anglais.

croix réalisé par un illustre artiste sculpteur.

Située à deux kilomètres à l'Ouest du village, en bordure de la route 138, la halte routière de Pointe-aux-Anglais est passablement aménagée et donne accès directement à la plage, située à environ 150 mètres (Fig. 2.5). Une vaste aire de stationnement permet d'accueillir une dizaine de voitures. Un gazébo, abritant une table de pique-nique, est également présent et entretenu. Le camping rustique de la Pointe-aux-Anglais, ouvert seulement l'été, est accessible à partir de cette halte. Au total, 27 emplacements de camping sont répartis tout au long du chemin, aménagé en bordure de la forêt. Tel qu'indiqué, ceux-ci sont toutefois strictement réservés aux roulettes et véhicules récréatifs motorisés. Se secteur de plage se rattache au sentier pédestre, prenant source à la petite rivière Calumet. Un petit sentier à fond sablonneux est également présent sur la grève. Le secteur du Grand Ruisseau est situé en bordure de la route 138, environ à mi-chemin entre Pointe-aux-Anglais et Rivière-Pentecôte. Un camping y est présent, ainsi qu'un restaurant.

La flèche de l'embouchure était autrefois habitée par les villageois, comme en témoignent certains vestiges encore présents sur le site tels que des fondations et un cimetière. Notamment, un ancien chemin bordé d'aulnes parcourt encore aujourd'hui la bande de terre sur sa quasi-longueur, soit sur 2,7 kilomètres. Ces habitants avaient dû quitter l'endroit, suite à l'érosion constante présente du côté de la rivière Pentecôte. L'accès à la flèche d'embouchure est également possible via un chemin qui relie la route 138 à un site de camping sauvage. Celui-ci ne possède aucune infrastructure ni aménagement, mais est vaste et peut accueillir une trentaine de personnes.

L'ensablement à l'embouchure fait en sorte que l'accès à la rivière par la voie maritime est plutôt difficile.



Figure 2.6. A) Ruines de l'ancien garage de la compagnie CIP ; B) Église paroissiale de Rivière-Pentecôte.

Les zones de dépôts, créées suite au démantèlement du barrage, diminuent la hauteur d'eau libre permettant la circulation dans l'estuaire. L'accès au quai est donc maintenant restreint, seuls les petits bateaux peuvent y accoster. L'accès à la rivière est possible en trois points distincts, répartis à différentes hauteurs. Par des chemins forestiers, les fosses Dupont, du cric Pagé et la fosse de la Chute sont accessibles. Cette dernière constitue la limite praticable pour la pêche au saumon, puisque la chute des 14 Arpents, située immédiatement en amont, forme un obstacle infranchissable pour le saumon à quelques 13 kilomètres de l'embouchure.

La rive est de l'embouchure de la rivière est accessible via le village de Rivière-Pentecôte. Le site du quai est un endroit très bien aménagé, bordé par un belvédère où des bancs sont présents. Le camping offre toutes les commodités d'usage, telles qu'un restaurant, des douches, des toilettes, etc. Un débarcadère est situé à quelques mètres du stationnement. Installé dans les fondations de l'ancien garage de la compagnie CIP, qui occupait les lieux autrefois, un site d'interprétation

historique relate les faits marquants de l'histoire de ce village sur des panneaux d'interprétation (Fig. 2.6A). L'église de Rivière-Pentecôte, juchée sur la falaise près du quai, surplombe la baie des Homards et l'embouchure de la rivière. Elle est considérée comme la plus ancienne église paroissiale encore utilisée aux fins de culte dans la région de Manicouagan (Fig. 2.6B).

2.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

La longue plage sablonneuse de Pointe-aux-Anglais attire de nombreux touristes chaque année, principalement pour la baignade. La halte routière aménagée et les sites de camping situés à proximité permettent aux visiteurs de s'y arrêter pour une nuit. Un second site de camping, situé en bordure de la plage, est clôturé et utilisé par des propriétaires privés. Le long de la route 138, plusieurs chalets occupent la partie nord de la plage. Un grand nombre de véhicules hors-route (VHR) circulent toutefois sur la plage et piétinent la végétation. Les amateurs de plein air peuvent emprunter le sentier pédestre, de plus de 20 kilomètres, à partir de la petite rivière Calumet jusqu'à la flèche d'embouchure de la rivière Pentecôte.

Cette rivière à saumons constitue un site de choix pour la pêche sportive. Les statistiques de pêche aux salmonidés dans la rivière Pentecôte, établies par le MRNF, indiquent une augmentation des efforts de pêche pour le Saumon atlantique depuis les années 1990, passant de 43 à 328 jours-pêche en 2008 (MRNF, 2008b). Comme les pêcheurs ne sont pas tenus de détenir un droit d'accès pour fréquenter la rivière, et donc de s'enregistrer avant leur journée de pêche, il faut préciser que le calcul de la fréquentation qui s'y réalise fait l'objet d'une évaluation (extrapolation à partir des captures enregistrées). Ces chiffres seraient donc encore une fois sous-évalués par rapport à la réalité (MRNF, F. Barnard, comm. pers., 2008). Les pêcheurs, en plus de détenir un permis provincial de pêche au saumon, devront obligatoirement pêcher à la mouche sur la rivière, puisque c'est le seul type de pêche permis. La pêche au saumon est toutefois interdite entre l'embouchure et la partie en aval du pont de la 138. En amont de la chute des 14 arpents, seule la pêche à l'Omble de fontaine est possible, puisque les saumons ne peuvent pas franchir cet obstacle. Le lac Pentecôte, plan d'eau de plusieurs kilomètres de longueur situé dans ce secteur, représente notamment un site très populaire de la région pour la villégiature et la pêche de l'omble de fontaine. La pêche sportive peut également être pratiquée au quai de Rivière-Pentecôte et nécessite un permis de pêche provincial. La pêche à la mouche ou au leurre y est permise, mais les saumons doivent toutefois être remis à l'eau. Il est également possible de pêcher l'Omble de fontaine anadrome (truite de mer) à l'embouchure de la rivière (MRNF, 2008a).

La partie de la rivière Pentecôte comprise entre la chute des 14 arpents et l'embouchure est canotable. Ce parcours de 13 km de niveau débutant à intermédiaire peut être réalisé à l'intérieur d'une même journée ou impliquer un coucher en camping selon le cas. Les paysages y sont spectaculaires. Étant donné la courte distance impliquée et le faible niveau de difficulté, il existe d'ailleurs un potentiel de développement de cette activité pour les touristes de passage et les familles qui voudraient y être initiées, si des services à cet effet étaient offerts.

Les secteurs coquilliers de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte ont été fermés à la cueillette de mollusques à l'été 2008, exceptionnellement en raison d'un épisode de toxicité induit par la forte concentration d'algues rouges. La Mye commune est le mollusque majoritaire récolté



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 2.7. Quai de Rivière-Pentecôte.

majoritairement par les cueilleurs dans ce secteur. La pêche commerciale aux Buccins communs s'effectue également dans le secteur, puisque les pêcheurs utilisent le quai de Rivière-Pentecôte pour y laisser leurs bateaux (Fig. 2.7).

Le site du quai de Rivière-Pentecôte est convenablement aménagé pour recevoir les touristes. En plus du camping et de l'ancien quai réaménagé, le site historique de Rivière-Pentecôte met en valeur l'important centre industriel qu'était ce village, construit autour des installations de la scierie au 19^e siècle. De plus, des belvédères aménagés sur la colline offrent une vue panoramique époustouflante sur l'embouchure de la rivière. Un sentier pédestre aménagé est accessible à partir de la rue des Pionniers et permet d'accéder à l'embouchure de la rivière Riverin. Ce secteur de la rivière est un endroit de prédilection pour l'observation de la sauvagine. La localité a aussi développé quelques pistes cyclables sur son territoire.

Le secteur forestier de Rivière-Pentecôte est également exploité, puisque l'entreprise Scierie Norbois inc. y possède une usine de sciage et bénéficie d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Celle-ci possède un chemin forestier, utilisé principalement par les véhicules lourds pour le transport du bois. L'entreprise installée à Rivière-Pentecôte se distingue des autres usines par sa capacité de scier du bois de fortes dimensions. La quasi-totalité de la localité de Rivière-Pentecôte se situe dans une des trois aires forestières (094-20A) formant le territoire des CAAF octroyé par le Ministère des ressources naturelles sur la Côte-Nord. Cependant, l'usine a dû fermer ses portes en raison des difficultés que connaît l'industrie forestière suite à la crise du bois d'œuvre.

La carrière de granit noir, située au nord de Rivière-Pentecôte, est exploitée depuis la fin des années 1980. Actuellement, le Groupe Polycor inc. exploite la Carrière Nordique. Mieux connue sous le nom Noir Nordique, la pierre composée d'anorthosite noire est extraite et utilisée, entre autres, pour la construction de bâtiments, de panneaux dimensionnés, de tranches et de tuiles minces (MRNF, 2007).

Enfin, mentionnons que la chute des 14 Arpents fait actuellement l'objet d'une étude d'impact dans le but d'y réaliser un projet hydroélectrique. La Ville de Port-Cartier est le principal promoteur de ce projet.

2.3.5 TENURE DES TERRES

La majorité des terrains riverains près de la localité de Pointe-aux-Anglais et le long de la plage sont de tenure privée. Pour ce qui est de l'embouchure de la rivière, la flèche littorale est de tenure publique, tout comme le site où se trouvent le quai et le camping et la pointe de la rivière Est.

2.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

La Ville de Port-Cartier a attribué une affectation de « récréation et conservation » à l'ensemble du milieu marin bordant la plage de Pointe-aux-Anglais ainsi que l'embouchure de la rivière Pentecôte. L'affectation « habitation » est rencontrée de chaque côté de la route 138 dans le secteur de la localité de Pointe-aux-Anglais, à l'exception d'une petite partie affectée au « multifonctionnel ». Les rives continentales du secteur de la plage ont plutôt reçu une affectation « forestière ».

Le territoire de la rivière entre la plage et le village de Rivière-Pentecôte a reçu une affectation « forestière ». La partie ouest de la localité de Rivière-Pentecôte bordant la route 138, ainsi que la rue des Pionniers ont reçu l'affectation « multifonctionnelle » de la part de la ville. Le site historique de Rivière-Pentecôte et une bonne partie du littoral près de la Pointe de la Rivière Est ont été affectés de « publique ». Autrement, l'affectation « habitation » a été attribuée à la majorité de la localité.

La MRC de Sept-Rivières a reconnu l'église et la petite chapelle de Rivière-Pentecôte à titre de territoire d'intérêt historique et culturel, témoignant de l'importance de ces monuments dans l'histoire de cette localité. De plus, le site historique de Rivière-Pentecôte a été retenu comme territoire d'intérêt historique et esthétique en raison de son emplacement sur un promontoire dominant la rivière Pentecôte et sa position en retrait des habitations du village. Un belvédère aménagé par la municipalité met ainsi ce site en valeur. De plus, le musée de Pointe-aux-Anglais présente un équipement culturel et patrimonial important aux yeux de la MRC. En tant que territoire d'intérêt écologique, la MRC a cru bon de retenir le bassin de protection de la prise d'eau potable de la rivière Riverin à Rivière-Pentecôte.

Dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières souhaite reconnaître les trois habitats fauniques côtiers, soit les ACOA telles qu'identifiées sur le *Plan des habitats fauniques du ministère de l'Environnement*, comme territoires d'intérêt écologique. La rivière Pentecôte fait aussi parti de ces territoires en étant une rivière à saumons.

STATUT LÉGAL

Ce site comprend trois habitats fauniques reconnus par le MRNF, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Les trois ACOA (# 0177-99, # 0178-99 et # 0413-99) couvrent l'ensemble de la plage de Pointe-aux-Anglais ainsi que la flèche littorale jusqu'aux Cayes Rouges et le milieu marin adjacent. Ces habitats fauniques sont également reconnus à titre d'aires protégées par le Ministère du Développement durable et des parcs (MDDEP), conformément à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* établie en 2002. De plus, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* du SCF vise à protéger la plupart des espèces d'oiseaux migrateurs au pays par des mesures de conservation et de protection des populations et de leurs habitats.

L'exploitation du Saumon atlantique dans la rivière Pentecôte fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi par le MRNF. Toutefois, ces habitats ne sont pas reconnus par un règlement ou une loi provinciale. Afin de préserver la qualité de cet habitat, les bandes riveraines sont habituellement protégées sur une largeur de 60 mètres de chaque côté de la rivière en vertu de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q. c.F-4.1, art. 28.2). Aucun aménagement forestier ne peut s'effectuer sans l'autorisation du ministère.

La protection de l'Anguille d'Amérique, espèce désignée comme préoccupante par le COSEPAC, est assurée par l'entremise de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection de l'environnement* du gouvernement fédéral. La possibilité d'ajouter cette espèce à la liste de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* est présentement étudiée. Advenant son ajout, elle bénéficiera d'une protection supplémentaire en vertu de la LEP, puisqu'un plan de gestion devra être élaboré.

2.3.7 GESTION DU SITE

La rivière Pentecôte possède le statut officiel de « rivière à saumons », où la réglementation spécifique à l'exploitation de cette espèce s'applique. Les activités se déroulant à l'embouchure de cette rivière sont sous la juridiction fédérale et provinciale, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. La gestion foncière du territoire public est assurée par la direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF, tandis que la gestion forestière du territoire public de l'aire forestière sous CAAF est assurée par la direction régionale de Forêts Québec.

Les propriétaires privés se partagent la gestion du territoire de la plage de Pointe-aux-Anglais, alors que la municipalité de Port-Cartier et l'Association touristique régionale de Duplessis gèrent le site historique de Rivière-Pentecôte.

2.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

Dans le but de mettre en valeur les particularités de la rivière, un plan de mise en valeur de la rivière Pentecôte fut réalisé par la firme Naturam en 1993 pour le compte de l'association de chasse et pêche de Rivière-Pentecôte.

L'auberge Le Nord-Côtier tente actuellement de développer le côté touristique de ce secteur, par la mise en place d'activités récréo-touristiques. Cet organisme voudrait offrir des activités de plein air sous la forme de forfaits guidés.

2.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

LA PLAGE

L'utilisation de la plage par les VHR constitue une source de perturbation considérable. Cette activité entraîne la perte d'habitats côtiers et de la végétation riveraine (Fig. 2.8). Les espèces végétales présentes à l'arrière-plage jouent un rôle primordial car elles favorisent la stabilité du milieu et protègent ainsi les berges de l'érosion. La destruction de la végétation riveraine par les VHR peut donc accélérer le processus d'érosion du littoral.

Figure 2.8. Traces de VHR sur la plage de Pointe-aux-Anglais.

Les côtes à terrasse de plages telles que la plage de Pointe-aux-Anglais sont particulièrement sensibles à l'action des vagues de tempête, de plus en plus fréquentes depuis plusieurs années en raison des changements climatiques. Ce type de côte est actuellement en érosion de manière assez générale au Québec maritime. Plusieurs secteurs de la plage de Pointe-aux-Anglais sont touchés par cette problématique, de plus en plus présente sur le littoral nord-côtier (Dubois et al., 2005). Conséquemment, les pertes d'habitat associées à l'érosion sur cette plage risquent de perturber l'habitat du capelan. Il y a également à craindre des actions qui pourraient être entreprises et ainsi accélérer le processus d'érosion des berges ou détruire les plages qui accueillent le capelan.

L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE

Bien que les événements des années 1970 aient provoqué la déposition de grandes quantités de sédiments jusqu'à l'embouchure de la rivière, celle-ci est toujours influencée par ce processus. En effet, on observe encore actuellement beaucoup de zones en érosion active, qui apportent des quantités élevées de sable dans le lit de la rivière. Ce phénomène modifie sans cesse la morphologie et la bathymétrie de la rivière. Les berges de la rivière sont notamment des zones à risque élevé de mouvements de terrain. La flèche d'embouchure de la rivière Pentecôte n'échappe pas au phénomène d'érosion côtière. Celle-ci s'érode continuellement depuis la construction du pont de la route 138 (Frenette, 1996). Cette flèche joue un rôle important dans la protection des berges de la localité.

Une autre source de perturbation est à noter, puisque la prise d'eau pour le village se retrouve dans la rivière Riverin et les eaux usées municipales sont non-traitées et se déversent également dans cette rivière un peu en amont de son embouchure.

2.5 VALEUR DU SITE

VALEUR ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux du secteur étudié, l'importance écologique de la plage de Pointe-aux-Anglais et l'embouchure de la rivière Pentecôte peut se qualifier de « élevée ». Les composantes biologiques d'intérêt présentes sur le site démontrent qu'une attention particulière doit être accordée du point de vue de la conservation. En effet, cet habitat présente une grande diversité au niveau de la faune marine, particulièrement l'embouchure de la rivière qui abrite plusieurs espèces de sauvagine.

Le site de Rivière-Pentecôte présente également un attrait du point de vue historique. Plusieurs bâtiments d'époque y sont présents (église, chapelle, ruines d'une ancienne usine) et témoignent de l'occupation du territoire au siècle dernier.

2.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 2.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 2.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la plage de Pointe-aux-Anglais et de l'embouchure de la rivière Pentecôte.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiels		
• Valeur écologique élevée du site (diversité et richesse de la faune aviaire, frayère à capelan, rivière à saumons)	X	X
• Rareté relative d'une telle formation géomorphologique (flèche littorale d'embouchure)	X	X
• Proximité de la route 138		X
• Panorama		X
• Valeur écologique de la plage et embouchure de la rivière reconnue par la municipalité (zonage de conservation) et le gouvernement provincial (habitats fauniques)	X	X
• Site reconnu à titre de territoire d'intérêt historique et culturel par la MRC (église et chapelle de Rivière-Pentecôte)	X	X
• Présence d'accès publics aménagés (halte de Pointe-aux-Anglais, site historique de Rivière-Pentecôte)		X
• Potentiel touristique du site déjà reconnu au niveau municipal (affectation récréative)		X
• Présence d'un site populaire pour la récolte du capelan	X	X

(plage)		
• Présence de points d'observation littoraux et de sentiers accessibles		X
• Pêche au saumon et à l'omble de fontaine anadrome	X	X
Contraintes		
• La tenure privée des terrains riverains limite les actions possibles de mise en valeur	X	X
• Végétation des dunes subit des perturbations importantes (piétinement)	X	
• Végétation sensible sur la flèche	X	X
• Sources de perturbations anthropiques et naturelles (piétinement des dunes de sable, érosion des berges, circulation en VHR)	X	
• Présence potentielle de trois espèces à statut précaire (Anguille d'Amérique, Hibou des marais, Engoulevent d'Amérique)		X
• Navigation limitée, à marée basse, au niveau de l'estuaire		X
• Rejets des eaux usées non traitées dans la rivière Riverin	X	X

2.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en favorisant la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable. Les interventions ciblées devront être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une perspective de mise en valeur du site soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir à l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la plage et l'embouchure de la rivière.

2.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la présence de certaines infrastructures touristiques sur le site.

En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place de mesures de protection davantage axées sur la conservation pour certaines composantes de la plage de Pointe-aux-Anglais :
 - Évaluer la possibilité de limiter la circulation motorisée sur la plage à un seul sentier (ex. : sentier balisé) ;
 - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité des dunes de la plage et de la flèche littorale (réduction de la circulation des VHR et piétinement) ;

- Adopter et adapter des actions qui ne vont pas nuire aux plages quant aux décisions qui seront prises à l'égard de l'érosion des berges. Par exemple, s'assurer que le MTQ a un plan de déplacement de la route au lieu de la protéger avec des enrochements. Dans le cas de la mise en place de mesures de protection, favoriser des méthodes douces comme la recharge en sable ou la plantation d'espèces adaptées à ce type de milieu (ex. Élyme des sables). Pour les résidences secondaires du côté de la mer, adapter des actions en fonction des recommandations du comité d'Expert sur l'érosion des berges au Québec (sécurité civile, MDDEP, MPO, etc.).
- Maintenir et consolider la vocation de mise en valeur et de protection des paysages à l'embouchure de la rivière Pentecôte :
 - Maintenir et assurer l'entretien des infrastructures et des points d'observation accessibles sur l'embouchure de la rivière ;
 - Maintenir et consolider les activités d'observation du panorama estuarien et de la faune en lien avec une vocation de conservation ;
 - Évaluer la possibilité d'ajouter des activités d'auto-interprétation permettant la découverte du milieu littoral de la plage ;
 - Évaluer la possibilité de prolonger certaines parties des sentiers pédestres existants et d'y ajouter des activités d'auto-interprétation du milieu (panneaux, belvédères, lunettes d'approche) ;
 - Évaluer la possibilité d'entretenir et développer le quai de façon durable, par exemple par la mise en place d'un ponton flottant pour accueillir les plaisanciers.

2.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

En tenant compte des potentiels et des contraintes soulevées, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité. Une telle étude devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site tout en respectant les activités humaines existantes, ainsi que les caractéristiques de la clientèle afin d'adapter les produits touristiques de façon maximale. La poursuite du développement des activités éco-touristiques sont dépendants d'une meilleure connaissance de la clientèle et de leurs attentes ainsi que de la mise en place de nouvelles activités, en plus d'une adaptation des produits déjà existants (ex : activités pour toute saison).

GESTION ET PRISE EN CHARGE

La gestion des activités sur le site est actuellement partagée entre les propriétaires riverains, la Ville de Port-Cartier, l'Association touristique régionale de Duplessis, le MPO et le MRNF. La collaboration des nombreux propriétaires de lots en bordure du littoral serait souhaitable afin d'assurer une meilleure gestion et protection de ce milieu.

La sensibilisation du public à l'égard de la circulation en VHR sur la plage est nécessaire dans un tel milieu, et ce, sur tout le territoire de la Côte-Nord. Compte tenu que cette problématique soit d'ordre régional, une table de concertation devrait être mise sur pied, incluant différents intervenants œuvrant dans le domaine de l'environnement, dont le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN).

Le site de l'embouchure de la rivière Pentecôte possède de superbes paysages devant être conservés intacts et mis en valeur. La MRC de Sept-Rivières souhaite d'ailleurs incorporer la notion de paysage dans son futur schéma d'aménagement et de développement.

2. 8 RÉFÉRENCES

- Bédard, J. et A. Nadeau, 1995. Habitats insulaires d'oiseaux marins : Secteur Tadoussac - Pointe-des-Monts, Société Duvetnor Ltée, Rivière-du-Loup, 36 pages.
- Calderón, I., 1996. Caractérisation de la végétation et de la faune ichthyenne de la baie de Sept-Îles. Document réalisé par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre du programme « Biodiversité », Mise en valeur des habitats du poisson, Saint-Laurent Vision 2000, 47 p.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2007. Liste des espèces fauniques vertébrées suivies au CDPNQ. Site web : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/>. [Consulté le 8 octobre 2008].
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3^e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, 108 p.
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Site consulté le 6 octobre 2008].
- COSEPAC, 2008. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Site web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm. [Consulté le 8 octobre 2008].
- Danais, A. (Aquabio Concept), 2003. Route des Baleines Phase II : Étude de potentiel de développement touristique Volume 1 MRC de Sept-Rivières, AquaBio Concept, ATR de Duplessis. Cédérom.
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- Dubois, J.-M. M., Bernatchez, P., Bouchard, J.-D., Daigneault, B., Cayer, D. et S. Dugas, 2005. Évaluation du risque d'érosion du littoral de la Côte-Nord du Saint-Laurent pour la période de 1996-2003. Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, 291 pages, annexes.
- ÉPOQ-COCN, 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Fleurbec, 1985. Plantes sauvages du bord de la mer. Guide d'identification. Fleurbec éditeur, Saint-Augustin (Portneuf), Québec. 286 pages.

- Frenette, P., 1996. Histoire de la Côte-Nord. Collection Les Régions du Québec ; 9. Institut québécois de recherche sur la culture. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 667 p.
- Guérin, S., 2001. *Premier bilan des connaissances sur l'Éperlan arc-en-ciel (Osmerurus mordax) anadrome de la Côte-Nord*. Faune et Parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 101 p. + 5 annexes.
- Lambert, S. et C. Roy, 2001. Une histoire d'appartenance, volume 3 : La Côte-Nord. Les Éditions GID. Les Publications du Québec, Sainte-Foy (Québec), 266 pages.
- Ministère de l'Environnement, 1991. Répertoire hydrologique 1989, HP 65/1, Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2006. Les mines – Rivière-Pentecôte. Site web : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/industrie/architecturale/architecturale-exploitation-historique-granit-grenville-rivierepentecote.jsp>. [Consulté le 9 octobre 2008].
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008a. La pêche au saumon au Québec. Site web : www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/reglementation/saumon. [Consulté le 10 octobre 2008].
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008b. Données internes sur les statistiques de pêche aux salmonidés pour la rivière Pentecôte. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008c. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LSMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Nantel, S. et J. Martignole, 1991. Le complexe anorthositique de Rivière-Pentecôte (Côte-Nord). Service de la géoinformation (DGEGM), MM 89-02, 83 p.
- Normand, I., 2003. Inventaires aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 59 pages.
- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web: <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 6 octobre 2008].
- Pilote, S., 1989. Avis scientifique sur l'Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Direction de la recherche scientifique et technique, 30 pages.
- Scott, W. B. et M. G. Scott, 1988. Atlantic fishes of Canada. Canadian Bulletin of Fisheries and Aquatic Sciences 219: 731 p.
- Service canadien de la faune (SCF), 2008. Données internes sur la sauvagine et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.

FICHE #3. BAIE DES HOMARDS

3.1 Identification et localisation du site	2
3.2 Description du milieu biophysique	2
3.2.1 Composantes physiques	2
3.2.2 Composantes biologiques.....	2
3.2.2.1 Faune aquatique.....	2
3.2.2.2 Faune aviaire	3
3.2.2.3 Flore.....	5
3.3 Description du milieu humain	5
3.3.1 Situation géographique et contexte régional.....	5
3.3.2 Accessibilité, équipement et infrastructures.....	5
3.3.3 Histoire du site.....	6
3.3.4 Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	6
3.3.5 Tenure des terres.....	6
3.3.6 Affectation du territoire et statut légal du site.....	6
Zonage municipal.....	6
Statut légal.....	7
3.3.7 Gestion du site.....	7
3.4 Analyse des sources de perturbation	7
3.5 Valeur écologique	7
3.6 Synthèse des potentiels et contraintes au développement	8
3.7 Recommandations en matière de développement durable.....	8
3.7.1 Lignes directrices de développement durable	9
3.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site	9
Préfaisabilité.....	9
Gestion et prise en charge.....	10
3. 8 Références	10

FICHE #3. BAIE DES HOMARDS

3.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Ouest) : 5522713

UTM (Nord) : 637910

Longitude : 067°04'54" O

Latitude : 49°50'27" N

La baie des Homards est située à sept kilomètres au Nord-Est de l'embouchure de la rivière Pentecôte, à l'extrémité de la rue des Pionniers en bordure du Golfe du Saint-Laurent. Localisée sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier, la baie est délimitée par la pointe Bezeau à l'Ouest, où se trouve le village de Baie-des-Homards, et la pointe à Luc à l'Est.



Crédit : ATRD, copyright A. Danais.

Figure 3.1. La baie des Homards.

3.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

3.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

La baie des Homards est de forme quasi-circulaire et fait approximativement 3,5 kilomètres à son plus large. Celle-ci est bordée par plusieurs petites anses et îlots. La Petite Île, formée d'un substrat rocheux où poussent quelques épinettes, est située face au village près de la pointe Ouest, où se trouve l'anse aux Harengs, aussi appelée baie des Sables. À l'Est de la baie, l'île à Foin se situe à l'entrée de la baie Langis et aussi est recouverte de végétation. Les Cayes du Pain et Bec-scie et le Haut-fond du large sont de petits îlots rocheux inondés dans les très hautes marées et font face à la pointe à Luc (Bédard et Nadeau, 1995).

Le ruisseau à Baulne et la Grande Rivière se jettent tous deux dans la baie.



Crédit : ATRD, copyright A. Danais.

Figure 3.2. Vue aérienne du village de Baie-des-Homards.

La baie est entièrement constituée d'un dépôt sableux ou graveleux. Le rivage près du village est constitué d'une plage de sable et de cailloux, suivie d'arbustes et puis d'arbres (Fig. 3.2) (Dryade, 1980). Tout autour de la baie, le littoral se présente sous forme d'une mince bande formée d'un substrat rocheux bordée d'une forêt mature (Fig. 3.1).

À l'Ouest de la baie, plusieurs îles et îlots forment les Cayes Rouges, majoritairement recouverts d'arbres matures. Les îles du Petit et du Grand Caouis sont situées à l'Est de la baie, un peu plus au large.

3.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

3.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

La baie des Homards est caractérisée par la richesse de sa faune benthique marine. D'ailleurs, ce nom, historiquement inspiré de l'abondance de homards venant s'alimenter dans la baie, le démontre bien. Le

Homard d'Amérique est en effet présent en bordure de la baie, tel que le suggère le logiciel SIGHAP (MPO, 2007). De plus, cette zone serait aussi fréquentée par le Crabe commun. Le Pétoncle d'Islande et la Mactre de Stimpson se concentrent également plus en profondeur à l'extérieur de la baie (MPO, 2007). En raison de la faible profondeur d'eau, la baie des Homards est un endroit de prédilection pour la cueillette des mollusques, principalement la Mye commune. D'ailleurs, un important banc de myes est présent sur toute la superficie de la baie. Un autre mollusque, le Buccin commun ou bourgot, est majoritairement concentré autour des petits îlots à proximité de la baie (MPO, 2007). Des Dollars de sable ont également été observés en eau peu profonde dans la baie (Comité ZIP CNG, M. Bourque, comm. pers., 2008).

Au niveau de la faune ichthyenne, peu d'espèce fréquente les eaux de faible profondeur de la baie des Homards. Le Hareng atlantique et le Maquereau bleu sont présents à l'entrée de la baie et à proximité des Cayes Rouges. En effet, l'anse aux Harengs, située à l'extrémité est de la baie, suggère au premier abord qu'elle abonde de Harengs. Malgré la présence de cette espèce près de la baie, aucun fait concernant l'origine de ce nom n'a encore été trouvé (Ministère des Communications, 1984).

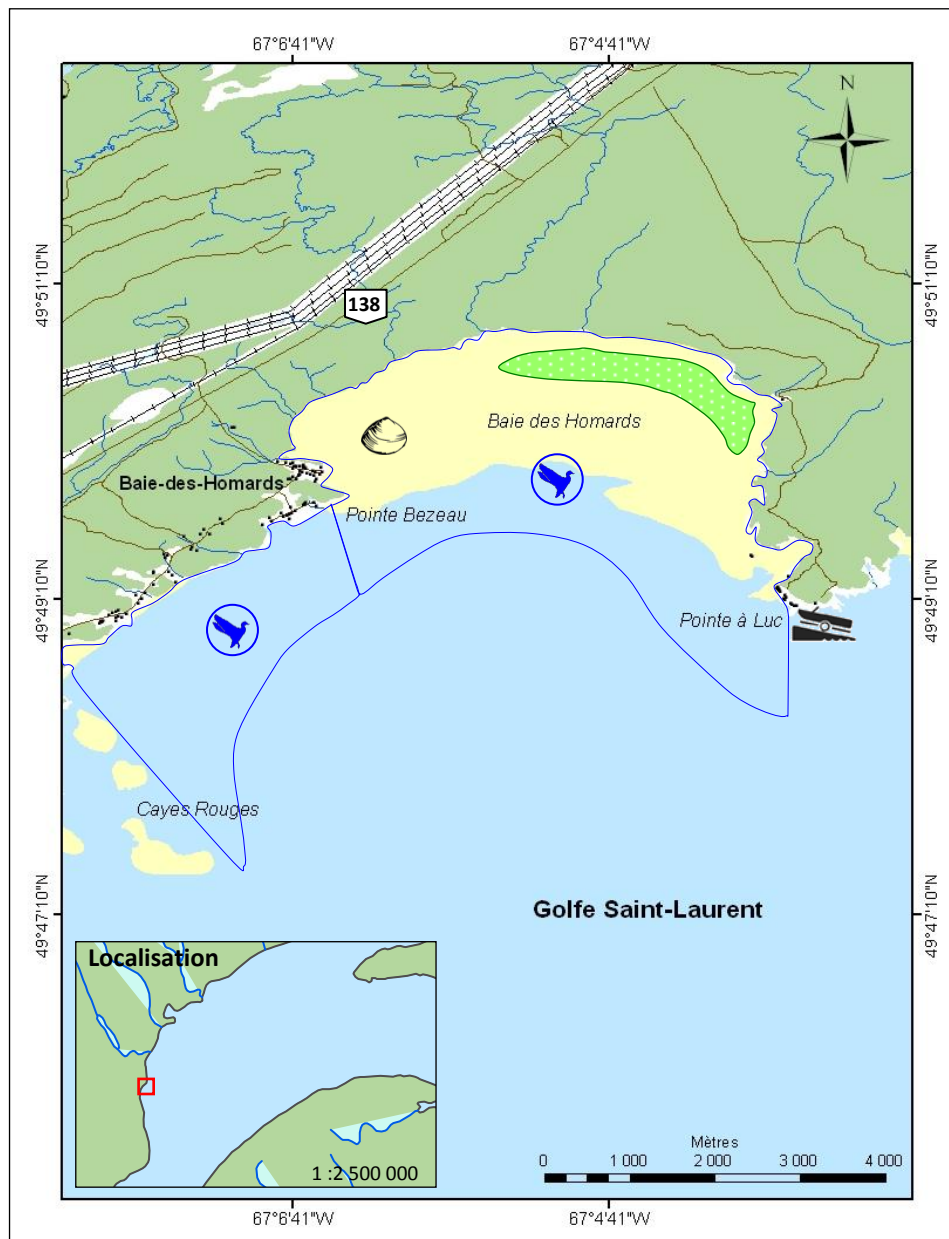
La baie est également reconnue pour l'observation des mammifères marins en raison de l'abondance de nourriture. En effet, le Petit rorqual et le Phoque commun sont susceptibles d'être observés dans le secteur (MPO, 2007). D'ailleurs, quelques phoques ont pu être observés lors d'une sortie en mer (Comité ZIP CNG, M. Bourque, comm. pers., 2008).

3.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

La baie des Homards est un site propice à l'alimentation et le repos pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques lors des migrations. Reconnu à titre d'Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), ce site constitue une halte de choix pour plusieurs espèces d'anatidés venant s'alimenter dans la baie. Parmi les canards plongeurs, la Macreuse noire et le Harle huppé ont été observés lors de l'inventaire printanier d'ACOA de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) en 1999, à raison de 40 individus pour chacune des espèces (MRNF, 2008). Un inventaire réalisé par le Service canadien de la faune (SCF) en mai 1997 démontre également la présence de Macreuse noire sur le site (SCF, 2008). Toutefois, selon ce même inventaire, la baie accueillerait un nombre important de Macreuse à front blanc, puisque plus de 1 310 individus ont pu être observés. Seulement quelques individus d'Eider à duvet on pu être vus pendant cette période dans la baie. Le Canard noir et le Canard pilet figurent parmi les canards barboteurs présents sur le site au printemps. Plusieurs espèces de goélands, soit l'argenté, le marin et à bec cerclé, ont aussi été observées dans le secteur par le Club d'ornithologie de la Côte-Nord (COCN) (ÉPOQ-COCN, 1983-2007). En plus de celles-ci, la présence du Grand chevalier, du Martin-pêcheur d'Amérique et du Troglodyte mignon a également été notée.

À l'automne, la concentration d'anatidés est tout aussi importante. Lors de l'inventaire automnal de 1999 de la FAPAQ, plus de 400 Canards noirs étaient accompagnés de Sarcelles à ailes vertes (MRNF, 2008). Cet endroit représente également une halte migratoire importante pour la Bernache du Canada, qui se nourrit de la zostère marine présente en abondance dans la baie.










Aucune colonie d'importance n'a formellement été identifiée dans le secteur immédiat de la baie des Homards. Cependant, plusieurs petites colonies ont été observées à l'ouest de la baie par le SCF, notamment les Cayes Rouges. Plusieurs espèces ont pu y être observées : le Goéland argenté et marin, l'Eider à duvet et la Sterne pierregarin. Cette dernière semble également nicher sur les Cayes de Rivière-Pentecôte, puisqu'une colonie a été identifiée (SCF, 2008).



CARTE 3. BAIE DES HOMARDS

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Zone de cueillette de Mye commune
-  Zostère
-  Rampe de mise à l'eau pour kayak

Échelle 1 : 52 000

3.2.2.3 FLORE

Cet endroit peu profond est propice à l'établissement de la Zostère marine. En effet, un important herbier de zostère a récemment été observé dans la Baie des Homards. Il a été noté que l'espèce serait distribuée jusqu'à une profondeur d'environ 2,5 mètres (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008). Cet herbier constitue sans doute un habitat important pour la faune ichtyologique marine et abrite une panoplie d'organismes pouvant nourrir plusieurs espèces d'oiseaux marins et de poissons. Cependant, aucune donnée n'est disponible quant à l'utilisation de cet habitat par la faune aquatique. Accrochés sur les cailloux et la zostère, se retrouvent également des laminaires et des algues offrant un vaste habitat à plusieurs espèces d'invertébrés. La Spartine alterniflore a aussi été observée le long des berges dans la zone intertidale (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008).

Le paysage forestier autour de la baie abrite une forêt mature du domaine de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses (Fig. 3.3). Les peuplements forestiers sont largement dominés par l'Épinette noire et le Sapin baumier (MRNF, F. Jenniss, comm. pers., 2008).



Crédit : ATRD, copyright A. Danais.

Figure 3.3. Paysage forestier autour de la baie.

3.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

La localité de Baie-des-Homards est caractérisée par une petite agglomération de résidences principales et secondaires et fait maintenant partie du territoire de la Ville de Port-Cartier. Quelques résidences et chalets sont présents le long de la rue des Pionniers, qui relie ce secteur à la localité voisine. La population de ce village est donc englobée à celle de la Ville de Port-Cartier, qui possède environ 7 000 habitants. Les localités situées de chaque côté sont Rivière-Pentecôte (10 km à l'Ouest) et Port-Cartier (30 km à l'Est), un des pôles touristiques majeurs de la région. Très peu d'activités touristiques y tiennent place, étant donné que le village est localisé en retrait et peu visible de la route principale. La base de plein air Les Goélands représente le premier site touristique majeur depuis le site et offre une panoplie d'activités récréo-touristiques.

3.3.2 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Le village de Baie-des-Homards est localisé à l'extrémité est de la route des Pionniers, qui prend sa source à la localité de Rivière-Pentecôte. Cette route longe le littoral, passe par le village et remonte ensuite jusqu'à la route 138. Non loin de celle-ci, une petite route secondaire donne également accès à un chemin de gravier, qui permet d'atteindre la baie et la plage à proximité du village.

De la route 138, un deuxième point d'entrée mène au secteur est de la baie jusqu'à la pointe à Luc par un petit chemin forestier d'une longueur de sept kilomètres. Des indications à l'entrée de ce sentier nous informent de la présence d'une rampe de mise à l'eau pour kayaks située près de la pointe.

3.3.3 HISTOIRE DU SITE

La baie des Homards, aussi appelée *baie Lobster*, tire son nom de l'abondance de homards qui venaient se nourrir dans la baie. La présence de nombreux îlots ou rochers le long du littoral favoriseraient l'établissement d'une grande quantité de mollusques et de homards dans ces eaux. En 1895, la pêche et la mise en conserve du homard se développent au village avec la construction d'une petite usine (Commission de toponymie du Québec, 2008). Les premiers habitants, Alphonse Desjardins et Marie Jean, s'établissent au village en 1905. Cette industrie connaît une fortune éphémère de 1880 à 1915 dans la région, car elle s'appuie sur une ressource limitée (Frenette, 1996).

Un pêcheur du prénom de Luc, mort en 1922, donnerait son nom à la pointe située à l'Est de la baie. Autrefois désigné *Sproule*, l'endroit fut renommé en faveur de pointe à Luc à la suite de cet événement (Ministère des Communications, 1984).

3.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

La baie des Homards est un milieu sauvage peu fréquenté, mis à part par les résidents de la petite localité et de celles voisines. Ceux-ci pratiquent l'observation d'oiseaux et de mammifères marins, la cueillette des myes et la chasse à la sauvagine. La zone délimitée pour ce secteur par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) s'étend de l'Anse-aux-Français jusqu'à la pointe à Luc. Le MPO y tient d'ailleurs une station d'échantillonnage dans le secteur afin d'informer le public de la comestibilité ou de la toxicité des mollusques. Cette zone, comme beaucoup d'autres sur la Côte-Nord, a exceptionnellement été fermée au mois d'août 2008, pour des raisons de toxicité causée par les algues rouges (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008). En temps normal, ce secteur coquillier est ouvert à la cueillette.

Par le passé, ce secteur aurait été témoin d'une importante exploitation forestière. Les forêts présentes autour de la baie ont subi des coupes forestières avant les années 1960. Aucune exploitation forestière n'a lieu actuellement sur le site. Toutefois, l'usine de sciage de Rivière-Pentecôte, Scierie Norbois inc., bénéficie d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans la partie sud de l'aire commune du territoire (094-20) et effectue ses exploitations forestières au nord de la baie.

Les touristes peuvent profiter des paysages sauvages de ce secteur, puisque des indications de la présence d'une rampe de mise à l'eau sont présentes sur la route 138. Ils peuvent ainsi se rendre en voiture à la pointe à Luc, accessible par un chemin de gravier.

3.3.5 TENURE DES TERRES

La majorité des terrains riverains du secteur de la localité de Baie-des-Homards sont de tenure privée, alors que le milieu forestier autour de la baie est de tenure publique et appartient au MRNF.

3.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Le secteur marin de la baie des Homards a reçu l'affectation « récréation et conservation » de la part de la municipalité de Port-Cartier. La majorité de la localité de Baie-des-Homards, située dans la portion ouest de la baie, a été affectée « forestière », à l'exception d'un petit secteur situé en bordure de la rue des Pionnier affecté « habitation ». La portion forestière entourant la baie a reçu l'affectation « forestière ».

STATUT LÉGAL

L'Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA # 0182-1999) présente autour de la baie des Homards compte parmi les habitats fauniques reconnus en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ce statut implique que, sauf autorisation du ministre, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

Finalement, la *Loi sur les pêches* (MPO) protège les eaux de la baie contre les perturbations et les détériorations qui pourraient y être apportées. Le MPO veille donc à l'application de cette loi à l'habitat du poisson par sa *Politique de gestion de l'habitat du poisson*. La zosténaie présente dans la baie est définie et reconnue comme un habitat du poisson et peut être protégée en vertu de cette loi. En effet, elle constitue une véritable pouponnière pour de nombreuses espèces et abrite une faune aquatique diversifiée qui sert de garde-manger à une panoplie d'oiseaux marins et de poissons.

3.3.7 GESTION DU SITE

Actuellement, les activités pouvant se dérouler sur le site de la baie des Homards sont sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le site est donc principalement géré par les organismes gouvernementaux tels que le MPO, le SCF et le MRNF. L'unité de gestion de Sept-Îles du MRNF, région administrative de la Côte-Nord, est responsable de la gestion du territoire de l'aire commune d'exploitation forestière.

Bien qu'ils pratiquent quelques activités dans le secteur (protection, inventaires fauniques, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

3.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site de la baie des Homards est peu fréquenté, outre la visite des résidents pour la cueillette des mollusques ou la chasse à la sauvagine. Par le passé, la cueillette des Moules bleues créa une forte pression sur le milieu, causant une diminution des stocks jusqu'à l'élimination de cette espèce. Cette erreur n'a pas été répétée avec d'autres espèces, cependant, il est possible de constater qu'une pression anthropique trop grande peut enrayer une population.

Présentement, il ne semble pas y avoir de pressions humaines importantes risquant d'affecter l'écosystème et les communautés biologiques. Comme l'endroit n'est soumis à aucune autre perturbation notable, l'intégrité n'est pas mise en cause pour l'instant.

3.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

La valeur écologique attribuée à ce site est « Moyenne à élevée », si on le compare aux autres habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières. Malgré la présence de plusieurs éléments d'intérêt au niveau biologique (faune aviaire et benthique), l'importance écologique de ce site est restreinte comparativement à plusieurs autres où la diversité des composantes biologiques est supérieure. Cependant, en raison de la présence d'un important herbier de zostère, soit le 2^e plus important en termes de superficie sur le territoire de la MRC, il est nécessaire de porter une attention particulière à cet endroit. En effet, les herbiers de zostères contribuent à augmenter la diversité des espèces qui sont elles-mêmes à la base de la chaîne alimentaire. Ceux-ci présentent un habitat important pour le poisson et abritent une faune qui sert de garde-manger à plusieurs espèces d'oiseaux marins. Ils constituent également de véritables pouponnières pour de nombreuses espèces de poissons. Somme toute, la baie

des Homards est un milieu d'une grande productivité de nourriture pour de nombreuses espèces fréquentant le Saint-Laurent.

3.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 3.1 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Homards en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 3.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Homards.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiers		
• Valeur écologique suffisamment élevée pour justifier un intérêt écologique pour la conservation (valeur intrinsèque de la zostère pour la faune ichthyenne et avienne)	X	X
• Chemin d'accès entretenu (rue principale du village)		X
• Valeur écologique de la baie reconnue par la municipalité (zonage de conservation) et le gouvernement provincial (habitats fauniques)	X	X
• Portion forestière autour de la baie de tenure publique	X	X
• Faible fréquentation du site	X	
• Présence de points d'observation littoraux		X
• Présence d'une rampe de mise à l'eau pour kayaks		X
• Chasse à la sauvagine		X
• Cueillette de myes	X	X
Contraintes		
• Localisation dans un secteur isolé de la côte, où les percées visuelles sont peu nombreuses		X
• Accessibilité réduite à l'habitat (2 chemins d'accès seulement)		X
• Vocation principalement forestière de la localité (peu d'attraits présents sur le site)		X
• Sous-développement des infrastructures d'accueil touristique (espaces de stationnement restreints, absence d'halte routière, absence de service d'hébergement et de restauration)		X
• Peu d'intérêt historiquement manifesté pour la conservation et la mise en valeur du site	X	X

3.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en favorisant la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable. Ces orientations pourront éventuellement servir à l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la baie des Homards.

3.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il est souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé soit davantage axé vers la conservation du patrimoine naturel que la mise en valeur, car il présente un habitat faunique d'intérêt particulier. Peu d'attrait sont présents sur le site, d'autant plus que le village présente certains endroits où un bon nettoyage devrait être effectué. Cette vocation de conservation est justifiée par l'importance de la zostère comme habitat pour la faune marine et avienne à grande échelle.

La vocation proposée pour le site de la Baie des Homards est la conservation respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, cueillette de myes). En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du site :
 - Acquisition de connaissances de l'utilisation faunique réelle du site (ex. : fraie de certaines espèces de poisson, alimentation de la faune avienne, etc.) ;
 - Acquisition de connaissances concernant la superficie, la répartition et la densité des herbiers de zostère du site afin de suivre leur évolution et évaluer la productivité ;
 - Obtenir un statut de protection reconnaissant la valeur écologique particulière de l'herbier de zostère ;
 - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter lors d'activités (chasse, pêche) réalisées à proximité d'un milieu naturel humide tel que la baie ;
 - Protéger la portion forestière autour de la baie et éviter un gros développement de résidences et de chalets ou encadrer le développement éventuel afin de conserver les diverses composantes biophysiques (paysage, ressources, etc.).
- Développer la vocation de mise en valeur du site de la baie des Homards :
 - Améliorer l'accessibilité et développer des activités d'observation et d'interprétation du milieu naturel pour ce secteur en accord avec sa vocation de conservation ;
 - Évaluer la possibilité de développer un site de camping sauvage en bordure de la baie (pointe à Luc).

3.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

Compte tenu des potentiels et des contraintes soulevés, la mise en place de mesures minimales visant une vocation de conservation s'avère tout à fait possible. Certaines composantes d'un tel projet pourraient toutefois nécessiter une étude préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation

devrait aborder principalement l'aspect financier quant à la mise sur pied d'une activité d'étude visant l'acquisition des connaissances manquantes sur la zosténaie et la faune qui la fréquente.

Étant donné le peu de connaissances actuelles sur l'utilisation du site par la faune avienne, la mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure compréhension de celle-ci. L'information pourra être acquise par l'instauration d'un suivi annuel des populations d'oiseaux utilisant le site de la baie des Homards. Cette activité pourrait en plus permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du site. Certaines activités de mise en valeur pourront alors être envisagées advenant la justification d'une utilisation importante du site par la faune avienne et/ou la découverte d'autres composantes biologiques particulièrement intéressantes.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

Le site de la baie des Homards possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation minimales, appuyées par les différents paliers gouvernementaux tant municipaux, que provinciaux et fédéraux. En plus de la municipalité de Port-Cartier, les organismes concernés seraient notamment le MRNF, le MDDEP, le MPO et le SCF.

Ultimement, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. Ainsi, les orientations prises pour la conservation du site correspondraient davantage aux besoins réels de la collectivité.

3. 8 RÉFÉRENCES

- Bédard, J., A. Nadeau, J.-F. Giroux et J.-P. L. Savard, 2008. *Le duvet d'eider : caractéristiques et procédures de récolte*, Société Duvetnor Ltée et Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec, 48 pages.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Site consulté le 27 octobre 2008].
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- ÉPOQ-COCN 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Frenette, P., 1996. Histoire de la Côte-Nord. Collection Les Régions du Québec ; 9. Institut québécois de recherche sur la culture. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 667 p.
- Ministère des Communications, 1984. Itinéraire toponymique du Saint-Laurent : ses rives et ses îles. Commission de toponymie du Québec, Études et recherches toponymiques, Québec, 451 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LSMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 46 p.

- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 23 octobre 2008].
- Service canadien de la faune (SCF), 2008. Données internes sur la sauvagine et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.

FICHE #4. ÎLES DU PETIT ET DU GRAND CAQUIS

4.1	Identification et localisation du site	2
4.2	Description du milieu biophysique	2
4.2.1	Composantes physiques	2
4.2.2	Composantes biologiques.....	3
4.2.2.1	Faune aquatique.....	3
4.2.2.2	Faune aviaire	3
4.2.2.3	Flore.....	4
4.2.2.4	Autres composantes d'intérêt	4
4.3	Description du milieu humain	6
4.3.1	Situation géographique et contexte régional	6
4.3.2	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	6
4.3.3	Histoire du site.....	6
4.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	7
4.3.5	Tenure des terres.....	7
4.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	7
	Zonage municipal.....	7
	Statut légal.....	7
4.3.7	Gestion du site	8
4.3.8	Évolution et orientations du site	8
4.4	Analyse des sources de perturbation	8
4.5	Valeur écologique	8
4.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	8
4.7	Recommandations en matière de développement durable.....	10
4.7.1	Lignes directrices de développement durable	10
4.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	10
	Pré faisabilité	10
	Gestion et prise en charge.....	11
4.8	Références	11

FICHE #4. ÎLES DU PETIT ET DU GRAND CAOUIS

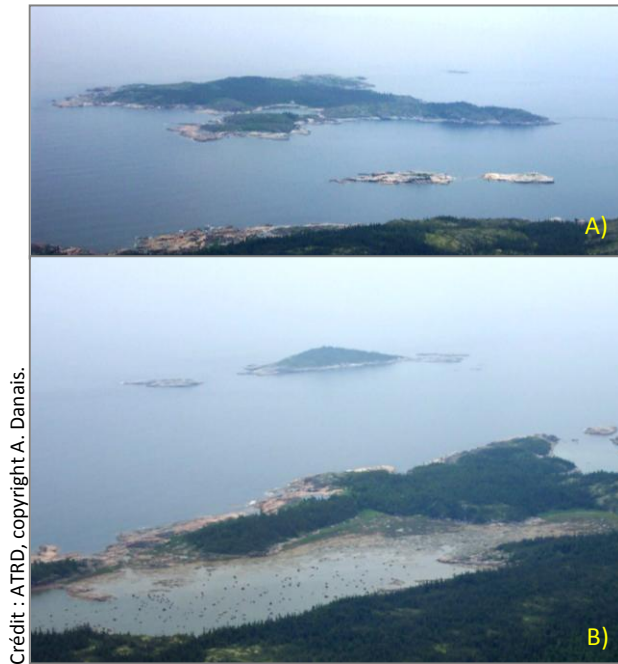
4.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 5521669

UTM (Nord) : 643188

Longitude : 067°0'32" O

Latitude : 49°49'49" N



Crédit : ATRD, copyright A. Danaïs.

Figure 4.1. Vue aérienne de A) l'île du Grand Caouis et B) l'île du Petit Caouis.

Les îles du Petit et du Grand Caouis sont situées sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier, à environ 12 km au Nord de Rivière-Pentecôte. Localisées dans le Golfe du Saint-Laurent, ces deux îles font partie d'un petit archipel constitué de quelques îlots dénommés « Les Caouis » et sont éloignées l'une de l'autre d'environ deux kilomètres. L'île du Petit Caouis est localisée au large de la baie des Homards au Sud-ouest de l'île du Grand Caouis, située à moins de trois kilomètres de la côte face à un groupe de collines nommées « Mornes des Caouis ».

4.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

4.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

Historiquement, les Caouis ont d'abord désignés deux principaux îlots rocheux identifiés « îles de Caouy », formés de l'île

du Grand Caouis et de l'île du Petit Caouis (Fig. 4.1). Le nom de ces îles s'est également transmis à plusieurs éléments géographiques environnants : le haut-fond du Grand Caouis, le rocher Caouis, l'anse du Grand Caouis et les brisants Caouis (Ministère des communications, 1984).

Le plus grand de ces îlots, l'île du Grand Caouis, est de forme triangulaire et possède un littoral découpé et un relief peu prononcé. D'une altitude maximale de 32 m et une superficie de 78,4 hectares, cette île dénudée est composée d'un substrat rocheux constitué de granit gris. Au Nord de l'île, la baie du Fer-à-Cheval offre un abri aux petites embarcations lors de conditions maritimes difficiles. Du côté ouest de l'île, le havre aux Américains a fait sa renommée auprès des navigateurs par la qualité de ses mouillages. Le centre de l'île est boisé, alors que le pourtour est formé d'affleurements rocheux, où sont présentes quelques basses falaises (Bédard, 1996).

L'île du Petit Caouis est située un peu à l'Est de la pointe qui délimite la baie des Homards. Elle a une superficie de 10,9 hectares et est également formée de granit gris et dénuée d'arbres. Plusieurs rochers à fleur d'eau sont présents au Sud-est, ainsi qu'un petit récif de 1,6 hectares vers le Nord, l'île aux Cormorans, situé à la pointe ouest de l'îlot (Bédard, 1996).

À ces principaux îlots s'ajoutent l'île de la Trappe Nette, un récif rocheux d'une superficie de 2,5 hectares, située à l'Ouest de l'île du Grand Caouis. Cette petite île, sur laquelle poussent quelques arbustes et petites herbes, se situe à moins de 300 m de la rive.

4.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

4.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

Autrefois bien connues des pêcheurs, les eaux entourant les îles Caouis abritent une faune marine très diversifiée. Il n'est donc pas surprenant d'y retrouver une foule d'invertébrés benthiques, puisque les fonds rocheux autour des îles forment un milieu riche en micro-habitats et favorisent la colonisation par ceux-ci. Parmi les espèces présentes, le Buccin commun (bourgot), convoité par plusieurs pêcheurs des environs, est un des mollusques dominant sur le site. La Mactre de Stimpson et le Pétoncle d'Islande sont également retrouvés en grandes concentrations dans le secteur des îles Caouis. Au niveau des crustacés, le Crabe commun et le Homard d'Amérique, fréquemment pêchés à l'époque, fréquenterait aussi la région (MPO, 2007).

Selon le logiciel SIGHAP, une concentration élevée de Maquereau bleu et de Hareng atlantique se retrouverait près des côtes du Havre à Picard. La présence de ces espèces dans le secteur des îles procure une source importante de nourriture pour le Petit rorqual, qui fréquente aussi le site (MPO 2007). À l'époque, les îles Caouis accueillait bon nombre de phoques pendant la reproduction. La base de données du SIGHAP indique en effet la présence du Phoque commun dans le secteur (MPO, 2007).

4.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

À première vue, l'archipel des îles Caouis semble avoir tout le potentiel nécessaire pour abriter plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs, comme l'Eider à duvet, le Grand Héron et le Bihoreau à couronne noire. Or, l'inventaire réalisé par la Société Duvetnor en 1995 révèle que l'île du Grand Caouis était pratiquement inutilisée par les oiseaux. Une vingtaine de nids de Goélands argenté et marin avaient été observés, mais étaient vides à une date où ils auraient dû contenir des oisillons et des œufs (Bédard et Nadeau, 1995). Il était donc évident que le territoire était aussi occupé par des prédateurs terrestres, tels le renard et le lynx, empêchant ainsi les oiseaux aquatiques de s'installer pour la nidification. En effet, il semble que l'Eider à duvet niche régulièrement sur les pointes et péninsules dans les années où le renard est absent (Bédard, 1996).

Les inventaires de 1995 ont cependant permis d'observer plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques autour de l'île. Environ 200 Eiders à duvet ont ainsi été dénombrés aux alentours de l'île du Grand Caouis. À ce nombre, s'ajoutent 250 Goélands, marins et argentés respectivement, et quelques Guillemots à miroir et Cormorans à aigrettes (Bédard et Nadeau, 1995).

L'inventaire des nids d'oiseaux sur l'île du Petit Caouis n'a pas remporté plus de succès, puisque seulement deux nids, un de Goéland argenté et un de Goéland marin, ont été répertoriés (Bédard et Nadeau, 1995). Toutefois, une colonie de Grand Héron serait présente dans la partie sud-ouest de l'île. Cette héronnière a été officiellement répertoriée en 2001 par la Société de la faune et des parcs (FAPAQ) (ACOA # 0183-99) et compte 16 nids selon le dernier inventaire datant de 2006 (MRNF, 2008).

Une importante colonie de Sterne pierregarin a été identifiée sur l'île de la Trappe Nette lors de cet inventaire, alors que plus de 100 nids ont été dénombrés. L'inventaire des oiseaux aquatiques réalisé autour de l'île le démontre bien, puisque 250 individus ont été recensés. De plus, une petite colonie d'Eider à duvet aurait également trouvé refuge sur cette île. Lors de l'inventaire, 43 nids de cette espèce

ont été observés (MRNF, 2008). Cet inventaire a permis de répertorier officiellement l'île en tant que colonie d'oiseaux aquatiques au niveau des habitats fauniques du MRNF. L'île aux Cormorans abriterait également quelques couples d'oiseaux nicheurs dont l'Eider à duvet, le Goéland argenté et la Sterne pierregarin (Bédard et Nadeau, 1995).

Au printemps, le secteur côtier adjacent aux îles offre un habitat propice à l'alimentation et au repos pour plusieurs espèces de canards plongeurs. Les inventaires d'ACOA (# 0183-99) de la FAPAQ réalisés dans les années 1990 ont observés la présence de l'Eider à duvet, de l'Harelda kakawi, des Macreuses à front blanc et noire et du Harle huppé (MRNF, 2008). À l'automne, le site semble également utilisé pour l'alimentation par les canards, quoique la diversité répertoriée demeure inférieure à ce qui a été observé au printemps.

4.2.2.3 FLORE

L'île du Grand Caouis est composée d'affleurements rocheux en périphérie, alors que la partie boisée occupe majoritairement le centre de l'île. D'après l'inventaire de la Société Duvetnor de 1995, la végétation se compose en grande majorité d'une couverture forestière (60 %) et de quelques arbustes (30 %) (Bédard et Nadeau, 1995). Le centre de l'île est occupé par une arboriaie, soit une sapinière à Épinette noire, alors qu'une arbustaie herbacée compose la végétation autour de l'île (Dryade, 1980). Par le rejet de leurs déjections acides, les Cormorans à aigrettes présents dans la section nord-ouest de l'île y perturbent la végétation (Fig. 4.2). Également composée d'un pourtour rocheux, l'île du Petit Caouis est aussi composée de Sapin baumier au centre et de quelques arbustes. La végétation de l'île aux Cormorans se compose de quelques arbustes poussant sur un affleurement rocheux.

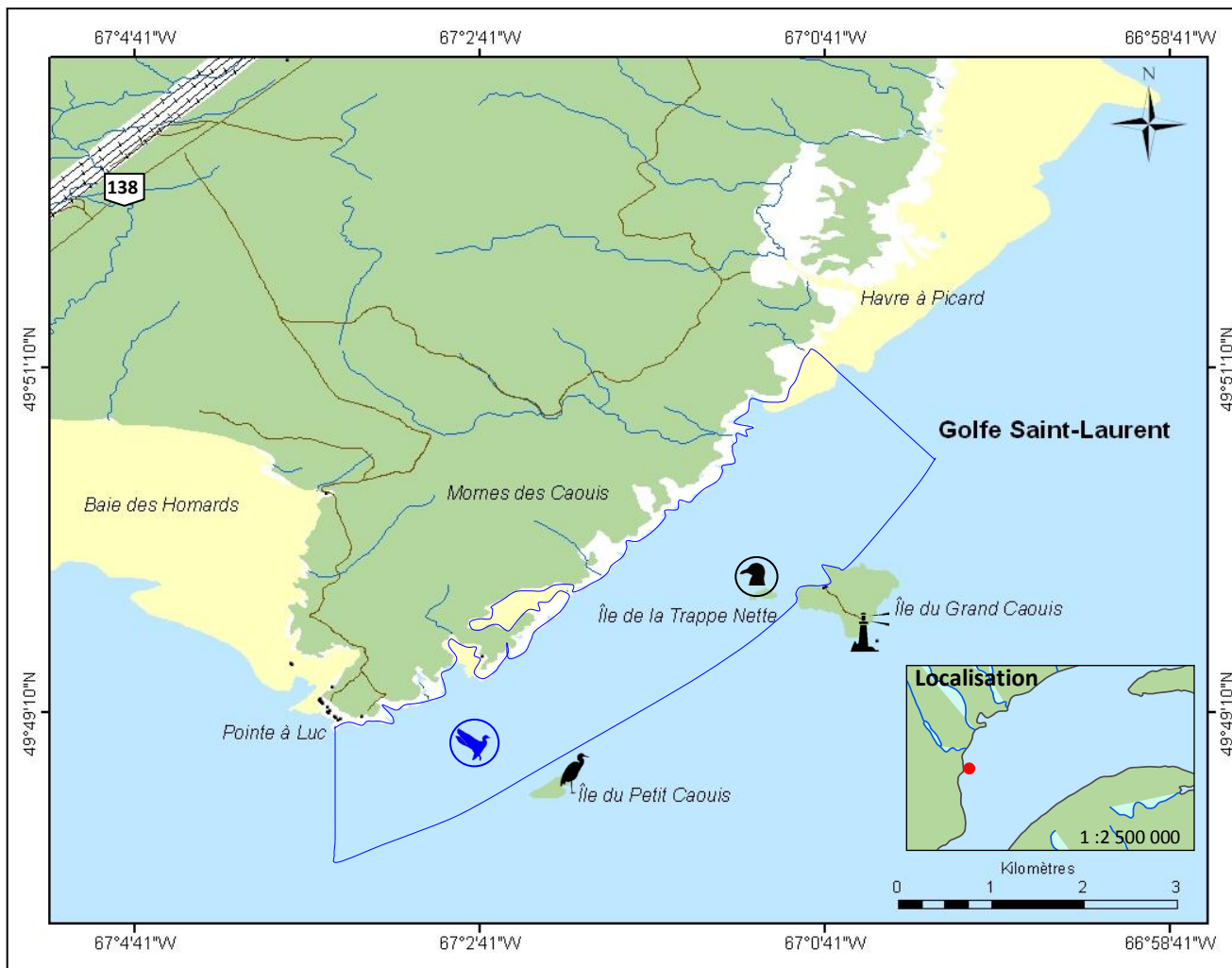


Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 4.2. Végétation détruite par le Cormoran à aigrettes sur l'île du Grand Caouis.

4.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT










Les inventaires d'oiseaux aquatiques réalisés par la Société Duvetnor au milieu des années 1990 ont permis d'observer plusieurs signes de la présence d'un nombre important de mammifères terrestres sur l'île. Pendant l'hiver, la proximité relative de la côte permet la formation d'un pont de glace, ce qui facilite le passage des prédateurs, dont le renard et le lynx. En plus d'avoir une grande superficie, l'île abrite plusieurs lièvres et rongeurs, proies convoitées par le renard, assurant ainsi sa permanence pendant l'été (Bédard, 1996).



CARTE 4. ÎLES DU PETIT ET DU GRAND CAOUIS

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Colonie d'oiseaux
-  Héronnière
-  Phare

Échelle 1 : 48 000

4.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

4.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

Les îles du Petit et du Grand Caouis sont situées au Nord de la localité de Rivière-Pentecôte sur le territoire de la Ville de Port-Cartier. Localisées à environ trois kilomètres de la côte, les deux îles ne peuvent être observées à partir de la route 138, en raison du couvert forestier.

4.3.2 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Les îles ne sont accessibles que par embarcation ou par la voie des airs. Toutefois, en raison de sa proximité relative à la côte, la formation d'un pont de glace à l'hiver permet le passage pendant plusieurs mois sur l'île du Grand Caouis. Bien que le pourtour de l'île soit composé essentiellement de récifs rocheux, le havre aux Américains ainsi que la baie du Fer-à-cheval offrent un abri aux petites embarcations en cas de mauvais temps. Un chalet est d'ailleurs présent au fond de cette baie.

Sur la terre ferme, face aux îles, les affleurements rocheux et l'absence d'un sentier aménagé ne permettent pas facilement l'accès à la rive. Les embarcations sont plutôt mises à l'eau au village de Baie-des-Homards ou à la pointe à Luc.

La pointe sud-est de l'île abrite une plate-forme d'hélicoptère, en plus des fondations d'anciennes maisons (Fig. 4.3). De plus, un phare construit 1928 (Feu No. 1686) est également établi à cet endroit. Seule la tour du phare est encore présente sur les lieux, puisque tous les bâtiments ont été démolis au début des années 1980 au moment de l'automatisation (Bédard, 1996).



Crédit : ATRD, copyright A. Danaïs.

Figure 4.3. Phare, plate-forme d'hélicoptère et anciennes fondations sur la pointe sud-est.

4.3.3 HISTOIRE DU SITE

Les îles Caouis sont historiquement connues de tous les marins. La première attestation de ce toponyme, orthographié *Caouch*, date de 1631 sur une carte de Guérard. Par la suite, elles furent désignées « Îles de Caouy » par Jean-Baptiste Franklin en 1678 (Ministère des Communications, 1984). Bien que ces îles, fréquentées par une multitude d'oiseaux aquatiques, aient pris le nom du canard sauvage Harelde kakawi, l'origine et l'étymologie de ce mot demeurent incertaines. Plusieurs auteurs croient qu'il serait une transcription à la française du nom donné en langue micmac au canard kakawi (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Les îles Caouis font partie du territoire de la Seigneurie de l'île aux Œufs, concédée à la famille Bissot en 1661. Les lieux ont été exploités par la Société des Sept-Îles (1671-1684) et utilisés par la suite, mais sans infrastructures fixes. Au XVII^e siècle, les îles étaient incluses dans les missions des Jésuites desservant Tadoussac, alors que le Père André fut envoyé en tant que missionnaire en 1684, suivi du Père de Crespieul en 1696 (Grand Québec, 2008).

Les eaux poissonneuses ont fait la renommée des îles Caouis, qui eurent une grande popularité autrefois comme poste de pêche. On y pêchait le homard, le hareng et la morue en abondance. Dans les années 1860, la compagnie Robin fait crédit à quelques armateurs-pêcheurs originaires de la région de

Charlevoix. Ceux-ci conduisent donc chaque année leurs pêcheurs saisonniers aux îles Caouis (Frenette, 1996).

Un phare fut construit en 1928 sur la pointe sud de l'île du Grand Caouis. Sur un plan très moderne, on y a installé une sirène d'alarme. De violentes tempêtes en 1931 ont emporté tout sur leurs passages, causant ainsi de grands dommages à la sirène. Toutefois, le phare, abritant alors le gardien et sa famille qui s'y étaient réfugiés, a été épargné. En 1939, le gardien était Calixte Dupuis, gendre de l'un des fondateurs de Havre Saint-Pierre, Placide Vigneau (Grand Québec, 2008).

4.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

Le site est périodiquement visité par les équipes de la Garde côtière canadienne à des fins d'entretien du feu de navigation présent sur l'île du Grand Caouis. À l'automne, les résidents locaux y pratiquent la chasse à la sauvagine, alors que les autochtones du secteur visitent régulièrement l'île au printemps pour y chasser l'Eider à duvet. Les chasseurs du littoral atteignent également l'île en motoneige pendant l'hiver. Plusieurs plaisanciers utilisent également le site. En effet, un chalet est présent au fond de la baie du Fer-à-cheval, située au Nord de l'île.

Un groupe associé à l'Écomusée de Rivière-Pentecôte (Les Excursions Caouis inc.) déposait en 1991 une demande d'autorisation pour effectuer des excursions sur le littoral du territoire de la municipalité, incluant l'île aux Œufs et les deux îles Caouis. Une autorisation de principe avait été émise par la Garde côtière, sans toutefois être un protocole d'entente officiel. Ce projet n'avait pas encore été concrétisé en 1994.

4.3.5 TENURE DES TERRES

Les îles du Petit et du Grand Caouis sont situées dans le Canton de Grenier (Division d'enregistrement de Saguenay). Ces îles faisaient probablement anciennement partie de la Seigneurie de l'île aux Œufs (Atlas, 1987).

L'île du Grand Caouis est actuellement propriété du Ministère des Ressources naturelles et de la faune (secteur territoire). La pointe sud-est de l'île sur laquelle a été construit le phare faisait l'objet d'un bail qui prenait fin en 1998. Le locataire, soit la Garde côtière, n'était autorisé qu'à l'utilisation de cette partie de l'île uniquement pour le maintien du phare pour la navigation. Érigé par le détenteur des droits de pêche commerciale au saumon dans le secteur comme refuge, un campement construit illégalement dans le fond de la baie du Fer-à-cheval a été démolé à la fin des années 1990. Un chalet est encore présent dans cette baie et fait l'objet d'un bail entre le propriétaire et le MRNF. L'île du Petit Caouis est également propriété de la couronne québécoise (MRNF).

4.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Les îles et le secteur marin environnant ont reçu une affectation de « récréation et conservation » de la part de la Ville de Port-Cartier. Les rives adjacentes au milieu maritime ont reçu, quand à elles, une affectation « forestière ».

STATUT LÉGAL

Ce secteur renferme trois habitats fauniques reconnus en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Il s'agit de la héronnière de l'île du Petit Caouis (# 0020-01), de la colonie d'oiseaux marins de l'île de la Trappe Nette (# 0190-95) et de l'ACOA qui longe la côte jusqu'aux cayes du Havre à Picard (# 0183-99). Ce statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il

est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément propre à ces habitats. Il est à mentionner que l'île du Grand Caouis ne fait partie d'aucun habitat faunique et ne possède aucun statut de protection particulier.

Le secteur marin adjacent aux îles est soumis à la *Loi sur les pêches* établie par le Ministère des Pêches et des Océans (MPO).

4.3.7 GESTION DU SITE

Actuellement, le MRNF, propriétaire du site, est l'unique gestionnaire légal des îles du Petit et du Grand Caouis. Les activités de gestion du site sont présentement inexistantes. Par le passé, les Excursion Caouis Inc. ont déposé une demande d'autorisation afin d'offrir des excursions sur tout le littoral du territoire de la localité de Rivière-Pentecôte, incluant les îles. Toutefois, ce projet récréo-touristique n'a jamais été concrétisé. Aucune activité de gestion du milieu naturel n'est exercée sur le milieu littoral.

4.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

Actuellement, aucune orientation de conservation ne vise le site des îles du Petit et du Grand Caouis. Dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières souhaite attribuer une affectation de « conservation » au secteur marin, alors que le milieu terrestre adjacent recevrait, pour sa part, une affectation « agro-forestière » (MRC de Sept-Rivières, 2002).

4.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Ce petit archipel paraissait à première vue offrir un potentiel énorme comme site de nidification particulièrement pour l'Eider à duvet. Cependant, la grande superficie de l'île du Grand Caouis avec sa population de renards et une forte occupation humaine (chemins forestiers, véhicules hors-route, campements) s'est avérée inoccupée. En effet, l'Eider à duvet est une espèce très sensible au dérangement pendant la saison critique de nidification et ne tolère pas le débarquement par les humains (Bédard et al., 2008). En plus de la désertion et de la prédation que cette activité engendre, cette espèce se retrouve confrontée à une autre menace sur l'île : les prédateurs terrestres. Étant donné la proximité relative de l'île à la côte, le pont de glace formé pendant la saison hivernale permet le passage non seulement des renards et des lynx, mais aussi des pêcheurs locaux. Ces conditions ne permettent donc pas aux oiseaux aquatiques nicheurs de s'y installer.

4.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières, l'importance écologique relative des îles du Petit et du Grand Caouis est plutôt « Faible ». Quoique le site présente quelques éléments biologiques d'intérêt (faune aviaire et marine), sa valeur écologique est moindre, comparativement à d'autres sites où la concentration et la diversité des composantes biologiques sont nettement supérieures. L'île du Grand Caouis ne présente qu'un intérêt limité pour les oiseaux aquatiques, en raison de son accessibilité l'hiver et de la présence de prédateurs terrestres qui l'occupent en permanence. Cependant, il semblerait qu'en l'absence de ceux-ci, l'île principale peut héberger quelques centaines de nids d'Eiders à duvet. Toutefois, étant donné la présence d'une des rares héronnières à Grand Héron sur le territoire ainsi qu'une colonie importante de Sternes pierregarin, il est nécessaire de porter une attention particulière à cet habitat.

4.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 4.1 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des îles du Petit et du Grand Caouis à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement

durable et de conservation du patrimoine naturel. La synthèse a été effectuée de façon distincte pour les deux îles, puisque les approches pour la conservation et la mise en valeur pourraient être différentes dans les deux cas.

Tableau 4.1 Synthèse des potentiels et contraintes des îles du Petit et du Grand Caouis.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
<u>Île du Petit Caouis</u>		
Potentiels		
• Présence d'un habitat faunique (héronnière)	X	X
• Valeur du site reconnue par la municipalité (zonage de récréation et conservation)	X	X
• Île de tenure publique	X	X
• Accessibilité limitée	X	
Contraintes		
• Le site n'est pas visible de la route 138		X
• Statut de protection actuel n'empêche pas légalement de débarquer sur les îles	X	
<u>Île du Grand Caouis</u>		
Potentiels		
• Valeur du site reconnue par la municipalité (zonage de récréation et conservation)	X	X
• Île de tenure publique	X	X
• Accès à l'île pendant l'hiver		X
• Historique (phare)		X
• Faible potentiel de nidification pour les oiseaux		X
• Chasse à la sauvagine		X
• Cueillette de bourgots		X
Contraintes		
• Île accessible pendant l'hiver (sensibilité accrue aux perturbations)	X	
• Statut de protection actuel n'empêche pas légalement de	X	

4.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

4.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les caractéristiques du site, les approches suggérées pour la vocation des îles du Petit et du Grand Caouis diffèrent entre elles et seront donc décrites indépendamment. Ainsi, il serait souhaitable que le développement de l'île du Petit Caouis soit davantage axé vers la conservation intégrale du patrimoine naturel, respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, pêche). Dans ce sens, la principale orientation de développement durable suggérée consiste à :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale de l'île du Petit Caouis :
 - Obtenir un statut de protection pour l'île reconnaissant sa condition d'habitat essentiel au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent ;
 - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur aux périodes de reproduction de certaines espèces d'oiseaux présentes sur le site, comme l'Eider à duvet, le Grand héron et le Bihoreau gris de façon à minimiser les perturbations ;
 - Évaluer la possibilité d'interdire le débarquement sur l'île pendant la période de reproduction des oiseaux aquatiques.

Dans le cas de l'île du Grand Caouis, la vocation souhaitée pour ce site en est une de mise en valeur. Ainsi, la principale orientation de développement durable consiste à :

- Développer la vocation de mise en valeur de l'île du Grand Caouis :
 - Évaluer la possibilité de mettre sur pieds des visites guidées du phare, dans le cadre d'un circuit des phares de la Côte-Nord.

4.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PREFAISABILITÉ

Compte tenu des potentiels et des contraintes soulevés, la vocation de développement des îles du Petit et du Grand Caouis diffère. Dans le cas de l'île du Petit Caouis, la mise en place de mesures minimales visant une vocation de conservation intégrale s'avère tout à fait possible. Étant donné le peu de connaissances actuelles sur l'utilisation du site par la faune, essentiellement avienne, la mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure compréhension de celle-ci. L'information pourra être acquise par l'instauration d'un suivi annuel des populations d'oiseaux utilisant le site.

Pour ce qui est de l'île du Grand Caouis, une étude de préfaissabilité s'avère nécessaire avant d'entreprendre un projet concernant la mise en valeur du site. Une telle évaluation devrait aborder principalement le développement d'une activité touristique mettant en valeur le phare de l'île. D'autres activités de mise en valeur pourront alors être envisagées advenant la justification d'une utilisation

importante du site par la faune avienne et/ou la découverte d'autres composantes biologiques particulièrement intéressantes.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

L'île du Petit Caouis possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation minimales, appuyées par les différents paliers gouvernementaux tant municipaux, que provinciaux et fédéraux. Les éventuels projets d'acquisition de connaissances et de conservation pourraient être pris en charge par le MRNF, puisque cet organisme permettra d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation des autres îles du territoire.

En plus de la Ville de Port-Cartier, les organismes concernés par la mise en valeur de l'île du Grand Caouis seraient le ministère des Pêches et des Océans et l'Association touristique régionale de Duplessis. Ultiment, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants.

4. 8 RÉFÉRENCES

- Atlas, 1987. Atlas historique du Canada : I Des origines à 1800. Édité par R. C. Harris, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, Qc.
- Bédard, J., 1996. Stratégies de conservation d'îles et d'îlots de Tadoussac à Rivière Pentecôte, Société Duvetnor Ltée, Rivière-du-Loup, 64 pages.
- Bédard, J., A. Nadeau, J.-F. Giroux et J.-P. L. Savard, 2008. *Le duvet d'eider : caractéristiques et procédures de récolte*, Société Duvetnor Ltée et Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec, 48 pages.
- Bédard, J., A. Nadeau, J.-F. Giroux et J.-P. L. Savard, 2008. *Le duvet d'eider : caractéristiques et procédures de récolte*, Société Duvetnor Ltée et Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec, 48 pages.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Site consulté le 7 novembre 2008].
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- Frenette, P., 1996. Histoire de la Côte-Nord. Collection Les Régions du Québec ; 9. Institut québécois de recherche sur la culture. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 667 p.
- Grand Québec, 2008. GrandQuébec.com. Site web : <http://grandquebec.com/cote-nord/ile-des-oeufs/>. [Consulté le 7 novembre 2008].
- Ministère des Communications, 1984. Itinéraire toponymique du Saint-Laurent : ses rives et ses îles. Commission de toponymie du Québec, Études et recherches toponymiques, Québec, 451 p.
- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 46 p.

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LSMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 5 novembre 2008].

FICHE #5. BAIE ET ÎLES DE MAI

5.1	Identification et localisation du site	2
5.2	Description du milieu biophysique	2
5.2.1	Composantes physiques	2
5.2.2	Composantes biologiques.....	2
5.2.2.1	Faune aquatique.....	2
5.2.2.2	Faune aviaire	3
5.2.2.3	Flore.....	5
5.3	Description du milieu humain	7
5.3.1	Situation géographique et contexte régional.....	7
5.3.2	Histoire du site.....	7
5.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	7
5.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	7
5.3.5	Tenure des terres.....	8
5.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	8
	Zonage municipal.....	8
	statut légal	8
5.3.7	Gestion du site.....	8
5.3.8	Évolution et orientations du site	8
5.4	Analyse des sources de perturbation	9
5.5	Valeur écologique	9
5.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	9
5.7	Recommandations en matière de développement durable.....	10
5.7.1	Lignes directrices de développement durable	10
5.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	11
	Pré faisabilité.....	11
	Gestion et prise en charge.....	11
5.8	Références	11

FICHE #5. BAIE ET ÎLES DE MAI

5.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 5532304

UTM (Nord) : 646126

Longitude : 66°57'50" O

Latitude : 49°55'30" N

Les îles de Mai forment une agglomération d'îlots situés dans le Golfe du Saint-Laurent à environ 13 km à l'Ouest de Port-Cartier. Ces îles émergent à proximité du littoral de la baie des îles de Mai.

5.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

5.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

Les îles de Mai constituent un archipel de petites îles, composée de granit gris, aux abords de la baie portant le même nom. En plus de celles-ci, on retrouve dans cet archipel l'île de la Tour et l'île de la Tête de Chien.

La baie des îles de Mai est délimitée par la pointe Jambon à l'Ouest et la baie de la Goélette à l'Est (Fig. 5.1). La rivière des îles du Mai se jette également dans la baie. Les fonds de la baie des îles de Mai sont constitués de dépôts sablonneux (Dryade, 1980). Une plage de sable est également présente au fond de la baie.

5.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

5.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

La faune benthique vivant dans le secteur est représentée par plusieurs espèces typiques des milieux côtiers de

la Côte-Nord. La Mye commune est présente sur les fonds sableux de la baie des îles de Mai. Le Pétoncle d'Islande, la Mactre de Stimpson, le Homard d'Amérique, le Crabe commun et le Buccin commun sont également présents à proximité de la baie (MPO, 2007). Le Dollars de sable a aussi été observé autour des îles en eau peu profonde (Comité ZIP CNG, M. Bourque, comm. pers., 2008).

Les données concernant la faune ichtyenne associée à la baie et aux îles de Mai sont peu nombreuses. La présence d'une plage au fond de la baie des îles de Mai suggère la présence d'un site propice aux activités de fraie du capelan. Historiquement, cette espèce venait y frayer, et ce, de la base de pleur air Les Goélands jusqu'à la Ville de Port-Cartier (secteur Vachon) (Comité ZIP CNG, 2008). Toutefois, aucune activité de fraie récente n'a pu être observée dans le secteur (ROC, 2006). L'acquisition de connaissances supplémentaires concernant la faune ichtyenne serait de mise afin d'évaluer la diversité du site.



Crédits: A) M. Bourque, Comité ZIP CNG, B) ATRD, copyright A. Danais.

Figure 5.1. A) Vue aérienne de la baie et des îles de Mai, B) Îles de Mai.

Peu de mammifères marins visitent le secteur immédiat des îles de Mai en raison de la faible profondeur d'eau. Le Rorqual bleu et le Rorqual commun serait toutefois présents dans les eaux profondes du secteur (MPO, 2007).

5.2.2.2 FAUNE AVIAIRE



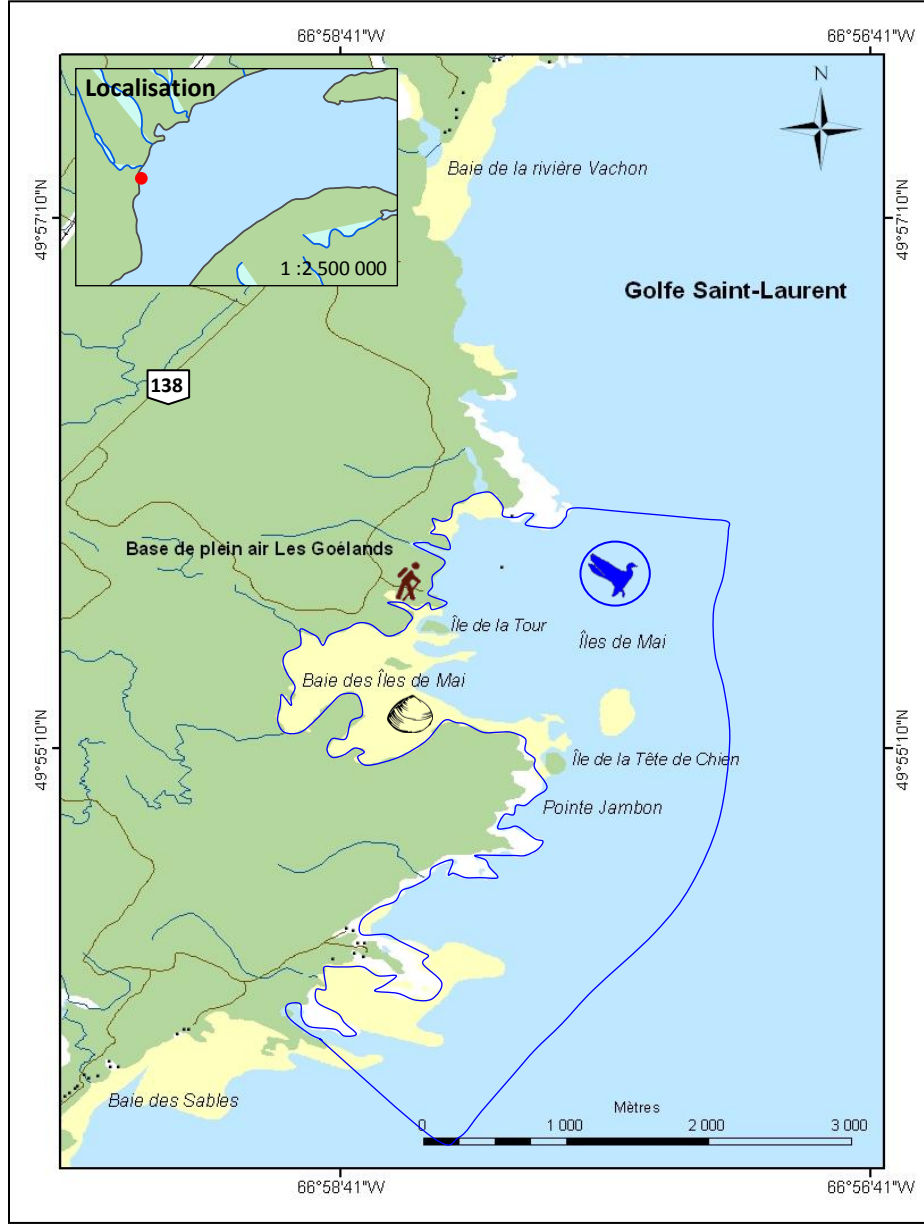
Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 5.2. Goélands sur une des îles.

La baie et les îles de Mai accueillent une faune aviaire diversifiée. En effet, le site compte parmi les secteurs importants reconnus pour la nidification des oiseaux aquatiques (Chapdelaine et Rail, 2004). Une colonie de Sterne pierregarin a été identifiée dans le secteur par le Service canadien de la faune (SCF, 2008).

Le marais salés présent dans la baie est propice à l'alimentation de la sauvagine. En effet, plusieurs espèces de canards viennent s'alimenter dans la baie pendant leur migration au printemps. Parmi celles-ci, le Garrot à œil d'or, la Macreuse à front blanc, la Macreuse noire, le Canard noir et l'Harelda kakawi s'y retrouvent (SCF, 2008). D'autres espèces ont été signalées lors des inventaires du SCF, telles le Plongeon huard, la Bernache du Canada, le Cormoran à aigrettes et le Grand héron.









Les inventaires d'aires de concentrations d'oiseaux aquatiques (ACOA) ont également révélé la présence de ces espèces sur le site (MRNF, 2008). En plus de celles-ci, plusieurs autres espèces ont été recensées lors de ces inventaires. Parmi celles-ci, le Canard pilet, le Canard Colvert, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule sp., le Grand Harle, le Grand chevalier et le Balbuzard pêcheur ont été observés dans le secteur. La présence du Garrot d'Islande, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec (CDPNQ, 2007) et préoccupante au fédéral (COSEPAC, 2008) a aussi été notée dans l'ACOA.



CARTE 5. BAIE ET ILES DE MAI

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Cueillette de mollusques
-  Sentier pédestre

Échelle 1 : 30 000

5.2.2.3 FLORE

Les îles de Mai sont composées de granit et sont majoritairement dépourvues de végétation. Toutefois, le pourtour des îles peut être colonisé par des algues capables de se fixer au substrat rocheux (Fig. 5.3). Les îles de la Tour, quant à elles, sont pourvues d'un couvert végétal, composé d'arbres matures.

Quelques amas de *Fucus* sp. ont été observés sur les fonds marins, fixés aux roches. De plus, des zones de *Zostère* marine ont été identifiées dans une profondeur d'eau allant jusqu'à 2 à 3 m autour des îles et dans la baie (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008). Le marais salé de la baie des îles de Mai semble un site propice à l'établissement de la *Spartine alterniflora*. L'exploration le long des berges dans ce secteur permettrait de déterminer la présence d'un marais à spartine.

Le paysage forestier autour de la baie est composé d'une forêt mature appartenant au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Selon le Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent (quadrat 1082) (Desgranges et Jobin, 2004), plus de 50 espèces végétales typiques de la sapinière seraient présentes dans le milieu forestier entourant la baie des îles de Mai (tableau 5.1).



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 5.3. Algues qui se fixent au substrat rocheux sur le pourtour de l'île.

Tableau 5.1. Listes des espèces végétales présentes sur le site de la baie et des îles de Mai.

Nom français	Nom scientifique	Nom français	Nom scientifique
Prêle des bois	<i>Equisetum sylvaticum</i>	Ronde du mont Ida	<i>Rubus idaeus</i>
Osmonde cannelle	<i>Osmunda cinnamomea</i>	Ronce pubescente	<i>Rubus pubescens</i>
Osmonde de Clayton	<i>Osmunda claytoniana</i>	Sorbier d'Amérique	<i>Sorbus americana</i>
Athyrium fougère-femelle	<i>Athyrium filix-femina</i>	Sorbier décoratif	<i>Sorbus decora</i>
Dryoptéride spinuleuse	<i>Dryopteris spinulosa</i>	Oxalide des montagnes	<i>Oxalis montana</i>
Dryoptéride disjointe	<i>Dryopteris disjuncta</i>	Némopanche mucronée	<i>Nemopanthus mucronatus</i>
Dryoptéride du hêtre	<i>Dryopteris phegopteris</i>	Érable à épis	<i>Acer spicatum</i>
If du Canada	<i>Taxus canadensis</i>	Violette de macloskeyi	<i>Viola macloskeyi</i>
Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>	Aralia à tige nue	<i>Aralia nudicaulis</i>
Mélèze laricin	<i>Larix laricina</i>	Cornouiller du Canada	<i>Cornus canadensis</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	Cornouiller	<i>Cornus sericea</i>
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>	Monotrope uniflore	<i>Monotropa uniflora</i>
Calla des marais	<i>Calla palustris</i>	Pyrole unilatérale	<i>Pyrola secunda</i>
Clintonie boréale	<i>Clintonia borealis</i>	Cassandre caliculé	<i>Chamaedaphne calyculata</i>
Maïanthème du Canada	<i>Maianthemum canadense</i>	Gaulthérie hispide	<i>Gaultheria hispidula</i>
Maïanthème trifolié	<i>Maianthemum trifolium</i>	Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Streptope amplexicaule	<i>Streptopus amplexifolius</i>	Kalmia à feuilles d'Andromède	<i>Kalmia polifolia</i>
Streptope rose	<i>Streptopus roseus</i>	Lédon du Groenland	<i>Ledum groenlandicum</i>
Iris versicolor	<i>Iris versicolor</i>	Airelle à feuilles étroites	<i>Vaccinium angustifolium</i>
Listère cordée	<i>Listera cordata</i>	Trientale boréale	<i>Trientalis borealis</i>
Myrique baumier	<i>Myrica gale</i>	Linnée boréale	<i>Linnaea borealis</i>
Aulne blanchâtre	<i>Alnus incana</i>	Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera villosa</i>
Bouleau blanc	<i>Betula papyrifera</i>	Viorne comestible	<i>Viburnum edule</i>
Comandre livide	<i>Comandra livida</i>	Viorne cassinoïde	<i>Viburnum nudum</i>
Coptide trifoliée	<i>Coptis trifolia</i>	Aster ponceau	<i>Aster puniceus</i>
Mitrelle nue	<i>Mitella nuda</i>	Verge d'or à grandes feuilles	<i>Solidago macrophylla</i>
Gadellier amer	<i>Ribes triste</i>		

5.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

5.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

La baie et les îles de Mai sont situées sur le territoire de la Ville de Port-Cartier. Ce site est localisé à proximité d'un centre récréo-touristique d'importance dans la région, soit la base de plein air Les Goélands. Aucune agglomération d'importance n'est présente à proximité du site, seuls quelques chalets et habitations permanentes sont localisés le long du littoral.

5.3.2 HISTOIRE DU SITE

Le toponyme îlets de Mai paraît sur une carte de la province de Québec en 1870. On note plusieurs variantes pour dénommer ces îlots : îles du Mai, îlets du Mai, îlets du Petit Mai et îlets du Petit Mât. Le terme mai désigne un mât au sommet duquel était hissé un drapeau, d'où pourrait venir ce nom (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Au début du siècle, des tentatives d'exploitation forestière se sont révélées infructueuses sur ces îles, majoritairement constituée de granit. En 1910, trois familles résidaient sur ces îlots, qui acquièrent une certaine importance à la suite des tentatives d'exploitation forestière. Un moulin et un entrepôt y sont construits pour y faire du bois de pulpe (Commission de toponymie du Québec, 2008). La construction de telles installations et l'arrivée de quelques familles sont donc les tous premiers balbutiements à l'origine du premier village de Port-Cartier.

En 1914, la Goélette Jacqueline, propriété du Capitaine Deschênes de Saint-Irénée, fit naufrage à cet endroit au mois d'octobre. Les membres de l'équipage furent alors secourus par le père du gardien et sa servante, qui purent mettre une chaloupe à la mer et ainsi sauver le capitaine. Ces îles étaient connues par bien des pêcheurs de la région, car elles constituaient de bons endroits de pêche (Commission de toponymie du Québec, 2008).

5.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Il est possible d'atteindre la baie des îles de Mai via un chemin forestier traversant la base de plein air Les Goélands. Ouverte à l'année, la base de plein air est située en bordure du littoral à environ 13 km à l'Ouest de la partie urbaine de la Ville de Port-Cartier. Des sentiers ont été aménagés pour la randonnée pédestre et le vélo. Des accès à la mer permettent la baignade et le kayak de mer. En hiver, la base de plein air devient un centre de ski de fond et un refuge pour les motoneigistes. Quelques chalets privés sont présents autour de la baie, mais l'accès au site demeure public. Les îles sont accessibles également par la mer aux embarcations possédant un faible tirant d'eau.

Le phare de signalisation, d'abord installé sur l'une des îles, a été délaissé depuis que le phare situé sur l'île du Grand Caouis est en fonction (Commission de toponymie du Québec, 2008).

5.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

Le site de la baie et des îles de Mai est majoritairement utilisé pour diverses activités récréo-touristiques. La base de plein air Les Goélands est un centre touristique d'importance situé à proximité de la baie des îles de Mai. La base de plein air propose une foule d'activités dont des sentiers pédestres, vélo de montagne, relais de motoneige, camps de vacances, ski de fond, etc. La plongée sous-marine aurait notamment fait fureur dans ces eaux, surtout dans les années 1970. Actuellement, cette activité semble être encore pratiquée sur le site.

La pêche commerciale des bourgots (*Buccin* commun) a cours en ces eaux. Malgré la présence d'un banc coquillier, Pêches et Océans Canada ne permettent pas la cueillette des mollusques à cet endroit.

5.3.5 TENURE DES TERRES

Les îles de Mai sont situées dans le canton de Grenier, qui s'étend au Sud-ouest de Port-Cartier et borde le Golfe du Saint-Laurent. Les îles sont de tenure publique, tout comme le secteur terrestre adjacent au milieu marin.

5.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Le secteur marin de la baie et des îles de Mai a reçu l'affectation « récréation et conservation » de la part de la Ville de Port-Cartier. Le milieu boisé autour de la baie est majoritairement affecté « forestier », bien qu'une partie située à l'Est ait reçu une affectation « récréation et conservation », soit le territoire de la base de plein air. La MRC reconnaît également le site de la base de plein air Les Goélands en tant qu'aire récréo-touristique.

Dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC souhaite attribuer l'affectation de « conservation » aux îles de Mai ainsi qu'aux îles avoisinantes telles que l'île de la Tour et l'île de la Tête de Chien. La baie et les eaux environnantes seront identifiées en tant que territoire d'intérêt écologique. Le secteur terrestre adjacent à la baie, comprenant la base de plein air, recevra pour sa part une affectation « récréative » (MRC de Sept-Rivières, 2002).

STATUT LÉGAL

L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA # 0398-1999) incluant la baie et les îles de Mai compte parmi les habitats fauniques reconnus en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ce statut implique que, sauf autorisation du ministre, il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

De plus, la *Loi sur les pêches* protège les eaux de la baie contre les perturbations et les détériorations qui pourraient y être apportées. Le MPO veille donc à l'application de cette loi par sa politique de gestion de l'habitat du poisson. La présence possible d'un herbier de zostère à cet endroit est signe d'un habitat important, puisqu'il constitue une véritable pouponnière pour de nombreuses espèces et abrite une faune aquatique diversifiée qui sert de garde-manger à une panoplie d'oiseaux marins et de poissons.

5.3.7 GESTION DU SITE

Actuellement, les activités pouvant se dérouler sur le site de la baie et des îles de Mai sont sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le site est donc principalement géré par les organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la Faune et le Ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec. L'unité de gestion de Sept-Îles du MRNF, région administrative de la Côte-Nord, est responsable de la gestion du territoire de l'aire commune d'exploitation forestière.

Bien qu'ils pratiquent quelques activités dans le secteur (protection, inventaires fauniques, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

5.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

La MRC de Sept-Rivières souhaite éventuellement déposer un projet de schéma d'aménagement révisé, qui accordera l'affectation de « conservation » aux îles de Mai et identifiera la baie et les eaux environnantes à titre de territoire écologique d'intérêt.

5.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site de la baie et des îles de Mai est relativement isolé et peu fréquenté, en particulier les îles étant donné leur faible superficie. Toutefois, la plupart des activités offertes via la base de plein air Les Goélands sont réalisées sur la terre ferme autour de la baie et sur la plage. L'influence de ces activités sur le milieu est présente, mais sans être toutefois importante.

La plus grande source de perturbation du milieu provient d'une résidence privée localisée autour de la baie. Plusieurs débris semblent être éparpillés autour de la résidence et jonchent le sol.

5.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux ciblés, l'importance écologique relative de la baie et des îles de Mai est plutôt « Faible à moyenne ». Quoique le site présente quelques éléments biologiques intéressants (faune aviaire et benthique, herbier de zostère, marais salé), sa valeur écologique est moindre, comparativement à d'autres sites où la concentration et la diversité des composantes biologiques sont nettement supérieures. Cependant, en raison de la présence possible d'un herbier de zostère, il est nécessaire porter une attention particulière à cet endroit. En effet, les herbiers de zostère présentent un habitat important pour le poisson et abritent une faune qui sert de garde-manger à plusieurs espèces d'oiseaux marins.

5.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 5.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie et des îles de Mai en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 5.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie et des îles Mai.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur écologique suffisamment élevée pour justifier un intérêt écologique pour la conservation et la mise en valeur (valeur intrinsèque de la zostère pour la faune ichtyenne et avienne et marais salé) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un habitat faunique (ACOA) reconnu en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur du site reconnue par la municipalité (zonage de récréation et conservation) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Îles et milieu terrestre adjacent à la baie de tenure publique 	X	X

• Chemin d'accès entretenu		X
• Présence d'un banc coquillier	X	X
• Présence de points d'observation littoraux		X
• Présence d'une rampe de mise à l'eau pour kayaks		X
• Présence d'une base de plein air à proximité et d'infrastructures d'accueil touristique (stationnement, services d'hébergement et de restauration)		X
Contraintes		
• Localisation dans un secteur isolé de la côte		X
• Accessibilité réduite à l'habitat		X
• Présence d'une espèce à statut précaire		X
• Présence d'un herbier de zostère		X
• Banc de myes fermé à la cueillette		X

5.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

5.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il est souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé soit axé à la fois vers la conservation du patrimoine naturel et la mise en valeur. La vocation de conservation est justifiée par l'importance de la zostère comme habitat pour la faune marine et avienne. De plus, les magnifiques paysages de ce secteur ainsi que l'historique du site devraient faire l'objet d'un projet de mise en valeur.

La vocation proposée pour le site de la baie et des îles de Mai est la conservation respectueuse des utilisations déjà présentes (base de plein air) et la mise en valeur des éléments d'intérêt présents. En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site :
 - Acquisition de connaissances de l'utilisation faunique réelle du site, de l'herbier de zostère et du marais salé (ex. : fraie de certaines espèces de poisson, alimentation de la faune avienne, productivité du milieu, etc.) ;
 - Obtenir un statut de protection reconnaissant la valeur écologique particulière du site ;

- Sensibiliser le public sur les comportements à adopter lors d'activités (chasse, pêche) réalisées à proximité d'un milieu naturel humide tel que la baie.
- Développer la vocation de mise en valeur du site de la baie et des îles de Mai :
 - Améliorer l'accessibilité au milieu littoral et développer des activités d'observation et d'interprétation du milieu naturel pour ce secteur en accord avec sa vocation de conservation ;
 - Évaluer la possibilité de mettre en valeur l'historique du site. Comme cet endroit représente le premier village de Port-Cartier, l'historique de ce site pourrait être présenté et affiché au moyen de panneaux d'interprétation.

5.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

Compte tenu des potentiels et des contraintes soulevés, la mise en place de mesures minimales visant une vocation de conservation s'avère tout à fait possible. Certaines composantes d'un tel projet pourraient toutefois nécessiter une étude préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement l'aspect financier quant à la mise sur pied d'une activité d'étude visant l'acquisition des connaissances manquantes sur la zosténaie ainsi que le marais salé et la faune qui les fréquente.

Étant donné le peu de connaissances actuelles sur l'utilisation du site par la faune ichthyenne, la mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure compréhension de celle-ci. L'information pourra être acquise par l'instauration d'un projet visant à caractériser l'habitat et les communautés ichthyennes présentes. Cette activité pourrait en plus permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du site. Certaines activités de mise en valeur pourront alors être envisagées advenant la justification d'une utilisation importante du site par la faune ichthyenne et/ou la découverte d'autres composantes biologiques particulièrement intéressantes.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

Le site de la baie et des îles de Mai possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation minimales, appuyées par les différents paliers gouvernementaux tant municipaux, que provinciaux et fédéraux. En plus de la municipalité de Port-Cartier, les organismes concernés seraient notamment le MRNF, le MDDEP, le MPO et le Service canadien de la faune.

Les éventuels projets d'acquisition de connaissances du milieu marin pourraient pris en charge par le ministère des Pêches et des océans, puisque cet organisme permettra d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation des autres zosténaies de la région. Ainsi, appuyé par le MPO, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la réalisation de certaines actions sur le site. La mise en œuvre de futurs projets de mise en valeur pourrait être, entre autre, menée par la base de plein air Les Goélands et la Ville de Port-Cartier. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. Ainsi, les orientations prises pour la conservation du site correspondraient davantage aux besoins réels de la collectivité.

5.8 RÉFÉRENCES

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2007. Liste des espèces fauniques vertébrées suivies au CDPNQ. Site web : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/>. [Consulté le 12 novembre 2008].
- Chapdelaine, G. et J.-F. Rail 2004. Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Québec. Division des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, Québec. 99 p.
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Consulté le 17 novembre 2008].
- COSEPAC, 2008. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Site web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm. [Consulté le 12 novembre 2008].
- DesGranges, J.-L. et B. Jobin, 2004. Répartition et listes des espèces du Saint-Laurent. Dans J.-L. DesGranges et J.-P. Ducruc (sous la direction de). *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec et Direction du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec. Version électronique <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv>
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 46 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 12 novembre 2008].
- Réseau des Observateurs du Capelan (ROC), 2006. Cartographie interactive de la fraie du capelan. Site web : http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/lancerCapelanServlet?lang_cd=0&locale=fr_CA. [Consulté le 18 décembre 2008].
- Service canadien de la faune (SCF), 2008. Données internes sur la sauvagine et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.

FICHE #6. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE BROCHU

6.1	Identification et localisation du site	2
6.2	Description du milieu biophysique	2
6.2.1	Composantes physiques	2
6.2.2	Composantes biologiques.....	2
6.2.2.1	Faune aquatique.....	2
6.2.2.2	Faune aviaire	3
6.2.2.3	Flore.....	4
6.2.2.4	Autres composantes d'intérêt	4
6.3	Description du milieu humain	6
6.3.1	Situation géographique et contexte régional	6
6.3.2	Histoire du site.....	6
6.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	6
6.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	6
6.3.5	Tenure des terres.....	6
6.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	7
	Zonage municipal.....	7
	Statut légal.....	7
6.3.7	Gestion du site	7
6.3.8	Évolution et orientations du site	7
6.4	Analyse des sources de perturbation	8
6.5	Valeur écologique	8
6.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	9
6.7	Recommandations en matière de développement durable.....	10
6.7.1	Lignes directrices de développement durable	10
6.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	11
	Pré faisabilité	11
	Gestion et prise en charge.....	11
6.8	Références	12

FICHE #6. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE BROCHU

6.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 5553028

UTM (Nord) : 664614

Longitude : 66°41'52" O

Latitude : 50°06'24" N

Petit tributaire du Golfe du Saint-Laurent, la rivière Brochu est située aux abords de la route 138, à environ 13 km à l'Est de la Ville de Port-Cartier et à 26 km à l'Ouest de la Ville de Sept-Îles. Prenant sa source principale dans le lac Derenom, elle coule en direction Sud-est sur environ 20 km avant de se jeter dans le Golfe du Saint-Laurent. À son embouchure, elle se divise en deux branches et reçoit les eaux des rivières Brochu Ouest et Brochu Est.



Crédit: A) ATRD, copyright A. Danaïs ; B) M. Bourque, Comité ZIP CNG.

6.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

6.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

L'embouchure de la rivière Brochu est caractérisée par la présence d'un important marais salé, séparé du golfe par une longue flèche littorale et bordé à l'Ouest par une bande de forêt mixte, pourvue d'une abondante strate arbustive (Fig. 6.1). Ce marais salé offre une grande quantité de nourriture en raison de son taux de productivité élevé créé par le mélange des eaux salées du Golfe du Saint-Laurent avec celles de la rivière. Toute cette effervescence attire ainsi une faune aviaire et ichthyenne très diversifiée.

Figure 6.1. A) Vue aérienne de l'embouchure de la rivière Brochu, B) Flèche littorale et marais salé vus de la rive Est.

Des bancs de sable sont présents à l'embouchure et des signes évident d'érosion tels que des rives abruptes sans végétation y sont observés. Une plage composée de sable fin longe la flèche littorale et la rive ouest de l'embouchure de la rivière sur plus de quatre kilomètres. La plage se poursuit également sur plus de six kilomètres du côté est de la rivière jusqu'au secteur Gallix situé à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Ce tributaire du Golfe du Saint-Laurent draine ses eaux en milieu forestier. Le fond de la rivière est composé de substrats de gravier fin à grossier et de galets en alternance avec des fosses profondes à courant faible (Guérin, 1996).

6.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

6.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

L'embouchure de la rivière Brochu présente plusieurs habitats favorables à l'établissement d'une faune ichthyenne variée, dont l'Omble de fontaine anadrome (Guérin, 1996). De plus, la présence de grandes plages de sable de part et d'autre de l'embouchure de la rivière présentent un site propice à la fraie du capelan. Selon les aînés de la Côte-Nord, le capelan fraierait actuellement tout le long de la plage du secteur de la rivière Brochu (Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008). En effet, le secteur marin et les plages du côté est et ouest de l'embouchure accueillent le capelan chaque année pour la fraie (ROC, 2006; MPO, 2007). Ce secteur représente d'ailleurs l'un des sites les plus populaires pour la récolte du capelan sur la Côte-Nord.

L'embouchure de la rivière serait également favorable pour l'Anguille d'Amérique, observée en abondance lors d'un échantillonnage en 1981 (Pilote, 1989). Toutefois, l'absence de données plus récentes au niveau de l'abondance des anguilles dans ce secteur ne permet pas de prédire l'état actuel des stocks. Actuellement, le statut de cette espèce est jugé préoccupant selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2008) et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au niveau provincial (CDPNQ, 2007).

La branche principale de la rivière Brochu abriterait des habitats propices à la fraie de l'Éperlan arc-en-ciel. En effet, le secteur de la rivière en amont du pont de la route 138 serait constitué de plusieurs sites de gravier fin à grossier et de galets en alternance avec des fosses profondes de faible courant. Toutefois, malgré la présence d'habitats potentiels, aucune frayère n'a été trouvée (Calderón et Brassard, 1995; Guérin, 2001). Un ancien barrage situé en amont du pont de la route 138 pourrait toutefois entraver la migration de l'éperlan.

Au niveau des invertébrés marins, plusieurs espèces profitent du substrat sablonneux qu'offrent l'embouchure et le milieu marin adjacent. Parmi celles-ci on retrouve le Crabe commun, le Buccin commun et la Mactre de Stimpson (MPO, 2007).

Plusieurs mammifères marins peuvent être observés à certaines périodes de l'année, assez près du rivage. Pendant la fraie du capelan, le Petit rorqual s'approche près de la rive pour capturer les poissons qui abondent pendant cette période (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008). Le Rorqual bleu et le Rorqual commun fréquenteraient les eaux plus profondes face à la rivière, attirés par la présence de capelans et de lançons (MPO, 2007).

6.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

L'embouchure de la rivière Brochu compte plusieurs habitats favorables à l'alimentation de la sauvagine. En effet, le milieu littoral à l'embouchure de la rivière est bordé par deux Aires de Concentrations d'Oiseaux Aquatiques (ACOA). Au printemps, les Macreuses noires, les Macreuses à front blanc, les Harles huppés et les Hareldes kakawi dominant en termes d'abondance (MRNF, 2008). D'autres espèces fréquentent également le secteur pendant cette période comme le démontrent les inventaires d'ACOA, tels la Sarcelle d'hiver, le Petit fuligule, le Grand Héron, le Cormoran à aigrettes, le Garrot à œil d'or, le Goéland argenté et le Goéland marin (MRNF, 2008).

Une importante colonie de Sterne pierregarin a été identifiée à l'embouchure de la rivière Brochu, sur la flèche littorale de la rive ouest. Un inventaire réalisé par la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) sur le site a permis de dénombrer 216 nids en 2000 et 191 nids en 2002. Ce site de nidification constitue le sixième en importance sur la Côte-Nord et la principale colonie de Sternes pierregarin à l'Ouest des îles de l'archipel de Mingan (Godin et Bourbonnais, 2003). Ces inventaires ont également

démonstré le rôle important de la végétation dans l'emplacement des nids occupés. La majorité des nids contenant des œufs s'observait aux endroits où l'Élyme des sables était présente. Plusieurs nids se situaient toutefois sur un substrat composé en majorité de sable ou de sable mélangé avec diverses espèces végétales (Godin et Bourbonnais, 2003).

Au cours de cet inventaire, quelques nids de Pluvier kildir contenant des œufs ont été localisés en bordure de la colonie de Sternes pierregarin. L'inventaire de 2002 a également dénombré 500 goélands (argenté, marin et à bec cerclé). Aussi, des Bruants sp. fréquentaient le site, probablement pour se nourrir ou y faire leurs nids (Godin et Bourbonnais, 2003).

6.2.2.3 FLORE

La végétation littorale présente en bordure de l'embouchure de la rivière se compose majoritairement d'Élyme des sables, de Gesse maritime, de Livèche écossaise, de Sabline à fleurs latérales et de quelques Épilobes à feuilles étroites (Godin et Bourbonnais, 2003). Le marais salé à Spartine alterniflore couvre une superficie de 17 hectares au total et est séparé du golfe par la flèche littorale à l'embouchure (Dryade, 1980). À l'embouchure, les berges de la rivière abritent une forêt mixte ou feuillue, pourvue d'une forte strate arbustive (Fig. 6.2). Majoritairement, les peuplements forestiers sont dominés par le Peuplier faux-



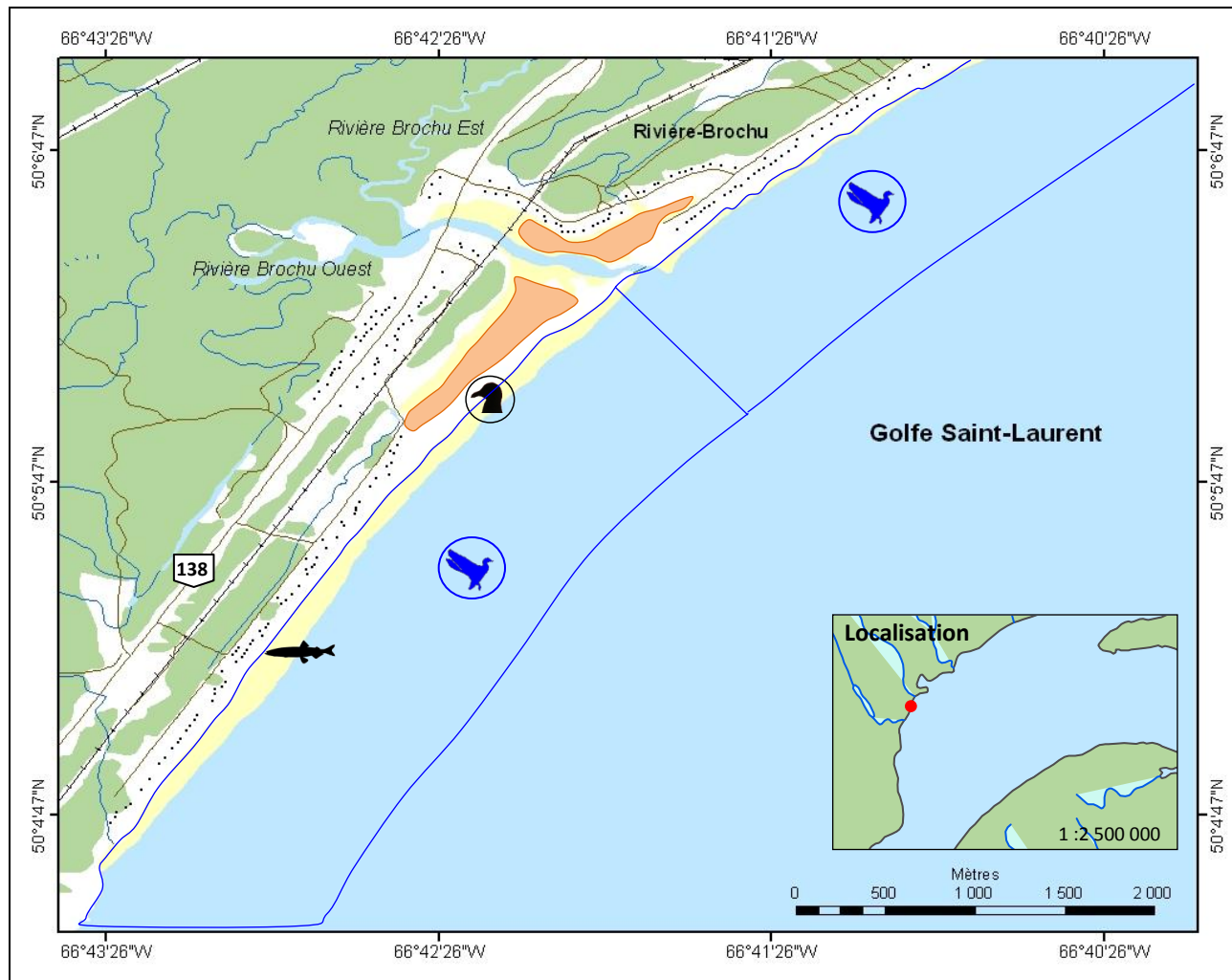
Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 6.2. Berges de la rivière Brochu.

tremble. Parmi les autres essences observées dans ces peuplements, le Bouleau blanc, l'Épinette noire et le Sapin baumier sont les plus communes (MRNF, F. Jenniss, comm. pers., 2009).

6.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT










Un inventaire acoustique des chauves-souris dans la région a permis de déceler la présence de la Chauve-souris rousse, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec. L'espèce a été notée en bordure du marais salé, à proximité d'habitations et de la colonie de sternes (CDPNQ, 2006).



CARTE 6. EMBOUCHURE DE LA RIVIERE BROCHU

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Frayères à capelan
-  Colonie d'oiseaux
-  Marais salé

Échelle 1 : 30 000

6.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

6.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

La rivière Brochu arrose le territoire du secteur Gallix de la Ville de Sept-Îles. À son embouchure, est implanté le hameau de Rivière-Brochu. Il s'agit d'un secteur résidentiel avec des habitations permanentes et des chalets majoritairement occupés pendant l'été. Le site est situé à proximité de la Station Récréotouristique Gallix, montagne située sur le flan nord du village de Gallix.

6.3.2 HISTOIRE DU SITE

La localité de Rivière-Brochu rappelle le pionnier Pierre Brochu venu s'établir en ce lieu au XIX^e siècle pour y tenter fortune. Pierre Brochu a été l'un des premiers résidents non autochtones de Sept-Îles en 1865 (Commission de toponymie du Québec, 2008).

6.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Le pont de la route 138 franchit cette rivière au niveau de son embouchure. Sur la rive nord-ouest de la rivière, une aire de pique-nique aménagée avec des tables et des bancs est présente. La rive sud-ouest, quant à elle, donne accès à une plage de plus de quatre kilomètres de longueur. Aucune aire de stationnement aménagée n'est toutefois présente sur le site. Il est également possible d'accéder au site à partir du secteur Gallix via la rue longeant le golfe.

À approximativement dix mètres en amont de ce pont, la structure d'un ancien barrage en bois, qui servait à retenir les billes de bois coupées plus haut sur la rivière pour la compagnie forestière *Gulf Pulp & Paper co.* de Clark City, gît au fond du cours d'eau. Cette structure a une longueur de 37,8 mètres (Guérin, 1996).

6.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

Le secteur de Rivière-Brochu, qui se situe à l'intersection de la rivière et de la route 138, se compose de quelques résidences principales, chalets et commerces d'accommodation.

L'embouchure de la rivière Brochu est reconnue pour sa magnifique plage et le capelan qui vient y rouler au mois de mai. Plusieurs pêcheurs s'y rassemblent donc pendant cette période pour y récolter du capelan. De plus, la pêche sportive à l'Omble de fontaine y est pratiquée dans l'embouchure ainsi que sur la rivière. Le site offre une grande diversité d'habitats, permettant aux ornithologues de venir observer une panoplie d'espèces d'oiseaux, tant dans le secteur marin que dans le marais salé et les boisés environnants. La chasse à la sauvagine est aussi une activité très populaire au près des habitants du secteur et des environs.

Les amateurs d'escalade de la région connaissent bien le secteur, puisqu'une importante paroi rocheuse s'y trouve au bout de la plage. Le secteur est également la proie des ornithologues amateurs, puisque les marais salés offrent un important habitat pour une panoplie d'espèces d'oiseaux aquatiques et pour la sauvagine.

6.3.5 TENURE DES TERRES

Une section des terrains riverains sur la rive est de l'embouchure à partir du pont de la route 138 sont privés. Les terrains aux abords du marais sur la rive ouest appartiennent en partie à la Ville de Sept-Îles ou au ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF). La flèche littorale est de tenure publique et appartient au MRNF.

6.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières souhaite attribuer l'affectation « agro-forestière » à tout le territoire terrestre situé en bordure de la rivière et de son embouchure. De plus, une partie du marais salé pourrait être affecté de « conservation ». La MRC désire également reconnaître les deux ACOA présentes dans le secteur marin en bordure de l'embouchure comme territoire d'intérêt écologique (MRC de Sept-Rivières, 2002).

STATUT LÉGAL

L'embouchure de la rivière Brochu constitue des habitats fauniques reconnus par le MRNF, soit deux ACOA (# 0197-1999, # 0198-1992). Ce statut officiel a été attribué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en vigueur depuis 1993, qui vise à protéger spécifiquement les habitats fauniques, suivant le *Règlement sur les habitats fauniques*. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

Actuellement, la colonie de Sternes pierregarin présente à cet endroit n'est pas protégée. Toutefois, depuis 2002, le MRNF installe des panneaux à proximité de la colonie, indiquant la présence d'une colonie de Sternes pierregarins en nidification. Ces panneaux indiquent aux utilisateurs de ce secteur de ne pas circuler sur la bande littorale durant la période qui s'étend de la mi-mai à la mi-juillet, afin de ne pas écraser les œufs et de déranger la colonie pendant la nidification (Godin et Bourbonnais, 2003).

6.3.7 GESTION DU SITE

La gestion des activités sur le site est actuellement partagée entre les propriétaires riverains, la Ville de Sept-Îles, le MRNF et le ministère des Pêches et des Océans (MPO).

6.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

La Ville de Sept-Îles, secteur Gallix, dans le cadre d'un projet de mise en valeur du marais salé de la rivière Brochu, s'est donné le mandat de veiller à la protection du territoire par l'acquisition des terres sur lesquelles est située la colonie de sternes et par l'adoption d'un zonage de type conservation. Pour ce faire, la municipalité entend procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de circulation dans les milieux fragiles dont le marais salé, la colonie de sternes et la flèche littorale, à la construction de kiosques d'interprétation et à la mise en place de clôtures aux pourtours de la colonie et de la flèche littorale. Ce projet, qui vise donc principalement à limiter la circulation de véhicules dans les milieux sensibles, a aussi comme objectif de structurer l'utilisation du territoire ainsi que de développer et mettre en valeur le potentiel touristique du secteur (Godin et Bourbonnais, 2003).

De plus, l'étude effectuée par la FAPAQ sur la colonie de sternes du secteur de la rivière Brochu suggère d'instaurer un suivi aux deux ans pour évaluer l'impact des activités humaines et des prédateurs sur le maintien de la colonie et de son habitat. Les affiches posées par le MRNF depuis 2002 pour sensibiliser la population à l'importance de la colonie et minimiser la circulation des véhicules motorisés y seront à chaque année, tant que la bande littorale ne bénéficiera pas d'une certaine forme de protection (Godin et Bourbonnais, 2003).

Des recommandations ont aussi été émises quant au manque de connaissances sur l'utilisation de la rivière Brochu par l'Éperlan arc-en-ciel (Guérin, 2001). Ultérieurement, des études pourront voir le jour afin de contrer ce manque.

6.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

L'étude de photographies aériennes a permis de constater des signes d'instabilité de la rivière au fil du temps : changement de son cours, des méandres ne sont plus utilisés, changements dans la configuration des flèches littorales à l'embouchure, etc. Des phénomènes naturels peuvent avoir influencé ces changements, mais les activités humaines en seraient les principales causes. La circulation des véhicules hors-route (VHR) semble fréquente sur le littoral et peut mener à la détérioration des habitats qui y sont présents. Le passage répété des VHR sur les plages accélère également l'érosion de la flèche littorale sablonneuse, en détruisant la végétation côtière qui aide à retenir le talus. Tout le secteur littoral entre Gallix et la rivière Brochu est soumis au phénomène d'érosion des berges. En se fiant à la tendance observée entre 1996 et 2006, le scénario envisagé prévoit un recul moyen de 42 m pour les terrasses de plage et de 147 m pour les flèches littorale d'ici 2050 (Savard et al., 2008).



Crédit : M. Bourque, Comité ZIP CNG.

Figure 6.3. Traces de VHR sur la flèche littorale aux abords du marais salé.

La colonie de Sterne pierregarin localisée sur la bande littorale à l'embouchure de la rivière Brochu est très sensible aux perturbations de son environnement. Une diminution du nombre de nids de près de 12 % a été observée entre 2000 et 2002. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence, dont la prédation par les goélands. Par ailleurs, l'influence de ceux-ci peut être augmentée par le dérangement humain, qui éloigne les sternes des œufs et des jeunes, les laissant sans protection contre les prédateurs. En plus de détruire la végétation littorale, la perturbation par les VHR contribue au dérangement des oiseaux. Le passage répété des VHR a formé des chemins bien distinctifs à travers la colonie de sternes. De plus, la pêche récréative au capelan constitue également une source importante de perturbations dans la colonie de sternes, car les pêcheurs vont sur la plage en VRH pour recueillir leurs prises et font des feux de joie pour célébrer l'arrivée du capelan.

Malgré la présence de plusieurs sites de fraie potentiels, la rivière Brochu n'abriterait pas de frayères à Éperlan arc-en-ciel connues. Une hypothèse pourrait être la présence d'un ancien barrage dans les eaux de la rivière, ce qui nuirait à la montaison de l'éperlan vers les sites de fraie (Calderón et Brassard, 1995).

6.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

La valeur écologique attribuée à ce site est « Moyenne à élevée », si on le compare aux autres habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières. Malgré la présence de plusieurs éléments d'intérêt biologiques (faune aviaire et ichthyenne), l'importance écologique de ce site est restreinte comparativement à plusieurs autres où la diversité des composantes biologiques est supérieure. Cependant, en raison de la présence d'une des plus importantes colonies de Sternes pierregarin sur la Côte-Nord et d'un marais salé, il est nécessaire porter une attention particulière à cet endroit. En effet, les marais salé contribuent à augmenter la diversité des espèces qui sont elles-mêmes à la base de la chaîne alimentaire. De plus, les plages de part et d'autre de l'embouchure de la rivière accueillent le capelan à chaque année et constituent un des importants sites de fraie de la région. Somme toute, l'embouchure de la rivière Brochu

est un milieu d'une grande productivité de nourriture pour de nombreuses espèces fréquentant le Saint-Laurent.

6.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 6.1 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Brochu en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 6.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Brochu.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiers		
• Valeur écologique élevée (marais salé, frayères à capelan, colonie de Sternes pierregarin)	X	X
• Présence de deux habitats fauniques reconnus (ACOA) en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
• Rareté relative de la formation géomorphologique qu'est la flèche littorale à l'embouchure de la rivière	X	X
• Proximité de la route 138, donc accès facilité pour les touristes		X
• Site populaire de récolte du capelan (plage)		X
• Présence de points d'observation littoraux		X
• Site de pêche sportive estivale à l'Omble de fontaine		X
• Présences de sites potentiels pour la fraie de l'Éperlan arc-en-ciel	X	
• Présence d'une espèce à statut précaire	X	
Contraintes		
• La tenure privée des terrains riverains peut limiter les actions possibles de conservation et de mise en valeur	X	X
• Sous-développement des infrastructures d'accueil touristique (espaces de stationnement restreints, absence d'halte routière, absence de service d'hébergement et de restauration)		X
• Végétation des dunes subit des perturbations anthropiques et naturelles (piétinement, érosion des berges, circulation en VHR)	X	X

• Végétation sensible sur la flèche		X
• Colonie de Sternes pierregarin sensible aux perturbations de l'environnement	X	X

6.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en favorisant la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable. Les interventions ciblées devront être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une perspective de mise en valeur du site soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir à l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable des plages et de l'embouchure de la rivière.

6.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. L'importante frayère à capelan présente sur le site devrait faire l'objet d'un projet de conservation.

En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser et conserver la mise en place de mesures de protection davantage axées sur la conservation pour certaines composantes du site de l'embouchure de la rivière Brochu :
 - Acquérir des connaissances sur l'utilisation de l'embouchure par l'Éperlan arc-en-ciel (état de la population, caractérisation de l'habitat, facteurs qui l'influencent et surtout recherche de frayères utilisées) et ainsi effectuer des interventions visant à le maintenir et à le mettre en valeur si nécessaire ;
 - Évaluer la possibilité d'installer des panneaux d'interdiction de circulation dans les milieux fragiles dont le marais salé, la colonie de sternes et la flèche littorale et conserver les panneaux déjà installés par le MRNF chaque année, indiquant la présence d'une colonie de sternes en nidification ;
 - Évaluer la possibilité d'effectuer un suivi aux deux ans afin d'évaluer l'impact des activités humaines et des prédateurs sur le maintien de la colonie de sternes et de son habitat ;
 - Sensibiliser le public aux comportements à adopter sur les plages et à proximité du marais salé, dans le but de mieux protéger ces habitats et la faune qui y est associée. Par exemple, sensibiliser la population à la protection des frayères à capelan pendant la période de fraie ;
 - Caractériser les sites de fraie utilisés par le capelan dans le secteur à l'embouchure de la rivière (abondance et taux de mortalité des oeufs et des larves, caractéristiques physiques du site, etc.) afin de mieux protéger les frayères de capelan dans cette région ;
 - Dans le cas de besoin d'intervention aux endroits où un habitat est très endommagé par l'érosion, favoriser des aménagements qui n'affecteront pas la plage qui représente un habitat

important pour la fraie du capelan. Des méthodes comme la recharge en sable pourraient être encouragées.

- Développer la vocation de mise en valeur du site de l'embouchure de la rivière Brochu :
 - Évaluer la possibilité de mettre en place des activités d'interprétation permettant la découverte du milieu littoral de la plage et du marais salé et leurs composantes d'intérêt, par exemple pendant la fraie du capelan ;
 - Évaluer la possibilité de créer un sentier pédestre balisé en bordure de la plage.

6.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

En tenant compte des potentiels et des contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité. Une telle étude devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site ainsi que la mise en place d'infrastructures de mise en valeur, tout en respectant les activités humaines existantes.

Étant donné le peu de connaissances actuelles sur l'utilisation du site par l'Éperlan arc-en-ciel, la mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure compréhension de celle-ci. Un projet de mise en valeur du marais salé de la rivière Brochu est également actuellement en développement. De plus, certaines activités de protection ont déjà cours sur le site, il s'agirait d'évaluer la possibilité de les poursuivre. Certaines activités de mise en valeur pourront également être envisagées advenant la justification d'une utilisation importante du site et/ou la découverte d'autres composantes biologiques particulièrement intéressantes.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

Le site de l'embouchure de la rivière Brochu possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation minimales, appuyées par les différents paliers gouvernementaux tant municipaux, que provinciaux et fédéraux. En plus de la Ville de Sept-Îles, les organismes concernés seraient notamment le ministère MRNF, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le MPO et le SCF.

Les éventuels projets d'acquisition de connaissances et de conservation pourraient être pris en charge par le MRNF, le MPO, le SCF, etc. Un projet de caractérisation des frayères de capelan sur les plages de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Brochu, initié par le MPO, pourrait voir le jour prochainement. Ce projet consisterait à caractériser les sites de fraie utilisés par le capelan dans ce secteur, notamment par le suivi de l'activité de fraie, soit l'évaluation de l'abondance et du taux de mortalité des oeufs et des larves émergentes, et la caractérisation physique (granulométrie) des sites. Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait supporter le MPO dans un éventuel projet de caractérisation des frayères de capelan sur son territoire et ainsi acquérir l'expertise nécessaire afin de poursuivre le projet et d'effectuer des suivis temporels.

De plus, en partenariat avec la Ville de Sept-Îles, la ZIP CNG pourrait éventuellement participer à la protection et la mise en valeur du marais salé de la rivière Brochu. La collaboration des nombreux propriétaires de lots en bordure du littoral serait souhaitable afin d'assurer une meilleure gestion et protection de ce milieu.

6. 8 RÉFÉRENCES

- Calderón, I. et C. Brassard, 1995. Étude sur l'exploitation et l'habitat de reproduction de l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) de la baie de Sept-Îles. Document réalisé par la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles. 29 p. + 2 annexes.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2006. Extractions du système de données pour le territoire de la Côte-Nord. Ministère des Ressources naturelles et de la faune, Québec, 25 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2007. Liste des espèces fauniques vertébrées suivies au CDPNQ. Site web : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/>. [Consulté le 24 novembre 2008].
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [Consulté le 26 novembre 2008].
- COSEPAC, 2008. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Site web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm. [Consulté le 24 novembre 2008].
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- Godin, M. et N. Bourbonnais, 2003. Inventaire terrestre de nids de Sternes pierregarins dans le secteur de la rivière Brochu – Juin 2000 et 2002. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 18 p. + 4 annexes.
- Guérin, S., 1996. Étude de faisabilité sur les impacts de l'enlèvement de la dalle du ruisseau Clet et de la structure d'un ancien barrage dans la rivière Brochu ainsi que sur l'ensemencement de l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) dans cette rivière. Rapport présenté à la Corporation de protection de l'Environnement de Sept-Îles. 25 p.
- Guérin, S., 2001. Premier bilan des connaissances sur l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome de la Côte-Nord. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 101 p. + 5 annexes.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 24 novembre 2008].

- Pilote, S., 1989. Avis scientifique sur l'Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Direction de la recherche scientifique et technique, 30 pages.
- Réseau des Observateurs du Capelan (ROC), 2006. Cartographie interactive de la fraie du capelan. Site web : http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/lancerCapelanServlet?lang_cd=0&locale=fr_CA. [Consulté le 25 novembre 2008].
- Savard, J.-P., Bernatchez, P., Morneau, F., Saucier, F., Gachon, P., Senneville, S., Fraser, C. et Y. Jolivet, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques : Synthèse des résultats. Ouranos. 48 pages.

FICHE #7. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

7.1 Identification et localisation du site	2
7.2 Description du milieu biophysique	2
7.2.1 Composantes physiques	2
7.2.2 Composantes biologiques.....	4
7.2.2.1 Faune aquatique.....	4
7.2.2.2 Faune aviaire	4
7.2.2.3 Flore.....	1
7.3 Description du milieu humain	1
7.3.1 Situation géographique et contexte régional.....	1
7.3.2 Histoire du site.....	1
7.3.3 Accessibilité, équipement et infrastructures.....	2
7.3.4 Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	3
7.3.5 Tenure des terres.....	3
7.3.6 Affectation du territoire et statut légal du site.....	4
Zonage municipal.....	4
Statut légal.....	4
7.3.7 Gestion du site.....	4
7.3.8 Évolution et orientations du site	4
7.4 Analyse des sources de perturbation	5
7.5 Valeur écologique	6
7.6 Synthèse des potentiels et contraintes au développement	6
7.7 Recommandations en matière de développement durable.....	7
7.7.1 Lignes directrices de développement durable	7
7.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site	8
Préfaisabilité.....	8
Prise en charge	8
7. 8 Références	8

FICHE #7. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

7.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 5557282

UTM (Nord) : 671846

Longitude : 66°35'41" O

Latitude : 50°08'34" N

Important tributaire du Golfe du Saint-Laurent, la rivière Sainte-Marguerite coule du Nord au Sud sur près de 247 km. Plus précisément, celle-ci se déverse dans la baie Sainte-Marguerite, à environ 20 km à l'Ouest du secteur urbain de la Ville de Sept-Îles dont elle fait partie, soit entre le secteur Val-Marguerite, à l'Est, et le secteur Gallix, à l'Ouest.



Crédit : A. Perot, Comité ZIP CNG.

7.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

7.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

La rivière Sainte-Marguerite constitue l'un des principaux bassins versant du réseau hydrographique de la MRC de Sept-Rivières. Celle-ci prend naissance à l'extrémité nord-est du canton de Hind et coule ensuite vers le Sud en drainant un bassin versant d'une superficie de 6 910 km² (Therrien et al., 2001). Cette rivière est reconnue pour son potentiel hydroélectrique en raison de sa vallée encaissée et de son importante dénivellation naturelle. En effet, trois barrages la traversent. Le plus en aval est celui de la centrale Sainte-Marguerite-1 (SM-1), situé à 7,3 km en amont de son embouchure. À environ deux kilomètres en amont de SM-1 se trouve le barrage Sainte-Marguerite-2 (SM-2). Le barrage Denis-Perron, soit Sainte-Marguerite-3 (SM-3), se retrouve le plus en amont au 70^e km et est le plus récent. La superficie du bassin versant drainée à ce barrage est estimée à 4 737 km² et représente près de 76,5 % de la superficie totale du bassin versant. La presque totalité de la superficie du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite, soit 6 168 km² (99,6 %), est drainée à SM-2 (Therrien et al., 2001).

Figure 7.1. Flèche littorale à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

L'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite a une forme plutôt triangulaire. Il est parcouru par un chenal unique long d'environ 6,7 km, de l'embouchure jusqu'aux premiers rapides, soit le rapide Chute d'Aval. Sa largeur est minimale à l'amont et atteint un maximum de 1,2 km près de son embouchure dans le Golfe du Saint-Laurent. Celle-ci est en partie fermée par une flèche sableuse rectiligne qui limite l'entrée du chenal sur le golfe à une largeur d'environ 225 m s'étirant en direction ouest à partir de Val-Marguerite vers Gallix (Fig. 7.1) (Therrien et al., 2001). Cette flèche littorale borde ainsi un marais salé, situé à l'intérieur de celle-ci, dans l'estuaire de la rivière. La profondeur du chenal principal oscille entre un maximum de six mètres à la tête de l'estuaire et un minimum de 2,1 m à 4,5 km de l'embouchure. Dans l'ensemble, la profondeur du chenal est relativement uniforme. Le chenal de l'estuaire est également parsemé de hauts-fonds ou battures peu profondes, émergées lors de marées basses de vives-eaux¹,

¹ Marées basses qui se produisent lors des grandes marées, soit à la Pleine lune et la Nouvelle lune.

surtout dans l'estuaire inférieur jusqu'à une distance de trois kilomètres de l'embouchure. Le chenal se prolonge à l'extérieur de l'estuaire et traverse le delta externe en longeant la rive de Gallix sur une distance de 800 m pour ensuite bifurquer vers le Sud en direction du golfe. La partie submergée de la flèche sableuse forme un haut fond qui s'étend sur près de deux kilomètres en direction sud-ouest et fusionne en partie avec le delta externe de l'estuaire (Savard et Messier, 1998).

Le delta d'embouchure ou delta externe de l'estuaire se déploie en forme de demi-cercle et s'étend sur environ 1 km² dans la baie Sainte-Marguerite. La forme du delta est le résultat d'un équilibre entre deux systèmes hydrodynamiques, soit estuarien (écoulement fluvio-tidal) et maritime (vagues et marée du Golfe du Saint-Laurent), agissant à l'embouchure. La position décalée vers l'Ouest du delta et du chenal d'écoulement dans la zone de l'embouchure reflète la direction dominante de la dérive littorale, sous l'effet des fortes vagues en provenance majoritairement de l'Est (Savard et Messier, 1998).

La morphologie et la stratigraphie actuelle des rives formant l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite sont en étroite relation avec les épisodes de glaciation, de fonte de la glace et de transgression et régression de la mer. La mise en place des dépôts de l'estuaire de la rivière commence avec le retrait des glaciers, il y a environ 10 500 ans. Les particules de limon et d'argile présentes dans l'eau des glaciers se sont ainsi déposées dans la mer de Goldthwait à l'embouchure de la rivière. À mesure que s'est produite la remontée isostatique du bouclier précambrien et le retrait de la mer de Goldthwait, un delta sableux s'est formé. Ce delta sableux était, à l'origine, situé à une vingtaine de kilomètres à l'amont de sa position actuelle. Finalement, pendant la récession marine qui a suivie, la rivière s'est encaissée dans ses propres dépôts deltaïques, formant les hautes terrasses qui bordent actuellement l'estuaire (Savard et Messier, 1998).

La distribution granulométrique des sédiments de l'estuaire reflète l'histoire géologique postglaciaire et l'influence des processus hydrodynamiques qui prévalent dans cette région. Les sédiments constituant le lit et les berges de l'estuaire sont mobiles et très peu cohésifs. Les fonds de l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite et de la zone du delta externe adjacent sont principalement constitués de sable. Le lit de cet estuaire est donc essentiellement sableux, ce qui le distingue des estuaires situés plus à l'Ouest (Outardes, Manicouagan, Betsiamites) qui présentent davantage de sédiments silto-argileux. Le transport et la nature des sédiments dans la région de l'estuaire sont contrôlés par différents processus hydrodynamiques. Sur le fond du chenal, les courants de marées et les courants fluviaux contrôlent la dynamique sédimentaire. Sur les battures, les courants fluviaux-tidaux jouent un rôle important, en plus des vagues et des glaces qui contribuent aux mouvements des particules. Sur les plages et les talus, l'influence des courants fluviaux et tidaux s'affaiblit et le contrôle par les glaces et les vagues devient prédominant. Dans la région de la flèche sableuse, les processus hydrodynamiques agissant sur le transport des sédiments deviennent encore plus complexes comparativement à l'estuaire, en raison de la variabilité et de l'intensité de ces processus (Savard et Messier, 1998).

La morphologie de l'estuaire se modifie continuellement de façon naturelle. La longueur de la pointe de la flèche ne dépend pas du débit de la rivière Sainte-Marguerite, mais surtout des tempêtes provenant de l'Est. On attribue d'ailleurs à des tempêtes d'une grande force l'érosion survenue pendant le remplissage et l'étalement du delta. Les rives de la zone côtière, adjacentes à l'estuaire de la rivière, ainsi que les rives de la façade externe de la flèche littorale principale barrant l'estuaire sont soumises à l'érosion. Les vagues de tempête provenant du large combinées aux hauts niveaux de marée et aux courants littoraux provoquent essentiellement l'érosion à ces endroits. La majorité des rives de l'estuaire de la rivière sont très sensibles à l'érosion, en raison de la nature des dépôts meubles ainsi que de l'inclinaison prononcée des pentes. D'ailleurs, on retrouve dans la partie amont de l'estuaire plusieurs cicatrices d'anciens

glissements de terrain (Therrien et al., 2001). Le littoral de Gallix est principalement constitué de terrasses de plage. En 2006, 67 % de celles-ci montraient des signes d'érosion alors que 15 % étaient protégées par des ouvrages de protection. Le secteur Val-Marguerite est en partie composé de falaises meubles, également en érosion. Ces plages constituent une des principales sources de sable alimentant les plages de la région (Savard et al., 2008).

7.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

7.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

La présence de l'Éperlan arc-en-ciel anadrome, qui vit et se nourrit en eau salée, mais fraie chaque année en eau douce, a été notée à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite (MPO, 2007). L'activité de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite fait l'objet d'un suivi depuis 1998. Des travaux effectués en 2001 dans l'estuaire de la rivière ont permis de localiser trois frayères en aval de la centrale SM-1, totalisant une superficie de 5 900 m² (CPESI, 2001; Guérin, 2001). La position des zones de fraie dépend grandement du débit des eaux pendant la période de reproduction. Plus le débit est faible, plus la zone de fraie la plus utilisée se situe près de la centrale SM-1, alors que plus il est fort, plus la zone la plus utilisée se situe à l'embouchure de la rivière (Heppell et al., 2000). Toutefois, la zone située dans le chenal principal de la rivière semble être l'emplacement de choix pour la fraie (CPESI, 2001).

L'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite représente un site propice pour plusieurs autres espèces ichthyennes. Entre autres, l'Omble de fontaine anadrome y a été noté (MPO, 2007). Pour ce qui est de l'Omble de fontaine qui vit en eau douce pendant toute son existence, celui-ci est également présent dans plusieurs tributaires de la rivière Sainte-Marguerite, où il vit et se reproduit. Plusieurs aménagements au niveau des frayères y ont été réalisés dans le but d'améliorer la reproduction de cette espèce. D'après le recueil sur le savoir des aînés de la Côte-Nord, les plages situées de part et d'autre de l'embouchure seraient utilisées par le capelan pendant la période de fraie (Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008). Toutefois, malgré la présence de nombreux sites de fraie à l'embouchure de la rivière Brochu, aucune observation n'aurait été reportée récemment sur le site selon le Réseau des Observateurs du Capelan (ROC, 2006). Des études plus approfondies seraient à réaliser concernant l'emplacement des sites de fraie du capelan sur les plages à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. De plus, l'Anguille d'Amérique serait aussi présente en abondance à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite (Pilote, 1989; MPO, 2007). Cette espèce est d'ailleurs désignée préoccupante au Canada (COSEPAC, 2008) et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (CDPNQ, 2007).

Au niveau des invertébrés benthiques, la Mye commune serait présente à l'embouchure de la rivière. De plus, les fonds marins accueilleraient le Buccin commun, le Crabe commun et la Mactre de Stimpson en bordure de l'embouchure (MPO, 2007).

Le Rorqual commun et le Rorqual bleu seraient les espèces de mammifères marins observés dans ce secteur (MPO, 2007).

7.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

L'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite accueille une faune aviaire très diversifiée. Au printemps, le site est utilisé par la sauvagine comme halte migratoire. Les inventaires d'Aires de concentrations d'oiseaux aquatiques (ACOA) datant de 1999 ont permis d'observer une grande abondance de Macreuses noires, de Harles huppés et d'Hareldes kakawi en milieu côtier (MRNF, 2008). Les macreuses dominaient largement les effectifs lors de cet inventaire, alors que plus de 1 750 individus ont été dénombrés. Ces

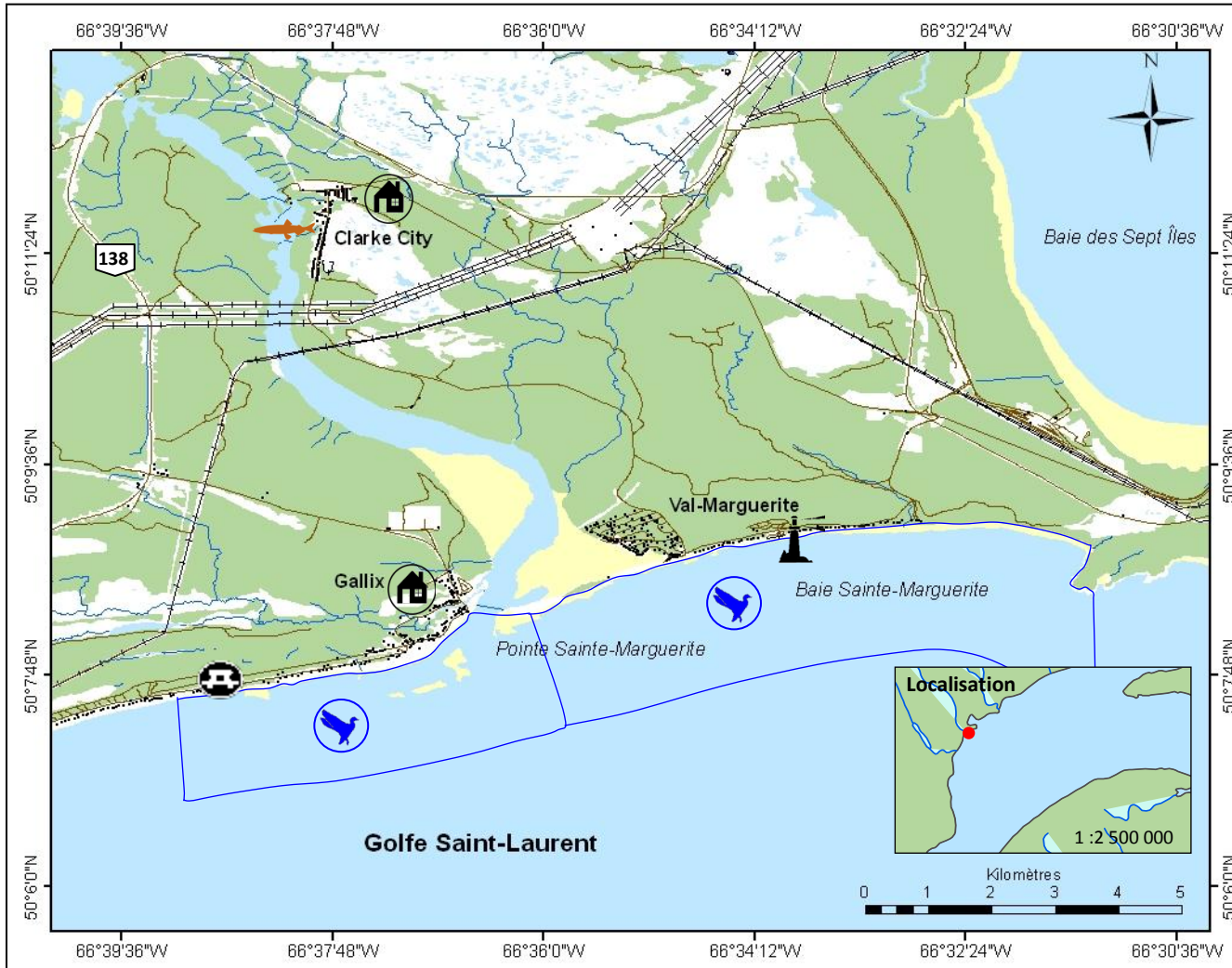
espèces ont également été observées à l'automne, en plus des Macreuses à front blanc et de quelques canards.

La faune aviaire a également été répertoriée par le Service canadien de la faune (SCF) dans la zone côtière de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite (SCF, 2008). Cet inventaire, réalisé en 2004, couvrait tout le milieu littoral situé sur cette rivière et la rivière Brochu, à l'Ouest. Le Goéland marin, les Macreuses à front blanc et noire, le Grand Harle, le Fuligule milouinan et la Sarcelle d'hiver figuraient parmi les espèces recensées les plus abondantes. Parmi les autres espèces observées, la Bernache du Canada, le Canard colvert, le Goéland argenté, le Grand Héron, le Harle huppé et l'Harelde kakawi fréquenteraient aussi le site. La présence du Garrot d'Islande dans le secteur de l'embouchure de la rivière est également à noter, puisque cette espèce se retrouve au rang des espèces préoccupantes au Canada (COSEPAC, 2008) et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérable au Québec (CDPNQ, 2007). Quelques oiseaux de proie ont aussi été observés dans le secteur, il s'agit du Balbuzard pêcheur, du Busard Saint-Martin et de la Crécerelle d'Amérique (SCF, 2008).

Un recensement au niveau des oiseaux aquatiques, de la sauvagine et des oiseaux de proie a également effectué le long de l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite dans le cadre du programme de suivi de l'avifaune par Hydro-Québec (Morneau, 1998). Au printemps, la sauvagine qui fréquentait l'estuaire se composait essentiellement de migrants. Parmi les espèces observées lors de ces inventaires, le Garrot à œil d'or, le Grand Harle, les Fuligules Milouinan et à collier et le Canard noir dominaient les effectifs. D'autres espèces ont également été signalées dans cette zone de la rivière, soit la Sarcelle d'hiver, le Petit Fuligule, le Harle huppé et la Macreuse à front blanc. Pour ce qui est des oiseaux aquatiques observés dans l'estuaire, les Goélands argenté et marin, le Plongeon huard et le Cormoran à aigrettes ont aussi été notés lors de l'inventaire. L'inventaire réalisé pendant l'été a relevé la présence de l'Eider à duvet, du Garrot à œil d'or et de la Bernache du Canada (Morneau, 1998).

La sauvagine utilise peu le tronçon de la rivière situé entre les barrages SM-2 et SM-3. Pour ces espèces, la nidification aurait principalement lieu sur le territoire du réservoir SM-3 (Morneau, 1998). En effet, plusieurs couples nicheurs ont été observés dans ce secteur, notamment des couples de Garrot d'Islande, une espèce à statut précaire au fédéral (Préoccupante) (COSEPAC, 2008) et au provincial (Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) (CDPNQ, 2007).











Pour ce qui est des oiseaux de proie, le Pygargue à tête blanche a été aperçu dans l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite en aval de la centrale SM-1 (Morneau, 1998). Celui-ci se retrouve actuellement sur la liste des espèces d'oiseaux vulnérables au Québec (CDPNQ, 2007). L'espèce ne semble cependant pas nicher dans ce secteur.



**CARTE 7. EMBOUCHURE DE LA RIVIERE
SAINTE-MARGUERITE**

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Frayère à éperlan
-  Site historique
-  Halte routière
-  Phare

Échelle 1 : 71 000

7.2.2.3 FLORE

La flèche littorale sableuse située à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite est en majeure partie recouverte de végétation herbacée. En effet, l'Élyme des sables domine essentiellement cet habitat. On retrouve également cette espèce le long des enrochements de la plage Sainte-Marguerite, située du côté est de la rivière. Le bout de la flèche abrite un bosquet d'arbres résineux matures (Fig. 7.2).

Les berges situées de part et d'autre de la rivière accueillent surtout des peuplements de type mixtes appartenant au domaine de la sapinière à bouleau blanc, mais aussi quelques peuplements résineux et feuillus. Le paysage forestier de la rive ouest de la rivière se compose principalement de Sapin baumier, de Bouleau blanc, de Peuplier faux-tremble et d'Épinette noire. Sur la rive est, le Sapin baumier et le Bouleau blanc dominent les peuplements forestiers (MRNF, F. Jenniss, comm. pers., 2008).



Crédit : A. Perot, Comité ZIP CNG.

7.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

7.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

La rivière Sainte-Marguerite se déverse à l'Ouest du territoire de la municipalité de Sept-Îles, entre les secteurs Gallix, à l'Ouest, et Val-Marguerite, à l'Est. Cette rivière est d'ailleurs à l'origine de la fondation de ces localités. Le secteur de Clarke City s'est implanté sur les rives de la rivière Sainte-Marguerite, à sept kilomètres en amont de sa confluence avec le Golfe du Saint-Laurent.

Figure 7.2. Végétation de la flèche littorale à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Ces localités, annexées à la municipalité de Sept-Îles, témoignent de la riche histoire de cette région. En effet, Clarke City fut la première ville industrielle de la Côte-Nord. À l'origine de l'essor industriel qu'a connu la région, ce village a longtemps représenté le principal milieu urbain de la Côte-Nord.

7.3.2 HISTOIRE DU SITE

L'origine du nom donné à cette rivière, ainsi qu'à une localité, une baie et un barrage, ne semble pas bien connue. Toutefois, ce toponyme est déjà utilisé en 1603 lors du passage de Samuel de Champlain le long des côtes de ce secteur de la Côte-Nord (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Des fouilles archéologiques réalisées dans le secteur du réservoir SM-3 ont permis de découvrir des milliers d'artefacts, les restes de nombreux foyers et des traces d'habitations, et ainsi, de documenter l'occupation humaine dans la vallée fluviale de la rivière Sainte-Marguerite. La découverte d'une pointe de projectile et de plusieurs éclats de pierre font remonter les débuts de l'utilisation du territoire de la Sainte-Marguerite à environ 4 000 ans (Hydro-Québec, 2002).

En 1960, à la recherche d'un endroit idéal pour la pêche et la chasse, Adolphe Thériault, le fondateur du village de Sainte-Marguerite, qui fut la première nomination de la municipalité de Gallix, découvre le site. Pendant plus de quatre décennies, la famille Thériault occupe la pointe est de l'embouchure de la rivière

Sainte-Marguerite. Une tempête força la famille à quitter cet endroit pour s'installer sur la pointe ouest de la rivière. Sur la pointe est, le développement de Clarke City, provoqué par le début des travaux de construction d'une usine de pâte et papier en 1903, attire d'autres habitants. Toutefois, les résidents préfèrent s'installer du côté ouest de la rive et devenir ainsi propriétaires plutôt que locataires de la compagnie. Dès lors, le village se développe et s'organise, entre autres avec la construction d'une église, d'une école et d'un magasin. Puis arrive un missionnaire eudiste, du nom de Joseph Gallix, venu pour s'occuper du hameau de Sainte-Marguerite. Son nom, ainsi que celui de la rivière, fut donné à la paroisse Sainte-Marguerite-de-Gallix érigée en 1967 et enfin à la municipalité de Gallix établie en 1972 (Lambert et Roy, 2001).

La rivière Sainte-Marguerite est une rivière dédiée à l'hydroélectricité depuis le début du XX^{ème} siècle. Afin d'exploiter les capacités hydrauliques de la rivière pour le fonctionnement d'une usine de pulpe ainsi qu'alimenter en électricité le village de Clarke City, les frères Clarke fondent la *North Shore Power, Railway & Navigation Co.* et font construire, de 1903 à 1908, une usine de pâte et papier et un barrage hydroélectrique (Sainte-Marguerite-1). De plus, ils construisent le premier chemin de fer de la Côte-Nord, qui relie Clarke City au quai de Pointe-Noire dans la baie des Sept Îles. Ainsi naît le village de Clarke City, nommé en l'honneur des investisseurs (Lambert et Roy, 2001). Le village fut construit sur les hauteurs des rives de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, et l'usine, au pied des premières chutes à l'embouchure (Santerre, 1971).

Puis, la centrale SM-2 est à son tour mise en service en 1954 par la compagnie minière *Iron Ore Company* (IOC) en association avec les propriétaires de l'usine de pulpe. En 1967, l'usine de pâte et papier, maintenant appelée *Gulf, Pulp and Paper Co.*, interrompt ses activités forestières et provoque du même coup la fermeture de Clarke City, qui sera annexée à la Ville de Sept-Îles trois ans plus tard (Lambert et Roy, 2001). Ainsi disparaît la pionnière des entreprises industrielles nord-côtières. Le barrage hydroélectrique SM-1 est alors vendu à la compagnie minière IOC. C'est en 1994 que l'aménagement du barrage hydroélectrique SM-3 fut entrepris à environ 70 km en amont de l'embouchure de la rivière par Hydro-Québec (CPESI, 2001).

7.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

L'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite est accessible via les secteurs Gallix et Val-Marguerite, situés de part et d'autre de celle-ci. Sur la rive ouest, une route mène au secteur Gallix à partir de la route 138 et longe le littoral vers l'Ouest jusqu'au secteur Rivière-Brochu. Cette route conduit à la halte routière de Gallix, située à l'embouchure de la rivière (Parc du Souvenir). Cette halte bien aménagée est entretenue par la Ville de Sept-Îles. Plusieurs aires de pique-nique ainsi qu'une gloriette garnissent ce site, en plus des quelques panneaux d'interprétation racontant les événements marquant de l'histoire de la fondation de Gallix. Parallèlement à la rive, un trottoir de bois surplombé de lampadaires a été aménagé le long de la plage, accessible via un escalier. Une seconde aire de pique-nique se trouve à 2,8 km à l'Ouest de la halte routière et comporte une aire de stationnement ainsi que des bancs, des tables et des poubelles (Danais, 2003).

Le secteur Val-Marguerite, située sur la rive est de l'embouchure de la rivière, est accessible à partir de la route 138, en traversant le village de Clarke City. Cette route mène à un stationnement pouvant accueillir une dizaine de véhicules tout au plus. Aucune infrastructure n'est toutefois présente sur le site. À partir de ce point, la plage de la pointe Sainte-Marguerite, formée de la flèche littorale, est facilement accessible à pied sur une distance de deux kilomètres. La plage Sainte-Marguerite se poursuit également vers l'Est

jusqu'à la Pointe-Noire sur une distance de 4,5 km. En chemin, un terrain de camping aménagé est présent à 1,4 km ainsi qu'un phare (Danais, 2003).

Riche en histoire, le village de Clarke City accueille un musée relatant l'histoire et décrit les différentes compagnies qui ont permis la prospérité de cette communauté. L'été, un guide-interprète commente la visite du musée et guide les visiteurs sur les différents attraits de la région. De grands panneaux de signalisation installés sur le bord de la route 138 indiquent l'entrée du village et ses attraits. À partir du musée, un chemin permet d'atteindre les abords du barrage hydroélectrique SM-1. Cet endroit offre une vue splendide sur l'aval et l'amont de la rivière Sainte-Marguerite. Toutefois, aucun accès terrestre ne permet d'atteindre les rives très escarpées de ce secteur de la rivière. Il est donc préférable de descendre la rivière en canot tout le long des huit kilomètres séparant le barrage de l'embouchure. Le terrain de golf Sainte-Marguerite, aménagé en 1955 (premier neuf trous) par la *Gulf, Pulp and Paper* de Clarke City et les minières IOC de Sept-Îles et Québec Cartier de Port-Cartier, est aussi situé dans ce secteur à proximité de la rivière (Danais, 2003).

Deux centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs privés (Compagnie minière IOC) sont établies près de l'embouchure : la centrale SM-1 (production de 28,5 MW) et la centrale SM-2 (production de 17,6 MW). En 1994, Hydro-Québec entamait la construction du barrage Denis-Perron où se situe la centrale SM-3, qui comprend deux groupes turbines-alternateurs capables de produire au total 882 MW (Hydro-Québec, 2002).

7.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

Le secteur Gallix comporte des résidences principales et des chalets alignés le long du Golfe du Saint-Laurent. On y retrouve l'administration de la localité, une église, une école, des équipements récréatifs et touristiques de même que des services d'accommodation.

Le secteur Val Sainte-Marguerite est situé sur la rive est de l'embouchure. Des résidences permanentes y sont présentes, ainsi que des chalets, un camping et quelques commerces d'accommodation. Certains terrains riverains sont affectés par l'érosion des berges, une problématique importante dans la région de la Côte-Nord.

Le secteur Clarke est situé près de l'embouchure, sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite et correspond au village industriel historique de Clarke City. Ce secteur est principalement constitué d'usages résidentiels, commercial, d'accommodations, institutionnelles, communautaires et récréatives.

La pêche sportive à l'Omble de fontaine anadrome se pratique en aval du barrage SM-1 jusqu'à l'embouchure de la rivière. En amont du barrage SM-2, le territoire fait partie de la ZEC Matimek et des droits d'accès auprès de celle-ci sont alors nécessaires pour pêcher dans ce secteur. Au niveau de l'exploitation forestière, une partie du secteur Gallix fait partie de l'aire forestière B, exploitée par la compagnie Uniforêt inc. (MRC de Sept-Rivières, 2002). À Gallix, une zone agricole est utilisée pour la culture des petits fruits, entre autres le bleuets et la fraise. Des activités de plein air telles que le canot, le canot-camping et le kayak peuvent être pratiquées sur certaines parties de la rivière. Le site de l'embouchure de la rivière est un endroit idéal pour l'observation d'oiseaux. La chasse à la sauvagine se pratique également dans la zone estuarienne et le long de la rivière, alors que la pratique organisée de la chasse s'effectue sur le territoire de la ZEC Matikek. La gestion de la ZEC est assurée par l'Association de chasse et pêche sept-îlienne inc.

7.3.5 TENURE DES TERRES

Une partie des terrains riverains situés sur les rives à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite sont de tenure privée, tout comme la flèche littorale. La majorité des terrains situés en bordure du littoral dans les secteurs Gallix et Val-Marguerite appartiennent, soit à la Ville de Sept-Îles, soit au MRNF.

7.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières souhaite attribuer l'affectation « agro-forestière » à tout le territoire terrestre situé en bordure de la rivière et de son embouchure, à l'exception d'une partie du village de Gallix qui recevra l'affectation « urbaine ». De plus, une zone d'affectation « agricole » sera présente sur le territoire du secteur Gallix et occupera une superficie de 22,5 % de celui-ci. La MRC désire également reconnaître les deux ACOA présentes dans le secteur marin en bordure de l'embouchure comme territoire d'intérêt écologique (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Dans le cadre de ce projet, la MRC de Sept-Rivières souhaite reconnaître le Parc du Souvenir et sa promenade à titre de territoire d'intérêt esthétique. L'ensemble des sites patrimoniaux du village de Clarke City, soit l'ensemble de maisons de la rue Madeleine, le château Clarke et le centre d'interprétation, sera attribué « territoire d'intérêt historique » (MRC de Sept-Rivières, 2002).

STATUT LÉGAL

L'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite constitue des habitats fauniques reconnus par le MRNF, soit deux ACOA (# 0199-1999, # 0200-1999). Ce statut officiel a été attribué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en vigueur depuis 1993, qui vise à protéger spécifiquement les habitats fauniques, suivant le *Règlement sur les habitats fauniques*. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

De plus, la *Loi sur les pêches* protège la portion marine contre les perturbations et les détériorations qui pourraient y être apportées.

7.3.7 GESTION DU SITE

La gestion de ce site est actuellement partagée entre les propriétaires riverains, la Ville de Sept-Îles, le MRNF et le ministère des Pêches et des Océans (MPO).

7.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

Depuis la construction de l'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 en 1994, la rivière a fait l'objet de nombreuses études de suivi environnemental. Un grand nombre de ces études ont porté sur les impacts de la mise en eau du réservoir SM-3. Il est ressorti une amélioration des connaissances scientifiques sur la faune, la flore et l'histoire de cette région. Ces connaissances favoriseront une meilleure protection et une meilleure gestion des ressources naturelles.

Pour compenser la perte de territoire causée par la mise en eau des réservoirs, Hydro-Québec a appliqué des mesures d'atténuation et de compensation dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Celles-ci se sont avérées très profitables et ont eu des retombées substantielles sur l'économie locale. L'application de ces mesures a, entre autres, permis de financer l'amélioration de nombreuses infrastructures communautaires. Après avoir permis de consolider les berges de Gallix, les fonds accordés à cette municipalité ont servi à aménager une promenade panoramique au Parc du

Souvenir. Un enrochement destiné à protéger le parc de l'érosion a également été construit (Hydro-Québec, 2002).

7.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Les plages et les berges de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite se sont beaucoup modifiées depuis les dernières décennies. Plusieurs processus naturels ont contribué à ces modifications. Toutefois, les activités anthropiques influencent de façon considérable la dynamique de l'estuaire de la rivière. Près de l'embouchure, les principales sources de perturbations anthropiques sont liées au développement urbain (déboisement, construction de routes, construction résidentielle, protection des berges, pêche, véhicules hors-route (VHR), construction de barrages hydroélectriques, etc).

L'un des principaux effets de l'activité humaine dans la zone côtière est l'augmentation du déficit sédimentaire. En effet, les berges et le littoral des secteurs de Gallix et de Val-Marguerite présentent une très forte sensibilité à l'érosion. L'extrémité de la flèche littorale qui barre une importante partie de l'estuaire de la rivière Saint-Marguerite a été tronquée de 480 m entre 1996 et 2000, puis trouée lors d'une bonne tempête en 2003 (Bernatchez et Dubois, 2004). En effet, la végétation présente sur la flèche démontre l'importance du phénomène d'érosion à cet endroit, où une partie du sol a littéralement été grugé par les vagues de tempêtes (Fig. 7.3). En se fiant à la tendance observée depuis les dernières années, les taux de recul de la flèche littorale de l'estuaire devraient suivre celle-ci et correspondre à un recul de 76 m d'ici 2050. Les plages présentes le long de la baie Sainte-Marguerite ne font pas exception (Fig. 7.4). Le trait de côte devrait reculer en moyenne de 32 m pour les falaises et de 52 m pour la terrasse de plage de la zone Val-Marguerite pendant cette période (Savard et al., 2008).



Crédit : A. Perot, Comité ZIP CNG.

Figure 7.3. Érosion sur la flèche littorale à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.



Crédit : A. Perot, Comité ZIP CNG.

Figure 7.4. Érosion côtière sur la plage Sainte-Marguerite.

Ponctuellement, la circulation des VHR et le piétinement sur les plages engendrent également un impact négatif sur les milieux littoraux en détruisant la végétation, ce qui a été constaté sur la flèche littorale de la rivière Sainte-Marguerite. La végétation présente sur la plage et la flèche littorale joue un rôle majeur dans le maintien de cet écosystème en trappant le sable transporté par le vent. Les activités humaines qui endommagent cette végétation peuvent ainsi contribuer à l'érosion. Les VHR peuvent aussi favoriser la formation de brèches sur la flèche littorale, accélérant ainsi le phénomène d'érosion côtière (Bernatchez et Dubois, 2004).

Même s'il n'est pas le seul impact anthropique jouant sur l'érosion des berges de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, l'effet qu'ont les barrages hydroélectriques sur l'environnement côtier n'est pas à négliger. La régularisation artificielle des eaux tend à modifier le régime sédimentaire des estuaires et des côtes adjacentes, notamment en atténuant les crues des rivières. La coupure du débit pendant la mise

en eau du réservoir de la centrale SM-3 en 1998 a causé une diminution de 76 % du débit de la rivière et l'abaissement de 0,22 m du niveau d'eau moyen à l'embouchure. Ces changements ont causé un déséquilibre des forces entre les régimes fluvial et marin, et, par conséquent, favorisé une plus grande pénétration des vagues de tempête et l'intensification de l'érosion de la flèche littorale survenue entre 1996 et 2000 (Bernatchez et Dubois, 2004).

Les premières années de la mise en eau du réservoir SM-3 ont également eu un impact sur les activités de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel anadrome dans le bassin amont de l'estuaire de la rivière. Comme l'Éperlan arc-en-ciel fraie en amont du seuil rocheux situé à 6,7 km de l'embouchure de la rivière, la réduction du débit causée par le remplissage du réservoir aurait pu rendre cette barrière infranchissable pour les éperlans. Celle-ci aurait eu un impact sur le succès de fraie de l'éperlan en raison de l'assèchement de certaines zones de fraie au cours de la période d'incubation des oeufs. Cependant, l'importance de cet impact sur la productivité de la population d'éperlans demeure difficilement quantifiable, par rapport à d'autres facteurs environnementaux affectant les jeunes stades de développement (Hydro-Québec, 2002).

Toutefois, Hydro-Québec fourni d'importants efforts pour réduire ces impacts, intégrant des considérations environnementales et sociales à chaque étape du projet. Le projet de mise en service de la centrale SM-3 a été conçu dans l'esprit du développement durable, de façon à préserver l'environnement pour les populations locales et les générations futures. L'environnement de la région devrait retrouver un équilibre naturel après une dizaine d'années (Hydro-Québec, 2002).

7.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

Comparativement aux autres habitats littoraux de la MRC de Sept-Rivières, la valeur écologique attribuée à ce site est « Moyenne à élevée ». Malgré la présence de plusieurs éléments d'intérêt biologiques (faune aviaire et ichthyenne) et physiques, l'importance écologique de ce site est restreinte comparativement à plusieurs autres où la diversité des composantes biologiques est supérieure. Toutefois, compte tenu des éléments d'intérêt présents, il est nécessaire de porter une attention particulière à cet endroit.

7.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 7.6 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 7.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentils		
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur écologique suffisamment élevée pour justifier un intérêt écologique pour la conservation (faune aviaire et ichthyenne) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de deux habitats fauniques (ACOA) reconnus en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la</i> 	X	X

<i>faune</i>		
• Rareté relative de la formation géomorphologique qu'est la flèche littorale à l'embouchure de la rivière	X	
• Présence d'un site propice pour la fraie du capelan (plage)	X	X
• Présence de points d'observation littoraux		X
• Pêche à l'Omble de fontaine anadrome	X	X
• Frayères à éperlans	X	
• Accès publics aménagés et présence d'infrastructures touristiques (stationnement, halte routière, promenade panoramique)		X
• Chasse à la sauvagine		X
• Observation d'oiseaux	X	X
Contraintes		
• La tenure privée des terrains riverains (flèche littorale) limite les actions possibles de mise en valeur	X	X
• Végétation des dunes subit des perturbations importantes, autant anthropiques que naturelles (piétinement, érosion des berges et de la flèche littorale, circulation en VHR)	X	X

7.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

7.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu soit d'avantage axé vers la conservation du patrimoine naturel et culturel. Cette vocation de développement est justifiée par l'importance écologique du site.

En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place des mesures de protection davantage axées sur la conservation pour certaines composantes du site de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite :
 - Évaluer la possibilité d'attribuer une affectation de conservation à la flèche littorale d'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, afin d'être transformée en zone protégée ;
 - Sensibiliser la population au respect de l'environnement et de l'habitat en ce qui a trait à la circulation en VHR dans les zones très sensibles à l'érosion, telle la flèche littorale, au moyen de dépliants, panneaux, etc. ;

- Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de protection des berges légères dans le secteur de la plage Sainte-Marguerite. La restauration du haut de plages par les recharges en sable, les épis végétaux de haut de plages et la plantation pourraient être envisagés pour ralentir l'érosion à cet endroit.
- Consolider la vocation de mise en valeur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite :
 - Mettre en place un sentier pédestre balisé le long de la rivière Sainte-Marguerite à partir de son embouchure afin de mettre en valeur les paysages exceptionnels qu'offre la vallée de la rivière ;
 - Évaluer la possibilité d'inclure au sentier pédestre des panneaux d'auto-interprétation sur l'historique et les composantes biophysiques caractéristiques du site ainsi que des infrastructures d'observation du panorama (belvédères, lunettes d'approche, etc.).

7.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

En tenant compte des potentiels et des contraintes soulevées, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité. Une telle étude devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site tout en respectant les activités humaines existantes.

PRISE EN CHARGE

La gestion des activités sur le site est actuellement partagée entre les propriétaires riverains, la Ville de Sept-Îles, le MRNF et le MPO. La collaboration des nombreux propriétaires de lots en bordure du littoral serait souhaitable afin d'assurer une meilleure gestion et protection du milieu. En plus de la Ville de Sept-Îles, les organismes concernés par la mise en place de mesures de protection seraient notamment le MRNF, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le MPO et la MRC de Sept-Rivières.

Ultimement, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions visant la conservation et la protection et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants.

7. 8 RÉFÉRENCES

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2007. Liste des espèces fauniques vertébrées suivies au CDPNQ. Site web : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/>. [Consulté le 17 décembre 2008].
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [consulté le 18 décembre 2008].
- Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles (CPESI), 2001. Fraie de l'éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire de la rivière Sainte-Marguerite (saison 2001). Rapport présenté à Hydro-Québec. 14 pages + annexes.

- COSEPAC, 2008. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Site web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm. [Consulté le 15 décembre 2008].
- Danais, A. (Aquabio Concept), 2003. Route des Baleines Phase II : Étude de potentiel de développement touristique Volume 1 MRC de Sept-Rivières, AquaBio Concept, ATR de Duplessis. Cédérom.
- Guérin, S., 2001. Premier bilan des connaissances sur l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome de la Côte-Nord. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 101 p. + 5 annexes.
- Heppell, M., C. Théberge, E. Auclair et F. Bélisle, 2000. Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Fraie de l'éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire Sainte-Marguerite – Suivi environnemental 2000. Naturam Environnement inc., pour la Direction de projet Sainte-Marguerite-3 d'Hydro-Québec, 42 pages et annexes.
- Hydro-Québec, 2002. Construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 (1994-2002) : Faits saillants du bilan environnemental. Hydro-Québec. 21 pages.
- Lambert, S. et C. Roy, 2001. Une histoire d'appartenance, volume 3 : La Côte-Nord. Les Éditions GID. Les Publications du Québec, Sainte-Foy (Québec), 266 pages.
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 15 décembre 2008].
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Morneau, F., 1998. Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1998. Faune avienne. Rapport présenté à Hydro-Québec. Montréal, 72 pages.
- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 46 p.
- Pilote, S., 1989. Avis scientifique sur l'Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Direction de la recherche scientifique et technique, 30 pages.
- Réseau des Observateurs du Capelan (ROC), 2006. Cartographie interactive de la fraie du capelan. Site web : http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/lancerCapelanServlet?lang_cd=0&locale=fr_CA. [Consulté le 12 décembre 2008].
- Santerre, L.-A., 1971. De Tadoussac à Sept-Îles. Éditions Leméac inc., Montréal.
- Savard, J.-P., Bernatchez, P., Morneau, F., Saucier, F., Gachon, P., Senneville, S., Fraser, C. et Y. Jolivet, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du

Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques : Synthèse des résultats. Ouranos. 48 pages.

- Savard, J.-P. et D. Messier, 1998. Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 – Suivi environnemental 1997-98 ; caractéristiques physiques et chimiques de l'estuaire – Partie I. état de référence – Partie II. Rapport de données. InteRives Itée et Consortium Roche/Dessau. Pour Hydro-Québec. 138 p. et annexes.
- Service canadien de la faune (SCF), 2008. Données internes sur la sauvagine et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Therrien, F., D. Gamache, D. Messier, B. Massicotte et C. Vézina, 2001. Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3; suivi environnemental 2000. Caractéristiques physiques et chimiques de l'estuaire durant le remplissage du réservoir Sainte-Marguerite-3.. Roche Itée, Groupe-conseil et Prodhyc inc. Pour la direction de projet Sainte-Marguerite-3, Hydro-Québec. 154 pages et annexes.

FICHE #8. BAIE DES SEPT ÎLES

8.1	Identification et localisation du site	3
8.2	Description du milieu biophysique	3
8.2.1	Composantes physiques	3
8.2.2	Composantes biologiques.....	5
8.2.2.1	Faune aquatique.....	5
	Faune ichthyenne	5
	Faune benthique.....	6
	Mammifères marins	7
8.2.2.2	Faune aviaire	7
8.2.2.3	Flore.....	12
	Végétation littorale.....	12
	Milieu forestier	12
	La tourbière	13
8.2.2.4	Autres composantes d'intérêt	13
8.3	Description du milieu humain	1
8.3.1	Situation géographique et contexte régional	1
8.3.2	Histoire du site.....	1
8.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	2
8.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	3
8.3.5	Tenure des terres.....	5
8.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	5
	Zonage municipal.....	5
	Statut légal.....	6
8.3.7	Gestion du site	7
8.3.8	Évolution et orientations du site	7
8.4	Analyse des sources de perturbation	8
8.5	Valeur écologique	9
	Écologique	9
	Historique	10
8.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	10
8.7	Recommandations en matière de développement durable.....	11
8.7.1	Lignes directrices de développement durable	11

8.7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site	12
Préfaisabilité	12
Prise en charge	13
8. 8 Références	13

FICHE #8. BAIE DES SEPT ÎLES

8.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 681312

UTM (Nord) : 5564855

Longitude : 50° 12'29" N

Latitude : 66° 27'32 O

La baie des Sept Îles se situe approximativement à 250 km à l'Est de Baie-Comeau et à une égale distance de Havre-Saint-Pierre. Localisée à la frontière du 50^e parallèle, la baie se situe à Sept-Îles, dans la MRC de Sept-Rivières sur la Côte-Nord, dans le Golfe du Saint-Laurent. La baie est physiquement délimitée par la Pointe à la Marmite située sur la presqu'île Marconi à l'Ouest et la Pointe aux Basques à l'Est.

Le site retenu à titre d'habitat littoral d'intérêt inclut la baie des Sept Îles et son littoral, la Ville de Sept-Îles ainsi qu'une partie de la tourbière de la Plaine Checkley et de la presqu'île Marconi.

Il est à noter que l'archipel des Sept Îles, exclu de ce présent travail, présente plusieurs éléments d'intérêt majeurs, tant au niveau biophysique que historique. Cependant, ce site relève déjà de la gestion de la Corporation touristique de Sept-Îles, qui gère les activités récréo-touristiques qui ont cours dans l'archipel. De plus, à titre de Refuge d'Oiseaux Migrateurs (ROM), l'île du Corossol est bien documentée et bénéficie d'un plan de conservation. Des activités de gestion y sont réalisées, telles des inspections, l'application des règlements et l'entretien des panneaux. Afin d'empêcher le dédoublement de certaines initiatives, l'archipel des Sept Îles a été exclu de ce site, mais pourrait faire l'objet d'une caractérisation ultérieure.



Figure 8.1. Baie des Sept Îles A) en automne et B) en hiver.

8.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

8.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

La baie des Sept Îles, de forme quasi-circulaire, est protégée des grands courants marins par une barrière naturelle constituée de sept îles qui lui ont valu son nom : La Petite Boule, La Grosse Boule, La Grande Basque, La Petite Basque, l'île du Corossol, l'île Manowin et les îlets De Quen. Elle possède des caractéristiques qui lui sont bien particulières, en autres, sa grande étendue d'eau d'une superficie de 100

km² qui fait environ 10 km de diamètre, alors que le contour fait près de 80 km de longueur (Québec Nature/UQCN, 2007).

La baie se situe entre deux bassins versants d'importance dans la MRC de Sept-Rivières : celui de la rivière Sainte-Marguerite et celui de la rivière Moisie. Ces deux grandes rivières se jettent dans le Golfe du Saint-Laurent, respectivement à l'Ouest et à l'Est de la baie. Néanmoins, plusieurs affluents se déversent directement dans la baie des Sept Îles tels que les rivières du Poste, au Foin, Hall et des Rapides ainsi que les ruisseaux Clet et du Bois-Joli. Ces tributaires constituent d'importants habitats pour la faune aquatique. D'ailleurs, la plupart abritent des frayères à éperlans. Du côté maritime, la baie est formée de zones peu profondes constituées de marais et de zostérites et d'une zone plus profonde qui accueille le port maritime du côté de la ville. Plus des deux tiers des eaux de la baie ont une profondeur inférieure à dix mètres, alors que la zone profonde peut atteindre des profondeurs de plus de 50 m. L'estran vaseux, d'une superficie de 48 km², représente à lui seul près de la moitié de la superficie de la baie. Celle-ci est soumise à un cycle de marée semi-diurne où l'amplitude atteint 3,3 m aux marées de vives eaux.

On distingue deux grandes entités physiographiques bordant la région de la baie des Sept Îles : la région de la plaine côtière et l'archipel des Sept Îles. La plaine côtière de Sept-Îles est une région de basses terres, coincée entre le plateau laurentien et le Golfe du Saint-Laurent, qui consiste en un étagement de terrasses d'érosion marine et fluviale. Les premières ont été formées par l'ancienne mer de Goldthwait, alors que les secondes doivent essentiellement leur origine aux grandes rivières situées à proximité. Les terrasses d'érosion marine s'étalent depuis le littoral actuel jusqu'à l'élévation de 130 m au-dessus du niveau de la mer. L'archipel des Sept-Îles forme une entité physiographique distincte, puisqu'il possède des caractéristiques topographiques, géologiques et morphologiques particulières qui le rattachent au massif de Sept-Îles (Ports Canada, 1984).

Du point de vue de la géographie physique, la baie des Sept Îles s'assied sur l'unité physiographique qui définit la zone littorale, soit la plaine de Goldthwait. Celle-ci est formée de fins dépôts de surface d'origine marine ou deltaïque, datant d'environ 9 500 ans, sur une largeur variant de 3 à 12 km. La barrière naturelle que constituent les îles protège la baie contre les tempêtes et favorise la sédimentation des argiles (Nature Québec/UQCN, 2007). Les affluents de la baie possèdent en général un faible débit et charrient peu de sédiments, qui sont surtout composés de limon et de sable fin. La principale zone d'accumulation des sédiments se situe au nord de la baie des Sept-Îles, dans la zone littorale un peu avant la rivière Hall jusqu'à l'embouchure de la rivière du Poste.

Ces sédiments accueillent plusieurs secteurs de milieux humides, tels que les marais salés constitués d'herbiers de zostère et de spartine. De plus, la baie est entourée par plusieurs tourbières, une caractéristique importante de l'environnement de cette région. Parmi les milieux humides de la baie font surface des affleurements rocheux (blocs erratiques) beaucoup plus anciens, datant du précambrien. Ainsi, la baie des Sept Îles se compose d'une grande diversité d'habitats, tels les plages de sable, les marais intertidaux, l'embouchure de tributaires et les herbiers aquatiques, où se réfugie une multitude d'espèces aquatiques.

La plaine Checkley est située dans les limites de la Ville de Sept-Îles, entre la route 138 (Ouest) et de la route de la Pointe-Noire (Nord et Est). La présence de plusieurs mares, du lac Checkley (8,2 ha), de sa proximité avec le milieu marin ainsi que sa grande superficie lui procurent une richesse écologique élevée. Cet habitat particulier se compose d'une tourbière, caractéristique de la région de la plaine côtière. Cette tourbière de type ombrotrophe, aussi appelée bog, est non-structurée et composée de plusieurs mares

arrondies de grosseurs variées. Située à 45 m d'altitude, la tourbière possède une superficie totale de 344 ha (Normand et Guérin, 2000).

En termes géologiques, la baie des Sept Îles est un complexe mafique, datant du Cambrien (564 millions d'années), qui appartient à la province géologique de Grenville. Cette région n'a donc pas échappé aux événements tectoniques qui ont marqué l'histoire géologique de cette province. Suite à l'ouverture de l'océan, créant la zone de rift du Saint-Laurent, un massif rocheux de type intrusif est apparu à proximité de la ville (nommé complexe lité de Sept-Îles). Située en majeure partie sous le Golfe du Saint-Laurent, environ 5 % de la superficie de l'intrusion affleure en bordure de la baie (bande de 5 km) sur la presqu'île Marconi et sur l'archipel (Hounsell, 2007). Ce complexe contient de fortes concentrations d'apatite-ilménite, minéral formé de roches qui contiennent plus de 50 % d'apatite, d'ilménite et de magnétite (Cimon, 1998). La présence de ce massif rocheux a conféré à la presqu'île Marconi une morphologie locale caractérisée principalement par la présence de collines, de cuvettes et de vallées structurales. La morphologie littorale de la presqu'île est définie par la présence de plusieurs anses et caps, formés de falaises.

Le secteur de Sept-Îles est formé de terrasses de plages de basse altitude par rapport à la mer. De longs segments de côte ont fait l'objet d'ouvrage de protection dont toute la façade du centre-ville, la quasi-totalité de la communauté d'Uashat et des segments des plages Monaghan et Ferguson (Savard et al., 2008). La baie des Sept Îles est principalement bordée de marais salés en partie remblayés. À l'Ouest de la baie, de hautes falaises de sable sur silt argileux portent de nombreuses cicatrices d'anciens mouvements de masse. Le littoral du secteur de la Ville de Sept-Îles est formé de microfalaises et de basses falaises sableuses protégées par des enrochements. Le littoral du secteur de la pointe aux Basques est formé de microfalaises sableuses et a subi de fortes accumulations datant des années 1950 (Savard et al., 2008). Le tombolo non complètement formé entre la pointe aux Basques avec une des îles de l'archipel témoigne des forts courants de marée qui entretiennent le chenal ouvert à cet endroit.

À l'échelle de la région, les terrasses de plages affichent globalement un bilan sableux positif pour la période 1931-2006. Toutefois, celles-ci ont connu, à certains endroits, des périodes de recul au cours des dernières années. Ainsi, la période 1996-2006 présente un bilan négatif, où les valeurs d'érosion ont été les plus élevées. Les sources principales de sable qui alimentent les plages de cette région proviennent de l'érosion des berges de l'estuaire de la rivière Moisie (Savard et al., 2008).

8.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

8.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

FAUNE ICHTHYENNE

Jusque dans les années 1970, la baie des Sept Îles était le lieu d'une forte activité de pêche commerciale et sportive en raison de sa richesse en poissons. Malgré le fait que certaines espèces aient connu une baisse importante de leurs effectifs, les eaux de la baie abritent encore aujourd'hui une faune ichthyenne très diversifiée. En raison de son emplacement dans le Golfe du Saint-Laurent, ce lieu de rencontre des eaux douces et des eaux salées, protégé des forts courants et des tempêtes, favorisant la sédimentation de argiles et la croissance des plantes, est un milieu écologique très productif. La baie des Sept Îles constitue donc une zone de rétention larvaire, où de nombreuses espèces de poissons réalisent leurs premiers cycles de vie. Peu de ces sites ont été documentés au Québec (MPO, Ellefsen, comm. pers., 2009).

Les eaux de la baie des Sept Îles sont très convoitées par les pêcheurs, puisqu'on y retrouve plusieurs espèces marines d'intérêt commercial. Les espèces commerciales les plus recherchées sont le Crabe des neiges, le Crabe commun, le Buccin commun (bourgault), le Hareng atlantique et la Mactre de Stimpson. Quant aux espèces pêchées de manière récréative, on retrouve le Maquereau bleu, le capelan, la plie, l'anguille, la Morue de roche (Ogac) et l'Éperlan arc-en-ciel (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2009).

Plusieurs données laissent croire à la présence de frayères à capelan dans la baie des Sept Îles. D'après le recueil sur le savoir des aînés de la Côte-Nord réalisé par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, le capelan vient frayer sur les petites plages de la rue Arnaud, ainsi que sur les plages Monaghan et Lévesque (Comité ZIP CNG, 2008). De plus, le Réseau d'Observateurs du Capelan (ROC), qui compile les observations relatives aux sites de fraie du capelan depuis 2002, indique la présence de frayères sur les plages le long de la rue Arnaud (ROC, 2006).

Pour ce qui est de l'Éperlan arc-en-ciel, une étude sur l'habitat de reproduction de cette espèce a démontré la présence de frayères dans certains tributaires de la baie. Les frayères des tributaires de la baie des Sept Îles comportent 3 266 m² de superficie, dont la rivière Hall, qui représente 80 % avec 2 617 m². Ces frayères sont pratiquement pleinement utilisées (Calderón, 1996). Les rivières Hall (2 617 m²), au Foin (562 m²) et du Poste (33 m²) ainsi que le ruisseau Bois-Joli (54 m²) abritent également des frayères utilisées. Dans certains tributaires de la baie des Sept Îles, principalement la rivière au Foin, la présence d'algues filamenteuses favorisent la fixation des œufs. La rivière des Rapides, un des tributaires de la baie, a aussi été inventorié, mais ne présentait pas d'habitats favorables à la fraie de l'éperlan. Son substrat recouvert de particules fines et d'algues microscopiques et la présence d'une frayère, dont les œufs sont majoritairement exondés à marée basse, font de ce cours d'eau un site impropre à la fraie (Guérin, 2001). Les données recueillies lors des pêches réalisées par le MPO depuis 2005 démontrent que l'Éperlan arc-en-ciel, et ce, de différentes classes d'âge, utilise la baie des Sept Îles pendant toute l'année, à l'exception de la reproduction qui s'effectue dans les tributaires (MPO, Ellefsen, comm. pers., 2009).

Les herbiers de zostère en zone littorale constituent un habitat important pour la faune ichthyenne de la baie. Des populations de Chaboisseau bronzé, de Chaboisseau à épines courtes, de Merluche blanche, de Poulamon Atlantique, de Plie lisse, de Plie rouge, d'Épinoche à trois épines, d'Épinoche à quatre épines, d'Épinoche à neuf épines, d'Épinoche tacheté, de Lançon d'Amérique, de Petite poule de mer, de Morue franche et d'Anguille d'Amérique ont été observées dans ce milieu (Ellefsen, 2008). D'ailleurs, ces deux dernières espèces se retrouvent parmi les espèces à statut précaire. L'Anguille d'Amérique possède le statut susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (CDPNQ, 2007) et préoccupante au Canada pour la zone ciblée, soit le Golfe du Saint-Laurent (COSEPAC, 2008), alors que la Morue franche est sur la liste des espèces en voie de disparition (COSEPAC, 2008). Bien que des sites de fraie n'aient pas été observés pour ces espèces à l'intérieur de la baie, les connaissances sur leur écologie laissent croire que plusieurs d'entre elles se reproduisent dans ce secteur ou dans ses tributaires. Entre autres, la Morue franche séjournerait dans l'herbier de zostère pendant plusieurs stades de son cycle de vie. En effet, des morues juvéniles ont été observées dans l'herbier lors d'inventaires réalisés à la senne et au verveux (AMIK, S. Le Breton, comm. pers., 2009). De grandes concentrations d'Anguilles d'Amérique en dévalaison ont aussi été observées dans les rivières Hall, des Rapides et au Foin (Calderón, 1996).

FAUNE BENTHIQUE

La faune benthique peuplant les sédiments de la baie des Sept Îles est particulièrement variée et abondante. Des plus grosses espèces pêchées à des fins commerciales aux plus petites espèces enfouies dans les sédiments, les eaux de la baie sont reconnues pour leur richesse en faune aquatique. Plusieurs

espèces d'intérêt commercial occupent les eaux de la baie. Il est possible d'y observer plusieurs espèces de crustacés, telles que le Homard d'Amérique, le Crabe des neiges et le Crabe commun ainsi que la Crevette nordique (MPO, 2007). La Crevette des sables, l'Idotea, le gammare, le Bernard l'Hermite et la mysidacée, soit un petit crustacé à l'apparence de krill, sont tout aussi présents en ces eaux. Au niveau des mollusques, des populations de Pétoncles Géants, de Myes communes, de Moules bleues et de Buccins communs sont également retrouvées dans la baie. Un inventaire réalisé dans les herbiers de la baie des Sept Îles a permis de noter la présence de Moules bleues juvéniles fixées au substrat et à la végétation. Bien qu'elles soient présentes partout dans la baie, les moules se concentrent davantage dans le secteur de la rivière du Poste et dans l'herbier à zostère (Calderón, 1996). D'autres espèces les accompagnent, il s'agit du Couteau droit, de la Patelle, de la Petite macoma, du Clovisse arctique, de la Lunatie de l'Atlantique, des littorines, etc. Pour ce qui est des échinodermes recensés dans la baie, on retrouve l'Oursin vert, l'Oursin plat, l'Étoile de mer, et le Concombre de mer. Des anémones de mer, des vers (polychètes et oligochètes), des amphipodes, des cumacés, des ascidies et des porifères (éponges) complètent la faune benthique particulièrement variée des fonds marins de la baie des Sept Îles (Nature Québec/UQCN, 2007).

MAMMIFÈRES MARINS

Les eaux environnantes de la baie des Sept Îles sont réputées pour les mammifères marins qu'on peut y observer. Les cétacés présents dans le secteur, soit le Petit rorqual, le Rorqual commun, le Rorqual bleu et le Rorqual à bosse, s'alimentent jusqu'à l'automne de crustacés décapodes, de calmars et de poissons de petites tailles tels le capelan, le hareng et le lançon. La plupart de ces grands cétacés sont toutefois observés plus au large, à l'extérieur de la baie. D'autres espèces ont également pu être répertoriées dans les eaux à proximité de la baie, telles le Dauphin à flancs blancs, le Dauphin à nez blanc, le Marsouin commun, le Globicéphale noir et le Béluga. Parmi toutes ces espèces, le Petit rorqual et le Marsouin commun sont les deux espèces les plus fréquemment observées. Pendant la fraie du capelan, les Petits rorquals donnent tout un spectacle autour des îles. En ce qui concerne le Béluga, il s'agit d'une espèce peu fréquente dans ce secteur et dont la présence est observée généralement à l'hiver. Un Épaulard aurait déjà fréquenté la baie des Sept Îles et les eaux autour de l'archipel il y a quelques années (MPO, comm. pers., 2008).

Les pinnipèdes présents dans le secteur sont le Phoque gris, le Phoque commun et le Phoque du Groenland. Il est d'ailleurs fréquent d'observer des Phoques communs échoués sur les roches au fond de la baie. Les phoques peuvent être observés une bonne partie de l'année dans la région. Les îlets De Quen peuvent accueillir parfois des dizaines de Phoques gris et communs. Quant au Phoque du Groenland, il est plutôt observé durant l'hiver. Il arrive que des résidents des plages observent des Phoques du Groenland échoués sur la banquise de glace formée sur les berges (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2009).

8.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

La baie des Sept-Îles, caractérisée par ses nombreux herbiers de zostère, marais et prairies salées, constitue un site idéal pour de nombreux oiseaux marins et aquatiques. Chaque année, plus d'une dizaine de milliers d'oiseaux appartenant à plusieurs centaines d'espèces, dont certaines rares ou spectaculaires, choisissent ce site comme lieu de nidification, d'alimentation ou comme halte migratoire, en raison des conditions biophysiques favorables qu'il présente. De plus, les boisés présents en bordure du milieu littoral offrent également un habitat propice pour une foule de passereaux forestiers. Au total, près de 250 espèces d'oiseaux visitent le secteur de la baie des Sept Îles annuellement (tableau 8.1), tel que le démontre la base de données de l'Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) (ÉPOQ-COCN, 1983-2007).

Le littoral de la baie des Sept Îles se compose d'une grande diversité d'habitats susceptibles d'attirer une grande diversité d'oiseaux aquatiques. En effet, c'est presque tout le littoral de la baie qui a été répertorié par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) à titre d'Aires de Concentrations d'Oiseaux Aquatiques (ACOA). Le MRNF a répertorié pas moins de neuf ACOA différentes le long du littoral de la baie des Sept Îles, sans compter celles assignées autour des îles en plus des héronnières et des colonies d'oiseaux de l'archipel (MRNF, 2008).

L'archipel des Sept Îles constitue notamment un habitat propice à la nidification des oiseaux de mer. L'île du Corossol est reconnue à titre de Refuge d'Oiseaux Migrateurs (ROM) par le Service canadien de la faune (SCF) (SCF, 2008a). Un nombre impressionnant d'oiseaux marins envahissent l'île durant la période de nidification, dont l'Eider à duvet. La protection de cette espèce est une des raisons premières de la création du refuge sur cette île. D'autres espèces familières, tels que le Cormoran à aigrette, le Goéland marin et le Goéland argenté, nichent en abondance sur l'île. En plus de la présence de nombreux couples de Petit pingouin, de Guillemot à miroir, d'Océanite cul-blanc et de Guillemot marmette, le refuge compte une importante colonie de Mouette tridactyle (SCF, 2008a).

En raison de sa fréquentation par certaines espèces d'oiseaux à différents moments de l'année, la baie et l'archipel des Sept Îles font également partie d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO de Sept-Îles). Cette désignation s'explique par la présence d'oiseaux grégaires ou des espèces en péril qui séjournent en grand nombre dans la baie et aux alentours, parfois dépassant le seuil de 1 % de la population mondiale, continentale ou nationale de l'espèce considérée (Nature Québec/UQCN, 2007). En effet, la ZICO de Sept-Îles démontre un grand intérêt au niveau mondial grâce à ses rassemblements de Petits pingouins, de Goélands marins et de Goélands argentés. Le Petit pingouin niche principalement sur l'île du Corossol, où près de 2 000 individus ont été recensés en 2005. De plus, Sept-Îles abrite plus de 1 % de la population mondiale de Goélands marins, soit plus de 2 000 individus. Ses effectifs étaient toutefois en baisse à 660 individus lors de l'inventaire du refuge de l'île du Corossol en 2005. Il est également possible de l'observer le long des côtes toute l'année, car des individus hivernent dans le secteur. La population de Goélands argentés était à son comble en 1985, alors que plus de 9 000 oiseaux ont été observés dans la baie et sur l'archipel des Sept-Îles. Toutefois, les effectifs de cette espèce ont fortement chuté depuis les 20 dernières années, estimés maintenant à 1 280 individus, selon l'inventaire de 2005. Espèce opportuniste, son adaptation aux activités humaines lui permet de subvenir à ses besoins alimentaires même en hiver (Québec Nature/UQCN, 2007).

Au niveau continental, la ZICO de Sept-Îles est reconnue pour l'importance de ses colonies de Cormorans à aigrettes et de Mouettes tridactyles (Nature Québec/UQCN, 2007). Le Cormoran à aigrettes est présent sur l'archipel et dans la baie au cours de sa période de nidification, soit de mai à août. Cet oiseau grégaire niche en grandes colonies sur l'île Corossol, puisque plus de 2 900 individus ont été recensés en 1989. Les effectifs de la Mouette tridactyle observés dans l'archipel des Sept Îles, avec plus de 3 000 individus en 1998, représentent plus de 1 % de la population continentale de cette espèce. Elle niche en colonies sur les corniches le long des falaises rocheuses et des escarpements de rochers de l'île Corossol et se déplace le long des côtes à la recherche de nourriture (Nature Québec/UQCN, 2007).

Chaque année, une multitude d'espèces d'oiseaux marins choisissent la baie comme site d'alimentation pendant la migration ou pour la nidification, comme les Guillemots marmette et à miroir, l'Harelda kakawi, la Macreuse à front blanc ou la Macreuse noire. D'autres espèces nichant en colonies sur l'archipel sont susceptibles d'être observées dans la baie, soit l'Eider à duvet et l'Océanite à cul blanc. Les Bernaches du Canada sont vues régulièrement dans les environs de la baie des Sept Îles, où plus de 10 000

individus peuvent être observés au printemps. La plupart choisissent la baie comme halte migratoire, mais il semblerait qu'un certain nombre de couples s'y installeraient chaque année pour la reproduction. Au printemps, des centaines de Canards noirs viennent se reproduire dans les marais bordant la baie et des milliers les choisissent comme halte migratoire. Le Grand Héron et l'Harle huppé sont deux autres espèces remarquables régulièrement visibles sur le site (Nature Québec/UQCN, 2007).

La zone de la baie des Sept Îles abrite aussi une grande diversité de rapaces. Ce sont en tout près d'une vingtaine d'espèces qu'il est possible de croiser en bordure de la baie. Parmi celles-ci, la Nyctale de Tengmalm, la Chouette lapone, l'Harfang des neiges, le Busard Saint-Martin et le Pygargue à tête blanche sont observables l'année durant (ÉPOQ-COCN, 1983-2007).

Le marais de la baie des Sept Îles accueille également une très grande variété de limicoles. Des espèces telles le Pluvier argenté, le Pluvier semipalmé, le Grand chevalier, les Bécasseaux semipalmé, variable, minuscule et à croupion blanc, la Bécassine de Wilson y sont présents en grand nombre pendant une grande partie de l'année. La plupart de ces espèces sont ainsi présentes de mai à octobre dans le secteur, voire novembre. La Bécasse d'Amérique est présente autour de la baie en période de nidification. Plus d'une centaine d'individus sont généralement dénombrés chaque année dans les boisés bordant la baie. La présence de cette espèce sur le site est remarquable. Cet oiseau nicheur, qui préfère habituellement les marais du Sud du Québec, est plutôt rare aux abords des marais salés. De plus, les effectifs de cette espèce sont en déclin depuis les années 1970, en raison de la raréfaction de son habitat (Nature Québec/UQCN, 2007).

Le territoire de la baie des Sept Îles abrite également de façon régulière des espèces à statut précaire à l'échelle canadienne. En effet, le Râle jaune, le Faucon pèlerin, le Hibou des marais, le Garrot d'Islande, l'Arlequin plongeur et le Quiscale rouilleux sont des espèces désignées préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2008). L'Engoulement d'Amérique, espèce à statut menacé au fédéral (COSEPAC, 2008), a aussi été observé sur le territoire de Sept-Îles. Au Québec, plusieurs espèces présentant un statut susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable ont été recensées, notons l'Arlequin plongeur, le Hibou des marais, le Râle jaune, le Garrot d'Islande, le Bruant de Nelson et la Sterne caspienne (CDPNQ, 2007). De plus, le Faucon pèlerin, le Pygargue à tête blanche et l'Aigle royal possède un statut vulnérable alors que le Grèbe esclavon a un statut menacé au provincial (CDPNQ, 2007; ÉPOQ-COCN, 1983-2007).

La grande superficie de la tourbière de la plaine Checkley lui confère une certaine hétérogénéité, ce qui diversifie les niches écologiques et offre ainsi un bon potentiel pour l'avifaune. La présence d'arbres morts autour de la tourbière ainsi qu'un petit fen au Sud présentent également des habitats susceptibles d'accueillir plusieurs espèces d'oiseaux. En effet, la plaine abrite une importante concentration d'oiseaux migrateurs. Plus de 820 oiseaux aquatiques (canards et bernaches) ont été dénombrés lors d'un inventaire effectué par la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles (CPESI) dans la tourbière le 31 août 2000, correspondant à une densité de 2,4 individus/ha. Un total de 21 espèces d'oiseaux a été recensé dans la plaine Checkley (MRNF, S. Guérin, comm. pers., 2008) (Tableau 8.2). Les Canards noirs, les Bernaches du Canada et les Corneilles d'Amérique dominaient l'inventaire. Plusieurs oiseaux nicheurs ont aussi été observés, dont le Fuligule à collier et la Bernache du Canada (Normand et Guérin, 2000). Toutefois, pour ce qui est des inventaires réalisés dans la plaine Checkley, il s'agissait d'inventaires sommaires visant l'acquisition de connaissances relatives au milieu. Un inventaire plus complet serait à réaliser dans le but de documenter la diversité faunique et floristique présente sur ce territoire.

Tableau 8.1. Liste des espèces d'oiseaux recensées dans la baie des Sept Îles (ÉPOQ-COCN, 1987-2003).

Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Bruant hudsonien	<i>Spizella pusilla</i>	Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	Fuligule à tête rouge	<i>Aythya americana</i>
Aigrette tricolore	<i>Egretta tricolor</i>	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
Arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Gobemoucheron gris-bleu	<i>Polioptila caerulea</i>
Barge marbrée	<i>Limosa fedoa</i>	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Bécasseau à échasses	<i>Calidris himantopus</i>	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	Chevalier semipalmé	<i>Catoptrophorus semipalmatus</i>	Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	Grand Pic	<i>Dryocopus pileatus</i>
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	Grand-duc d'Amérique	<i>Bubo virginianus</i>
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	Chouette lapone	<i>Strix nebulosa</i>	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Coulicou à bec jaune	<i>Coccyzus americanus</i>	Grimperea brun	<i>Certhia americana</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	Grive à joues grises	<i>Catharus minimus</i>
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Cygne siffleur	<i>Cygnus columbianus</i>	Grive fauve	<i>Catharus fuscescens</i>
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	Dickcissel d'Amérique	<i>Spiza americana</i>	Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>
Bruant à joues marron	<i>Chondestes grammacus</i>	Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Grue du Canada	<i>Grus canadensis</i>
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>	Eider à tête grise	<i>Somateria spectabilis</i>	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>
Bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>
Bruant des champs	<i>Spizella pusilla</i>	Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>
Bruant des plaines	<i>Spizella pallida</i>	Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	Foulque d'Amérique	<i>Fulica americana</i>	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>

Nom français	Nom latin
Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>
Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Jaseur boréal	<i>Bombocilla garrulus</i>
Jaseur d'Amérique	<i>Bombocilla cedrorum</i>
Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Marouette de Caroline	<i>Porzana carolina</i>
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>
Maubèche des champs	<i>Bartramia longicauda</i>
Mergule nain	<i>Alle alle</i>
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>
Merlebleu de l'Est	<i>Sialia sialis</i>
Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>
Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>
Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>
Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>
Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>
Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>
Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>
Moucherolle phébi	<i>Sayornis phoebe</i>
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>
Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>
Mouette blanche	<i>Pagophila eburnea</i>
Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>
Mouette de Franklin	<i>Larus pipixcan</i>
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>
Océanite de Wilson	<i>Oceanites oceanicus</i>
Oie des neiges	<i>Chen caerulescens</i>
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>

Nom français	Nom latin
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>
Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>
Paruline à collier	<i>Parula americana</i>
Paruline à couronne rousse	<i>Dendroica palmarum</i>
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>
Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>
Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>
Paruline à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>
Paruline à poitrine baie	<i>Dendroica castanea</i>
Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>
Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus voveboracensis</i>
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>
Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>
Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>
Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>
Paruline triste	<i>Oporornis philadelphia</i>
Paruline verdâtre	<i>Vermivora celata</i>
Passerin indigo	<i>Passerina cyanea</i>
Pélican d'Amérique	<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>
Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>
Petit Fuligule	<i>Anthya affinis</i>
Petit Garrot	<i>Rucephala albeola</i>
Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>
Petite Buse	<i>Buteo platypterus</i>
Petite Nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>
Phalarope de Wilson	<i>Phalaropus tricolor</i>
Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>
Pic à dos rayé	<i>Picoides dorsalis</i>
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>
Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>

Nom français	Nom latin
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>
Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>
Puffin majeur	<i>Ouffinus gravis</i>
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>
Râle de Virginie	<i>Rallus limicola</i>
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>
Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>
Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>
Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sarcelle d'hiver (Eurasie)	<i>Anas crecca</i>
Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>
Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Solitaire de Townsend	<i>Myadestes townsendi</i>
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>
Tétras du Canada	<i>Falciennis canadensis</i>
Tournepière à collier	<i>Arenaria interpres</i>
Tourterelle triste	<i>Zenaida macroura</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Tyrann tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>
Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>
Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>

8.2.2.3 FLORE

VÉGÉTATION LITTORALE

Considérant l'étendue de la baie, la végétation littorale est diversifiée et constitue un habitat important pour la faune qui y est associée. La forme de la baie et la présence d'une barrière naturelle créée par les îles protège celle-ci contre les tempêtes et favorise la croissance d'espèces végétales. À partir du haut de plage (supralittoral) vers le large (infralittoral), se succèdent dans la baie une prairie salée, des marais salés, une bande vaseuse sans végétation, des herbiers de zostère accompagnée d'algues et finalement une bande d'algues (Nature Québec/UQCN, 2007 ; MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008).

En haut de la prairie salée apparaît d'abord la prairie supralittorale, localisée uniquement au fond de la baie au Nord-ouest de la ville, surtout dominée par une graminée (*Calamagrostis* du Canada) et par la Gesse maritime, la Prêle des champs et le Scirpe à ceinture noire. Bien que ce groupement ne fasse pas partie à proprement parler de la végétation littorale, il est touché par des marées occasionnelles. La partie supérieure



Crédit : V. Provost, Comité ZIP CNG.

Figure 8.2. Marais à *Spartine alterniflora* de la baie des Sept Îles, secteur de Longue-Épée.

de la végétation littorale est occupée par une prairie salée qui se compose d'espèces telles que le *Carex paléacé*, la *Pucinellie* maigre et le *Scirpe* maritime accompagnées de *Potentille* ansérine. À ces espèces, s'ajoutent le *Troscart* maritime, la *Renoncule* cymbalaire et la *Spergulaire* du Canada (Ports Canada, 1984).

Le marais salé de la baie des Sept Îles est un des principaux marais situé sur le territoire du Golfe du Saint-Laurent. La végétation du marais est surtout dominée par la *Spartine alterniflora*, qui colonisait pas moins de 88 ha en 1980 (Dryade, 1980). Cette espèce végétale joue un rôle écologique important au sein des milieux humides en fixant les boues maritimes et en protégeant les végétaux juvéniles. La zone inférieure de l'estran vaseux, généralement submergée, est caractérisée par la présence d'un herbier de *Zostère* marine, d'une superficie totale estimée à 400 ha, qui forme une bande d'environ 500 m qui ceinture la baie (de la rivière Du Poste aux installations de Mines Wabush) (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008). Ces herbiers constituent de véritables pouponnières pour de nombreuses espèces de poissons et un important garde-manger pour les faunes ichtyenne et avienne. De plus, le feuillage ralentit les courants marins favorisant ainsi la sédimentation et procurant un abri à différents stades d'organismes. Associée à la zostéariae, l'algue rouge *Polysiphonia* sp. atteint un fort pourcentage de recouvrement par endroits. Enfin, plusieurs espèces d'algues brunes constituent également cet habitat, notamment l'*Ascophylle* noueuse, les fucus et les laminaires (Nature Québec/UQCN, 2007 ; MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008).

MILIEU FORESTIER

Le paysage forestier en périphérie de la baie se compose majoritairement de la sapinière à bouleau blanc. Les peuplements situés sur le pourtour de la baie sont de type mixte et résineux. Les sites bien drainés se caractérisent par la présence de l'Épinette blanche, du Sapin baumier et du Bouleau blanc, qui représentent les essences les plus communes. Sur les sites moins bien drainés, on retrouve l'Épinette noire, le Pin gris, le Mélèze laricin et le Peuplier faux-tremble (Nature Québec/UQCN, 2007; MRNF, F.



Figure 8.4. Couvert végétal de la plaine Checkley.

Jenniss, comm. pers., 2008). Dans la strate herbacée, on retrouve bon nombre d'espèces boréales dont la Clintonie boréale, la Pyrole unilatérale, la Trientale boréale, le Cornouiller du Canada, la Linnée boréale, la Coptide du Groenland, le Chiogène hispide et l'Oxalide de montagne (Ports Canada, 1984). Adjacente à la végétation littorale, la zone arbustive supra-littorale est présente en bordure de la baie est dominée par l'Aulne rugueux et le Myrique baumier (Ports Canada, 1984).

LA TOURBIÈRE

La végétation de la tourbière de la plaine Checkley est composée d'espèces typiques des bogs communément associées au régime trophique ombrotrophe, telles que les sphaignes, les sarracénies, les rossolis et les éricacées. Un inventaire floristique réalisé dans la tourbière montre toutefois la présence de deux espèces de bryophytes (mousses) peu communes, soit *Sphagnum tenellum* et *Sphagnum pulchrum*. Au total, 11 espèces d'invasculaires, 24 espèces herbacées et 18 espèces ligneuses ont été inventoriées sur le site (Tableau 8.2) (Normand et Guérin, 2000).

8.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT

La faune terrestre est peu abondante sur les îles, puisque les échanges avec le continent sont restreints. Toutefois, quelques Renards roux, Lièvres d'Amérique et Porc-épic sont présents sur La Grande Basque (Nature Québec/UQCN, 2007). En revanche, le milieu terrestre abonde en mammifères, dont plusieurs font l'objet d'une chasse dans le secteur. Les principales espèces rencontrées sont le Castor du Canada, le Lynx du Canada, le Pékan, l'Ours noir, le Renard roux, la Marmotte commune, le Rat musqué et l'Écureuil roux (Zecs Québec, 2008). La Loutre de rivière et le Vison d'Amérique sont tout aussi présents, principalement à l'embouchure des rivières en période de frai du capelan et de l'éperlan. En ce qui a trait à l'Ours noir, il est possible d'en observer en forêt, puisque l'habitat naturel lui est favorable (Zecs Québec, 2008). Finalement, on mentionne que le Lièvre d'Amérique est bien représenté dans le secteur et fait l'objet de colletage.

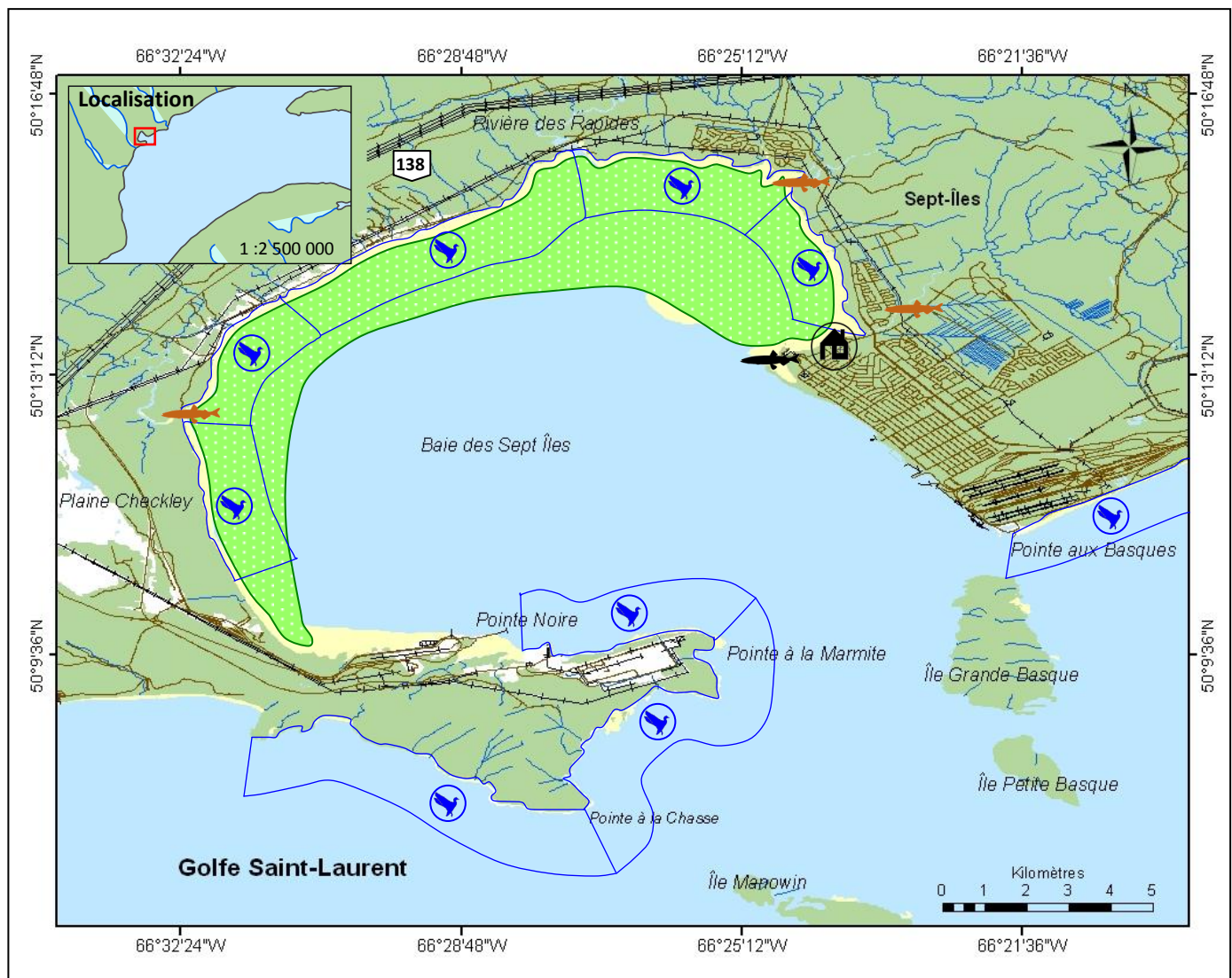
Parmi les petits mammifères, la Chauve-souris rousse, espèce susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec (CDPNQ, 2006), a été observée dans la région de Sept-Îles. Cette espèce a été vue près du lac Daigle, dans une forêt de conifères, à environ 9 km au Nord-Est de la Ville de Sept-Îles. Un inventaire réalisé dans ce secteur a également permis de noter la présence de la Chauve-souris cendrée, également susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec (CDPNQ, 2006).

L'orignal est le principal ongulé qui puisse être rencontré dans le milieu forestier autour de la baie. La sapinière, qui constitue la nourriture de base de l'espèce dans son régime hivernal, ainsi que la présence de plusieurs plans d'eau et de nombreux peuplements de feuillus en transition, qui forment un habitat privilégié en été, constituent les caractéristiques recherchées par cette espèce. Toutefois, l'utilisation intensive du secteur serait le principal facteur qui limite son utilisation par l'orignal. Le Caribou était, sans doute, également présent, il y a plusieurs années, mais le développement de Sept-Îles l'obligea à se déplacer plus au Nord.

Plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles sont susceptibles d'être observés dans la plaine Checkley, mais une seule espèce, le Crapaud d'Amérique, a été recensée (Tableau 8.2) (Normand et Guérin, 2000). Celle-ci a d'ailleurs été répertoriée dans l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ), coordonné par la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent (Ecomuseum). Cette banque de données révèle également la présence de quelques autres espèces d'amphibiens et de reptiles dans le secteur de la baie des Sept Îles. Parmi celles-ci, le Triton vert, la Salamandre à points bleus, la Rainette crucifère, la Grenouille des bois, la Grenouille verte, la Grenouille du nord et la Couleuvre rayée sont des espèces assez communes et répandues au Québec (Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, 2008).

Tableau 8.2. Liste des espèces floristiques et fauniques répertoriées dans la plaine Checkley (Normand et Guérin, 2000).



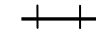







	Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin	
Espèces floristiques	Espèces invasculaires				
		<i>Cladina stellaris</i>			
		<i>Cladina stygia</i>			
		<i>Polytrichum strictum</i>			
		<i>Sphagnum fallax</i>			
		<i>Sphagnum fuscum</i>			
		<i>Sphagnum majus</i>			
		<i>Sphagnum papillosum</i>			
		<i>Sphagnum pulchrum</i>			
		<i>Sphagnum rubellum</i>			
		<i>Sphagnum tenellum</i>			
		Espèces vasculaires herbacées			
		Aster des bois	<i>Aster nemoralis</i>		
		Carex oligosperme	<i>Carex oligosperma</i>		
		Commandre livide	<i>Comandra livida</i>		
		Rosolis d'Angleterre	<i>Drosera anglica</i>		
		Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>		
		Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>		
		Linaigrette dense	<i>Eriophorum spissum</i>		
			<i>Eriophorum russeolum</i>		
		Linaigrette ténue	<i>Eriophorum tenellum</i>		
		Linaigrette de Virginie	<i>Eriophorum virginicum</i>		
		Iris versicolore	<i>Iris versicolor</i>		
		Lycopode innovant	<i>Lycopodium annotinum</i>		
		Ményanthe trifolié	<i>Menyanthes trifolia</i>		
		Nénuphar à disque rouge	<i>Nuphar rubrodiscum</i>		
		Nénuphar à fleurs	<i>Nuphar variegatum</i>		
		Rhynchospora blanc	<i>Rhynchospora alba</i>		
		Ronce petit-mûrier	<i>Rubus chamaemorus</i>		
		Sarracénie pourpre	<i>Sarracenia purpurea</i>		
		Scheuchzérie palustre	<i>Scheuchzeria palustris</i>		
		Scirpe à ceinture noire	<i>Scirpus atrocinctus</i>		
		Smilacine trifoliée	<i>Smilacina trifolia</i>		
	Rubanier	<i>Sparganium</i> sp.			
	Spiranthe de Romanzoff	<i>Spiranthes romanzoffiana</i>			
	Utriculaire cornue	<i>Utricularia cornuta</i>			
	Espèces vasculaires ligneuses				
	Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>			
	Aulne rugueux	<i>Alnus rugosa</i>			
	Andromède glauque	<i>Andromeda glaucophylla</i>			
	Bouleau à papier	<i>Betula papyrifera</i>			
Espèces floristiques			Cassandre caliculé	<i>Cassandra calyculata</i>	
			Chiogène hispide	<i>Chiogenes hispidula</i>	
			Camarine noire	<i>Empetrum nigrum</i>	
			Kalmia à feuille étroite	<i>Kalmia angustifolia</i>	
			Kalmia à feuille d'Andromède	<i>Kalmia polifolia</i>	
			Mélèze laricin	<i>Larix laricina</i>	
			Lédon du Groënland	<i>Ledum groenlandicum</i>	
			Myrique baumier	<i>Myrica gale</i>	
			Némopanthe mucroné	<i>Nemopanthus</i>	
			Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	
			Épinette noire	<i>Picea mariana</i>	
			Airelle à feuilles étroites	<i>Vaccinium angustifolium</i>	
			Airelle à gros fruits	<i>Vaccinium macrocarpon</i>	
			Airelle canneberge	<i>Vaccinium oxycoccus</i>	
	Espèces fauniques	Amphibiens			
				Crapaud d'Amérique	<i>Bufo americanus</i>
		Oiseaux			
				Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
			Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	
			Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca carolinensis</i>	
			Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	
			Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	
			Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	
			Fulgule à collier	<i>Aythya collaris</i>	
			Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	
			Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	
			Busard Saint-Marin	<i>Circus cyaneus</i>	
			Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	
			Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	
			Alouette fausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	
			Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	
			Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	
			Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	
			Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	
			Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	
		Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolnii</i>		
		Bruant des prés	<i>Passerculus</i>		
		Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonicus</i>		
Mammifères					
		Orignal	<i>Alces Alces</i>		
		Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>		



CARTE 8. BAIE DES SEPT ÎLES

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOAs)
-  Frayères à capelan
-  Frayères à éperlan
-  Marais salé, zostère
-  Site historique

Échelle 1 : 100 000

8.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

8.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

Pôle régional, social et économique, la Ville de Sept-Îles est située à la frontière du 50^e parallèle, au cœur de la région de Duplessis sur la Côte-Nord. Bordée par le Golfe du Saint-Laurent et par le plateau laurentien, son territoire s'étend sur près de 2 200 km². La région de Sept-Îles fait partie des territoires très anciennement exploités au pays.

La population de la MRC de Sept-Rivières est concentrée dans à peine 2 % de son territoire et 73 % de cette population se retrouve à Sept-Îles. Elle demeure donc l'agglomération la plus importante de la MRC de Sept-Rivières. Cette ville regroupe aujourd'hui les anciennes municipalités de Clarke city, Gallix, Moisie et compte pour voisine la communauté innue d'Uashat-mak-Maliotenam. Les Innus forment une population de près de 3 000 personnes réparties dans deux communautés (Uashat et Mani-Utenam). Uashat est adjacent à Sept-Îles, alors que Mani-Utenam est situé à 14 km à l'Est de la municipalité. La Ville de Sept-Îles compte un peu plus de 26 000 habitants en 2008.

Basé sur l'industrie minière, la pêche et l'exploitation forestière procurait 10 % des emplois en 2001. Le secteur secondaire représentait 15 % alors que les services représentaient 75 % des emplois. Une grande partie de ces emplois proviennent du fait que Sept-Îles sert de centre de ravitaillement et de services pour les villes minières du Nord et pour les villages de la Basse-Côte-Nord.

8.3.2 HISTOIRE DU SITE

L'histoire de Sept-Îles se caractérise notamment par la rencontre de deux cultures, innue et euroquébécoise, ainsi que par la richesse de ses ressources naturelles. La région de Sept-Îles fut tout d'abord occupée par les autochtones Innus, bien longtemps avant l'arrivée des Européens. Des groupes d'Amérindiens y font leur apparition dès la libération des glaces du sol nord-côtier, il y a plus de 8 000 ans. Les Innus, qui sont les descendants de l'un d'eux, y trouveront les ressources nécessaires à leur subsistance. Ce peuple nomade entretient une étroite relation avec la nature, vivant essentiellement de chasse, de pêche et de cueillette de petits fruits. Après avoir passé l'hiver sur leurs territoires de chasse respectifs, les familles regagnent le littoral au printemps, notamment par les rivières Sainte-Marguerite et Moisie. C'est sur ce territoire qu'ils nomment Uashat (« Grande baie ») que les Innus tiennent leurs rassemblements d'été, des cérémonies religieuses et des fêtes liées au commerce des fourrures (Ville de Sept-Îles, 2008).

Avant même la venue de Jacques Cartier en 1535, des Basques ont laissé leur nom à la Pointe aux Basques, ainsi qu'aux îles Petite et Grand Basque de l'archipel des Sept Îles. Bien que les Vikings aient probablement abordé la Côte-Nord vers l'an 1 000, c'est seulement le 19 août 1535 que Jacques Cartier découvre les îles rondes qu'il nomme les sept îles. Ce n'est qu'au 17^e siècle que les premiers colons français s'y installent, mais on ne reconnaît pas tout de suite le potentiel commercial de l'endroit. C'est le Cardinal Richelieu, en 1625, qui décide d'y développer les industries de la pêche et des fourrures. Longtemps, la traite des fourrures a constitué la principale vocation de Sept-Îles (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Un poste de traite est ainsi érigé à Sept-Îles et François Bissot aurait été le premier Français à s'y installer en 1661. À compter de 1668, il est propriétaire d'un fief comprenant l'île aux Œufs, Sept-Îles et la terre ferme de Mingan. À sa mort, ses descendants et héritiers continuent à développer le poste et ses

activités. Le commerce des fourrures est en expansion et se voit convoité par certaines nations, dont l'Angleterre, qui le dispute rudement aux Français. Entre 1692 et 1761, le poste de traite de Sept-Îles est attaqué, démoli et reconstruit. Les Anglais ont finalement le dernier mot en 1760. Déjà à cette époque, quelques établissements et infrastructures meublent le site du poste de traite, notamment un magasin, un entrepôt, une boutique de tonnelier, une étable, une remise à canot, un quai (Ville de Sept-Îles, 2008).

Au début des années 1800, la pêche s'ajoute aux activités régionales et dès lors, de nouveaux arrivants s'installent sur les rives. Une véritable collectivité se développe avec l'ouverture d'une école en 1878 et, 20 ans plus tard, de la première église des Blancs. De nouvelles compagnies s'implantent ensuite exploitant la morue et l'huile de baleine. En 1905, une société norvégienne fait construire à Pointe-Noire une fabrique d'huile de baleine, la *Steam Whaling*. Pendant la saison estivale, de petits bateaux à vapeur munis de harpons sillonnent le golfe et ramènent quelques 75 baleines par saison. Le gras des mammifères marins est fondu pour l'alimentation et l'éclairage, la viande et les os sont transformés en engrais et les fanons sont conservés pour la fabrication des corsets. La *Steam Whaling* emploie 60 personnes, produisant 900 000 litres d'huile par année. L'usine ferme ses portes en 1914, suite au départ des propriétaires (Ville de Sept-Îles, 2008).

À l'époque de la construction de la fabrique d'huile de baleine, les frères George et William Clarke envisagent d'exploiter la forêt pour la production de pâte et de papier. De 1900 à 1904, ils font construire Clarke City, village des employés de l'usine érigée en 1908. Ceux-ci entreprennent également la construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite et du premier chemin de fer de la région, donnant alors du travail aux gens de Sept-Îles et des environs. Pendant des années, les chantiers forestiers et les usines de transformation du bois de la région attirent des centaines de travailleurs en provenance des quatre coins du Québec et même d'Europe.

Dans la première moitié du siècle, l'industrie du bois fut le moteur économique de la région de Sept-Îles. Déjà, des prospecteurs sillonnent le territoire à la recherche d'une richesse insoupçonnée se cachant derrière l'immense forêt. Sept-Îles devient le centre où sont lancées de vastes campagnes d'explorations et de grands projets d'exploration minière, comme ceux menés par *Iron Ore company (IOC)* à compter de 1950 et de *Mines Wabush* en 1956. Dès 1950, s'érigent des installations importantes sur tout le territoire qui serviront aux industries minières: quais, terminaux pour les mines, usines de transformation et barrages. La Ville de Sept-Îles devient alors un pôle économique important (Ville de Sept-Îles, 2008).

Cependant, au début des années 1980, la région de la Côte-Nord connaît une importante crise du fer, ce qui ralentit la production. L'économie est toutefois relancée avec la venue de l'Aluminerie Alouette en 1989, construite près de l'emplacement de l'ancienne fabrique d'huile de baleine. De plus, dans les années 1990, la pêche commerciale au crabe et à la crevette rapporte beaucoup à l'industrie de la pêche de la région.

8.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

La baie des Sept Îles, très profonde et protégée contre les tempêtes grâce aux remparts naturels des sept îles, accueille le port de Sept-Îles. Depuis plusieurs décennies, cette zone portuaire reçoit plusieurs navires à toutes les périodes de l'année. En effet, le port de Sept-Îles est le plus important du Québec pour les produits manutentionnés et le plus important port minéralier au Canada (Port de Sept-Îles, 2008).

Au niveau des activités récréatives, quelques sites ont été aménagés autour de la baie afin de mettre les habitats littoraux en valeur. Les Sentiers de la nature, d'une longueur de quatre kilomètres, se situent

entre le parc Ferland (parcs de maisons mobiles) et le parc Aylmer-Whittom. Deux tours d'observation ainsi qu'une passerelle flottante permettent d'observer le marais et la faune qui y trouve refuge. De plus, six stations d'interprétation d'un peuplement permettent de découvrir en détails cet écosystème typique de la Côte-Nord. Situé à l'Ouest de la ville, dans le Canton Arnaud, le parc Aylmer-Whittom est localisé à l'embouchure de la rivière des Rapides. Il comprend deux tours d'observation munies de lunettes d'approche et des panneaux d'interprétation, ce qui constitue un excellent site pour l'observation d'oiseaux. On trouve également dans ce parc des sentiers de randonnée, une aire de pique-nique et un village miniature. Situés à l'entrée ouest de la ville, près de la Maison du tourisme, les Jardins de l'Anse se caractérisent par leur diversité végétale. Cinq jardins thématiques y sont présents, et chacun d'eux réunit une multitude de plantes, d'arbres, d'arbustes, de roches et de minéraux représentant la thématique. On y retrouve également deux tours d'observations, de même qu'un kiosque d'accueil situé en bordure de la baie et un peu plus de quatre kilomètres de sentiers, praticables à pied ou à vélo. La piste cyclable aménagée longe la rive à partir de cet endroit pour se rendre jusqu'à la rivière des Rapides. Du parc Ferland à la rivière des Rapides, la piste est toutefois plus loin de la rive, avec des accès cyclables ou pédestres vers le marais, jusqu'à des tours d'observation et autres infrastructures.

Le parc du Vieux-Quai, situé du côté est de la baie des Sept Îles dans le secteur centre, comprend de nombreux trottoirs de bois, une aire de jeux aménagée pour les enfants, des kiosques d'artisans et de bateliers, des restaurants et des terrasses. Le parc dispose également d'une marina à proximité, qui offre plusieurs services, tels un bar, un traiteur, la location de salles, etc. De plus, plusieurs panneaux d'interprétation sont présent tout au long de la promenade du Vieux-Quai.

Des fouilles archéologiques ont révélé la présence d'un ancien poste de traite sur le territoire de Sept-Îles. Dans les années soixante, des ossements humains, des fragments de poterie et autres vestiges indiquant une présence ancestrale ont été trouvés. Le Vieux Poste, situé sur le territoire de la communauté innue de Uashat, a été reconstruit en 1967 et occupe le même site qu'il y a trois siècles.

8.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

La Ville de Sept-Îles peut se subdiviser en huit secteurs qui illustrent la répartition de la population sur son territoire. D'Ouest en Est, on retrouve les secteurs Gallix, Clarke, Val Sainte-Marguerite, Arnaud, Ferland (parc de maisons mobiles), Centre (noyau urbain principal), des Plages (Monaghan, Ferguson, Routhier et Lévesque) et Moisie. Les secteurs Arnaud, Ferland et Centre sont localisés autour de la baie des Sept Îles. Le secteur Centre joue le rôle de pôle principal, puisque tous les usages à caractère proprement urbain s'y concentrent : résidentiel principal, commercial régional et industriel léger ainsi que la plupart des équipements récréatifs, de loisirs, institutionnels et communautaires. Le secteur Ferland, situé juste au Nord du secteur Centre, compte environ 1 300 maisons mobiles et la gestion du développement se fait par l'administration municipale sous forme de location des emplacements. Le secteur des Plages est localisé en bordure du littoral, à l'Est du secteur Centre, près de l'aéroport de Sept-Îles, et est occupé par plusieurs résidences permanentes. Le secteur Arnaud, à partir de la rivière des Rapides, un peu à l'Ouest du secteur Ferland, longe le littoral à l'intérieur de la baie. Développé de façon linéaire le long de la route 138, il se caractérise en majorité par des usages résidentiels de faible densité avec de l'industriel léger et quelques établissements agricoles et récréatifs. Le secteur des Plages, situé du côté est de la baie, est un secteur résidentiel en développement. Il n'est toutefois pas désigné par la MRC comme un périmètre d'urbanisation, mais son développement sur le littoral affecte le milieu et peut avoir un impact sur l'habitat de certains oiseaux (MRC de Sept-Rivières, 2002).

L'utilisation de la baie des Sept îles par les industries, la navigation maritime, le milieu urbain, les plaisanciers et les pêcheurs commerciaux date des années 1950. Le transbordement du minerai de fer compte parmi les activités économiques les plus importantes de Sept-Îles depuis plusieurs décennies. La présence d'un port en eau profonde permet l'accès aux grands navires transocéaniques durant toute l'année et ainsi de soutenir les activités des compagnies minières comme IOC et Mines Wabush, ainsi que l'aluminerie Alouette. On y manutentionne environ 23 millions de tonnes de marchandises par an, principalement du minerai de fer. Les autres marchandises manutentionnées sont l'aluminium, le bois, la pierre à chaux et le coke de pétrole.

La pêche commerciale est une activité importante dans la région en raison de la diversité et l'abondance de nombreuses espèces. L'industrie forestière est une autre activité commerciale qui revêt une grande importance dans la région. La forêt publique est octroyée sous forme de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) à la compagnie Arbec qui détient 88 % des volumes. Les dernières années ont été plus difficiles pour cette industrie, en raison du prix du bois d'œuvre aux États-Unis (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Mis à part ces importantes industries, d'autres exploitent les produits de la mer, la tourbe ou d'autres ressources telles que le bois et l'acier. Quelques-unes percent même les marchés américains et mondiaux avec des procédés exclusifs, par exemple, la technologie spécialisée de revêtements métalliques et céramiques, la réparation de composantes électromécaniques lourdes et la conception de produits hydrauliques de haute performance (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Le territoire de Sept-Îles possède des atouts naturels qui peuvent en faire une destination touristique de grand intérêt. Le fort potentiel d'observations de mammifères marins et d'oiseaux, les longues plages sableuses d'un côté et la forêt boréale de l'autre, en font un milieu diversifié. De nombreuses activités récréotouristiques sont offertes du côté de la baie des Sept îles tant aux résidents qu'aux visiteurs. Plusieurs y pratiquent la voile et le yachting. Ces derniers ont leur port d'attache au quai de la marina de la Ville de Sept-Îles. Le secteur de la baie est également fréquenté par de nombreux kayakistes et utilisateurs de motomarines. La pêche à la ligne est une activité récréative effectuée sur la plupart des quais de Sept-Îles. De plus, de mai à juin, lorsque le capelan roule sur les plages, la récolte de ce poisson est une activité de loisir qui attire bon nombre de personnes chaque année. La pêche sportive hivernale à l'éperlan s'effectue également à l'embouchure de la rivière des Rapides. La présence des marais salés et des boisés en bordure de la baie attirent une multitude d'oiseaux qui font la joie des ornithologues amateurs. De plus, la chasse à la sauvagine se pratique abondamment dans le secteur en raison de son abondance lors des migrations automnales.

La beauté du littoral de la baie des Sept îles est un cadre idéal pour pratiquer la randonnée pédestre, le cyclisme et l'observation d'oiseaux. Plusieurs sites ont été aménagés en bordure de la baie pour mettre en valeur le paysage littoral. Du parc des Jardins de l'Anse jusqu'à la rivière des Rapides, une piste cyclable longe la rive et le milieu forestier de la baie.

Situés près du lac Rapido, le site récréatif du Camp des Jeunes et du centre de ski de fond Rapido offre un accès pour la baignade en période estivale. Le territoire aménagé en pistes de ski de fond du club Rapido se transforme en pistes de vélo de montagne l'été. Le Club de golf de Sept-Îles est situé près du secteur urbain principal de la ville.

Une foule d'activités récréotouristiques ont cours dans l'archipel des Sept îles : des excursions de découvertes des îles, de leur histoire, des oiseaux et des mammifères marins qui y sont associées, en

passant par les activités de plongée sous-marine et de kayak de mer. De par la richesse faunique et floristique de ses eaux, la baie et l'archipel des Sept Îles sont des sites très intéressants pour la plongée sous-marine.

8.3.5 TENURE DES TERRES

Baigné par la baie des Sept Îles et limité à l'Ouest par la rivière Saint-Marguerite, le canton Arnaud se termine au Sud par la Pointe-Noire. Proclamé en 1866, le canton Letellier, qui est borné au Sud-ouest par la baie des Sept Îles et à l'Est par la rivière Moisie, englobe essentiellement la Ville de Sept-Îles et la communauté amérindienne de Mani-Utenam. Le territoire est irrigué par un certain nombre de cours d'eau, dont les lacs Rapide, de la Montagne et Deschênes.

Les berges de la baie des Sept Îles et le secteur terrestre adjacent sont divisés en plusieurs zones d'utilisation, soit résidentielles, industrielles, municipales, récréatives et agricole. Cette dernière fait référence à l'établissement « Le Végétarien enr. » situé aux abords du ruisseau Clet. Les terrains riverains de ce secteur sont en majorité de tenure privée.

Dans le secteur du port, les principales infrastructures appartiennent à des organismes privés et publics. Il s'agit pour la plupart des installations du Port de Sept-Îles, mais aussi de la compagnie minière IOC, de Mines Wabush, de l'Aluminerie Alouette, de Pêches et Océans Canada (havre de pêche et quai du parc urbain), du Club nautique de Sept-Îles inc. ainsi que du ministère de la Défense du Canada (Réserve navale canadienne NCSM Jolliet).

D'autre part, le territoire public autour de la baie est géré par la Direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF. Dans le projet de schéma révisé de 2002, la MRC de Sept-Rivières souhaite pouvoir mettre en valeur les ressources de ce territoire. Pour ce faire, elle devrait prendre en charge la gestion foncière de ce territoire (MRC de Sept-Rivières, 2002). Ces terres publiques ainsi que la forêt privée occupent une faible superficie du territoire forestier. Pour ce qui est de la forêt privée, l'Agence des forêts de la Côte-Nord assure de l'assistance aux propriétaires qui en font la demande lors de la planification de leurs interventions forestières.

La plaine Checkley a été subdivisée en trois secteurs. Le premier, d'une superficie de 109,2 hectares, constitue la propriété d'une compagnie minière. Le deuxième secteur qui occupe 51 hectares est également privé et appartient depuis 2003 à l'organisme Canards Illimités Canada (CIC). Le dernier secteur s'étend sur 291,6 hectares et fait partie des terres du domaine public (Nature Québec/UQCN, 2007).

8.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

Actuellement, deux aires d'affectation « industrielles régionales » sont présentes à Sept-Îles. Le premier secteur est celui de la Pointe-Noire, correspondant à la pointe de la baie située à l'extrémité ouest. Une voie ferrée permet à la compagnie minière Mines Wabush d'envoyer le minerai de fer vers son usine de bouletage. L'Aluminerie Alouette est également installée sur la même pointe. La seconde zone industrielle est située à l'extrémité est de la baie, à proximité du centre de la ville. Ce secteur regroupe les installations de la compagnie minière IOC situées près de la pointe aux Basques.

La partie urbanisée de Sept-Îles, regroupant le secteur Centre, le secteur Ferland et le secteur des Plages, est, quant à elle, affectée à des usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels.

Le Vieux Poste, situé sur le territoire de la communauté innue de Uashat, est considéré comme territoire d'intérêt historique par la MRC de Sept-Rivières. De plus, les parcs municipaux de la rivière des Rapides, des Jardins de l'Anse, de la Promenade du Vieux Quai et de l'archipel des Sept Îles font partis du réseau des parcs de la Ville de Sept-Îles et sont des territoires d'intérêt esthétiques remarquables. Près du lac Rapide, le Camp des Jeunes et le centre de ski de fond Rapido sont considérés comme affectation « récréative ». L'aire « récréo-forestière » est prédominante sur le territoire de Sept-Îles.

Dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières souhaite attribuer l'affectation de « conservation » au pourtour du lac des Rapides. De plus, les eaux de la baie des Sept Îles seront considérées comme territoire d'intérêt écologique (MRC de Sept-Rivières, 2002).

STATUT LÉGAL

Étant donné la complexité du milieu, plusieurs lois et règlements entrent en ligne de compte dans le territoire de la baie des Sept Îles.

Au niveau provincial, les principaux règlements sont ceux sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*. Les règlements d'urbanisme municipaux s'appliquent également, concernant le lotissement, le zonage et la construction. La *Loi sur la qualité de l'environnement* du MDDEP ainsi que la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* sont aussi à mentionner.

Le *Règlement sur les habitats fauniques* découlant de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* permet de protéger certains habitats. Dans la baie, des Aires de Concentrations d'Oiseaux Aquatiques (ACOA) sont désignées par le MRNF en bordure du littoral, ainsi que des héronnières et des colonies d'oiseaux sur les îles. Ce règlement précise que nul ne peut, dans un habitat faunique, pratiquer une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat. Toutefois, deux secteurs de la baie ne font pas partie de l'ACOA. Un premier secteur d'environ quatre kilomètres de littoral situé sur la côte nord de la Pointe Noire et correspond aux installations portuaires existantes. Un deuxième secteur d'une longueur d'environ sept kilomètres correspondant au secteur marin urbain de Sept-Îles, à partir de l'embouchure de la rivière du Poste et se prolongeant jusqu'à la Pointe aux Basques à fin des installations portuaire de la compagnie minière IOC (MRC de Sept-Rivières, 2002).

Quant à la réglementation fédérale, l'exploitation des ressources marines et le développement d'infrastructures dans la baie des Sept Îles sont encadrés par la *Loi sur les pêches* du MPO. Celle-ci protège les eaux de la baie contre les perturbations et les détériorations qui pourraient y être apportées. Le MPO veille donc à l'application de cette loi à l'habitat du poisson par sa *Politique de gestion de l'habitat du poisson* et dont le principe est d'empêcher toute perte nette d'habitat. La présence d'un herbier de zostère et d'un marais salé à cet endroit est signe d'un habitat important, puisqu'il constitue une véritable pouponnière pour de nombreuses espèces et abrite une faune aquatique diversifiée qui sert de garde-manger à une panoplie d'oiseaux marins et de poissons. La *Loi sur la protection des eaux navigables* de Transport Canada légifère également les travaux de construction en milieu marin. Cette loi mentionne qu'on ne peut construire ou placer un ouvrage dans des eaux navigables sans en avoir obtenu l'autorisation de Transport Canada.

L'Île du Corossol est classée comme Refuge d'Oiseaux Migrateurs (ROM) en vertu de la Loi de 1994 sur la *Loi Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Une des principales raisons d'être de ce statut est la protection de l'Eider à duvet.

Au niveau de la protection de la faune sous juridiction fédérale, la *Loi sur les espèces en péril* protège les espèces à statut précaire inscrites sur la liste des espèces en péril, dont l'Arlequin plongeur, le Râle jaune, le Garrot d'Islande et le Marsouin commun. Cette loi exige que ces espèces aient un plan de rétablissement afin d'améliorer leur situation. Dans le but de défendre la diversité biologique au Québec, il existe également la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, qui protège les espèces possédant ces statuts, notamment le Faucon pèlerin, l'Aigle royal, la Grèbe esclavon et le Pygargue à tête blanche.

La constitution d'un parc régional comprenant les sept îles de l'archipel est présentement en cours par la MRC de Sept-Rivières, ce qui pourrait engendrer la mise sur pied d'une réglementation spécifique concernant son emplacement, de même que celle relative aux usages et aux pratiques permises. Depuis 2006, un comité de travail a été formé dans le but d'élaborer un plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc régional. Ce comité est composé des principaux ministères concernés, des Villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, ainsi que de certains organismes touristiques et environnementaux de la région. À ce jour, les limites actuelles du parc comprennent les sept îles et la zone aquatique qui les entoure. Toutefois, le statut légal du parc régional n'a pas encore été octroyé par le gouvernement du Québec. L'objectif général du projet de parc régional est d'assurer un développement durable de l'archipel des Sept Îles.

8.3.7 GESTION DU SITE

La Ville de Sept-Îles ainsi que la Corporation touristique de Sept-Îles sont les principaux promoteurs des activités récréo-touristiques offertes dans la baie et l'archipel. La Corporation gère les activités récréo-touristiques ayant lieu dans l'archipel des Sept Îles. Elle est responsable de la traverse sur l'île La Grande Basque et des croisières autour des îles. La marina du secteur centre est gérée par le Club nautique de Sept-Îles. De plus, le Vieux Poste est géré par le Musée régional de la Côte-Nord.

Actuellement, les activités pouvant se dérouler dans la baie des Sept Îles sont sous la juridiction des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Le site est donc principalement géré par les organismes gouvernementaux tels que le MPO, le SCF et le MRNF. L'unité de gestion de Sept-Îles du MRNF, région administrative de la Côte-Nord, est responsable de la gestion du territoire de l'aire commune d'exploitation forestière.

8.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

Compte tenu de l'importance du site, non seulement au niveau de la diversité biologique, mais aussi de la présence d'espèces aviaires en péril, de l'importance des menaces, du caractère naturel du site et du dynamisme des communautés locales et des intervenants en place, le territoire de Sept Îles a été sélectionné en tant que Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). La ZICO de Sept-Îles couvre une superficie de 242 km², incluant une partie de la Ville de Sept-Îles, la baie des Sept-Îles ainsi que son littoral, l'archipel et la plaine Checkley. Un plan de conservation a été élaboré par Nature Québec/UQCN en collaboration avec les communautés locales et la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI), qui prend à sa charge le projet de conservation.

La ZICO de Sept-Îles pourrait éventuellement se retrouver dans le corridor de migration des rapaces. Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a été menée dans le but de préciser la localisation géographique du couloir de migration en question, la ZICO de Sept-Îles serait située dans ce dernier. Lorsque la localisation exacte du couloir migratoire et l'importance des différentes sections sera mieux connue, un réseau de

nouvelles ZICO connectées à celles déjà existantes le long de la rive nord pourrait voir le jour (Québec Nature/UQCN, 2007).

Depuis 2000, un projet de protection de la plaine Checkley est en cours. Ce dernier comprend la tourbière ombrotrophe ainsi que des boisés environnants et totalise près de 552 ha. Ce type de tourbière est peu protégé est il est convoité par les compagnies extractrices de tourbe. En collaboration avec Canards Illimités Canada, le MRNF et le MDDEP, la CPESI a effectué des démarches pour protéger cet habitat particulier contre toute perturbation qui pourrait altérer son intégrité. Ainsi, en 2003, Canards Illimités a acquis un terrain de 51 ha situé dans la plaine Checkley. La même année, le MRNF décrétrait un arrêté ministériel qui soustrayait la plaine à toute forme de recherche et d'exploitation minière, et ce, à des fins de création d'aire protégée. La protection et la mise en valeur de la tourbière impliquent l'interdiction de certaines activités, comme l'exploitation de la tourbe et autres activités industrielles et commerciales. Cependant, il est prévu de permettre un accès raisonnable au site, entre autres pour la chasse et l'observation de la faune (MRNF, S. Guérin, comm. pers., 2008). La plaine Checkley fait actuellement l'objet d'un projet d'aire protégée.

Voyant l'intérêt grandissant pour la zostère, le ministère des Pêches et des Océans, secteur Côte-Nord, réalise depuis l'été 2005 des travaux dans les herbiers de zostère de la baie des Sept Îles. Plus précisément, ceux-ci se font un peu au large de l'embouchure du ruisseau Clet à l'Est de Sept-Îles. Ces travaux ont pour objectif d'inventorier les espèces de poissons qui fréquentent dans la zostère et d'en déterminer l'utilisation par celles-ci. Également, ces travaux ont permis à plusieurs collaborateurs du MPO dont le MRNF, le Comité ZIP CNG, l'Agence Mamu Innu Kaikusseth (AMIK), la Corporation touristique de Sept-Îles (CTSI), la MRC de Sept-Rivières et le CPSI d'assister aux travaux de pêche. D'ailleurs, l'AMIK implique la communauté autochtone de Uashat-Maliotenam dans la protection des espèces en péril et de leurs habitats en réalisant des activités de sensibilisation et des travaux de caractérisation de la zostère de la baie des Sept Îles en partenariat avec le MPO.

Un projet de rétablissement du marais salé de la baie des Sept Îles dans le secteur de Longue-Épée devrait voir le jour à l'été 2009. Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe souhaite restaurer ce marais salé qui est soumis aux pressions de l'érosion par le décolllement d'amas de plantes par la glace. Le projet mis sur pied par la ZIP CNG consistera à transplanter de la Spartine alterniflore et à installer un système de protection dit « doux » dans le but de minimiser l'effet des glaces au printemps.

8.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

L'urbanisation gagnant de plus en plus les secteurs des plages et des littoraux provoque des problèmes d'érosion et d'artificialisation des berges, la disparition d'habitats naturels sous des remblais ainsi que du dérangement lié au bruit et à l'achalandage. Des milieux sensibles et importants pour la conservation de la biodiversité, tels les herbiers de zostère et les marais à Spartine alterniflore, peuvent être dégradés ou disparaître provoquant ainsi une diminution de la richesse faunique du milieu. De plus, certaines activités touristiques et de plein air, notamment les véhicules hors-route (VHR), peuvent recourir à une utilisation abusive et problématique d'espaces naturels sensibles comme les plages, les littoraux, les tourbières, les marais nécessaires aux oiseaux pour leur reproduction ou leur alimentation. La circulation des VHR dans les milieux fragiles, comme les marais salés, occasionne des problèmes en particulier sur la batture du parc Ferland. De plus, la destruction des habitats boisés littoraux menace les populations de Bécasse d'Amérique (Nature Québec/UQCA, 2007). La dégradation des habitats littoraux peut notamment menacer les espèces sensibles et à statut précaire qui y sont présentes.

En ce qui a trait aux activités nautiques, l'augmentation des utilisateurs d'embarcation de plaisance au cours des dernières années accroît considérablement le dérangement de la faune aviaire située sur l'archipel. Ce dérangement peut provoquer, entre autres, l'abandon temporaire des oisillons par les adultes, comme c'est le cas pour l'Eider à duvet, entraînant leur prédation par les goélands.

L'ensemble du territoire de la baie des Sept Îles est soumis à des phénomènes d'érosion des berges. La façade maritime de la région de Sept-Îles est largement dominée par les terrasses de plages à hauteur de 85 % de la longueur totale de la côte. En 2006, 60 % du littoral montrait des signes d'érosion et 24 % est déjà protégé par des structures de protection (Savard et al., 2008). L'érosion est avant tout un phénomène naturel, mais qui peut être engendré ou fortement influencé par les facteurs anthropiques. Certains des secteurs urbanisés sont cependant munis aujourd'hui d'infrastructures lourdes de protection, comme l'enrochement, qui minimisent l'impact de l'érosion mais génère des phénomènes modifiant les habitats naturels. En effet, la plupart de ces secteurs ne sont plus pourvus d'habitats littoraux susceptibles d'accueillir une faune aviaire littorale (disparition des talus sableux, disparition de plages, absence de marais intertidaux). On note entre autre la disparition des bancs coquilliers, des plages de fraie du capelan et des marais à spartine. Seules les mesures de remise en état des milieux côtiers sont réputées pour créer des impacts favorables (Québec Nature/UQCN, 2007).

La présence de produits toxiques dans les eaux de la baie est principalement causée par l'industrialisation et le trafic maritime. Ces substances proviennent surtout des rejets et des fuites de produits industriels, des déchets de consommation courante des résidus urbains et des déversements accidentels (SCF, 2008b).

La présence d'industries minières à proximité de la baie peut laisser croire à un impact important sur la faune marine. Cependant, l'usine d'Aluminerie Alouette située sur la presqu'île Marconi du côté sud-ouest de la baie ne rejeterait pas d'eaux résiduelles industrielles ; celles-ci sont plutôt recirculées ou évaporées. De plus, les eaux pluviales seraient redirigées vers un bassin de sédimentation avant d'être rejetées dans le Golfe du Saint-Laurent (Environnement Canada et MRNF, 1998). De plus, le développement d'infrastructures portuaires à venir (Lac Bloom, Labmag) et la venue de bateaux internationaux de croisière pourraient entraîner des impacts sur la faune benthique et ichthyenne de la baie.

Les glissements de terrain contribuent de façon significative au recul des hautes falaises des complexes deltaïques de la Côte-Nord, notamment celles de la baie des Sept Îles. Le secteur des Plages est également contraint au recul important du littoral en raison de l'érosion côtière. Les risques de glissement de terrain par la présence d'un talus élevé et érodés à certains endroits et l'érosion des rives du littoral sont ainsi élevés à certains endroits. Un éventuel glissement de terrain risquerait de détruire l'habitat littoral adjacent et conséquemment perturber la faune présente, dont le capelan.

8.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières, la valeur écologique relative de la baie des Sept Îles a été jugée « Exceptionnelle ». La baie constitue une zone importante pour la conservation des oiseaux en raison de sa fréquentation par certaines espèces à différents moments de l'année. En raison de la diversité de ses habitats, la baie des Sept Îles abrite une variété considérable d'oiseaux de mer et d'oiseaux fréquentant les milieux humides. Ce milieu accueille couramment plusieurs espèces à statut précaire à l'échelle canadienne.

La baie des Sept Îles est également un milieu riche et important en terme de couvert végétal. Ce milieu renferme l'un des principaux marais salés de la Côte-Nord du Golfe, jouant un rôle primordial dans la conservation de l'écosystème complexe et diversifié de la baie. La baie se démarque également par la présence d'un herbier de Zostère marine d'une étendue de plusieurs km², soit le plus important en superficie sur la Côte-Nord. La zosténaie de la baie des Sept Îles constitue un milieu d'une grande productivité de nourriture pour de nombreuses espèces fréquentant le Saint-Laurent. En effet, elle abrite une faune diversifiée qui sert de garde-manger pour la faune ichthyenne et la faune avienne et fait office de pouponnière pour de nombreuses espèces de poissons. Plusieurs espèces trouvent donc refuge dans les marais salé de la baie des Sept Îles et certaines ont une importance écologique notoire.

La tourbière située sur la plaine Checkley à l'Ouest de la baie des Sept Îles présente également un milieu d'une richesse écologique importante. En effet, la présence de plusieurs mares, de sa proximité avec le milieu marin ainsi que sa grande superficie en font un habitat propice pour de nombreux oiseaux migrateurs. De plus, plusieurs espèces végétales caractéristiques des tourbières ombrotrophes y ont été répertoriées, en plus de quelques espèces peu communes.

HISTORIQUE

Le site de la baie des Sept Îles possède également un intérêt au niveau historique. Plusieurs sites archéologiques potentiels ont été identifiés autour de la baie. Ceux-ci témoignent de l'occupation du territoire à l'époque par les Amérindiens pour la chasse et par les euro-qubécois pour la chasse à la baleine, la pêche hauturière et les exploitations minières et forestières. Les sites d'occupation basques, les missions françaises, les campements amérindiens, les postes de traite, les cimetières et l'usine d'exploitation d'huile à baleine témoignent de leur passage.

8.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 8.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Sept Îles en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 8.3. Synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie des Sept Îles.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiels		
• Valeur écologique exceptionnelle du site (diversité de la faune marine et aviaire)	X	X
• Présence d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)	X	X
• Valeur intrinsèque du marais salé et de la zosténaie pour la faune aviaire et ichthyenne	X	X
• Présence de tourbières	X	
• Frayères à éperlan	X	X

• Proximité de la route 138	X	X
• Vue panoramique sur la baie des Sept Îles (belvédères)		X
• Présence de neuf habitats fauniques (ACOA) reconnus en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>	X	X
• Site reconnu à titre de territoire d'intérêt historique et culturel (site du Vieux Poste) et esthétique (parcs de la rivière des Rapides, des Jardins de l'Anse, de la Promenade du Vieux Quai) par la MRC de Sept-Rivières	X	X
• Potentiel touristique du site reconnu au niveau municipal (affectation récréative)		X
• Grande diversité de services publics aménagés et d'infrastructures touristiques (stationnements, halte routière, service d'hébergement et de restauration)		X
• Présence de sites pour la récolte du capelan	X	X
• Site de pêche sportive hivernale à l'éperlan		X
• Présence de points d'observation littoraux et de sentiers accessibles		X
• Chasse à la sauvagine		X
Contraintes		
• Tenure privée des terrains riverains limite les actions possibles de mise en valeur	X	X
• Végétation des dunes subit des perturbations naturelles et anthropiques importantes (piétinement, érosion des berges et circulation en VHR)	X	
• Forte industrialisation autour de la baie	X	
• Présence de nombreuses espèces à statut précaire		X
• Urbanisation	X	

8.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout en favorisant la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable. Les interventions ciblées devront être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une perspective de mise en valeur du site soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir à l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la baie des Sept Îles.

8.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique exceptionnelle soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la présence de certains éléments historiques sur le site.

En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place d'activités et de mesures de protection davantage axées sur la conservation dans la baie des Sept Îles :
 - Sensibiliser les élus et les développeurs à la présence de milieux importants (marais, zosteraies, tourbières, frayères, aires de concentration d'oiseaux aquatiques, etc.) et à leur prise en compte dans les projets de développement ainsi qu'à leur préservation ;
 - Mettre sur pied des activités ouvertes au public dans le but d'informer et de sensibiliser la population à l'importance de la zostère et des marais salés dans l'écosystème marin ainsi qu'aux richesses de la baie des Sept Îles (ex. pêche expérimentale) ;
 - Évaluer la possibilité d'inclure la zone de l'herbier de zostère dans un programme de protection étant donné son importance écologique ;
 - Développer des activités d'interprétation et de sensibilisation traitant des espèces à statut précaire qui se retrouvent dans la baie ;
 - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures supplémentaires de protection visant la protection et la conservation de l'ensemble des berges ceinturant la baie ;
 - Mettre sur pied un projet de caractérisation des sites potentiels de fraie du capelan sur le site de la baie des Sept Îles et effectuer un suivi temporel (ex. dénombrement d'œufs) dans le but de protéger les secteurs favorables à la reproduction ;
 - Mettre sur pied un projet de caractérisation du potentiel des habitats ichtyologiques de la baie et identifiant la présence de frayères pour les espèces d'intérêt commercial et écologique.
- Consolider la vocation de mise en valeur du site de la baie des Sept Îles :
 - Évaluer la possibilité de mettre en place un réseau d'activités d'auto-interprétation (panneaux) afin de mettre en valeur les espèces de poissons caractéristiques de la baie ;
 - Mettre en place des infrastructures permettant l'observation des mammifères marins à certains endroits stratégiques autour de la baie.

8.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

En tenant compte des potentiels et des contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité. Une telle étude devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site tout en respectant les activités humaines existantes.

PRISE EN CHARGE

Le site de la baie des Sept Îles possède une valeur écologique exceptionnelle justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation, appuyées par les différents paliers gouvernementaux tant municipaux, que provinciaux et fédéraux. En plus de la Ville de Sept-Îles, les organismes concernés seraient notamment la MRC de Sept-Rivières, le MRNF, le MDDEP, le MPO et le SCF.

Ultimement, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Par exemple, celui-ci pourrait supporter le MPO dans un éventuel projet de caractérisation des frayères de capelan et ainsi acquérir l'expertise nécessaire afin de poursuivre le projet. De plus, lors d'éventuel projet touchant les mammifères marins, le Comité ZIP CNG pourrait travailler conjointement avec le Centre d'Éducation et de Recherche de Sept-Îles (CERSI) et le *Mingan Island Cetacean Study* (MICS).

8. 8 RÉFÉRENCES

- Calderón, I., 1996. Caractérisation de la végétation et de la faune ichthyenne de la baie de Sept-Îles. Document réalisé par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre du programme « Biodiversité », Mise en valeur des habitats du poisson, Saint-Laurent Vision 2000, 47 p.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2006. Extractions du système de données pour le territoire de la Côte-Nord. Ministère des Ressources naturelles et de la faune, Québec, 25 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2007. Liste des espèces fauniques vertébrées suivies au CDPNQ. Site web : <http://www.cdpng.gouv.qc.ca/>. [Consulté le 17 décembre 2008].
- Cimon, J., 1998. Le Complexe de Sept-Îles : I- L'unité à apatite de Rivière des Rapides, Complexe de Sept-Îles.
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site web : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. [consulté le 18 décembre 2008].
- COSEPAC, 2008. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Site web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm. [Consulté le 15 décembre 2008].
- Dryade, 1980. Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Rapport présenté au Service canadien de la faune, Environnement Canada, Région de Québec. 66 p.
- Ellefsen, H. F., 2008. Rapports d'activités : Échantillonnage de poissons dans la zosténaie de la baie de Sept-Îles. Rapport présenté par le ministère des Pêches et des Océans. 10 p.
- Environnement Canada et ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, 1998. Fiche 62 : Aluminerie Alouette inc. Rapport produit pour Plan Saint-Laurent vision 2000. 4 p.

- ÉPOQ-COCN, 1983-2007. Banque régionale de données ornithologiques ÉPOQ-COCN. Club d'ornithologie de la Côte-Nord.
- Guérin, S., 2001. Premier bilan des connaissances sur l'Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome de la Côte-Nord. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 101 p. + 5 annexes.
- Hounsell, V., 2007. Origine des roches felsiques de la série supérieure de la suite intrusive de Sept-Îles, Québec. Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise, 190 p.
- MPO, 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Site web : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>. [Consulté le 8 décembre 2008].
- MRC de Sept-Rivières, 2002. Premier projet de schéma d'aménagement révisé. 46 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2008. Données internes sur les habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et inventaires correspondants. Données fournies au Comité ZIP CNG en 2008.
- Nature Québec / UQCN, 2007. ZICO de Sept-Îles : Plan de conservation. 57 p. http://www.ibacanada.com/cpm_septiles.html
- Normand, I. et S. Guérin, 2000. Protection d'une tourbière sur le territoire de Sept-Îles. Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc., 64 p. + 6 annexes.
- Ports Canada, 1984. Projet de développement portuaire du site de Pointe-Noire. Étude environnementales initiale.
- Port de Sept-Îles, 2008. Port de Sept-Îles. Site web : <http://www.portsi.com>. [Consulté le 18 décembre 2008].
- Réseau des Observateurs du Capelan (ROC), 2006. Cartographie interactive de la fraie du capelan. Page consultée le 8 décembre 2008. [En ligne], URL : http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/lancerCapelanServlet?lang_cd=0&locale=fr_CA.
- Savard, J.-P., Bernatchez, P., Morneau, F., Saucier, F., Gachon, P., Senneville, S., Fraser, C. et Y. Jolivet, 2008. Étude de la sensibilité des côtes et de la vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques : Synthèse des résultats. Ouranos. 48 pages.
- Service canadien de la faune, 2008a. Refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île du Corossol. Site web : <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune.html>. [Consulté le 8 décembre 2008]. Dernière mise à jour : 22 septembre 2008.
- Service canadien de la faune, 2008b. Écotoxicologie. Site web : <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/ecotoxicologie.html>. [Consulté le 8 décembre 2008]. Dernière mise à jour : 22 septembre 2008.

- Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, 2008. Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec. Site web : <http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca>. [Consulté le 15 décembre 2008].
- Ville de Sept-Îles, 2008. Site web : <http://www.ville.sept-iles.qc.ca/accueil.php>. [Consulté le 17 décembre 2008].
- Zecs Québec, 2008. La ZEC Matimek. Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ). Site web : <http://zecmatimek.zecquebec.com>. [Consulté le 17 décembre 2008].

FICHE #9. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MOISIE

9.1	Identification et localisation du site	2
9.2	Description du milieu biophysique	2
9.2.1	Composantes physiques	2
9.2.2	Composantes biologiques.....	4
9.2.2.1	Faune aquatique.....	4
9.2.2.2	Faune aviaire	6
9.2.2.3	Flore.....	8
9.2.2.4	Autres composantes d'intérêt	8
9.3	Description du milieu humain	1
9.3.1	Situation géographique et contexte régional	1
9.3.2	Histoire du site.....	1
	Occupation autochtone	1
	Les forges de Moisie	1
9.3.3	Accessibilité, équipement et infrastructures.....	3
9.3.4	Utilisation actuelle du territoire (usages et ressources).....	3
9.3.5	Tenure des terres.....	4
9.3.6	Affectation du territoire et statut légal du site.....	5
	Zonage municipal.....	5
	Statut légal.....	5
9.3.7	Gestion du site	6
9.3.8	Évolution et orientations du site	7
9.4	Analyse des sources de perturbation	7
9.5	Valeur écologique	9
	Écologique	9
9.6	Synthèse des potentiels et contraintes au développement	9
9.7	Recommandations en matière de développement durable.....	10
9.7.1	Lignes directrices de développement durable	10
9.7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site	11
	Pré faisabilité	11
	Gestion et prise en charge.....	11
9.8	Références	11

FICHE #9. EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE MOISIE

9.1 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 708722

UTM (Nord) : 5565288

Longitude : 50° 12'' 10' N

Latitude : 66° 4'' 30' O

Important tributaire du Golfe du Saint-Laurent, la rivière Moisie prend sa source dans les lacs Opocopa, Ménistouc et Le Gentilhomme. Elle parcourt au-delà de 410 km vers le Sud avant de se jeter 25 km à l'Est de Sept-Îles. L'embouchure de la rivière Moisie représente le site situé le plus à l'Est du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

9.2 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

9.2.1 COMPOSANTES PHYSIQUES

Il appert que l'origine du nom de cette rivière provient de l'ancien français « Moys », signifiant « berges humides d'une rivière » (Commission de toponymie du Québec, 2008). Totalisant une longueur de plus de 410 km, la rivière Moisie prend sa source dans les hauts plateaux de la taïga du Labrador à une élévation de 520 m au-dessus du niveau de la mer. Le lit de cette rivière présente une pente moyenne de 1,4 m/km. Son bassin hydrographique couvre une superficie de 19 200 km², entièrement située sur le bouclier canadien et son débit moyen atteint 490 m³/s. Cette dernière

caractéristique lui vaut d'être la rivière au volume le plus important le long de la Moyenne Côte-Nord du golfe. Neuf tributaires drainant des superficies de plus de 300 km² se jettent dans la rivière Moisie. Les deux plus importants sont la rivière aux Pékans, au Nord (3 419 km²), et la rivière Nipissis, au sud (4 196 km²) (MDDEP, 2002). Sinueuse à son embouchure, la rivière effectue un virage à 180 degrés, soit le Coude-de-la-rivière-Moisie, pour ensuite contourner un milieu humide et se jeter dans le Golfe du Saint-Laurent entre deux flèches littorales situées de part et d'autre de l'embouchure (Fig. 9.1).

Ainsi, cette rivière est caractérisée par un fort courant et de nombreuses chutes et rapides, qui créent des endroits propices à la rétention des saumons. Le profil topographique de la rivière permet aux saumons de remonter son cours sur une très longue distance. Près de son embouchure, la rivière ne possède pas de larges chutes infranchissables, contrairement à plusieurs rivières environnantes. Toutefois, la chute Katchapahun (km 175; dans la rivière Moisie) et la chute Tonkas (km 65, dans la rivière Nipissis) présentent des obstacles naturels à la remontée des saumons dans la partie amont de la rivière. Pour



Figure 9.1. A) Embouchure de la rivière Moisie, vue au loin de la rive est, B) Flèche littorale de la rive ouest.

Crédits: Comité ZIP CNG.

contrer ces obstacles, plusieurs tactiques ont été élaborées. En 1960, De façon très ponctuelle, il y a eu du transfert d'individus de l'aval vers l'amont de la chute Katchapahun afin de permettre la montaison. Comme ce projet n'a pas été réitéré, la même année, du dynamitage a été effectué. Ce n'est qu'en 1975 qu'une passe migratoire de saumons à été construite sur les chutes McDonald, situées près de la confluence des rivières Moisie et Nipissis. Ces chutes sont partiellement franchissable par le saumon et la passe migratoire avait pour but de faciliter et d'accélérer le passage des poissons de cet endroit jusqu'à la chute Tonkas, beaucoup plus en amont. Ainsi, le saumon profite de 50 % d'habitats favorables supplémentaires. Pour s'assurer de l'efficacité de la passe, l'Association de Protection de la rivière Moisie (APRM), mandatée par l'Association des gestionnaires de la rivière Moisie, effectue le décompte des saumons franchissant cette passe (APRM, 2003; MDDEP, 2005). Pour ce qui est des chutes Tonkas, le transport d'individus par train a été réalisé entre 1972 et 1985. Ce sont le Club de pêche au saumon de la rivière Moisie inc., la compagnie minière *Ironore Company* (IOC) et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) qui collaboraient à ce système de remontée sans doute unique au monde. L'opération consistait à transporter les saumons des chutes McDonald jusqu'en amont de la chute Tonkas afin de faire passer la chute aux saumons reproducteurs pour permettre la colonisation par le saumon de cette partie de la rivière (MRNF, F. Barnard, comm. pers., 2008). De ce fait, le saumon fraie sur une plus grande superficie d'habitat sur la rivière Moisie, ce qui en fait une rivière réputée pour son saumon, autant à l'embouchure qu'à l'amont.

Au niveau géologique, le site se situe dans la province de Grenville, formée de roches datant du précambrien. On retrouve, le long de la rivière, différentes formations rocheuses, dont les plus importantes sont les migmatites, les anorthosites et les complexes gneissiques. Le socle du secteur aval de la rivière est aussi recouvert d'une mince couche de till, tandis qu'en amont, les dépôts superficiels sont surtout formés de roc et de tourbe. Le fond de la vallée de la rivière est tapissé de sable et de graviers fluvio-glaciaires. La tectonique a grandement influencé l'allure générale du cours de la rivière. De grandes cassures de formes suborthogonales de direction Nord-ouest et Nord-est sont présentes sur certaines portions de la rivière, donnant un cours symétrique en dents-de-scie. Cette disposition est particulièrement bien visible dans la partie moyenne et inférieure de la rivière Moisie (APRM, 2003).

L'embouchure de la rivière et quelques tributaire de ce tronçon se situent dans une formation deltaïque, composée de bancs de sable déposés sur fond d'argile. Ce vaste delta occupe une superficie d'environ 30 km de long, dont l'emplacement est, aujourd'hui, en partie contesté par les eaux du Golfe du Saint-Laurent.

L'évolution du delta de la rivière Moisie dans le golfe ne date pas d'hier. Depuis le début du retraitement de la glace sur le littoral de côte Nord, il y a de cela 10 000 ans, le delta de la rivière Moisie se livre à un long processus d'érosion. Pendant près de 2 500 ans, le déglacement du bassin de la rivière a entraîné une sédimentation deltaïque très abondante provenant principalement de sédiments fluvioglaciaires. Cette période est également caractérisée par un relèvement isostatique¹ rapide, où l'écorce s'est soulevée de 70 m en 2 000 ans (3,6 m par siècle). Par la suite, une intense érosion des sédiments, mis en place précédemment, s'est produite pendant 800 ans formant ainsi une série d'importantes terrasses emboîtées. Ainsi, la rivière Moisie s'est lentement tracée un chemin à travers cet immense banc de sable pour déboucher plus à l'Est, à l'endroit qu'elle occupe actuellement (Dubois et Lessard, 1984).

¹ Mouvement ascensionnel des segments de l'écorce terrestre en raison de la pression du poids de la glace.

La dernière phase de l'évolution du delta de la rivière Moisie a duré 3 900 ans. Les sédiments érodés qui apparaissaient du côté est du delta ont ensuite fortement été redistribués vers l'Ouest, formant ainsi les plages de sables entre le delta de la rivière et la pointe aux Basques. Le delta gagne de plus en plus de terrain vers la baie des Sept Îles, mais en perd plusieurs kilomètres en direction du large. Depuis 2 800 ans, soit la phase actuelle de l'évolution du delta, la configuration de la côte ressemble beaucoup à celle d'aujourd'hui (Dubois et Lessard, 1984). Ce phénomène d'érosion a ainsi permis de façonner les flèches littorales, présentes de part et d'autre de l'embouchure de cette rivière. Ces dernières forment une longue bande de sable d'une longueur d'environ 3,2 km sur la rive Ouest (Pointe de Moisie), faisant face à celle de 6,4 à 8 km sur la rive Est (Pointe aux Américains) (Fig. 9.1).



Crédit: Comité ZIP CNG.

Figure 9.2. Mégaravinements de 1959 et 1966 sur la rive est de la rivière Moisie.

De par l'érosion des berges de son estuaire, la rivière Moisie représente la principale source de sable qui alimente les plages de la région. La présence de lobes deltaïques à l'embouchure de l'estuaire constitue une réserve sédimentaire importante afin d'alimenter les systèmes côtiers. La redistribution du sable provenant de la rivière par les vagues et les courants marins côtiers alimente les barres de sable et les plages en fonction de la dérive littorale principale vers l'Ouest (Savard et al., 2008).

L'embouchure de cette rivière a également été le siège d'autres processus physiques modifiant le bilan sédimentaire, marquant ainsi le paysage de leurs passages. En 1959, un mégaravinement s'est produit en un écoulement souterrain, entraînant ainsi 200 000 m³ de sédiments dans les eaux de la rivière. Un autre événement semblable est survenu en 1966, un peu en aval du premier, lors duquel 3,5 millions de mètres cubes de sédiments ont été déversés dans la rivière, laissant derrière eux un système de ravins de 2,5 km de longueur et de 30 m de profondeur (Fig. 9.2) (Bernatchez et Dubois, 2004).

Les eaux de la rivière Moisie présentent des caractéristiques physico-chimiques particulières liées à la nature du sol et du sous-sol. Elle présente une faible conductivité, un pH relativement acide ainsi que des concentrations relativement élevées en fer et en aluminium. Ces métaux sont cependant peu toxiques pour la vie aquatique, car ils sont associés à la matière organique, ce qui les rend peu biodisponibles (MDDEP, 2002).

9.2.2 COMPOSANTES BIOLOGIQUES

9.2.2.1 FAUNE AQUATIQUE

De par le monde, la rivière Moisie est reconnue tant comme l'une des rivières les mieux conservées à l'état naturel que pour la qualité de la pêche sportive au saumon. À partir de son embouchure, sa grande superficie d'habitat de qualité est facilement accessible aux saumons. Les montaisons de saumons sur la rivière Moisie sont particulièrement remarquables. En effet, elle est considérée comme la plus importante rivière à saumons du Québec. Celle-ci recevait approximativement 20 000 saumons annuellement. Depuis les 15 dernières années, le nombre de saumons dans la rivière Moisie a cependant chuté de 65 à 70 % en

raison du fort taux de mortalité en mer. Bien que cette diminution soit généralisée à toute l'aire de répartition du Saumon atlantique dans le monde, et incidemment, sur la Côte-Nord, elle demeure malgré tout l'une des meilleurs au niveau des montaisons (APRM, 2005).

Les saumons de la rivière Moisie se distinguent par leur forte proportion (12 à 20 %) de multifrayeurs, soit un saumon qui fraie plus d'une fois au cours de son existence. Ce pourcentage est considéré comme exceptionnel, par la communauté scientifique, pour une rivière à saumons. On retrouve même dans cette rivière des tribermarins, c'est-à-dire un saumon qui a passé trois années en mer avant de revenir frayer une première fois dans sa rivière natale. Dans la Moisie, la présence en assez bonne quantité de tribermarins, une classe d'âge peu fréquente habituellement dans les populations de saumons des autres rivières, fait aussi partie de l'aspect distinctif de cette population et du poids moyen élevé des captures, tout comme l'abondance de multifrayeurs, dont ceux de troisième et quatrième fraie (MRNF, F. Barnard, comm. pers., 2008). Ceci explique le poids moyen élevé (environ 7 kg) des captures sur la rivière, soit près du double du poids moyen d'un saumon prélevé sur la Côte-Nord (4 kg). Les caractéristiques biologiques exceptionnelles de la population de saumons de la rivière Moisie résultent donc d'une adaptation à l'ensemble des conditions environnementales présentes (APRM, 2003).

L'ichthyofaune est fort bien représentée dans la rivière Moisie. Outre le Saumon atlantique, un recensement indique la présence de 18 espèces de poissons dans le bassin hydrographique de la rivière Moisie. Les principales espèces sont le Touladi, l'Omble de fontaine, l'Omble chevalier, le Meunier noir, le Meunier rouge, le Gaspereau, la Lamproie marine, la Lotte, le Grand Brochet et les Épinoches à trois et à neuf épines. En plus de celles-ci, d'autres espèces de poissons fréquentent également le bassin hydrographique de cette rivière, tels le Chabot tacheté, le Chabot visqueux, le Méné de lac et le Ménomini rond. Quelques individus de Naseux noir ont été capturés à la pêche électrique dans un des tributaires de la rivière. Toutefois, la présence de cette espèce dans le bassin versant de la rivière Moisie est à valider. Il en va de même pour l'Alose savoureuse, dont un individu aurait été capturé dans un filet (MRNF, 2008a).

Quelques espèces de poissons, notamment le Saumon atlantique, l'Alose savoureuse et l'Anguille d'Amérique passent par l'embouchure de la rivière Moisie au cours de leur migration. Il est à noter que ces deux dernières espèces possèdent un statut précaire ; l'Alose savoureuse est désignée vulnérable au Québec (CDPNQ, 2007) et l'Anguille d'Amérique est candidate pour être désignée vulnérable ou menacée au Québec et préoccupante au niveau fédéral (MPO, 2007; COSEPAC, 2008; MRNF, 2008a). Le logiciel SIGHAP signale également la présence de l'Omble de fontaine anadrome, du Gaspereau et de l'Éperlan arc-en-ciel à l'embouchure (MPO, 2007). Les grandes plages de sable situées de part et d'autre de l'embouchure de la rivière sont également utilisées par le capelan pendant la période de fraie. En effet, il semblerait que le capelan roule sur une bonne partie du secteur des plages de Sept-Îles jusqu'à la pointe de Moisie, ainsi que sur la rive est de la rivière (Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008; ROC, 2006). Dans le milieu marin adjacent à la rivière, la Plie canadienne ainsi que le Hareng atlantique seraient présents à partir d'une profondeur de 20 m (MPO, 2007).

Une faune benthique très diversifiée habite le milieu marin adjacent à l'embouchure de la rivière. Le logiciel SIGHAP note la présence de quelques mollusques, notamment le Pétoncle d'Islande, la Mactre de Stimpson et le Buccin commun (bourgault). Au niveau des crustacés, le Homard d'Amérique, le Crabe des neiges et le Crabe commun fréquenterait les eaux côtières (MPO, 2007).

Au niveau des mammifères marins, seul la présence du Phoque commun a été signalée près de l'embouchure de la rivière Moisie par le logiciel SIGHAP (MPO, 2007).

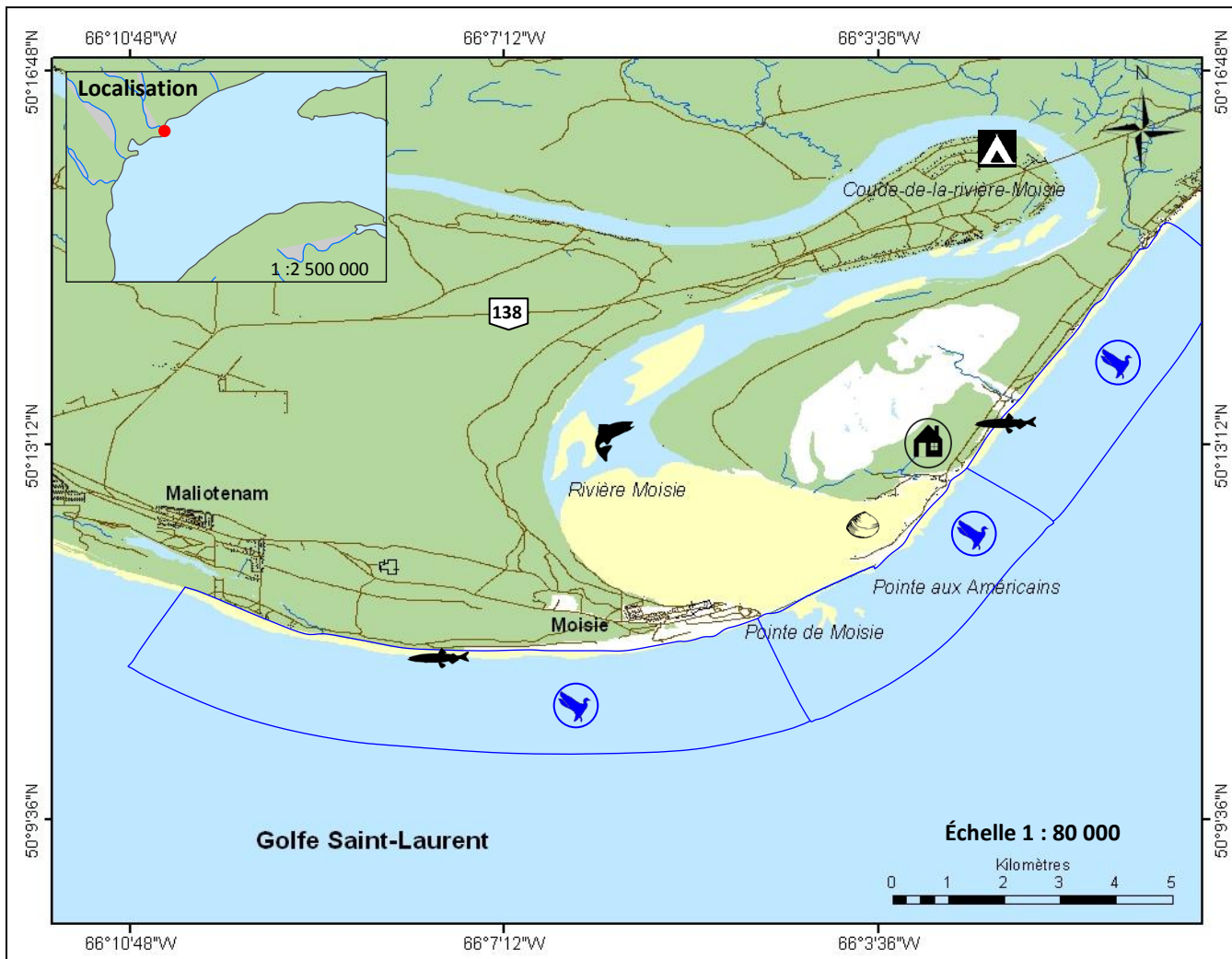
9.2.2.2 FAUNE AVIAIRE

L'embouchure de la rivière Moisie offre des habitats intéressants pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. En effet, les inventaires d'Aires de Concentration d'Oiseaux Aquatiques (ACOA) a permis de déceler la présence de l'Harelda kakawi, de la Macreuse noire, de la Macreuse à front blanc, du Harle huppé, du Guillemot à miroir, du Cormoran à aigrettes et du Goéland argenté au printemps. À l'automne, le site était majoritairement occupé par le Harle huppé (150 individus) et quelques Eiders à duvet (MRNF, 2008b).

Ces espèces dominent également les recensements effectués par le Club d'Ornithologie de la Côte-Nord (COCN). À celles-ci, s'ajoutent le Fou de Bassan, le Goéland marin, le Goéland à bec cerclé, la Macreuse brune, la Mouette tridactyle, le Petit pingouin et la Sterne pierregarin. Les observations du COCN montrent également la forte présence de limicoles dans le secteur de la rivière Moisie, tels les Bécasseaux sanderling et semipalmé et le Pluvier semipalmé (ÉPOQ-COCN, 1983-2007).

Outre l'avifaune aquatique qui niche ou se nourrit à l'embouchure de la rivière Moisie, les espèces aviaires forestières utilisent la vallée de la rivière qui est riche en habitat afin de se reproduire, se reposer ou pour s'alimenter. La diversité des habitats présents dans la vallée de la rivière favorisent également une grande richesse aviaire. Outre les espèces aquatiques, plusieurs oiseaux forestiers utilisent également le milieu pour la nidification ou l'alimentation. Au niveau de ces espèces, les seules données disponibles proviennent de la base de données de l'Étude des Populations d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ). À cet effet, le COCN a répertorié plus de 190 espèces d'oiseaux depuis 1983, rassemblées dans la banque de données ÉPOQ (ÉPOQ-COCN, 1983-2007). Le tableau 9.1 présente la liste des espèces recensées dans le secteur de la rivière Moisie.






En plus de l'avifaune habituellement associée à ce secteur de la Côte-Nord, la rivière Moisie offre une multitude de micro-habitats propices pour plusieurs espèces d'oiseaux à statut précaire. Notamment, le Pluvier siffleur a été observé à quelques reprises par le passé sur les battures de la pointe de Moisie (flèche littorale ouest) et la plage de la pointe aux Américains (flèche littorale est), dans un milieu caractérisé par une dune recouverte d'ammophile et de Gesse maritime (Fig. 9.3), bordée par une pessière noire (CDPNQ, 2006). L'espèce possède un statut menacé au provincial et en voie de disparition au fédéral (COSEPAC, 2008). Toutefois, la délimitation de son aire de nidification n'est pas bien connue. De plus, l'Aigle royal, espèce vulnérable au Québec (CDPNQ, 2007), nicherait en milieu forestier aux abords de la rivière Moisie. Plusieurs autres espèces d'oiseaux à statut précaire fréquentent également le site, telles que l'Engoulevent d'Amérique (menacée au Canada), le Faucon pèlerin (vulnérable au Québec et préoccupante au Canada), le Garrot d'Islande (susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec et préoccupante au Canada), le Hibou des marais (susceptible d'être désignée vulnérable ou menacée au Québec et préoccupante au Canada) et le Pygargue à tête blanche (vulnérable au Québec) (CDPNQ, 2007; COSEPAC, 2008).



CARTE 9. EMBOUCHURE DE LA RIVIERE MOISIE

Vue générale et composantes de l'habitat

LEGENDE

-  Route
-  Cours d'eau
-  Réseau électrique
-  Végétation
-  Dépôts
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)
-  Frayères à capelan
-  Rivière à saumons
-  Site historique
-  Cueillette de myes
-  Camping

9.2.2.3 FLORE

Les berges de l'embouchure de la rivière Moisie comptent plusieurs espèces végétales propres au milieu littoral. En effet, les dunes des plages de sable accueillent l'Ammophile à ligule courte, la Gesse maritime et l'Élyme des sables (Fig. 9.3).

Localisée dans la vaste zone de la forêt boréale, le bassin hydrographique de la rivière Moisie abrite différents domaines forestiers, soit, successivement à partir de son embouchure, la sapinière à Épinettes noires, la pessière noire à sapin et mousses ainsi que, plus au Nord, la pessière noire à mousses. La strate arborescente est donc majoritairement composée d'un mélange d'Épinettes noires, de Sapins baumiers, d'Épinettes blanches, de Bouleaux blancs, de Peupliers faux-trembles, d'aulnes, de saules et de quelques Pins gris (APRM, 2003).

Au niveau de la strate herbacée, des espèces caractéristiques de la forêt boréale coniférienne sont présentes, tels le Cornouiller du Canada, la Clintonie boréale, l'Oxalide des montagnes, la Linnée boréale et, plus au Nord, la cladonie (APRM, 2003). Selon le Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent (quadrat 805), plusieurs espèces peuplent également ce secteur, telles la Botryche multifide, la dropteride, l'agrostis, la Calamagrostis du Canada, la Fétuque rouge, le carex, la Sagine noueuse, le Gadellier glanduleux, le Fraisier de Virginie et la Camarine noire (Desgranges, 2002). Il est à noter que ces inventaires ont été réalisés dans des quadrats de 10 km par 10 km, donc l'inventaire a couvert un plus grand territoire que celui à l'étude.

Plus au Nord, la densité des arbres tend à s'amenuiser et la forêt laisse de plus en plus de place aux zones découvertes tels les affleurements rocheux, les tourbières et les lacs. Les tourbières sont majoritairement à sphaignes et atteignent parfois des dimensions considérables, jusqu'à plusieurs kilomètres de diamètre (Chevrier, 1977).

Le paysage forestier d'une partie du territoire a été modifié d'une part par l'action des feux de forêts et d'autre part par l'exploitation forestière qui s'est faite de façon parcimonieuse. La pratique de coupe forestière altère les vitesses d'écoulement des eaux de surface et parfois la qualité. Des événements de foresterie survenus dans le delta consolidé de la rivière Moisie démontrent la fragilité des sédiments de ce secteur, ce qui pourrait causer de graves problèmes aux petits tributaires de la rivière (Comité ZIP CNG, 2005)

9.2.2.4 AUTRES COMPOSANTES D'INTÉRÊT

En général, la région de la rivière Moisie s'avère très riche en espèces fauniques. Plusieurs mammifères terrestres peuplent le territoire, tels le Rat musqué, la Loutre de rivière, le Castor du Canada, le Vison d'Amérique, le Pékan et le Renard roux, pour n'en nommer que quelques-uns. D'autres mammifères sont aussi présents, soit le Lièvre d'Amérique, l'Ours noir et l'Orignal. Le Caribou des bois est également présent dans la portion supérieure de la rivière (MDDEP, 2005). Cette espèce possède un statut « menacé » au Canada et « vulnérable » au Québec. Il est à mentionner que le Crapaud d'Amérique fréquente ce territoire, tel que l'indique le l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ, 2008).



Figure 9.3. Végétation présente sur les berges de l'embouchure de la rivière Moisie.

Crédit: Comité ZIP CNG.

Tableau 9.1. Liste des espèces d'oiseaux observées dans le secteur de la Rivière Moisie.

Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	Goéland arctique	<i>Larus glaucoides</i>
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Bécasseau à croupion blanc	<i>Alidris fuscicollis</i>	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
Bécasseau d'Alaska	<i>Calidris mauri</i>	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	Carouge à épauettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	Grand Pic	<i>Dryocopus pileatus</i>
Bécasseau variable	<i>Alidris alpina</i>	Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	Grèbe à bec bigarré	<i>Podilymbus podiceps</i>
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	Grimpereau brun	<i>Certhia americana</i>
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	Grive à dos olive	<i>Catharus ustulatus</i>
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Gros-bec errant	<i>Coccythraustes vespertinus</i>
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylleZenaida</i>
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Guillemot de Brünnich	<i>Uria lomvia</i>
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	Eider à tête grise	<i>Somateria spectabilis</i>	Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>
Bruant à joues marron	<i>Chondestes grammacus</i>	Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolnii</i>	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	Fuligule à collier	<i>Aythya collaris</i>	Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>

Nom français	Nom latin
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>
Lagopède des saules	<i>Lagopus lagopus</i>
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>
Macreuse à front blanc	<i>Melannitta perspicillata</i>
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Erythronia alcyon</i>
Mergule nain	<i>Alca alle</i>
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>
Merlebleu de l'Est	<i>Sialia sialis</i>
Mésange à tête brune	<i>Poecile hudsonica</i>
Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>
Mésangeai du Canada	<i>Perisoreus canadensis</i>
Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>
Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>
Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>
Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>
Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>
Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>
Mouette de Franklin	<i>Larus pipixcan</i>
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
Mouette rosée	<i>Rhodostethia rosea</i>
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>
Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>

Nom français	Nom latin
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>
Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>
Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>
Paruline à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>
Paruline à poitrine baie	<i>Dendroica castanea</i>
Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>
Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>
Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>
Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>
Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>
Paruline verdâtre	<i>Vermivora celata</i>
Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>
Petit Fuligule	<i>Anthya affinis</i>
Petit Garrot	<i>Rucephala albeola</i>
Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>
Petite Buse	<i>Buteo platypterus</i>
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus filicarius</i>
Pic à dos noir	<i>Picoides arcticus</i>
Pic à dos rayé	<i>Picoides dorsalis</i>
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>
Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>
Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>

Nom français	Nom latin
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>
Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quisqualis</i>
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>
Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>
Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>
Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>
Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>
Tétras du Canada	<i>Falcipecten canadensis</i>
Tohi à flancs roux	<i>Pipilo erythrophthalmus</i>
Tohi tacheté	<i>Pipilo maculatus</i>
Tournepipe à collier	<i>Arenaria interpres</i>
Tourterelle à ailes blanches	<i>Zenaidura macroura</i>
Tourterelle triste	<i>Zenaidura macroura</i>
Troquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>
Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>
Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>

9.3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

9.3.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE RÉGIONAL

Située à la l’Ouest de la jonction de la rivière Moisie et du Golfe du Saint-Laurent, l’ancienne municipalité de Moisie fait aujourd’hui partie de la Ville de Sept-Îles, sous le nom de district de Moisie et inclus les secteurs Moisie, Rivière-Moisie et Matamec.

Les processus géologiques associés à la rivière Moisie ont façonné, le long de ce cours d’eau, d’impressionnants paysages. Cette rivière, encaissée de murailles, offre des panoramas époustouflants et est considérée comme l’une des plus belles rivières de la Côte-Nord.

9.3.2 HISTOIRE DU SITE

OCCUPATION AUTOCHTONE

Lors de son voyage en 1535, Jacques Cartier s’arrête à cette « rivière d’eau douce » dans laquelle il y a « plusieurs poissons qui ont forme de chevaux (morses) ». Mais c’est à Louis Jolliet qu’il revient de l’avoir identifiée comme « Rivière Moisy » en 1685 (Commission de Toponymie du Québec, 2008).

Historiquement, le bassin de la rivière Moisie fut d’abord occupé par les Oumamiois, des groupes de chasseurs privilégiant surtout la chasse au caribou et la pêche. Ils furent rebaptisés Montagnais par Champlain. Surnommée *Mistashipu* par les Montagnais, signifiant la grande rivière, la rivière Moisie fut pendant longtemps la seule voie de pénétration dans les terres (Commission de toponymie du Québec, 2008). Les autochtones empruntaient cette voie maritime pour remonter jusqu’à leur territoire de chasse à l’automne et pour en redescendre au printemps. Sa configuration hydrologique, caractérisée par une large embouchure et peu d’obstacles présents le long de son parcours, facilitant la navigation et l’abondance des ressources fauniques expliquent l’attrait qu’exerçait la rivière. Plusieurs familles parcouraient ainsi plusieurs centaines de kilomètres et remontait jusqu’à Schefferville et même au-delà, dans le bassin de la rivière George, à plus de 800 km de l’embouchure. Nomades, chasseurs-cueilleurs, ils s’y procuraient également leur nourriture durant leurs longs périple. La découverte de sites préhistoriques le long de la rivière confirme son utilisation par les Amérindiens (Commission de toponymie du Québec, 2008).

Le commerce des fourrures a marqué une période importante de l’histoire de la région de la Côte-Nord. Reconnue pour sa facilité d’accès par voie d’eau et la grande valeur de ses ressources fauniques, l’embouchure de la rivière Moisie accueille un poste de traite en 1684, géré par Vital Caron. Considéré comme faisant partie de la Traite de Tadoussac, il deviendra par la suite une dépendance du poste de Sept-Îles et sera occupé jusqu’en 1910, jusqu’à sa fermeture par la Compagnie de la Baie d’Hudson. Les premiers résidents permanents arrivent à Moisie au cours des années 1850. Puis, en 1854, quelques autres familles canadiennes et montagnaises se greffent aux pionniers pour y constituer un petit village de pêcheurs aux abords de la rivière (Lambert et Roy, 2001).

LES FORGES DE MOISIE

C’est aux abords de la rivière Moisie, plus précisément au village de Moisie-Est, que s’installe la première sidérurgie, où sera fabriqué le premier fer en barre de la Côte-Nord. Suite à la découverte des sables noirs drainés par la rivière Moisie et accumulés en dépôts de part et d’autre de son estuaire, la Compagnie des mines de Moisie est formée en 1865. Elle amorce la construction des forges, mais un incendie ravage une grande proportion des matériaux. En 1867, William Molson, célèbre brasseur montréalais, rachète alors le

nom de Moisie Iron Company et fonde les forges de Moisie sur la rive est de l'embouchure de la rivière. Sont alors construits fourneaux à charbon, fours catalans et une forge pour le lavage et la purification. Le procédé électrique « Larue » est utilisé pour purifier le minerai. Les installations ont une capacité quotidienne de 24 tonnes de fer et elles ne peuvent fonctionner que durant l'été, les réserves d'eau étant insuffisantes pendant l'hiver. L'approvisionnement de l'usine en sable et en bois est assuré par deux bateaux à vapeur, qui transportent également le fer vers les États-Unis. L'usine ferme ses portes en 1875 en raison d'une hausse des tarifs douaniers américains. Les équipements, les maisons et logements pour les employés et le magasin sont abandonnés. Le village, qui a compté pour un temps plus de 400 habitants, est complètement délaissé. L'église est même déménagée du côté ouest de la rivière où sont établis les pêcheurs. Bien que les tentatives d'exploitation des sables ferrugineux aux abords de la rivière Moisie fussent brèves, cette première tentative demeure l'instigatrice de l'arrivée d'importantes compagnies minières installées aujourd'hui sur la Côte-Nord (Frenette, 1996).

Le premier véritable établissement de Moisie remonte à 1859 et la mission Saint-Vital-de-Moisie voit le jour en 1867, quatre ans avant l'instauration du bureau de poste. Saint-Vital rappelle le souvenir de Vital Caron, premier commis du poste de traite français. Dès 1885, les activités du village tournent autour de la pêche, alors que le gouvernement émet un premier bail pour la pratique de la pêche au saumon dans la rivière à Alexander Fraser. Cinq ans plus tard, les frères Holiday de Québec récupèrent les droits et placent leurs filets sur une distance de cinq kilomètres de chaque côté de la rivière Moisie. En 1907, Ivers Adams, fondateur du célèbre *Adams Club*, rachète le bail des frères Holiday et acquiert le lit de la rivière, permettant au futur Moisie Salmon Club d'obtenir des droits de pêche sur une distance de 12 km (Lambert et Roy, 2001).

La communauté de Maliotenam est créée en 1949. Bien que les bandes innues de Moisie et de Sept-Îles soient regroupées depuis la fermeture du poste de traite de Moisie vers 1910, seuls les Innus originaires de Moisie s'installent dans la nouvelle communauté.

Au temps de la Guerre Froide avec l'Union soviétique, en 1953, les forces armées du Canada ont construit une base de radar à Moisie dont la mission était de se parer à une éventuelle invasion russe via l'Arctique. Celle-ci sera abandonnée à compter de 1988, alors qu'elle comptait 200

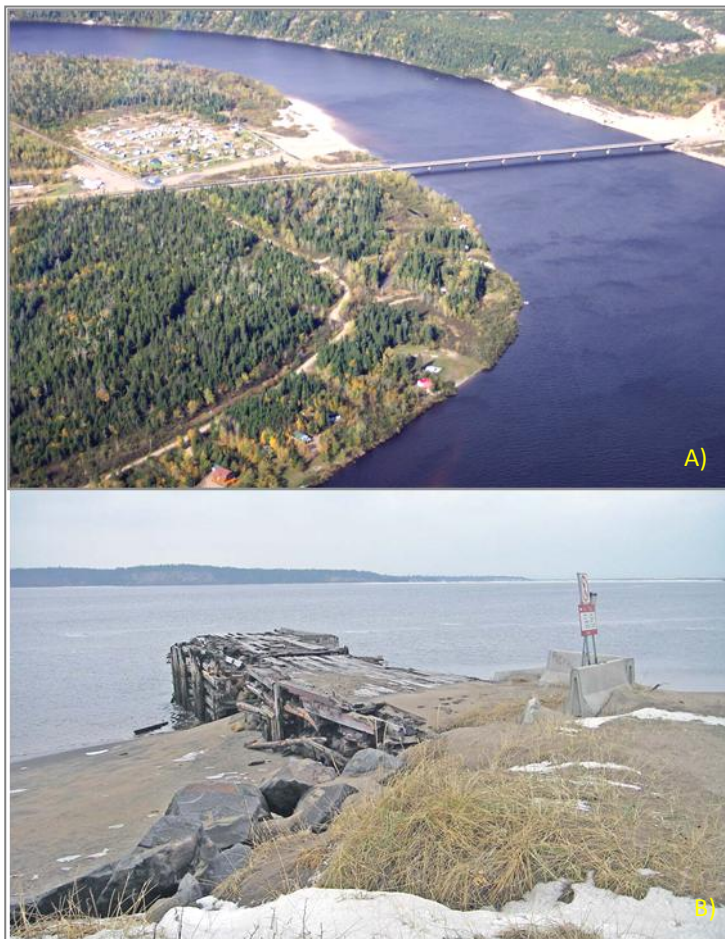


Figure 9.3. A) Pont de la route 138 et Coude-de-la-rivière-Moisie où se situe le camping. B) Ancien quai en décrépitude sur la rive ouest de la rivière Moisie.

Crédit : A. ATRD, copyright A. Danais. B. Génivar Copyright M. Sanikopoulos

personnes, dont 130 militaires (La Mémoire du Québec, 2007). De 1981 à 1991, la population de la municipalité de Moisie diminua de 48 % en raison de la crise du fer qui toucha toutes les municipalités de la MRC de Sept-Rivières et de la fermeture de la base militaire. Érigée en municipalité en 1955, Moisie devient ville en 1983 avec l'annexion de territoires dont ceux de Rivière-Pigou et De Grasse (Lambert et Roy, 2001).

9.3.3 ACCESSIBILITÉ, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

La rivière Moisie est accessible en longeant le Golfe Saint-Laurent par la route 138. Il est possible de mettre une embarcation à l'eau sur la partie aval du cours d'eau sur les 25 premiers kilomètres. La pêche dans cette section se pratique uniquement à partir d'une embarcation. Le cours principal de la rivière, en amont, est accessible en hydravion ou en hélicoptère.

Une voie secondaire permet d'accéder aux 15 premiers kilomètres de la rivière. Une voie ferrée en provenance de Sept-Îles (*Québec North Shore and Labrador Railway*) traverse et longe ensuite la branche principale de la rivière entre les millages 12 et 28, puis sillonne ensuite la branche Est de la rivière Moisie, la rivière Nipissis, permettant d'atteindre la section plus en amont.

Le camping de la rivière Moisie est situé dans le Coude-de-la-rivière-Moisie, à proximité du pont de la route 138 (Fig. 9.3). Le camping compte 126 emplacements, une salle communautaire, une buanderie, des aires de jeux, un dépanneur ainsi qu'une grande plage et une rampe de mise à l'eau. On retrouve également sur la rive ouest de l'embouchure, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du camping, le secteur Moisie qui comprend l'ancien site de radar puis la communauté autochtone Maliotenam. Au bout de la route traversant le secteur de Moisie, une aire de stationnement donnant accès à l'embouchure de la rivière et à une zone de débarcadère sont présentes. De plus, le site comprend un ancien quai en décrépitude, dans les zones intertidale et subtidale de l'estuaire de la rivière Moisie, qui s'avère dangereux pour la sécurité publique (figure 9.3 B). Cependant, le quai sera détruit au cours de l'année 2009 dans le cadre d'un projet de compensation. Cet endroit est également pourvue d'une plage de sable fin et de nombreuses dunes de sable. Présentement, ces lieux sont toutefois occupés par les squatters (Danais, 2003).

De l'autre côté de l'embouchure, un sentier de 8,5 km permet d'atteindre le site des vieilles forges de la rivière Moisie et la pointe aux Américains de la rive est. Toutefois, ce chemin n'est accessible qu'à pieds ou par véhicule hors-route (VHR), puisque la végétation empiète maintenant sur le sentier.

9.3.4 UTILISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE (USAGES ET RESSOURCES)

La population du district de Moisie est répartie en cinq quartiers. L'agglomération principale est constituée des quartiers Moisi, Catalan et une partie du quartier Lévesque. Ce secteur est desservi par l'égout et l'aqueduc et on y dénote la présence de l'administration municipale ainsi que de services d'accommodation et récréatifs (MRC, 2002).

La rivière Moisie se situe parmi les plus importantes rivières à saumon au niveau international. On y retrouve deux types d'exploitation de cette ressource, soit la pêche d'alimentation ou la pêche sportive. Les Innus de Uashat Maliotenam utilisent toujours l'embouchure de la rivière comme voie de pénétration dans les terres, pour y pratiquer la pêche de subsistance dans la section en amont du pont de la route 138. Les pêcheurs sportifs sont nombreux sur la rivière Moisie. Chaque année, ceux-ci récoltent de 600 à 1 000 saumons et totalisent un effort de pêche atteignant 2 500 à 3 000 jours/pêche. Étant donné la baisse généralisée des montaisons de saumons dans les rivières ces dernières années, les pêcheurs de la

Moisie remettent volontairement à l'eau 75% des captures qu'ils réalisent, permettant ainsi à ces géniteurs de pouvoir continuer leur migration vers l'amont et de se reproduire (MRNF, F. Barnard, comm. pers., 2008). L'activité de pêche génère des retombées économiques importantes pour la région, avoisinant les deux millions de dollars. Six gestionnaires offrent des services à cette clientèle provenant des quatre coins de la planète. Les 19 premiers kilomètres de la rivière sont exploités par la ZEC de la rivière Moisie. Celle-ci y exploite d'ailleurs un terrain de camping situé dans le Coude-de-la-rivière-Moisie, à proximité de la rivière et de la route 138. Un total de 125 emplacements, dont 20 avec eau et électricité, sont disponibles aux vacanciers. Seule la pêche à la mouche est permise sur la rivière et elle se pratique soit à gué, soit en embarcation ancrée. Le service de guides est également offert dans la plupart des pourvoiries. La pêche au saumon est toutefois interdite à partir de l'embouchure jusqu'au vieux quai de Moisie. Les autres espèces peuvent y être cependant pêchées, soit à la ligne ou à la mouche (MRNF, 2008).

Les principales activités aquatiques dans le secteur de l'embouchure, en dehors de la pêche au saumon, sont la baignade, le kayak de mer et la planche à voile. La rivière Moisie est reconnue par la Fédération québécoise du canot et du kayak comme parcours intéressant de canoë-kayak. Quelques compagnies de plein air et camps de vacances utilisent d'ailleurs cette rivière comme destination lors d'expéditions de groupes. Sur la rive est de la rivière, un sentier pédestre de 8,5 km permet d'atteindre le site des vieilles forges de la rivière Moisie. Ce secteur, soit la Pointe aux Américains, est également un site propice à la cueillette des mollusques (banc N-15.1.1).

Outre la pêche sportive au Saumon de l'Atlantique et à l'Ombre de fontaine anadrome à l'embouchure, plusieurs espèces marines sont pêchées commercialement un peu au large, soit le Buccin commun, la Mactre de Stimpson, le Crabe des neiges et le Crabe commun (MPO, H.F. Ellefsen, comm. pers., 2008).

Quatorze territoires de trappe sont alloués sous bail. De plus, la compagnie minière IOC effectue le transport du minerai de fer par le biais de son chemin de fer qui longe la rivière Moisie sur les 30 premiers km, avant de suivre la rivière Nipissis. Dans les dernières années, l'industrie forestière a connu des difficultés majeures liées à la baisse du prix du bois et à l'imposition de quotas sur l'exportation du bois d'œuvre. Toutefois, ces activités sont réalisées dans l'aire commune 094-20, où les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier ont été consentis à Produits forestiers Arbec inc., à Almessa Baie-Trinité et à Scierie Norbois. Un projet prévoyant la production de boulettes de minerai de fer est à l'étude. Ce projet prévoit diverses installations, dont un pipeline à boues qui passerait de la mine située au Labrador jusqu'à Sept-Îles où se trouverait l'usine de traitement, franchissant possiblement la rivière Moisie (LabMag GP inc. et Nation Naskapi de Kawawachikamach). Une partie des berges de la rivière Moisie serait également exploitée pour la tourbe de sphaignes, par la compagnie *Premier Horticulture* (division Sept-Îles).

9.3.5 TENURE DES TERRES

Délimité à l'Ouest par la rivière Moisie et à l'Est par la rivière Matamec, le canton de Moisie fait partie de la MRC de Sept-Rivières. Celui-ci renferme également, dans sa partie sud, le hameau de Matamec, petite agglomération de villégiateurs à proximité de la route 138. Le secteur à l'Est de la rivière appartient toutefois à la limite est du Canton Letellier, dont la Ville de Sept-Îles fait partie.

En ce qui concerne la tenure des terres, la propriété foncière des berges de la rivière est surtout publique et la forêt de son bassin hydrographique fait partie des terres de la Couronne (MRNF). Une partie des terrains situés sur la rive est près de l'embouchure de la rivière sont privés.

Les 35 premiers kilomètres de la rivière, en partant du Golfe du Saint-Laurent, sont localisés à l'intérieur des limites de la municipalité de Moisie, mais la plus grande portion se trouve dans les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau.

9.3.6 AFFECTATION DU TERRITOIRE ET STATUT LÉGAL DU SITE

ZONAGE MUNICIPAL

La rivière Moisie est un des attraits récréo-touristiques les plus reconnus de la MRC de Sept-Rivières. Comme toutes les autres rivières à saumons de son territoire, la MRC reconnaît la rivière Moisie comme territoire d'intérêt écologique (MRC, 1988). Situées sur la rive est de la rivière, à son embouchure, le site du premier village de Moisie a été aménagé au siècle dernier afin d'y exploiter les sables ferrugineux des berges de la rivière et du golfe. Ce site et les vestiges qui s'y trouvent sont reconnus comme territoire d'intérêt historique. De plus, la MRC de Sept-Rivières a affecté le site de l'ancien village de Moisie en tant qu'aire récréo-touristique.

Dans son projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Sept-Rivières entend affecter les berges de la rivière ainsi que les flèches littorale d'embouchure de « agro-forestière » (MRC, 2002).

STATUT LÉGAL

L'exploitation du saumon dans la rivière Moisie fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi par le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF). De plus, afin de préserver la qualité de l'habitat de cette rivière à saumons renommée, les bandes riveraines sont protégées sur une largeur de 60 m de chaque côté de la rivière en vertu de la *Loi sur les forêts*. On ne peut donc y effectuer des activités d'aménagement forestier qu'avec l'autorisation du MRNF.

Ce site comprend trois habitats fauniques (ACOA # 0235-99, #0236-99, #237-99) reconnus par le MRNF, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Ces ACOA couvrent le milieu marin adjacent à l'embouchure de la rivière Moisie. Ces habitats fauniques sont également reconnus à titre d'aires protégées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP), conformément à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* établie en 2002. De plus, la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* du SCF vise à protéger la plupart des espèces d'oiseaux migrateurs au pays par des mesures de conservation et de protection des populations et de leurs habitats (SCF, 1991).

Plusieurs espèces à statut précaire sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*. Parmi celles-ci, le Garrot d'Islande, le Pluvier siffleur et le Caribou des bois ont été observées sur le territoire de la rivière Moisie. L'objectif de cette loi fédérale est de prévenir la disparition d'espèces sauvages et de prendre des mesures qui permettront leur rétablissement. Entre autres, il est interdit d'effectuer des travaux à proximité du lieu de dénombrement de l'espèce. Au Québec, la *Loi sur les espèces désignées menacées ou vulnérables (LEMV)* protège les espèces classées menacées et vulnérables, dont le Pluvier siffleur, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Pygargue à tête blanche, le Caribou des bois et l'Alose savoureuse.

Une partie de la forêt publique est reconnue comme Réserve écologique au sens de la *Loi sur les réserves écologiques*. Il s'agit de la réserve écologique de la Matamec, située à l'intérieur des limites du district de Moisie et sur le territoire non-organisé de la MRC de Sept-Rivières.

La rivière Moisie fait partie de la stratégie québécoise sur les aires protégées en tant que réserve aquatique projetée. En effet, elle a obtenu le statut de la première réserve aquatique projetée au Québec en 2003. Cette réserve aquatique projetée couvre une superficie de 3 946 km² et consiste en un corridor, d'une largeur variant de 6 à 30 km, qui englobe le lit majeur de la rivière Moisie à partir du km 37 au km 358 de son embouchure, ainsi qu'une bande importante de son bassin versant immédiat. Les activités exercées à l'intérieur de la réserve projetée sont principalement régies par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Le territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique. Les activités susceptibles de dégrader le lit, les rives ou le littoral de la rivière, ou encore de porter atteinte autrement à l'intégrité du cours d'eau sont interdites. Les usages et les droits en vigueur (pêche, chasse, villégiature, activités autochtones, pourvoies, etc.) sont maintenus.

Le statut de protection permanent envisagé est celui de « réserve aquatique », en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Le statut visé de cette réserve poursuit certains objectifs de conservation : la protection des populations de saumons, la valorisation de certains éléments remarquables du paysage, la préservation du paysage visible depuis le fond de la vallée de la rivière ainsi que l'acquisition de connaissances supplémentaires sur l'écologie du saumon ainsi que sur le patrimoine naturel de la rivière Moisie.

De plus, une extension de la protection à la totalité du bassin versant de la rivière Moisie a été recommandée en 2005 au Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) par plusieurs groupes environnementaux. Il s'agit d'agrandir le territoire protégé en incluant la portion de la rivière Moisie située entre l'embouchure et le kilomètre 30, sur une largeur suffisante pour favoriser la protection de l'habitat du saumon et l'intégrité écologique de l'aire protégée. Dans le but de favoriser la protection des habitats du Caribou forestier et du Garrot d'Islande, deux espèces à statut préoccupant selon le COSEPAC, il a été suggéré que l'ensemble du bassin versant de la rivière soit intégré dans la réserve aquatique.

9.3.7 GESTION DU SITE

En ce qui concerne la ressource qu'est le saumon, le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) établit les modalités de gestion sur la rivière Moisie.

Outre le camp de pêche de la rivière Moisie, six gestionnaires se partagent l'exploitation du saumon sur la rivière. À titre de Zone d'Exploitation Contrôlée (ZEC), l'Association de protection de la rivière Moisie (APRM) gère les 19 premiers kilomètres de la rivière, subdivisée en trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur dix kilomètres en aval du pont de la route 138, dans la zone estuarienne de la rivière. Le deuxième secteur s'étale sur huit kilomètres en amont du pont et comprend 19 fosses, alors que le troisième secteur, d'une longueur de quatre kilomètres, se situe en amont de la ZEC dans la zone Winthrop-Campbell et comprend 14 fosses. Les droits de pêche de ce secteur appartiennent au Camp de pêche de la rivière Moisie, mais sont toutefois gérés par l'APRM suite à une entente renouvelable chaque année. Le Camp de pêche étend ses droits sur huit kilomètres, étant propriétaire du lit de la rivière. La portion de la rivière située en amont du camp de pêche constitue les terres publiques dont les droits de pêche sont alloués à quatre pourvoies : Moisie-Nipissis, Moisie-Ouapetec, Moisie-Eau-Dorée, Haute-Moisie (Saumon Québec, 2007).

L'APRM voit à la protection, à la conservation, à l'amélioration et à l'exploitation de la rivière Moisie, de ses abords, ainsi que de tous ses tributaires, en plus de gérer un camping situé tout près du cours d'eau.

Une entente de gestion de la pêche sur la rivière Moisie est en négociation entre le ministère des Ressources naturelles et de la faune et la nation Uashat Mani-Utenam en vue d'assurer les activités de protection de la ressource faunique de la rivière et de ses tributaires et de définir les modalités de création d'un conseil de gestion de la rivière Moisie.

9.3.8 ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS DU SITE

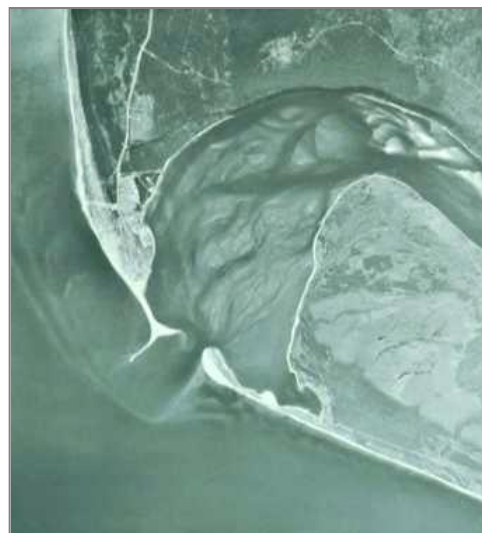
Depuis longtemps, de nombreux efforts ont été mis sur pied afin de protéger et de mettre en valeur la ressource sur la rivière Moisie.

Depuis 1985, Hydro-Québec mène d'importantes études sur le milieu naturel et humain du bassin de la rivière Moisie. L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 prévoyait à l'origine la dérivation partielle de deux tributaires de la rivière Moisie, soit les rivières aux Pékans et Carheil. Situées en tête du bassin de la rivière Moisie, ces deux rivières ne sont pas fréquentées par le saumon en raison de la présence de chutes infranchissables. Toutefois, une réduction du débit de la Moisie, à la suite de la dérivation, pourrait entraîner des pertes d'habitats pour les jeunes saumons et réduire la qualité de la pêche dans certains secteurs de la rivière. Hydro-Québec a ainsi mis en œuvre un imposant programme d'études sur la biologie et le comportement du saumon afin d'évaluer les conséquences d'une réduction des débits sur la population de saumons de la rivière Moisie. Bien que le projet de dérivation n'ait pas été autorisé, ces nouvelles connaissances ont grandement aidé les gestionnaires de la ressource. Le programme a notamment permis de créer un modèle hydrodynamique et biologique de l'habitat du saumon de la Moisie.

Un projet de réserve aquatique est présentement en cours, au sens de la *Loi sur les réserves écologiques*. Le territoire visé pour cette réserve aquatique est l'ensemble du bassin versant de la rivière. Le statut visé de cette réserve poursuit certains objectifs de conservation : la protection des populations de saumons, la valorisation de certains éléments remarquables du paysage, la préservation du paysage visible depuis le fond de la vallée de la rivière ainsi que l'acquisition de connaissances supplémentaires sur l'écologie du saumon ainsi que sur le patrimoine naturel de la rivière Moisie.

9.4 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Sur le bassin hydrographique de la rivière Moisie, l'agriculture et l'exploitation forestière sont très marginales. S'écoulant sur un territoire peu habité, la rivière Moisie présente une eau de très bonne qualité. Seule la municipalité de Fermont et la mine du Mont Wright exercent une certaine pression au niveau de la qualité de l'eau. Généralement, les activités minières consommatrices d'eau génèrent des rejets chargés en particules d'oxyde de fer. L'influence de ces deux sources de pollution est toutefois atténuée par un traitement des rejets et reste localisée. Elle n'est pas détectée par la station d'échantillonnage située à l'embouchure de la rivière. En effet, les flux annuels d'azote et de phosphore sont faibles, comparativement à ceux d'autres rivières du Québec. Ceci reflète donc une rivière drainant un territoire peu



Crédit : Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada

Figure 9.4. Flèches littorales d'embouchure de la rivière Moisie et dérive littorale vers l'Ouest.

perturbé par des activités agricoles et industrielles ainsi que par l'urbanisation.

La portion aval à l'Est de la rivière Moisie est caractérisée par une zone deltaïque sensible à l'érosion. L'érosion des terrasses deltaïques et des bancs sableux bordant l'estuaire de la rivière Moisie se produit principalement lors de pluies intenses et des fortes crues de la rivière. Celles-ci peuvent causer des ravinements et des glissements de terrain en bordure de la zone estuarienne. La présence de lobes deltaïques à l'embouchure de la rivière constitue des réserves sédimentaires importantes pour alimenter les systèmes côtiers qui ont permis de maintenir un bilan positif, telles que les plages dans le secteur de Sept-Îles, en raison d'un transfert latéral des sédiments par la dérive littorale vers l'Ouest (Fig. 9.4).

On rapporte toutefois que l'érosion aurait cours depuis plus d'un siècle dans la région de Moisie. Le recul de la flèche littorale et du secteur du village de Moisie se serait fait au taux annuel moyen de 2 à 5 m entre 1866 et 1933, puis de 1,2 à 1,4 m par année de 1948 à 1976. Cette érosion sévère a d'ailleurs nécessité la relocalisation du village en 1973. La présence d'habitations à proximité de la pointe est et le passage répété des véhicules hors-route (VHR) sur la plage et les flèches littorales constituent de véritables menaces (Fig. 9.5). Cette activité entraîne la perte d'habitats côtiers, notamment en détruisant



Crédit : Comité ZIP CNG.

Figure 9.5. Circulation des VHR sur la flèche littorale, qui dérange la faune aviaire.

la végétation riveraine en plus de déranger la faune aviaire. Les espèces végétales présentes à l'arrière-plage jouent un rôle primordial car elles favorisent la stabilité du milieu et protègent ainsi les berges de l'érosion. La destruction de la végétation riveraine par les VHR peut donc grandement accélérer le processus d'érosion du littoral.

Il est à mentionner que les résidences permanentes des squatters installées sur la pointe de Moisie à l'embouchure de la rivière sont des causes de perturbation importantes du milieu littoral. En plus de circuler fréquemment sur la plage en VHR, le rejet des déchets dans

l'environnement riverain en raison de l'absence d'un système d'égout se veut une grande source de perturbation. Les activités humaines réalisées dans ce secteur de la plage peuvent également perturber plusieurs habitats côtiers, dont celui du Pluvier siffleur, une espèce à statut précaire observée par le passé sur les battures de la pointe de Moisie. Cette espèce à statut menacée au Québec et en voie de disparition au Canada est très sensible à la perte d'habitat causée par l'utilisation des plages et les perturbations anthropiques près des aires de nidification. Comme les Pluviers siffleurs bâtissent leurs nids de façon bien dissimulée dans le sable, la circulation dans son aire de nidification peut menacer sa survie. Toutefois, comme la nidification de cette espèce à cet endroit est incertaine, des recherches plus approfondies à ce niveau seraient nécessaires.

Présentement, la rivière Moisie comporte des secteurs à risque d'inondation de récurrence de 0-20 ans. Les zones situées en amont et en aval du pont de la route 138, de même que le site de l'ancien village de Moisie situé à l'embouchure sont des secteurs potentiellement inondables (MRC, 2002).

La Compagnie Terra Venture inc. recherche actuellement des gisements d'uranium à trois km de la rivière Moisie, soit au lac Kachiwiss. Ce lac a un lien direct avec la rivière, puisqu'il s'y décharge directement.

9.5 VALEUR ÉCOLOGIQUE

ÉCOLOGIQUE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières, la valeur écologique relative de la rivière Moisie a été jugée « Exceptionnelle ». En plus d'être une importante rivière à saumons reconnue au niveau international, la rivière Moisie est un habitat propice à l'alimentation et au repos d'une faune aviaire très diversifiée. Ce milieu abrite notamment plusieurs espèces à statut précaire, dont quelques-unes ont obtenu un statut du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

L'utilisation de la rivière Moisie par les autochtones comme corridor de transport, puis comme voie de commerce lors de la traite des fourrures et finalement comme site des premières forges de la Côte-Nord, confèrent à ce cours d'eau une valeur historique importante dans le développement de la région.

9.6 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

Le tableau 9.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Moisie en fonction d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 9.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de l'embouchure de la rivière Moisie.

	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
Potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur écologique exceptionnelle du site (richesse de la faune marine et avienne, rivière à saumons reconnue mondialement) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de dix espèces à statut précaire 	X	
<ul style="list-style-type: none"> • Rareté relative d'une telle formation géologique (flèches littorales d'embouchure) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de la route 138 		X
<ul style="list-style-type: none"> • Panorama exceptionnel sur la rivière 		X
<ul style="list-style-type: none"> • Site reconnu à titre de territoire d'intérêt historique et culturel par la MRC (site historique des vieilles forges) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'accès publics aménagés en bordure de la rivière (camping, aire de stationnement, débarcadère) 		X
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel touristique du site déjà reconnu au niveau municipal (affectation « aire-récréotouristique » de l'ancien village de Moisie) 		X
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un site populaire pour la récolte du capelan (plage) 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> • Pêche sportive du Saumon atlantique et de l'Ombre de 		X

fontaine anadrome		
• Observation d'oiseaux		X
• Présence de points d'observation littoraux et de sentiers accessibles		X
Contraintes		
• Sources de perturbations anthropiques et naturelles (piétinement des dunes de sable, érosion des berges et de la flèche littorale, circulation en VHR)	X	
• Présence de dix espèces à statut précaire		X
• Rejets des eaux usées non traitées par les squatters qui résident près de la pointe de Moisie	X	

9.7 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat d'intérêt tout protégeant son intégrité dans une perspective de développement durable.

9.7.1 LIGNES DIRECTRICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tenant compte des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique exceptionnelle soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la présence de certains éléments historiques sur le site.

En ce sens, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place des mesures de protection davantage axées sur la conservation pour certaines composantes du site de l'embouchure de la rivière Moisie :
 - Évaluer la possibilité de limiter la circulation motorisée sur la plage à un seul sentier (ex. : balises) ;
 - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité des dunes de la plage et de la flèche littorale (réduction de la circulation des VHR et piétinement) ;
 - Évaluer le besoin d'intervention aux endroits où le milieu est très endommagé par l'érosion et, si nécessaire, utiliser des méthodes douces comme la plantation d'Élyme des sables ou la recharge en sable ;
 - Vérifier la présence du Pluvier siffleur et de son utilisation du site pour la nidification ;
 - Mettre en œuvre des activités de rétablissement dans la zone de dénombrement du Pluvier siffleur (utilisation d'une clôture qui délimite la zone de nidification sensible, utilisation d'affiches pour renseigner les utilisateurs des plages sur la présence de l'espèce, utilisation d'affiches pour limiter l'utilisation de la zone pendant la nidification, etc.) si nécessaire ;

- Recommander que lors de la désignation du statut de réserve aquatique (ou autre statut au besoin) d'inclure la partie sous l'influence des marées et de l'embouchure.
- Consolider la vocation de mise en valeur de l'embouchure de la rivière Moisie :
 - Évaluer la possibilité d'installer des structures (ex. belvédères) à l'embouchure et dans la portion de l'estuaire aux points d'observation accessibles ;
 - Évaluer la possibilité de prolonger certaines parties du sentier pédestre existant et d'y ajouter des activités d'auto-interprétation du milieu (panneaux d'interprétation, belvédères, lunettes d'approche) ;
 - Évaluer la possibilité de mettre en valeur le site des vieilles forges de la rivière Moisie à l'aide de panneaux d'interprétation relatant l'histoire du site.

9.7.2 PRÉFAISABILITÉ ET PRISE EN CHARGE DU SITE

PRÉFAISABILITÉ

En tenant compte des potentiels et des contraintes soulevées, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité. Une telle étude devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site tout en respectant les activités humaines existantes, ainsi que les caractéristiques de la clientèle afin d'adapter les produits touristiques de façon maximale. La poursuite du développement des activités écotouristiques sont dépendants d'une meilleure connaissance de la clientèle et de leurs attentes ainsi que de la mise en place de nouvelles activités.

Un projet de conservation du site pourrait permettre d'établir indirectement un système de suivi de l'utilisation des habitats par les populations aviennes. Un tel projet pourrait aussi permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du site et sur les relations écologiques entre ces espèces et leur milieu.

GESTION ET PRISE EN CHARGE

La gestion des activités sur le site est actuellement partagée entre les propriétaires riverains, la Ville de Sept-Îles et le MRNF. La collaboration des nombreux propriétaires de lots en bordure du littoral serait souhaitable afin d'assurer une meilleure gestion et protection de ce milieu. En plus de la Ville de Sept-Îles, les organismes concernés seraient notamment le MRNF, le MPO, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, le SCF et l'Association touristique régionale de Duplessis. Ultimement, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants.

9. 8 RÉFÉRENCES

- AARQ, 2008. Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec. Page consultée le 19 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/>.
- Association de protection de la rivière Moisie (APRM), 2003. Reconnaissance de la rivière Moisie en tant que rivière du patrimoine québécois. Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité des lacs Pasteurs, Gensart et Bright Sand. Mémoire présenté au Bureau des Audiences Publiques en Environnement. 38 p. + annexes.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 2006. Extractions du système de données pour le territoire de la Côte-Nord. Ministère des Ressources naturelles et de la faune, Québec, 25 pages.
- Chevrier, D., 1977. Préhistoire de la région de la Moisie. Les cahiers du patrimoine. Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine.
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2008. Une histoire de pêche... La pêche au capelan sur la Côte-Nord de 1831 à nos jours, racontée par les aînés de la Côte-Nord. 61 p.
- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Comité ZIP CNG), 2005. Mémoire sur le Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Présenté au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, 213-DM9, Côte-Nord 6212-01-204, 8 p.
- Commission de toponymie du Québec, 2008. La banque de noms de lieux du Québec. Site visité le 14 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/topos.html>. Dernière mise à jour: le 2 décembre 2008.
- DesGranges, J.-L. et B. Jobin, 2004. Répartition et listes des espèces du Saint-Laurent. Dans J.-L. DesGranges et J.-P. Ducruc (sous la direction de). *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec et Direction du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec. Version électronique <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv>
- Dubois, J.-M. et G. L., Lessard, 1984. L'évolution millénaire du delta de la rivière Moisie dans le Golfe du Saint-Laurent : l'affrontement de deux géants. GEOS 1 : 14-16.
- La Mémoire du Québec, 2007. Moisie (ancienne municipalité). Page consultée le 14 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.memoireduquebec.com>. Dernière mise à jour : 9 décembre 2007.
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2005. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, Réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Présentation effectuée lors du Bureau d'Audience Publique de l'Environnement (BAPE) – Les aires protégées du Québec, une garantie pour l'avenir. Diaporama : 30 p.
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2002. Bassin versant de la rivière Moisie. Page consultée le 8 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/moisie/index.htm>.
- Ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec (MRNF), 2008. La pêche au saumon au Québec : saison 2008. Page consultée le 8 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/reglementation/saumon>.
- MRC de Sept-Rivières, 1988. Schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières. Sept-Îles, 54 p.

- Pêches et Océans Canada (MPO), 2007. Système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP). Page consultée le 8 décembre 2008. [En ligne], URL : <http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/habitat/fr/cartographie.htm>
- Réseau des Observateurs du Capelan (ROC), 2006. Cartographie interactive de la fraie du capelan. Page consultée le 18 décembre 2008. [En ligne], URL : http://sighap-fhamis.qc.dfo-mpo.gc.ca/capelan/lancerCapelanServlet?lang_cd=0&locale=fr_CA
- Saumon Québec, 2007. Les rivières (Moisie). Page consultée le 8 décembre 2008. [En ligne], URL : <https://www.saumonquebec.com/LesRivieres/CoteNordAnticosti/Moisie/PresentationGenerale/PresentationGeneraleMoisie.aspx>

CONCLUSION

Bien que les sites littoraux jugés d'intérêt prioritaire présents sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières soient relativement connus, plusieurs caractéristiques et aspects relatifs à ces sites sont toutefois encore méconnus. Le *Guide d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur de la MRC de Sept-Rivières* est le premier à répondre à ce besoin. La présente étude visait donc l'acquisition et la documentation des connaissances relatives aux habitats littoraux d'intérêt de ce territoire afin d'établir des priorités d'action et d'émettre des recommandations quant à la préservation et la mise en valeur des ressources et des usages en lien avec ces milieux. Ainsi, neuf habitats littoraux d'intérêt ont été identifiés par les intervenants locaux et ont été décrits le plus exhaustivement possible, tant au niveau des composantes physiques et biologiques que humaines.

L'étude qui a été menée a non seulement permis de mieux connaître les habitats littoraux possédant un intérêt particulier, mais elle a aussi permis de démontrer le manque d'informations disponibles pour certains sites. Parmi les neuf habitats littoraux caractérisés, seulement deux sites semblent avoir une valeur écologique plus faible, comparativement aux autres habitats sélectionnés. L'île du Grand Caouis possède une faible valeur écologique attribuée à la présence de prédateurs terrestres, diminuant ainsi le potentiel de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Un inventaire de la faune avienne permettrait d'évaluer le succès de nidification actuel et de faire un suivi des populations présentes sur l'île. La faible valeur écologique allouée à la baie et aux îles de Mai est, quant à elle, attribuée au manque de connaissances relatives à ce milieu. Une étude plus détaillée des composantes biologiques permettrait de mieux évaluer le potentiel de conservation et de mise en valeur de cet habitat.

Plusieurs habitats littoraux possèdent déjà un statut de protection, mais le manque de ressources pour en assurer la surveillance rend difficile l'application de telles mesures. Sur certains sites isolés, le braconnage et le non-respect de l'environnement demeurent des activités encore pratiquées. La sensibilisation de la population aux grands principes de conservation serait alors nécessaire afin de préserver l'intégrité biologique des habitats littoraux. À plus long terme, l'ensemble des habitats littoraux du territoire de la MRC de Sept-Rivières pourraient être intégrés à tout le littoral de la côte nord du Golfe du Saint-Laurent, dans une approche globale visant la gestion intégrée de la zone côtière de tout ce territoire.

La méthode de travail utilisée, faisant appel à la concertation et aux connaissances des intervenants du milieu, représente un moyen efficace de poursuivre et de mettre à jour les connaissances générales sur ce territoire. La collaboration entre le Comité ZIP et les différents intervenants s'avère essentielle afin de cibler les priorités d'action et de déterminer les orientations qui serviront à l'élaboration de projets concrets pour la conservation, la protection et la mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt. Ce guide d'intervention se veut donc un outil à la disposition des intervenants régionaux et locaux afin de stimuler la prise en charge de projets. Ce travail de sélection et de caractérisation des habitats littoraux d'intérêt de la MRC de Sept-Rivières servira de base à de nouveaux projets à caractère environnemental dans la région.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES CONSULTÉS

Jean-Pierre Savard
Ouranos

Jean Bédard
Société Duvetnor Ltée

Hans-Frederic Ellefsen
Ministère des Pêches et des Océans du Canada
Sept-Îles

Jean Morisset
Ministère des Pêches et des Océans du Canada
Sept-Îles

Stéphane Guérin
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Secteur faune, Sept-Îles

Françoise Jenniss
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Sept-Îles

Daniel Bergeron
Service canadien de la faune

Michel Levasseur
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
Sept-Îles

Christophe Buidin
Club d'ornithologie de la Côte-Nord

Sébastien Caron
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
Sept-Îles

Soazig LeBreton
Agence Mamu Innu Kaikusseht
Sept-Îles

George Hamilton
Base de plein air Les Goélands
Port-Cartier

MRC de Sept-Rivières

Corporation de protection de l'environnement de la Côte-Nord

Corporation touristique de Sept-Îles

Bibliothèque de Sept-Îles

Ville de Sept-Îles

Ville de Port-Cartier